

# Rapport de mission en République de Côte d'Ivoire



26 novembre au 7 décembre 2012

Mission organisée par  
l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)

PUBLICATION MAI 2013



# **Rapport de mission en République de Côte d'Ivoire**

**26 novembre au 7 décembre 2012**

**Mission organisée par l'OFPRA avec la participation de la  
Cour nationale du droit d'asile (CNDA)**

**Projet cofinancé par le Fonds européen pour les réfugiés (FER)**

*Photographie de couverture : A Abobo, commune d'Abidjan*

## Remerciements

La mission souhaite remercier pour l'excellente organisation de ce séjour, l'appui logistique, la parfaite collaboration et la qualité de l'accueil réservé aux missionnaires, son excellence M. George SERRE, Ambassadeur de France en Côte d'Ivoire, ainsi que l'ensemble des agents de l'ambassade de France ayant prêté leurs concours à la réalisation de cette mission, en particulier M. Alain STERBIK, Consul de France à Abidjan, et M. Kamal HELOU, Consul honoraire de France à Bouaké.

## Elaboration du rapport

Ce rapport a été rédigé et illustré par l'équipe de la mission : Julien MASSIP (chef de mission, chargé de recherches à la Division de l'information, de la documentation et des recherches, DIDR), Anne-Sophie MOCQUET (officier de protection à la division Afrique), et Anne-Lise MOREAU-DURIEUX (rapporteur à la CNDA). Les photographies figurant dans ce rapport ont été prises par cette équipe lors de la mission.

## Avertissement

Afin de préserver les sources consultées, les noms de plusieurs interlocuteurs, voire ceux des organisations, ne sont pas mentionnés dans ce rapport. Cette précaution a été sollicitée par les intéressés. En fin de rapport figure néanmoins la liste des organisations rencontrées lors de la mission, et parfois les noms des personnes interrogées.

Le présent rapport ne prétend pas être une étude exhaustive de tous les phénomènes liés à la problématique de l'asile, et n'a pas vocation à apporter de preuves concluantes quant au fondement de demandes d'asile particulières. Le fait qu'un évènement, une personne ou une organisation déterminée ne soient pas mentionnés dans ce rapport ne préjuge pas de leur inexistence.

Les situations politique et sécuritaire et le processus de réconciliation sont décrits tels qu'ils étaient à la date de la mission, et non à la date de publication du rapport. Quelques évènements survenus entre le 7 décembre 2012 (date de la fin de la mission) et le 30 avril 2013 sont néanmoins mentionnés dans le présent rapport.

## **Sommaire**

### **1. La crise postélectorale**

#### **1.1. L'élection présidentielle**

#### **1.2. Les forces en présence pendant la crise postélectorale**

#### **1.3. La crise postélectorale à Abidjan**

### **2. Situation sécuritaire et criminalité**

#### **2.1. Un contexte sécuritaire marqué par une recrudescence des attaques vis-à-vis des forces de sécurité ivoiriennes**

#### **2.2. Une criminalité toujours préoccupante**

#### **2.3. Désarmement, démobilisation et réinsertion**

#### **2.4. Situation sécuritaire à Abidjan**

#### **2.5. Situation sécuritaire dans le Sud-est du pays**

### **3. Bouaké et le Nord**

#### **3.1. Exactions commises à l'encontre des Baoulés dans les années 2000**

#### **3.2. Des relations intercommunautaires désormais plus apaisées**

#### **3.3. Des litiges fonciers encore irrésolus**

#### **3.4. Le retour des administrations dans les zones jadis désertées**

#### **3.5. Situation sécuritaire à Bouaké**

#### **3.6. Situation sécuritaire dans le Nord du pays**

### **4. L'Ouest et la question foncière**

#### **4.1. Situation sécuritaire et exactions dans l'Ouest du pays**

#### **4.2. L'attaque du camp de Nahibly**

#### **4.3. La question foncière**

#### **4.4. Les dozos**

### **5. Les forces de sécurité**

#### **5.1. Police et gendarmerie**

#### **5.2. FRCI et combattants supplétifs**

#### **5.3. Les comzones**

## **6. Atteintes aux droits de l'homme**

### **6.1. Abus et exactions imputés aux forces de sécurité**

### **6.2. Impunité et sanctions**

### **6.3. Les arrestations consécutives aux attaques de l'été 2012**

### **6.4. Exactions commises contre des détenus arrêtés dans ce cadre**

### **6.5. Expropriations et spoliations foncières**

### **6.6. Règlements de comptes et représailles**

## **7. La mouvance pro-Gbagbo**

### **7.1. Les corps habillés ayant combattu en faveur de Laurent Gbagbo**

### **7.2. Les caciques du régime déchu**

### **7.3. Les jeunes patriotes**

### **7.4. Les miliciens pro-Gbagbo**

### **7.5. Les ethnies perçues comme pro-Gbagbo**

### **7.6. Les militants du FPI**

## **8. Vie politique**

### **8.1. Le FPI**

### **8.2. Le dialogue entre l'opposition et la coalition gouvernementale**

### **8.3. Les partis de la coalition gouvernementale**

### **8.4. L'Assemblée nationale**

### **8.5. Les élections d'avril 2013**

## **9. Justice et réconciliation**

### **9.1. Justice et système judiciaire**

### **9.2. La réconciliation**

## **10. Société civile et liberté d'expression**

### **10.1. La presse**

### **10.2. Les ONG**

### **10.3. Université et syndicats étudiants**

### **10.4. Manifestations, rassemblements, réunions et grèves**

## **11. Situation des homosexuels**

### **11.1. Le cadre législatif**

### **11.2. Violences et abus commis à l'encontre des homosexuels**

### **11.3. Attitude des autorités**

### **11.4. Attitude de la société**

### **11.5. Recours possibles et actions menées par Alternative Côte d'Ivoire**

## **12. Les femmes**

### **12.1. Les mutilations génitales féminines (MGF)**

### **12.2. Les autres violences basées sur le genre (VBG)**

## **13. L'état-civil**

### **13.1. Le cadre législatif**

### **13.2. Etat des lieux de l'état-civil en Côte d'Ivoire**

### **13.3. L'état-civil à Bouaké**

## Introduction

En 2011, l'OFPRA a enregistré une hausse substantielle des demandes d'asile émanant de ressortissants ivoiriens : au nombre de 462 en 2010, ces demandes s'élevaient à 1504 en 2011.

Avant les élections présidentielles ivoiriennes de décembre 2010 et la crise postélectorale qui s'ensuivit (de décembre 2010 à mai 2011), de nombreux demandeurs d'asile ivoiriens invoquaient des craintes en raison de leur sympathie ou de leur militantisme politique au sein du Rassemblement des républicains (RDR), ou du fait de leur appartenance à la communauté dioula.

Après la crise postélectorale, l'OFPRA s'est trouvé confronté à des problématiques radicalement différentes : nombre de demandeurs d'asile ivoiriens ayant déposé leur demande en 2011 et 2012 invoquent des craintes liées à leur appartenance à la « *mouvance pro-Gbagbo* ».

Prenant acte de cette hausse importante et de l'apparition de problématiques nouvelles, l'OFPRA a décidé l'organisation d'une mission de recueil d'informations en Côte d'Ivoire en y associant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

Cofinancée par le Fonds européen des réfugiés (FER), cette mission s'est déroulée du 26 novembre au 7 décembre 2012. Les missionnaires ont séjourné une dizaine de jours à Abidjan, deux jours à Bouaké, et ont effectué une courte halte à Yamoussoukro.

Cette mission avait pour objectifs :

- de recueillir des informations sur la situation politique et sécuritaire prévalant en Côte d'Ivoire dix-huit mois après la fin de la crise postélectorale.
- d'examiner les craintes et les risques encourus par les demandeurs d'asile se réclamant de la « *mouvance pro-Gbagbo* ».
- d'examiner la pérennité des craintes invoquées par des demandeurs se disant liés au RDR ou appartenant à la communauté dioula. Nombre de ces demandes déposées avant le changement de régime demeurent pendantes devant la CNDA.
- de collecter des informations sur le déroulement de la crise postélectorale, en particulier dans des communes fréquemment mentionnées dans le cadre de demandes d'asile, notamment Yopougon et Abobo.
- d'obtenir des informations sur des problématiques sociétales invoquées par un nombre croissant de demandeurs d'asile ivoiriens : les violences basées sur le genre (VBG), en premier lieu les mutilations génitales féminines (MGF), et la situation des homosexuels.
- de rassembler des informations relatives à l'état-civil ivoirien, afin de répondre aux attentes de la division de la Protection.

Divers interlocuteurs ont été rencontrés dans le cadre de cette mission, notamment :

- des responsables politiques de la majorité gouvernementale et de l'opposition, ainsi que des militants de base.
- des représentants des autorités ivoiriennes et des fonctionnaires issus de diverses administrations.
- des diplomates en poste à Abidjan.
- des représentants d'ONG ivoiriennes ou internationales dédiées à la défense des droits de l'homme.
- des membres d'ONG ivoiriennes dédiées à la défense des droits des homosexuels ou à la lutte contre les MGF et les VBG.
- des représentants d'organisations internationales en poste à Abidjan.

Les missionnaires ont également rencontré des interlocuteurs dépourvus de notoriété ou de



fonctions particulières qui n'étaient pas inscrits dans le programme initial, notamment des habitants d'Abidjan ayant vécu la crise postélectorale. Ces personnes ont livré des témoignages spontanés très éclairants, qui figurent dans le présent rapport.

Elaboré à partir des entretiens réalisés sur place, ce rapport synthétise les informations et analyses fournies par ces divers interlocuteurs. Il est complété par des références ponctuelles à des sources publiques, ou à des recherches effectuées par la Division de l'information de la documentation et des recherches (DIDR) de l'OFPRA.



Drapeau de la Côte d'Ivoire



Emblème de la Côte d'Ivoire

### CARTE ADMINISTRATIVE DE LA COTE D'IVOIRE 2012



Carte administrative de la Côte d'Ivoire  
(Source : ministère de l'Intérieur ivoirien)

## 1. La crise postélectorale

### 1.1. L'élection présidentielle

Initialement, l'élection présidentielle devait se tenir en 2005. Après **six reports successifs**, elle a finalement eu lieu à la fin de l'année 2010.

#### 1.1.1. Le premier tour de l'élection présidentielle (31 octobre 2010)

##### 1.1.1.1. Les candidats

Quatorze candidats se sont présentés au premier tour de l'élection présidentielle :

- OUATTARA Alassane, Rassemblement des républicains (RDR),
- BEDIE Konan Aimé Henri, Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI),
- GBAGBO Laurent, Front populaire ivoirien (FPI),
- MABRI Toikeusse Albert, Union pour la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire (UDPCI),
- WODIE Francis, Parti ivoirien des travailleurs (PIT),
- ANAKY Kobena Innocent Augustin, Mouvement des forces de l'avenir (MFA),
- LOHOUES Jacqueline épouse OBLE, candidate indépendante,
- AKOTO-YAO Félix Kouadio, candidat indépendant,
- DOLO Adama, dit « *Adama Dahico* » (comédien humoriste), candidat indépendant,
- ENOH Aka N'Douba, candidat indépendant,
- GNAMIEN Konan, Union pour la Côte d'Ivoire (UPCI),
- KONAN Kouadio Siméon, candidat indépendant,
- TAHOU Henri candidat indépendant,
- TAGOUA Nynsémon Pascal, candidat indépendant.<sup>1</sup>

Signés le 6 avril 2005, **les accords de Pretoria** sur le processus de paix en Côte d'Ivoire ont autorisé tous les acteurs politiques à participer à cette élection, y compris Alassane Ouattara, qui en était empêché par **l'article 35 de la Constitution ivoirienne**. Cet article restreignait la candidature à la présidentielle aux personnes nées de père et de mère eux-mêmes ivoiriens d'origine.

**Les accords de Pretoria ont suspendu l'article 35 pour permettre au candidat du RDR de se présenter à l'élection.** A cet égard, un chercheur travaillant pour une administration française indique que la participation d'Alassane Ouattara et d'Henri Konan Bédié était « *l'un des enjeux majeurs de la sortie de crise* », car tous deux avaient été exclus de l'élection présidentielle en 2000.<sup>2</sup>

Dans la perspective de cette élection, des partis se sont fédérés au sein de deux plateformes politiques, le Rassemblement des houphouétistes pour la démocratie et la paix (RHDP), et la Majorité présidentielle (LMP) :

- Le **RHDP** a été créé en novembre 2004 comme front anti-Gbagbo. Il rassemble quatre partis, qui appartenaient alors à l'opposition : le RDR, le PDCI, le MFA, et l'UDPCI.

- La **LMP** a été créée en 2009. Ce mouvement rassemble des mouvements pro-Gbagbo, notamment des partis politiques tels que le FPI, le Rassemblement pour la paix (RPP), l'Union démocratique et citoyenne de Côte d'Ivoire (UDCY), l'Alliance ivoirienne pour la république et la démocratie (AIRD), ainsi que des associations, des syndicats, et des acteurs de la société civile.

##### 1.1.1.2. Les résultats

Les résultats provisoires du premier tour ont été proclamés dans la nuit du 3 au 4 novembre 2010 par la Commission électorale indépendante (CEI), et validés par le Conseil constitutionnel le 6

1 Commission électorale indépendante (CEI), *Liste électorale définitive*, 2009.

2 Henri Konan Bédié faisait l'objet d'une interdiction de territoire national et n'avait pas pu produire un certificat de santé dûment délivré par des autorités médicales ivoiriennes, tandis qu'Alassane Ouattara avait vu sa nationalité ivoirienne contestée.

novembre 2010. Laurent Gbagbo et Alassane Ouattara sont arrivés en tête, avec respectivement 38,04 % et 32,07 % des suffrages exprimés.

<b>Résultats du 1<sup>er</sup> tour de l'élection</b>		
<b>Candidats</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>Pourcentage</b>
Akoto Yao Kouadio Félix	4 773	0,10 %
Anaky Kobena Innocent Augustin	10 663	0,23 %
Bédié Konan Aimé Henri	1 165 532	25,24 %
Dolo Adama	5 972	0,13 %
Enoh Aka N'Douba	5 311	0,12 %
<b>Gbagbo Laurent</b>	<b>1 756 504</b>	<b>38,04 %</b>
Gnamien Konan	17 171	0,37 %
Konan Kouadio Siméon	12 357	0,27 %
Lohoues Anne Jacqueline épouse Oble	2 273	0,27 %
Mabri Toikeusse Albert	18 171	2,27 %
<b>Ouattara Alassane</b>	<b>1 481 091</b>	<b>32,07%</b>
Tagoua Nynsémon Pascal	11 674	0,25 %
Tohou Henri	2 423	0,05 %
Wodié Francis Romain	13 409	0,29 %

Les résultats ont été acceptés par tous les partis et certifiés le 12 novembre 2010 par le représentant du secrétaire général des Nations unies le 12 novembre 2010, Young-Jin Choi. Ce dernier a déclaré que le premier tour a eu lieu « *dans un environnement globalement pacifique et sécurisé, malgré des incidents isolés, notamment des actes d'intimidation et d'obstruction à la liberté de mouvement dans certaines régions* ». <sup>3</sup>

L'organisation de l'élection s'est aussi faite sous la surveillance de l'Union européenne, qui a jugé ces élections **sincères et régulières**. <sup>4</sup>

A cet égard, le rapport final de la mission d'observation électorale de l'Union européenne indique que : « *Le premier tour de l'élection présidentielle s'est révélé, en tous points, convenable. Il a été marqué par une compétition relativement ouverte, par un taux de participation très élevé, des violences très limitées, et une acceptation relativement aisée des résultats* ». <sup>5</sup>

Les « *violences très limitées* » constatées par les observateurs européens ont consisté principalement en des altérations d'affiches des candidats, et en des accrochages isolés et mineurs entre militants. <sup>6</sup>

### **1.1.2. Le second tour de l'élection présidentielle (28 novembre 2010)**

Selon des interlocuteurs rencontrés à Abidjan, les **Baoulés** pouvaient être mal vus entre les deux tours, car **Henri Konan Bédié a appelé à voter pour Alassane Ouattara**. Ces interlocuteurs indiquent qu'à Yopougon, commune acquise à Laurent Gbagbo, il valait mieux « *éviter de parler malinké ou baoulé* » durant cette période, sous peine de rencontrer des difficultés.

Ils estiment d'autre part que la consigne de vote d'Henri Konan Bédié a été bien suivie dans les villages baoulés, mais peut-être un peu moins dans les villes, et que beaucoup d'électeurs n'ont pas voté le 28 novembre 2010, considérant que cela ne servait à rien.

<sup>3</sup> Centre d'actualités de l'ONU, « Côte d'Ivoire : l'ONUCI certifie les résultats du 1<sup>er</sup> tour de la présidentielle », 12/11/10.

<sup>4</sup> Mission d'observation électorale de l'Union européenne en Côte d'Ivoire, *Rapport final - Election présidentielle 2010*.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.*

Le rapport final de la mission d'observation électorale de l'Union européenne signale que les personnes qui ont voté, au premier tour, pour Henri Konan Bédié se sont retrouvées en position de « **faiseur de roi** » au second tour. Les deux candidats ont chacun tenté de séduire cet électorat.<sup>7</sup>

Pour sa part, un représentant de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) **réfute toute lecture ethnique de cette élection**, et souligne qu'une majorité de militaires de l'armée ivoirienne a voté en faveur d'Alassane Ouattara.

Si lors du premier tour de l'élection, seuls des incidents mineurs ont été rapportés, il apparaît, en revanche, que la tension est devenue bien plus forte au second tour.

### 1.1.2.1. Chronologie des principaux événements survenus entre les deux tours

- Vendredi 19 novembre 2010, **des jeunes de la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI)**, venus de la cité Mermoz, ont affronté **des partisans d'Alassane Ouattara** devant le siège du RHDP, à Cocody. Le lendemain, Seydou Coulibaly, directeur de publication du journal *Le jour Plus*, a été convoqué à la Sûreté, au motif que son journal avait accusé la police d'avoir aidé les étudiants.<sup>8</sup>

- Lundi 22 novembre 2010, des affrontements ont eu lieu, à l'issue d'un meeting organisé par Laurent Gbagbo, dans la commune d'Adjamé, entre des membres de la FESCI et des partisans d'Alassane Ouattara.

- Selon des habitants de Marcory rencontrés lors de la mission, des pro-Ouattara, réels ou supposés du fait de leur appartenance ethnique, ont été recensés **à Marcory**, avant, pendant et après l'élection présidentielle, par des membres du clan adverse. **La lettre « D » comme dioula** était inscrite sur les portes de certaines habitations.

- Selon un interlocuteur rencontré à Abobo, de telles pratiques ont aussi eu lieu dans cette commune, notamment dans le quartier de **PK18**. Cette personne signale en outre qu'**Abobo est devenu un lieu de tensions dès le débat télévisé** entre Laurent Gbagbo et Alassane Ouattara, organisé le jeudi 25 novembre 2010. Lors de ce débat, Laurent Gbagbo a annoncé la mise en place, pour le dimanche suivant, d'un **couvre-feu** à partir de 22 heures.

- Suite à cette annonce, des jeunes de la commune d'Abobo ont manifesté leur mécontentement le samedi 27 novembre 2010, devant la mairie de la commune.<sup>9</sup> **Cette manifestation a été réprimée dans le sang par la police**. Il y a eu au moins trois morts et une dizaine de blessés. Le même soir, le rond-point de la mairie d'Abobo a été sécurisé par l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI).<sup>10</sup>

- Selon l'interlocuteur précité, Abobo a aussi été touchée par de nombreuses coupures d'électricité entre les deux tours. Ces coupures avaient généralement lieu juste avant le journal télévisé de 20 heures et avaient pour but d'empêcher la population de se tenir informée.

### 1.1.2.2. Les médias durant l'entre-deux tours

D'une manière générale, la presse ivoirienne est **très partisane**. Durant l'entre-deux tours, la presse écrite a durci le ton, et relayé des propos violents. *Fraternité Matin*, *Soir Info* et *L'Intelligent d'Abidjan* ont été les seules exceptions à cette règle.<sup>11</sup>

7 *Ibid.*

8 *Le Figaro*, « Abidjan, des heurts entre jeunes partisans », 19/11/10.

9 Finalement, la présidence a pris un décret le samedi 27 novembre 2010 pour mettre en place le couvre-feu dès ce soir là ; *RFI*, « Présidentielle en Côte d'Ivoire : violence à la veille du scrutin », 27/11/10.

10 Constituée en application de la résolution 1528 du 27 février 2004, l'ONUCI est la Force des Nations unies en Côte d'Ivoire. Elle prend la suite de la résolution 1464 de février 2003 du Conseil de Sécurité de l'ONU, qui autorisait la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la France à déployer des troupes en Côte d'Ivoire pour faire appliquer les accords Kléber issus de la réunion, en janvier 2003, des belligérants à Linas-Marcoussis. Initialement déployée pour une période de douze mois, son mandat a été régulièrement prolongé par des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies.

11 Reporter sans frontières (RSF), « Extrême durcissement de la campagne présidentielle : certains médias relayent des

A l'inverse, *Le Patriote*, *Le Nouveau Réveil*, *Notre Voie*, et *Le Temps* ont « fait preuve de peu de retenue ».<sup>12</sup>

Un rapport de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) sur l'élection présidentielle de 2010 déplore « le traitement partial et manipulateur de l'information par certains médias, dont le comportement à la veille du scrutin a été de nature à entretenir la peur et la terreur au sein de la population ». Ce document met notamment en avant le **rôle central de manipulation de la Radiodiffusion télévision ivoirienne (RTI)**.<sup>13</sup>



Le siège de la RTI, situé à Cocody (Abidjan)

Un journaliste politique rencontré durant la mission souligne que des rumeurs ont pu faire la une de certains journaux et remarque que durant la campagne électorale et la crise postélectorale, l'usage de telles rumeurs pouvait s'apparenter à « **une stratégie militaire, une communication de guerre** ».

Un autre interlocuteur rencontré lors de la mission confirme ce rôle de manipulation des médias et son impact sur la population, en précisant qu'au soir du second tour, le film **Hôtel Rwanda** (dont l'action se déroule pendant le génocide rwandais de 1994) a été diffusé sur la RTI.

### 1.1.2.3. Les résultats du second tour

Le 2 décembre 2010, **Youssouf Bakayoko, président de la CEI, proclame Alassane Ouattara vainqueur** avec 54,10% des voix, contre 45,90% pour Laurent Gbagbo. Le siège de la CEI étant occupé par des éléments de la garde présidentielle, cette proclamation a lieu à l'hôtel du Golf, siège de l'ONUCI.<sup>14</sup>

#### Résultats proclamés par la Commission électorale indépendante (CEI)

Electeurs inscrits	5 784 804
Votants	4 689 366
Votants munis de dérogation	69 332
Taux de participation	81,12 %
Suffrages nuls	99 147
Suffrages exprimés	4 520 219

#### Ont obtenu en nombre de voix exprimées :

Laurent Gbagbo	2 107 055 suffrages, soit 45,90 %
Alassane Ouattara	2 483 164 suffrages, soit 54,10%

Le 3 décembre 2010, **Paul Yao N'Dré, président du Conseil constitutionnel**, alors inféodé à Laurent Gbagbo, **annule les résultats de la CEI, et proclame Laurent Gbagbo vainqueur**, avec 51,45% des voix.

Paul Yao N'Dré fait valoir que la CEI n'avait pas respecté le délai de trois jours pour annoncer les résultats et invalide les résultats dans sept départements du Nord (Bouaké, Korhogo, Ferkessédougou, Katiola, Boundiali, Séguéla et Dabakala) en prétextant des irrégularités.

propos haineux », 24/11/10.

12 *Ibid.*

13 Organisation internationale de la francophonie (OIF), *Election présidentielle des 31 octobre et 28 novembre 2010 en Côte d'Ivoire - Rapport de la mission d'information et de contacts de la francophonie*.

14 *Ibid.*

## Résultats proclamés par le Conseil constitutionnel

Electeurs inscrits	5 725 721
Votants	4 081 765
Taux de participation	71,28 %
Suffrages nuls	88 556
Suffrages exprimés	3 993 209

### Ont obtenu en nombre de voix exprimées :

Laurent Gbagbo	2 054 537 suffrages, soit 51,45 %
Alassane Ouattara	1 938 672 suffrages, soit 48,55 %

Le 3 décembre 2010, le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies certifie les résultats de la CEI et **confirme la victoire d'Alassane Ouattara**.

#### 1.1.2.4. Les irrégularités dans le déroulement de l'élection

Un fonctionnaire plutôt proche du FPI rencontré lors de la mission souligne que des fraudes ont bien eu lieu à **Bouaké** car le RDR n'avait « *pas confiance dans le report des voix du PDCI* ».

Selon cette source, le nombre de votants était supérieur au nombre d'inscrits, certains bureaux de vote étaient **dépourvus d'isoloirs, des urnes ont été « bourrées », et des pressions et des menaces** ont été exercées sur la population pour qu'elle vote en faveur d'Alassane Ouattara.

Cet interlocuteur estime toutefois que le RHDP a obtenu, à l'échelle nationale, un score supérieur à celui du FPI et pense que Laurent Gbagbo ne pouvait pas l'emporter face au RHDP, Alassane Ouattara ayant promis de nommer un Premier ministre issu du PDCI et les Baoulés ayant une aversion envers Laurent Gbagbo, qui a été le premier à s'opposer à Félix Houphouët-Boigny.

Ce fonctionnaire indique en outre que **le FPI étant minoritaire dans toutes les commissions électorales** (départementales et nationales), Laurent Gbagbo n'avait pas la maîtrise de ces organes.

Un autre interlocuteur rencontré à Bouaké fait lui aussi état de menaces et de violences à l'encontre des partisans du FPI dans cette ville, dès la campagne électorale. Il évoque notamment le sort de **deux militants du FPI assassinés à Bouaké** au motif qu'ils portaient des tee-shirts à l'effigie de Laurent Gbagbo.

Le rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la Côte d'Ivoire mentionne des **affrontements survenus le 28 novembre 2010** entre des partisans de Laurent Gbagbo et d'Alassane Ouattara, suite à des tentatives visant à empêcher des électeurs dioulas et baoulés de voter, notamment à **Lakota, Issia et San Pedro**.<sup>15</sup>

Le rapport de l'OIF sur l'élection présidentielle de 2010 déplore, quant à lui, **la non-garantie de la sécurité des électeurs dans les régions et les zones difficiles d'accès**.<sup>16</sup>

Pour sa part, un fonctionnaire rencontré lors de la mission indique qu'il n'y a **pas eu de problème à Bouaké** lors de l'élection présidentielle. Cet interlocuteur affirme avoir fait l'objet de pressions de la part de sa hiérarchie, qui souhaitait qu'il fasse une déclaration publique selon laquelle il y avait effectivement eu des fraudes à Bouaké. Ce fonctionnaire a finalement décidé d'organiser une réunion pour affirmer le contraire et a, pour ce motif, fait l'objet de menaces de la part du directeur de l'administration territoriale.

<sup>15</sup> ONU, Conseil des droits de l'Homme, *Rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la Côte d'Ivoire*, 08/06/11.

<sup>16</sup> Organisation internationale de la francophonie (OIF), *op.cit.*

Le 4 décembre 2010, Laurent Gbagbo prête serment au Palais présidentiel, tandis qu'Alassane Ouattara prête serment par écrit à l'hôtel du Golf. **Dès lors, deux gouvernements sont mis en place.**

**Alassane Ouattara se réfugie à l'Hôtel du Golf**, lieu protégé par l'ONUCI. L'hôtel est ravitaillé par hélicoptères, tandis que les médias sont bloqués par Laurent Gbagbo qui, selon une source diplomatique rencontrée à Abidjan, fait couper la télévision, la radio et les accès internet, et se livre à « *des harangues contre les méchants français* ». A cet égard, l'interlocuteur précité souligne que « *plusieurs tentatives de médiations ont été faites en direction de Laurent Gbagbo, mais celles-ci ont toutes échoué* ».

C'est le début de la crise postélectorale.

## 1.2. Les forces en présence pendant la crise postélectorale

La crise postélectorale commence à partir du refus de Laurent Gbagbo d'accepter les résultats de l'élection.

Selon certains, elle durera jusqu'à l'arrestation de Laurent Gbagbo, intervenue le 11 avril 2011. En réalité, elle prendra fin à Abobo avec la mort d'Ibrahim Coulibaly (alias IB), tué le 27 avril 2011, et à Yopougon avec la prise de cette commune par les Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), survenue à la mi-mai 2011.

La présente partie s'attachera donc à la période allant du 4 décembre 2010, date de la prestation de serment d'Alassane Ouattara, au 21 mai 2011, date de son investiture à Yamoussoukro.

### 1.2.1. Les Forces de défense et de sécurité (FDS)

Les FDS se composaient des différents corps de l'armée, de la gendarmerie et de la police. Elles étaient placées sous le commandement de Laurent Gbagbo. L'effectif total des FDS était de **55 000 éléments**, avec à leur tête le Chef d'état-major des armées (CEMA), le général **Philippe Mangou**. Fin mars 2011, celui-ci a déserté. Il a été remplacé par le commandant de la garde républicaine, le général **Brunot Dogbo Blé**, qui a été nommé CEMA par intérim.

Selon le rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la Côte d'Ivoire, les **Forces armées nationales de Côte d'Ivoire** (FANCI), la gendarmerie nationale, la police nationale et les unités spéciales ont été les plus impliquées dans les événements survenus pendant la crise postélectorale.<sup>17</sup>

- Les **FANCI** regroupaient trois forces : la marine nationale, l'armée de l'air et l'armée de terre. L'armée de l'air n'aurait joué aucun rôle dans les événements survenus pendant la crise postélectorale. Dans la marine, seuls les Fusiliers marins commandos (FUMACO) auraient été actifs durant cette période.<sup>18</sup>

- L'**armée de terre** était placée sous le commandement du général **Firmin Detho Letho**. Parmi les forces terrestres, seules des forces spéciales seraient intervenues lors des événements survenus lors de la crise postélectorale : le Bataillon d'artillerie sol-air (**BASA**), le Bataillon de commandement et de soutien (**BCS**), le Bataillon de commandos parachutistes (**BCP**) et le Détachement mobile d'intervention rapide (**DMIR**).<sup>19</sup>

- La **gendarmerie** était placée sous la tutelle du ministère de la Défense. Elle était dirigée par le général **Edouard Tiapé Kassarate**.

- La **Garde républicaine** était, quant à elle, directement sous la tutelle du cabinet du président

17 ONU, Conseil des droits de l'Homme, *op.cit.*

18 *Ibid.*

19 *Ibid.*



de la République. Il s'agissait d'un corps d'élite, placé sous le commandement du général **Brunot Dogbo Blé**. Lourdemement armée, la Garde républicaine ivoirienne était l'une des mieux équipées d'Afrique.

- La **police** était placée sous la tutelle du ministère de l'Intérieur et dirigée par **M'Bia Bredou**. De nombreux policiers ivoiriens ont déserté pendant la crise postélectorale.

- Des **unités spéciales** ont été constituées par Laurent Gbagbo après l'éclatement de la rébellion, notamment le GSPR et le CECOS :

Le Groupe de sécurité de la Présidence de la République (**GSPR**) était chargé de la protection rapprochée du Président. Il était commandé par le colonel major **Nathanaël Ahouman Brouha**, directement subordonné au cabinet du Président.<sup>20</sup>

Le Centre de commandement des opérations de sécurité (**CECOS**) était dirigé par le général de brigade de la gendarmerie **Georges Guiai Bi Poin**, qui a quitté son poste le 30 mai 2011. Le commissaire divisionnaire Joachim Robé Gogo, chef des opérations du CECOS, a été arrêté et déféré devant le procureur militaire, le 29 avril 2011.<sup>21</sup>



En octobre 2002, les militaires français se déploient sur une ligne traversant le pays d'est en ouest dans le cadre de l'opération Licorne. Mise en place par l'ONU, une « zone de confiance » de 12 000 km<sup>2</sup>, démilitarisée et placée sous le contrôle de la force Licorne, est censée mettre fin aux affrontements entre loyalistes et rebelles. Cette zone tampon constitue une frontière intérieure et consacre la partition du pays. En avril 2007, le démantèlement de cette zone tampon qui séparait le Nord et le Sud de la Côte d'Ivoire commencera.

(Source: hegesippecornier.over-blog.com)

20 **Nathanaël Ahouman Brouha** a été élevé au rang de colonel major par Laurent Gbagbo à l'occasion de la commémoration de la fête d'indépendance célébrée le 7 août 2010. Depuis lors, le commandant du GSPR a été constamment cité dans les nombreuses violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire en Côte d'Ivoire sous le régime de Laurent Gbagbo dont il a été une pièce essentielle dans le dispositif mis en place pour contrecarrer l'installation du président Alassane Ouattara au palais présidentiel au Plateau. Nathanaël Ahouman Brouha a été assassiné le 4 mai 2011 à Grand Lahou, pendant son transfert à Abidjan, par des mercenaires libériens pro-Gbagbo ; *Jeune Afrique*, « Onze proches de Gbagbo sanctionnés par l'Union européenne », 15/12/10 ; *L'Expression*, « Le colonel major Ahouman Nathanaël tué par les mercenaires libériens », 06/05/11.

21 Pour de plus amples informations sur le CECOS, voir notamment la note suivante : Fabrice MIGNOT, *Le centre de commandement des opérations de sécurité (CECOS)*, OFPRA, CEDRE, 02/05/07.

### 1.2.2. Les Forces armées des forces nouvelles (FAFN)

Les FAFN étaient la branche militaire des Forces nouvelles (FN), dont le secrétaire général était **Guillaume Soro**. Elles avaient pour chef d'état-major le général **Soumaïla Bakayoko**, aujourd'hui à la tête des FRCI.

Son organisation était calquée sur celle de l'armée ivoirienne. Son quartier général était situé à Bouaké.

La partie de la Côte d'Ivoire occupée par les FAFN était divisée en dix zones, qui étaient dirigées par des commandants de zone communément appelés « **comzones** ». Ceux-ci exerçaient des pouvoirs militaires et administratifs dans la zone dont ils avaient la charge.

À l'issue de la crise postélectorale, les comzones ont été nommés à des postes de premier plan au sein de l'appareil sécuritaire ivoirien. En septembre 2012, trois d'entre eux ont été nommés Préfets de région.<sup>22</sup>

### 1.2.3. Les Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI)

**Les FRCI ont été créées par l'ordonnance N° 2011-002 du 17 mars 2011** par le Président Alassane Ouattara, qui a fusionné les FDS et les FAFN.

Il convient toutefois de souligner que pendant la crise postélectorale, les FRCI étaient principalement composées d'éléments de l'armée des Forces nouvelles.

Depuis leur création, les FRCI ont supplanté les FAFN dans la conquête des villes contrôlées par les proches de Laurent Gbagbo.

Un état-major tactique commandé par le général Bakayoko avait autorité sur le territoire national, subdivisé en quatre fuseaux placés sous la direction de commandants de fuseaux appelés « **COM'FU** » :

- le fuseau Nord-ouest, commandé par le général Miche Gueu.
- le fuseau Nord-est, commandé par le général Soumaïla Bakayoko.
- le fuseau Abidjan-est, commandé par le colonel Ouattara.
- le fuseau Abidjan-ouest, commandé par le colonel Soumahoro.

Ces quatre fuseaux étaient eux-mêmes divisés en dix groupements tactiques correspondant aux dix anciennes zones des FAFN.<sup>23</sup>

### 1.2.4. Les milices pro-Gbagbo

Les miliciens sont des combattants civils ou des mercenaires ayant pris fait et cause pour l'un des deux camps.

Certains miliciens pro-Gbagbo sont communément appelés les « **jeunes patriotes** ». Il s'agit de groupes constitués à partir d'organisations, telles que la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (**FESCI**), le Congrès panafricain des jeunes et des patriotes (**COJEP**), la Fédération des agoras et parlements de Côte d'Ivoire (**FENAPCI**), la **Coordination des femmes patriotes de Côte d'Ivoire** et l'Union pour la libération totale de la Côte d'Ivoire (**UPLTCI**).

Selon le rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la Côte d'Ivoire, « *le Conseiller spécial du Président Gbagbo, **Kadet Bertin**, et le Directeur général du port d'Abidjan, **Marcel Gossio**, ont contribué au financement et à l'armement des milices (pro-Gbagbo)* ».

<sup>22</sup> Pour de plus amples informations à ce sujet, voir sous-partie dédiée aux comzones, dans la partie consacrée aux forces de sécurité (Partie V).

<sup>23</sup> ONU, Conseil des droits de l'Homme, *op.cit.*

Selon ce même rapport, les milices les plus actives durant la crise postélectorale ont été **les éléments armés de la FESCI** et **les milices rattachées** au Front national pour la libération totale de la Côte d'Ivoire (**FNLTCI**), la branche armée de l'UPLTCI.

Des milices se sont également illustrées dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire, notamment :

- le Front de libération du grand ouest (**FLGO**). Dirigée par **Denis Maho Glofehi**, cette milice comportait environ 7 000 éléments.<sup>24</sup>

- l'Union des patriotes résistants du grand Ouest (**UPRGO**), dirigée par le chef de guerre **Gabriel Banao**, un général à la retraite. Cette milice disposait de 200 combattants guérés lors des affrontements ethniques pour le contrôle de Duékoué.<sup>25</sup>

- l'Alliance patriotique du peuple Wê (**APWE**) a été créée en 2003 avec moins d'un millier d'hommes, dont près de la moitié de Libériens. Dirigée par **Julien Mompeho**, alias Colombo ou Cochise, cette milice était active à Duékoué, Bangolo, Bolequin et Toulepleu.

- le Mouvement ivoirien pour la libération de l'Ouest de la Côte d'Ivoire (**MILOCI**), dirigé par le **pasteur Gammi**, était basé à la frontière libérienne. Selon un chercheur français travaillant pour une ONG internationale, le pasteur Gammi avait volé de l'argent à ses hommes, qui ont voulu le tuer. Il a été lâché par le régime de Laurent Gbagbo, avant d'être rappelé, lors de l'élection présidentielle.<sup>26</sup>

Selon l'interlocuteur précité, « *Avant même la proclamation des résultats (des élections présidentielles de 2010), Laurent Gbagbo a mis en place une stratégie pour prendre le pouvoir par la force* ». A cette fin, « *il a fait venir à Abidjan des chefs de milices originaires de l'Ouest* ».

En plus de ces milices, déjà connues avant la crise postélectorale, il convient aussi de mentionner **l'apparition de milices ethniques**, notamment ébrié, abbey et bakoué.<sup>27</sup>

### 1.2.5. Les milices pro-Ouattara

Les milices pro-Ouattara étaient composées des dozos et des membres du Commando Invisible.

#### 1.2.5.1. Les dozos

Les dozos sont des **chasseurs traditionnels** initiés, principalement issus des ethnies originaires du Nord de la Côte d'Ivoire. Dozo est un terme bambara qui signifie « *celui qui rentre après avoir chassé* ». Réputés avoir des pouvoirs mystiques obtenus lors de leur initiation traditionnelle, les dozos portent des amulettes protectrices censées leur conférer des pouvoirs surnaturels.<sup>28</sup>

Lors de leur offensive de 2002, les rebelles du Nord font appel aux dozos, **pour assurer la sécurité des arrières de leur progression**. Cette mesure est prise pour palier la faiblesse des effectifs militaires de la rébellion et compenser le départ des forces de police et de gendarmerie, restées fidèles au régime d'Abidjan. Depuis ces événements, les dozos prennent dans la partie Nord du pays une **position** de type « *institutionnel* », par subsidiarité.<sup>29</sup>

Lors de l'offensive de mars et avril 2011, la stratégie mise en place en 2002 au Nord est reconduite dans les zones Sud conquises par les FRCI : **les dozos sont à nouveau chargés d'assurer la sécurité des zones arrières**, en se substituant aux autorités policières et de gendarmerie ayant

24 On trouve également ce nom orthographié Mao Glophéhi, Glofehi, Glofiéi ou Glofei.

25 *Ibid.*

26 Dont le vrai nom serait Sylvain Ziké ou Abdoulaye Diomande, les sources diffèrent sur ce point.

27 Commission nationale d'enquête (CNE), *Rapport d'enquête sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire survenues dans la période du 31 octobre 2010 au 15 mai 2011*, août 2012.

28 Selon une source ne souhaitant pas être nommément citée.

29 *Ibid.*

abandonné leurs positions dans les villes et les campagnes libérées.<sup>30</sup>

Pour remplir cette mission, les dozos font appel à des « **supplétifs** », parmi lesquels se sont glissés des opportunistes, qui ont usurpé le respect et la crainte dont les populations entourent la confrérie, en revêtant une tenue de dozo. Ils se sont livrés à des exactions et ont profité de la situation pour accaparer des terres laissées inoccupées par des autochtones en fuite.<sup>31</sup>

Par ailleurs, selon un rapport de l'ONU, des dozos sont soupçonnés de trafic d'armes le long de la frontière Nord-ouest et d'attaques armées dans les zones de Bangolo, Duékoué et de Kouibly.<sup>32</sup>

Les dozos sont aussi désignés comme les principaux auteurs **des massacres commis à Duékoué les 28 et 29 mars 2011**.<sup>33</sup>

### 1.2.5.2. Le Commando Invisible

Selon le rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la Côte d'Ivoire, le Commando Invisible comptait près de 5 000 éléments à la fin des combats.

Son fief et son terrain d'opération se situaient dans le quartier de **PK18**, dans la commune d'Abobo. Il était officiellement dirigé par Ibrahim Coulibaly, alias IB, qui a été tué le 27 avril 2011 lors d'un affrontement avec les FRCI, en raison de son refus de désarmer ses hommes.

Selon une source diplomatique rencontrée lors de la mission, IB a été éliminé car « *il gênait le pouvoir et connaissait beaucoup de choses* » à propos de Laurent Gbagbo, Alassane Ouattara et Guillaume Soro. Selon cet interlocuteur, ses partisans n'ont plus rien à craindre aujourd'hui, « *la personne d'IB était visée et non ses partisans* ».

Un chercheur français travaillant pour une ONG internationale estime, quant à lui, que les partisans d'IB sont aujourd'hui exposés à des risques de sévices, car les autorités les soupçonnent d'avoir pris part aux attaques de l'été 2012.

Un membre du Mouvement ivoirien pour les droits de l'homme (MIDH) indique que le Commando Invisible s'est constitué **à partir de jeunes du quartier d'Abobo** qui se sont organisés : « *Il y avait plusieurs chefs à Abobo. A son arrivée, IB a fédéré toutes les milices présentes dans la commune. Il a pris la tête du mouvement et est devenu une figure emblématique* ».

Selon un chercheur français rencontré lors de la mission, IB a pu prendre la direction du Commando Invisible « *parce qu'il n'était pas seul et parce qu'il faisait peur* ».

Selon le membre du MIDH précité, **la plupart des chefs de cette milice ont été intégrés aux FRCI après la mort d'IB. Ceux qui sont restés fidèles à IB ont, quant à eux, quitté la Côte d'Ivoire**.

Pour sa part, un membre de la FESCI rencontré lors de la mission signale que les éléments du Commando Invisible se fondaient dans la population en portant des tenues civiles et qu'ils pouvaient « *vous tirer dessus sans crier gare* ».

---

30 *Ibid.*

31 *Ibid.*

32 ONU, Conseil des droits de l'Homme, *op.cit.*

33 Pour de plus amples informations sur les dozos, voir partie consacrée à la situation dans l'Ouest du pays (Partie IV).

### **Ibrahim Coulibaly (dit IB)**

Né le 24 février 1964 à Bouaké, IB a intégré l'armée ivoirienne en 1985 et a été affecté à la garde rapprochée de plusieurs personnalités, notamment Alassane Ouattara.

Issu d'une unité d'élite, la FIRPAC, il a fait partie des acteurs du coup d'Etat de décembre 1999 contre Henri Konan Bédié.

IB a ensuite pris part à la rébellion du 19 septembre 2002, avant de partir en exil suite à sa brouille avec Guillaume Soro.

Revenu en Côte d'Ivoire en décembre 2010, IB a pris la tête du Commando Invisible, jusqu'à son assassinat survenu le 27 avril 2011.

Selon un chercheur français travaillant pour une ONG internationale, IB était « *le principal ennemi de Guillaume Soro. Il était très charismatique, très séduisant. Il avait de puissantes protections mystiques et il faisait peur. Les gens étaient prêts à tuer et à se faire tuer pour lui* ».



Bâtiment détruit lors des combats survenus à Abobo pendant la crise postélectorale

### **La fin du Commando Invisible**

Des informations relatives à la fin du Commando Invisible ont été recueillies à travers le témoignage d'un interlocuteur ayant vécu à Abobo au début de la crise postélectorale, avant de fuir la commune au plus fort des combats. Cet interlocuteur a livré le témoignage suivant :

*« Nous pensions quitter Abobo pendant une semaine. Finalement, nous sommes partis pendant deux mois. Nous sommes revenus à Abobo le dimanche de Pâques (24 avril 2011) depuis Cocody. Il n'y avait aucun barrage quand nous sommes revenus à Abobo. L'endroit était désert. Nous sommes parvenus jusqu'ici sans encombre. Mais en chemin, nous avons entendu des tirs, et avons aperçu des barrages, sur la route goudronnée, au niveau du carrefour Makassi. Ces barrages étaient constitués de militaires façon-façon, armés, drogués et excités. La semaine précédente, il y avait eu des barrages partout à Abobo.*

*Le mercredi 27 avril 2011 est le jour de la mort d'IB. Ce jour là, nous sommes rentrés à Abobo. Les barrages y étaient plus officiels qu'à l'aller (le 24 avril 2011). Nous sommes arrivés vers 9 heures. Vers 9 heures 30, nous avons entendu des tirs à n'en plus finir, à l'arme lourde. Vers 14 heures 30 ou 15 heures, les tirs se sont calmés. Des amis nous ont dit qu'il y avait des militaires partout. Vers 16 heures - 17 heures, nous avons vu une trentaine d'hommes d'IB arrêtés, menottés dans les dos et torses nus, sur le terre plein situé entre les deux voies de la route goudronnée. Il y a ensuite eu des combats, et vers 20 heures, nous avons appris la mort d'IB ».*

### 1.3. La crise postélectorale à Abidjan

Lors de la mission, une source diplomatique ayant pris ses fonctions avant la tenue de l'élection présidentielle a fait une présentation générale de la crise postélectorale. Cette période a également été évoquée avec des membres de la société civile, et des habitants des communes d'Abobo, de Yopougon, et de Marcory.

#### 1.3.1. Présentation générale

- Lorsque la crise postélectorale a commencé, des **couvre-feux** ont été mis en place à Abidjan. A partir de 18 heures, la ville se vidait totalement, en l'espace de 15 à 30 minutes, la population étant parfois prévenue du couvre-feu une demi-heure avant son entrée en vigueur.

- Les **coupures d'eau et d'électricité** étaient fréquentes pendant cette période. Elles ont duré jusqu'à l'arrivée des FRCI à Abidjan.

- Des **barrages de jeunes patriotes**, armés de kalachnikovs, se sont constitués dès l'intronisation de Laurent Gbagbo, un peu partout dans Abidjan, notamment dans la commune du Plateau. Selon la source diplomatique précitée, ces barrages ne se trouvaient pas sur les grands axes, pour ne pas trop perturber la circulation.

- A partir de janvier 2011, les **déplacements** sont devenus difficiles dans Abidjan.

- Fin janvier 2011, Alassane Ouattara a créé sa propre chaîne de télévision, **Télé Côte d'Ivoire (TCI), pour contrer la RTI**, jugée trop partisane. La TCI a cessé d'émettre à l'issue de la crise postélectorale.

- Le 17 février 2011, les banques ont toutes été fermées à Abidjan suite au « **braquage de la BCEAO** ». Elles vont rouvrir progressivement à partir du 28 avril 2011.<sup>34</sup>

- **Les prix des denrées alimentaires** ont nettement augmenté durant la crise postélectorale. A titre d'exemple, un représentant de la Ligue ivoirienne des droits de l'homme (LIDHO) souligne que le litre d'huile est passé de 700-800 francs CFA à 4 000 francs CFA, celui de la boule d'attiéké de 100 à 700 francs CFA et indique que la boîte de sardine valait 1500 francs CFA.

- Pendant la crise postélectorale, une **centrale téléphonique** a été mise en place pour pouvoir joindre le Comité international de la Croix Rouge (**CICR**). Le CICR et les membres de la Croix-Rouge de Côte d'Ivoire étaient les seuls habilités à circuler dans la ville. Selon des interlocuteurs rencontrés lors de la mission, le personnel de ces deux organisations a été respecté par l'ensemble des forces en présence. Ces organisations ont pu apporter une assistance médicale, évacuer les blessés et récupérer les cadavres.

#### L'article 125

Dans un rapport paru en octobre 2011, l'ONG Human Rights Watch fait état de **nombreuses exactions commises contre les partisans présumés d'Alassane Ouattara** lors de la crise postélectorale.<sup>1</sup>

Entre décembre 2010 et avril 2011, des miliciens pro-Gbagbo ont arrêté des centaines de personnes aux barrages, **sur la base de leurs tenues vestimentaires ou de leurs patronymes**.

1 Human Rights Watch, *Ils ont tué comme si de rien n'était ; Le besoin de justice pour les crimes postélectoraux en Côte d'Ivoire*, 04/10/11.

34 Le 25 janvier 2011, Laurent Gbagbo ordonne la réquisition de l'agence de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Abidjan. Tous les bureaux et employés de l'institution ont été réquisitionnés par le gouvernement ivoirien et ont été placés sous le contrôle des autorités locales, et non plus sous celui de leur directeur régional basé à Dakar, au Sénégal. Des bureaux ont été défoncés, de l'argent emporté aussi bien à Abidjan que dans certaines agences de l'intérieur du pays. Le gouvernement sénégalais, par la voix d'Abdoulaye Wade, avait qualifié cela de « *braquage de la BCEAO* », et accusé le régime de Gbagbo d'avoir fait main basse sur 500 milliards de francs CFA.

Certaines d'entre elles ont été battues, puis aspergées d'essence et brûlées vives, sur un tas de pneus ou de bois.

Cette pratique est connue sous le nom d'article 125 : 100 francs CFA pour l'essence et 25 francs CFA pour l'allumette.

Un habitant d'Abobo réfugié à Yopougon pendant la crise affirme avoir entendu parler de cette pratique dès la première semaine du mois de mars 2011.

Des habitants de la commune de Marcory, plutôt favorables à Alassane Ouattara, soulignent, quant à eux, que des FRCI ont aussi pu appliquer l'article 125 contre des partisans de Laurent Gbagbo.

Selon ces interlocuteurs, les FRCI ont suivi la maxime « *œil pour œil, dent pour dent* » lorsqu'elles ont pris le contrôle d'Abidjan.

### 1.3.2. La bataille d'Abidjan

La bataille d'Abidjan a duré **douze jours**, du 30 mars 2011, date à laquelle les FRCI sont arrivées à Abidjan, au 11 avril 2011, date de l'arrestation de Laurent Gbagbo.

Venues du Nord de la Côte d'Ivoire, les FRCI sont arrivées à Abidjan en moins d'un jour. **Les combats les plus durs ont eu lieu au niveau du pont de Tiebissou**, situé sur la route allant de Bouaké à Yamoussoukro. Après avoir fait sauter ce « *verrou* », les FRCI n'ont quasiment plus rencontré de résistance jusqu'à leur arrivée à Abidjan.

Dès lors, « *la panique* » a, selon une source diplomatique rencontrée lors de la mission, « *gagné le clan de Laurent Gbagbo* ».



Le pont de Tiébissou

#### 1.3.2.1. Les trois vagues de pillages

Quand les FRCI sont entrées à Abidjan, la ville s'est rapidement vidée. Selon une source diplomatique, il y eut ensuite **trois vagues de pillages** :

- une première vague, que la source précitée qualifie de « *politique de la terre brûlée* », conduite par les FDS qui pillaient tout (voitures, télévisions, carrelage, WC, etc.) en fuyant les zones qu'elles contrôlaient. Les pillards se servaient de matelas ou de pneus pour passer par dessus les barbelés afin d'entrer dans les villas. Lors de cette période, près de 5 500 détenus évadés de la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (MACA) ont contribué à l'anarchie ambiante. Des viols ont aussi été commis pendant cette période.

- une deuxième vague de pillages commis par des FRCI, lors de leur entrée dans les différentes communes d'Abidjan.

- une troisième vague de pillages, avant la chute de Laurent Gbagbo, commis par des FRCI et par des partisans du président déchu.

#### 1.3.2.2. A propos des jeunes patriotes

Selon un cadre du FPI, les jeunes patriotes ont fait des contrôles durant la crise postélectorale, mais n'étaient pas armés, à l'inverse des partisans d'Alassane Ouattara, dont le bastion se trouvait à Abobo-Gare : « *Les jeunes patriotes étaient opposés à la partition du pays, que la France bénissait, raison pour laquelle ils se sont constitués en 2002. La France de Nicolas Sarkozy a mené une guerre contre un homme, Laurent Gbagbo, qui a eu le tort de ne pas faire allégeance à la France, de ne*

*pas faire de genuflexion au bord de la Seine. Les patriotes sont des jeunes restés loyaux à Laurent Gbagbo. Ils allaient combattre les rebelles à mains nues. Il y a eu une **propagande** monstre contre les patriotes avant la crise. Le terme est considéré comme négatif et a été dévalorisé par la presse française ».*

Rencontré lors de la mission, un membre de la Jeunesse du Front populaire ivoirien (JFPI) dit avoir dû quitter sa ville natale, située dans l'ancienne zone contrôlée par les FAFN, après l'élection présidentielle, car il était recherché par des militaires. Il déclare avoir trouvé refuge à Abidjan, sur le campus de l'université de Cocody et confirme que **les forces de sécurité pro-Gbagbo ont procédé à des recrutements** parmi les jeunes patriotes durant la crise postélectorale.

Cet interlocuteur indique que des volontaires sont partis se former, puis qu'ils sont revenus afin de sécuriser **le campus de l'université de Cocody**. Il soutient d'autre part que les **membres de la FESCI** n'étaient pas armés, contrairement aux « rebelles », qui ont, selon lui, été armés par l'ONUCI. Ce membre de la JFPI affirme en outre que les membres du FPI ont saccagé le quartier de Sicobois, car ils suspectaient « des rebelles » d'y habiter. Interrogé sur la façon dont les jeunes patriotes pouvaient se battre à mains nues contre des rebelles, cet interlocuteur déclare que « 1 000 personnes pouvaient en désarmer 100 ».

A cet égard, il convient de signaler que si d'autres membres du FPI affirment eux aussi que les **jeunes patriotes se sont battus à mains nues** durant la crise postélectorale, l'ensemble des autres personnes rencontrées lors de la mission tient un discours totalement différent, certains faisant peser sur Charles Blé Goudé la responsabilité de ce qu'il s'est passé durant la crise, évoquant la présence de **jeunes munis de machettes sur les barrages érigés par les patriotes**, et parlant de la FESCI comme **d'une véritable armée**.

Un membre de la FESCI rencontré au cours de la mission confirme que les étudiants de la Cité Rouge et de la Cité Mermoz étaient armés, que des affrontements ont eu lieu entre militants du RHDP et les étudiants de la Cité Mermoz, que les **armes arrivaient par containers**, qu'elles étaient distribuées dans les quartiers par des militants du FPI et que certaines d'entre elles étaient cachées dans des églises protestantes.

Un habitant de Marcory évoque également la présence de **nombreuses armes dans la cité universitaire de Port-Bouët 3**.



L'université de Cocody à l'issue de la crise postélectorale

### 1.3.2.3. Les autres belligérants de la bataille d'Abidjan

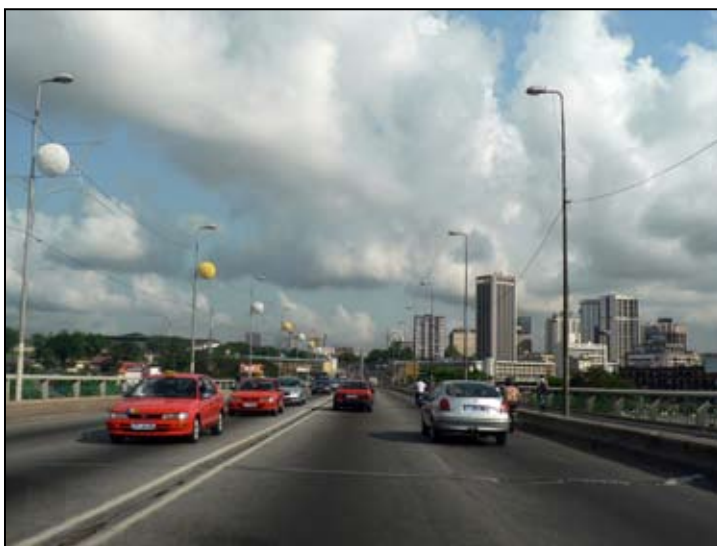
Certains FDS ont abandonné le camp Gbagbo quand Guillaume Soro, après avoir reconnu la victoire électorale d'Alassane Ouattara, a été reconduit par ce dernier dans ses fonctions de Premier ministre, le 6 décembre 2001, mais d'autres ont combattu en faveur du président déchu jusqu'à son arrestation.



Selon un analyste de l'ONUCI rencontré lors de la mission, la **bataille d'Abidjan a opposé environ 3 000 FRCI à environ 1 500 FDS.**

Un membre du bureau intérimaire du FPI estime, quant à lui, que **82 000** hommes étaient présents lors de la prise d'Abidjan, alors qu'il ne devait y avoir, selon les accords d'Ouagadougou, que **30 000** combattants parmi les FAFN. Selon cet interlocuteur, les FAFN « **ont donc armé 50 000 hommes supplémentaires pendant la crise** ».

Cet interlocuteur souligne en outre que : « *Selon les dires de Jonathan Goodluck et de Blaise Compaoré (respectivement présidents du Nigeria et du Burkina Faso), **des soldats de la CEDEAO** (Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest) se sont mêlés aux FAFN durant la bataille d'Abidjan. Ces soldats faisaient des barrages alors qu'ils n'en avaient pas le droit* ».



Le pont Félix Houphouët Boigny

Selon la source diplomatique précitée, près de 9 milliards de francs CFA ont été dépensés pour l'armement. Durant la crise postélectorale, un fusil d'assaut de type Kalachnikov pouvait s'acheter **30 000 francs CFA**.<sup>35</sup>



Logo de la force Licorne

Les FDS ont installé des **armes de guerre**, notamment des lance-roquettes, aux extrémités des deux ponts (le pont Charles de Gaulle et le pont Félix Houphouët Boigny), si bien que la **force Licorne** ne pouvait pas les franchir. Celle-ci a dû procéder à des tirs nocturnes, au moyen de balles traçantes. Les FDS disposaient aussi d'orgues de Staline, mais elles ne les ont pas utilisées et ont stocké **beaucoup d'armes dans les sous-sols de la Présidence**, où Laurent Gbagbo s'est retranché jusqu'à son arrestation.

Une vingtaine de missiles ont été lancés par la force Licorne pour déloger Laurent Gbagbo du palais présidentiel. En soirée, la **force Licorne** tirait sur ce palais au moyen de balles traçantes. En journée, les forces de l'**ONUCI** prenaient le relais en pilonnant. A ce moment là, « *tout le Sud du pays était* », selon la source précitée, « *à feu à sang jusqu'à San Pedro* ».

#### 1.3.2.4. Après l'arrestation de Laurent Gbagbo

Selon la source diplomatique précitée, seules quelques « *escarmouches* » ont eu lieu **après l'arrestation de Laurent Gbagbo** (survenue le 11 avril 2011) mais la situation s'est ensuite calmée, car la force Licorne et l'ONUCI ont encadré les FRCI en se postant aux carrefours avec les soldats.

Toutefois, plusieurs de nos interlocuteurs signalent **que des FRCI ont commis des crimes** au regard du droit international à Abidjan, **en particulier à Yopougon**, après l'arrestation de Laurent Gbagbo.

Des interlocuteurs rapportent aussi que des FRCI sont entrées dans les logements situés à **Cocody**, à la recherche d'objets de propagande pro-Gbagbo et qu'elles procédaient à des arrestations dès qu'elles trouvaient le moindre élément pro-Gbagbo.

35 Aujourd'hui, cette arme vaudrait entre 500 000 et 700 000 francs CFA.

Certains interlocuteurs signalent en outre que le simple fait de posséder une carte d'étudiant pouvait exposer son détenteur à de sérieux problèmes, dans la mesure où **les étudiants étaient assimilés à la FESCI**. Assimilés à des partisans de Laurent Gbagbo, les membres des FDS étaient eux aussi exposés à des suspicions.

### 1.3.3. La crise postélectorale à Abobo

A Abobo, les combats ont débuté dès la semaine ayant suivi le second tour de l'élection présidentielle. Instauré pendant ce week-end-là, le **couvre-feu** y a duré beaucoup plus longtemps que dans les autres communes d'Abidjan. La population a mal vécu cette différence de traitement, dont elle ne comprenait pas les raisons. Le couvre-feu s'est étendu sur plusieurs mois et pouvait débuter entre 19 heures et 22 heures, les horaires variant selon les périodes.

#### 1.3.3.1. « Opérations casseroles » et « nuit des marmites »

Deux articles de presse font état « **d'opérations casseroles** » mises en place par la population dans certains quartiers de la commune d'Abobo, entre les deux tours de l'élection présidentielle, pour se protéger des enlèvements orchestrés par des miliciens pro-Gbagbo.<sup>36</sup>

D'après ces articles, ces opérations consistaient en la **mise en place de barrages** dans les ruelles, avec des jeunes qui montaient la garde et qui tapaient sur des casseroles, pour alerter les gens et faire fuir les agresseurs. Cette stratégie aurait rythmé la vie des populations d'Abobo pendant tout le mois de décembre 2010 et durant la première semaine de janvier 2011.

Selon un ancien habitant de la commune, des opérations casseroles permettant à des partisans d'Alassane Ouattara de démasquer des partisans de Laurent Gbagbo ont aussi été menées à Abobo.<sup>37</sup>

Ce militant pro-Gbagbo livre le témoignage suivant : « *J'avais pris parti pour Laurent Gbagbo pendant l'élection. Après le second tour de l'élection, lors de l'opération casserole à Abobo, ils (les partisans d'Alassane Ouattara) m'ont pris et tabassé. Je révais, j'avais les yeux convulsés. Lors de l'opération casserole, ils ont fait des appels. Ils ont trié les pro-Gbagbo et ont pris tous les gens de l'Ouest. Ils ont dit qu'ils allaient fouiller les plafonds à la recherche de caches d'armes. Deux de mes cousines ont été violées. Après ça, j'ai fui Abobo et je suis allé à Yopougon* ».

D'autres interlocuteurs rencontrés lors de la mission ont également évoqué la « **nuit des marmites** », qui fait référence à la nuit du 10 au 11 décembre 2010, lors de laquelle des jeunes patriotes ont utilisé ce procédé pour débusquer des partisans d'Alassane Ouattara.

A cet égard, un interlocuteur a livré le témoignage suivant : « *La nuit, entre les deux tours de l'élection présidentielle, les jeunes partisans d'Alassane Ouattara utilisaient des casseroles et des marmites pour amener et faire fuir les assaillants. La nuit du 10 au 11 décembre 2010, les jeunes patriotes ont utilisé ce système pour que les jeunes sortent garder le quartier. Ceux qui ne sortaient pas étaient considérés comme des partisans d'Alassane Ouattara. Certains ne voulaient pas prendre parti, comme par exemple les Baoulés qui ont fui Bouaké en 2002. C'était la nuit du vendredi au samedi. Tout le monde a eu très peur cette nuit là, car il y avait beaucoup de bruit à cause des casseroles et des louches. En plus, il y avait très peu d'éclairage, on n'avait pas conscience du nombre de personnes sorties dans la rue. Des portes ont été forcées. Il y a des endroits où ils sont allés chercher des jeunes. Nous avons vraiment eu très peur* ».

#### 1.3.3.2. Les jeunes patriotes à Abobo

Rencontré lors de la mission, un interlocuteur a évoqué la présence d'un « **parlement** » tenu par des jeunes patriotes non loin du rond-point de la gendarmerie d'Abobo. Selon des membres du FPI rencontrés à Yopougon, ce parlement était surnommé « *le tout puissant congrès d'Abobo* ».

<sup>36</sup> *Le Patriote*, « Souffrance, vous avez dit souffrance ? », 11/04/12 ; *Le Patriote*, « Chute du dictateur Laurent Gbagbo - Abobo, une commune symbole », 29/04/11.

<sup>37</sup> Cette version des faits n'a pas été mentionnée par les autres interlocuteurs ayant évoqué les événements survenus à Abobo lors de la crise postélectorale.

L'interlocuteur précité dit y avoir entendu « *des choses incroyables* », et y avoir vu « *des cadavres étendus sur le sol aux pieds des jeunes patriotes* », entre décembre 2010 et février 2011. Selon cet interlocuteur, **beaucoup d'exactions y ont été commises**.

Cet interlocuteur mentionne également l'installation de **barricades** dans la commune par ces jeunes patriotes armés, notamment devant le lycée municipal, et précise que les contrôles et les exactions s'y sont intensifiés après **l'appel à la résistance lancé par Charles Blé Goudé**.

A cet égard, l'interlocuteur précité apporte le témoignage suivant : « *Il y a eu l'appel à la résistance de Charles Blé Goudé. C'est le seul nom que je donnerai car il porte la responsabilité de ce qu'il s'est passé. Charles Blé Goudé a manipulé la jeunesse. Quand il a appelé les jeunes patriotes à défendre et à protéger leur pays, les barrages sont devenus beaucoup plus durs. Il était plus difficile de quitter Abobo. Dès lors, des gamins de 16 ans se sont mis à arrêter et à fouiller toutes les voitures, à racketter et piller. Des jeunes patriotes arrêtaient même des vieux pro-Ouattara et leur faisaient subir des humiliations. Du coup, les règlements de comptes étaient nombreux. **Sur ces barrages, certains jeunes patriotes pouvaient avoir 15 ou 16 ans. Ils étaient drogués ou alcoolisés, armés de kalachnikovs et de machettes.** Certains étaient surexcités, avec les yeux dilatés. La rumeur fonctionne à fond. Elle peut faire basculer toute une ville. Il y avait une rumeur selon laquelle on distribuait des machettes aux jeunes patriotes, pour exterminer les partisans d'Alassane Ouattara* ».

Cet interlocuteur évoque également l'exemple d'étudiants polonais et de ressortissants nigériens ayant eu du mal à passer ces barrages et celui d'un jeune homme **tabassé à mort par des jeunes patriotes**. Ce jeune homme était suspecté d'être un combattant pro-Ouattara uniquement parce qu'il courrait et portait des gris-gris. Des habitants du quartier ayant assisté à la scène sont allés chercher un prêtre qui est intervenu, mais le jeune homme a succombé trois semaines plus tard.

Selon cet interlocuteur, les religieux et les femmes avaient un peu moins de mal à passer ces barricades.

### 1.3.3.3. Localisation des combats

Des interlocuteurs rencontrés lors de la mission ont apporté les informations suivantes :

Les **affrontements** ont commencé à Abobo en décembre 2010, dès la semaine suivant le second tour de l'élection présidentielle.

Les premiers combats entre les FDS et le Commando Invisible ont éclaté au niveau du rond-point de la mairie d'Abobo.

Des affrontements sont également survenus autour du rond-point de la gendarmerie d'Abobo. L'agence de téléphonie qui s'y trouvait n'est plus aujourd'hui qu'un tas de ruine. La gendarmerie du quartier a aussi été touchée. Des pans de mur entiers sont tombés durant les combats et n'ont pas encore été reconstruits.

Dans le quartier **Abobo derrière rails**, de nombreux combats ont également eu lieu du fait de la présence d'une antenne de la RTI.

Un interlocuteur attribue **l'attaque de la RTI** au Commando Invisible. Il indique en outre que les membres de ce groupe s'en sont pris à des FDS, ainsi qu'à des combattants pro-Gbagbo et souligne que les policiers et les gendarmes qui ne soutenaient pas le président déchu ont très vite quitté le quartier, après avoir mis leur famille à l'abri avant même le début des hostilités, mais qu'aujourd'hui, presque tout le monde est revenu.

Par ailleurs, cet interlocuteur signale que **l'interruption des cours** a commencé en décembre 2010 dans les établissements scolaires d'Abobo et rappelle que les cours n'ont cessé qu'à partir de mars 2011 dans les autres communes d'Abidjan. Les cours n'ont repris à Abobo qu'en mai 2011, dans les écoles primaires et secondaires.

#### 1.3.3.4. Quelques événements survenus dans la commune d'Abobo

- Le 16 décembre 2010, **marche du RHDP sur la RTI** : la manifestation prévue dans la matinée a été interrompue avant même d'avoir commencé, lorsque des combats à l'arme lourde ont éclaté à proximité de l'hôtel du Golf, où des centaines de manifestants pro-Ouattara avaient pu parvenir, la majorité ayant été empêchée de quitter son quartier.<sup>38</sup> A cet égard, un habitant d'Abobo confirme que beaucoup de jeunes n'ont pas pu fuir la commune du fait des jeunes patriotes qui gardaient le quartier.

- A la mi-janvier 2011, les combats se sont intensifiés, avec l'apparition de tirs à l'arme lourde.

- Suite à l'appel à la révolution lancé par le Premier ministre Guillaume Soro le 17 février 2011, **le RHDP a programmé une série de rassemblements**, dans le cadre des journées « *Trop c'est trop, Gbagbo dégage !* », à Abidjan et à l'intérieur du pays. Le rassemblement prévu à Abobo le 19 février 2011 n'a pu avoir lieu, car les manifestants qui tentaient de rallier le rond-point de la mairie d'Abobo, où devait se tenir le meeting, ont été dispersés par les FDS, et ont dû battre en retraite face aux gaz lacrymogènes et aux coups de feu tirés par les FDS.<sup>39</sup>

- **Les combats ont de nouveau redoublé d'intensité à partir du 24 février 2011**, date à laquelle des milliers d'habitants de la commune ont dû prendre la fuite.

L'interlocuteur précité souligne que beaucoup d'habitants ont fait partir leurs enfants au village ou dans d'autres quartiers d'Abidjan, que certains ont été obligés de se réfugier au Ghana et que ceux qui sont restés sont ceux qui n'avaient nulle part où aller. Chaque jour, des personnes fuyaient avec des bagages sur la tête. Il était assez facile de quitter Abobo, car beaucoup de chemins relient le quartier d'Abobo PK18 à Anyama.

Cet interlocuteur signale en outre que des **lieux d'accueil ont été mis en place** dans les communes voisines, notamment dans une église, où de nombreuses personnes se sont réfugiées. Il a aussi évoqué une très grande solidarité entre les familles dans les cours communes.

- dans la matinée du 3 mars 2011, les femmes d'Abobo se sont réunies pacifiquement au niveau du carrefour dit du Banco, dans le quartier d'Abobo-Gare. Elles ont été la cible de **tirs à l'arme lourde par les forces de sécurité pro-Gbagbo**, qui sont sorties du camp commando d'Abobo. **Sept femmes ont été tuées.**<sup>40</sup>

- des interlocuteurs rencontrés lors de la mission évoquent des attaques menées en mars 2011 **dans le village ébrié d'Anonkoua-Kouté**. Ils indiquent que ce village a été attaqué par des Dioulas, que beaucoup de conflits ont eu lieu entre la population ébrié et les « *étrangers* » et que les combats se sont intensifiés au fil des semaines.

Ces interlocuteurs mentionnent aussi le pillage d'un dispensaire et d'une paroisse situés dans ce village ébrié, la mort de plusieurs personnes enfermées dans un container, et **des représailles ayant conduit à des égorgements**, sans fournir de précision quant à l'identité des auteurs de ces actes. Le village s'est ensuite vidé de sa population. Aujourd'hui, les habitants ébriés ne sont pas tous rentrés, notamment ceux qui ont vu des membres de leur famille se faire égorger.

#### 1.3.3.5. Attitude de la communauté musulmane

Un habitant d'Abobo évoque les appels au calme lancés par des imams de la commune, qui ont demandé aux jeunes musulmans de ne pas se venger. Selon cet interlocuteur, **l'attitude remarquable de la communauté musulmane** a permis d'éviter de basculer dans un massacre.

38 France 24, « Une trentaine de morts en marge de la marche sur la RTI à Abidjan », 16/12/10.

39 *Le Patriote*, « Côte d'Ivoire : Soro appelle à la révolution comme en Egypte et en Tunisie », 18/02/11 ; *Le Patriote*, « Communiqué RHDP : Voici le programme des meetings », 19/02/11 ; *Soir Info*, « Treichville/Meeting de mobilisation manqué du RHDP : Forces de l'ordre et partisans d'Ado s'affrontent/Des morts et des blessés, ce qui s'est passé », 21/02/11.

40 *Le Patriote*, « Mobilisation des femmes pour la démocratie », 26/02/11 ; Le Repère, « Réclamant le départ de Laurent Gbagbo : 2000 femmes ont marché sur la préfecture de Grand-Bassam, hier », 26/02/11 ; *RFI*, « Plusieurs femmes tuées lors d'une manifestation pro-Ouattara en Côte d'Ivoire », 03/03/11 ; Site web *Mondoblog*, « Sept manifestantes du RHDP tuées à Abobo », 04/03/11.

Il a donné l'exemple d'un imam dont le fils a été assassiné et qui a demandé aux jeunes de ne pas chercher à venger sa mort.

De confession catholique, cet interlocuteur mentionne en outre l'attaque de mosquées à Adjamé et Williamsville, sans appel à la vengeance en retour. Il évoque aussi certains discours virulents contre les chrétiens, car il se disait que beaucoup d'armes étaient cachées dans certaines églises évangéliques, mais souligne qu'il n'y a pas eu de représailles contre les communautés chrétiennes. Selon cet interlocuteur, des églises ont peut-être été attaquées, mais pas de façon systématique. En revanche, plusieurs pillages ont, selon lui, été commis. A sa connaissance, les églises n'ont pas été incendiées durant la crise postélectorale.

Egalement de confession catholique, un habitant de Marcory évoque lui aussi les appels au calme et au pardon lancés par les dignitaires musulmans, ainsi que les messages de paix diffusés par la radio **Al Bayane**, alors que des imams se sont fait tuer et que des mosquées ont été attaquées et incendiées à Abidjan. Il signale en outre qu'aucune église ni aucun pasteur n'a été attaqué.

Selon cet interlocuteur, les partisans de Laurent Gbagbo ont tenté de **déclencher un conflit ethnique**, puis de **provoquer un conflit religieux**, sans y parvenir.

### Informations générales sur la commune d'Abobo

Abobo est la commune la plus peuplée d'Abidjan. Elle abriterait environ 1,5 million d'habitants. Le lycée municipal d'Avocatier compte quant à lui environ 4 000 élèves.

La population vivant dans cette commune est très mélangée. Elle a beaucoup évolué depuis les événements survenus pendant la crise postélectorale.

Les logements ne sont pas chers dans cette commune. En 2002, beaucoup de personnes originaires de Bouaké sont venues s'installer à Abobo pour ce motif, mais de nombreux logements restent dépourvus d'eau courante et d'électricité.

D'une manière générale, les routes sont en mauvais état.

La saison des pluies est particulièrement difficile à Abobo. Dans le quartier d'Abobo-Avocatier, il faut souvent attendre une demi-heure, voire une heure, pour pouvoir sortir après une averse, car le quartier est en pente, ce qui pose aussi un problème pour évacuer les eaux usées.

Les étudiants de ce quartier doivent partir à 5 heures du matin de chez eux pour être à l'université à 8 heures.

Le matin, des centaines de personnes font la queue pour prendre place dans les bus bondés de la Société des transports Abidjanais (SOTRA). Beaucoup de gbakas circulent aussi dans la commune.

Durant la crise postélectorale, les bus de la SOTRA ont été attaqués quand les troubles ont débuté. Très vite, la population d'Abobo a été confrontée à la **grève des transports, lors de l'opération ville morte**. Abobo étant éloignée du centre-ville, les habitants devaient parfois marcher pendant des heures pour aller travailler.



Le dépôt de la SOTRA à Abobo

### 1.3.4. La crise postélectorale à Yopougon

Des interlocuteurs rencontrés lors de la mission soulignent que dans les quartiers de Yopougon considérés comme des bastions du FPI, (Sicogi, Selmer, Bel-Air, et Sideci), les combats ont été plus courts mais aussi plus intenses qu'à Abobo : « A Yopougon, il y eut comme la réaction d'un animal blessé, qui se bat avec **l'énergie du désespoir** ».

#### 1.3.4.1. Les « deux phases de combats »

Selon un représentant de la LIDHO<sup>41</sup>, il y eut « deux phases de combats » à Yopougon durant la crise postélectorale :

- une première phase lors de laquelle les miliciens pro-Gbagbo étaient encore les maîtres des lieux.
- une seconde phase, qui a démarré quand les FRCI sont intervenues dans Abidjan.

**Des exécutions sommaires** ont eu lieu dans la commune de Yopougon pendant ces deux phases. Elles ont été commises **par les deux camps**.

Le représentant de la LIDHO signale qu'au plus fort de la crise, les habitants ont manqué de vivres pendant plusieurs jours. Le reste du temps, les combats cessaient vers 6 heures du matin pendant quelques heures pour permettre aux habitants du quartier de se ravitailler dans des magasins, dans des marchés ou de se rendre dans des maquis. Les coups de feu reprenaient ensuite, vers 12 heures 30.

Cet interlocuteur indique en outre que beaucoup de jeunes hommes ont été victimes de **délits de faciès après l'arrivée des FRCI** et qu'il suffisait d'être grand, avec des cheveux courts, pour être assimilé à un milicien pro-Gbagbo ou à un membre des FDS.<sup>42</sup>

Un interlocuteur ayant quitté Abobo durant la crise postélectorale pour se réfugier provisoirement à Yopougon, dans le quartier **Maroc**, souligne que ce quartier était calme lors de son arrivée, mais que la situation y a empiré en **avril 2011** : « Cela a été très difficile pendant une ou deux semaines. Cela a commencé une ou deux semaines après l'arrestation de Laurent Gbagbo, jusqu'au lundi de Pâques, quand les FRCI sont entrées dans le quartier Niangon ».

Selon cet interlocuteur, quand les FRCI sont arrivées à Yopougon, celles-ci ont rapidement « pacifié » les quartiers de **Gesco, Ananerais, Maroc et Niangon**, tandis que les combats ont perduré dans les quartiers les plus pro-Gbagbo (**Sicogi, Selmer, Bel-air, et Sideci**). Il précise que les FRCI sont arrivées au Corridor de Gesco le 31 mars 2011 et que plusieurs attaques ont eu lieu à cet endroit. Selon ses dires, il n'y a pas eu de problème avec la population quand les FRCI sont arrivées. Elles ont, selon lui, identifié les miliciens et les militants pro-Gbagbo pour effectuer des descentes ciblées.

Cet interlocuteur évoque aussi **les difficultés rencontrées par les habitants pour fuir la commune de Yopougon, enclavée et bordée par la lagune**. Selon lui, il était plus facile de fuir Abobo que Yopougon durant la crise postélectorale.

Une militante du FPI originaire de Yopougon indique, pour sa part, que « *Beaucoup de militants FPI ont fui Yopougon pour aller à Jacqueville. Beaucoup se trouvent toujours à Jacqueville ou dans d'autres villes situées de l'autre côté de la lagune, comme à Dabou ou Sikensi. Pendant la crise, les FRCI ne pouvaient pas les poursuivre jusque là, car ils n'avaient pas de bacs pour traverser la lagune* ».

Un membre de l'association *Deux millions de filles pour Gbagbo*, originaire du quartier **Niangon** à Yopougon, dit ne pas avoir réalisé immédiatement l'ampleur que les choses allaient prendre. Ce n'est que lorsque les FRCI sont entrées dans son quartier qu'il a commencé à avoir peur. A cet égard, cet interlocuteur indique que **des obus ont été tirés sur son quartier à ce moment là**,

41 La LIDHO a publié un rapport qui recense les exactions commises durant la crise postélectorale : *Rapport de la LIDHO sur la situation des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire d'août 2010 à août 2012*, août 2012.

42 Les miliciens pro-Gbagbo et les jeunes qui se sont enrôlés dans les FDS avaient les cheveux rasés.

obligeant les habitants à se terrer sous des sacs de sable dans leurs maisons.

Après l'arrestation de Laurent Gbagbo, beaucoup de combats ont eu lieu **à Niangon Nord, Niangon Sud à gauche, et Niangon Sud à droite**. Un **couvre-feu** a été instauré dans la commune, mais il n'a pas été respecté par la population.

#### **1.3.4.2. Le « lundi noir de Yopougon »**

Selon l'interlocuteur précité, la journée la plus dure a été celle du lundi de Pâques, le 25 avril 2011 : « *Ce jour là, les combats ont duré toute la journée, de 10 heures jusqu'à 21 heures, alors qu'auparavant, il n'y avait en général des tirs qu'entre 11 heures et 14 heures* ».

Cette journée est connue sous le nom de « *lundi noir de Yopougon* ».

Selon Amnesty International,<sup>43</sup> les FRCI ont ce jour là lancé une attaque contre les populations déplacées qui avaient trouvé refuge dans **l'église catholique Saint-Pierre**, située à Yopougon. À ce moment-là, d'intenses affrontements opposaient encore les FRCI à des miliciens et mercenaires libériens pro-Gbagbo. Selon cette ONG, « *près d'un millier de personnes provenant des environs avaient trouvé refuge dans cette église au cours de la semaine précédente, mais beaucoup d'entre elles étaient retournées chez elles, car les combats semblaient s'atténuer. Lors de l'attaque lancée par les FRCI, le 25 avril 2011, il restait environ 200 personnes à l'église* ».

Publié le 27 avril 2011, un article de *Soir Info* évoque de « *violents affrontements, notamment à l'arme lourde, qui ont opposé, lundi 25 avril 2011, les FRCI aux nombreux groupes d'auto-défense, appuyés par des miliciens libériens, favorables à l'ex-chef d'Etat Laurent Gbagbo* ». Les combats ont débuté par des tirs sporadiques d'armes légères, puis ont gagné en intensité en milieu de journée, avec des tirs d'obus de mortiers et d'armes automatiques. Une cinquantaine cadavres a été retrouvée le lendemain.

Rencontré lors de la mission, un habitant de Yopougon livre le témoignage suivant : « *Le lundi de Pâques 2011, les FRCI sont venues. Elles nous ont sortis de la maison car nous sommes **bétés**, pour nous conduire sur le parking, où nous sommes restés de 14 heures à 16 heures. Ils m'ont frappé avec une barre de fer comme il se doit, ils m'ont cassé les doigts, j'ai même une cicatrice sur la fesse. Le lendemain, nous avons pris la fuite* ».

#### **1.3.4.3. Les miliciens de Yopougon**

Un analyste de l'ONUCI remarque que les mercenaires et les miliciens pro-Gbagbo ont tenu un mois de plus à Yopougon que dans les autres communes d'Abidjan, notamment dans les quartiers Sideci et Toit-rouge.

Selon cet interlocuteur, la commune est véritablement passée sous le contrôle des FRCI au milieu du mois de mai 2011, car Yopougon était « **le fief des pro-Gbagbo les plus enragés** », en dépit de la mixité ethnique de sa population.

Selon un membre de l'association « *Deux millions de filles pour Gbagbo* », les miliciens pro-Gbagbo ne se trouvaient pas à Niangon, mais beaucoup de jeunes originaires de Yopougon sont partis se faire recenser auprès des FDS à Adjamé, suite à l'appel lancé par Charles Blé Goudé et le général Mangou.

Cet interlocuteur affirme en outre que les miliciens étaient armés, même si aucune arme n'a, selon lui, été distribuée aux jeunes qui portaient s'enrôler. Ces jeunes ne portaient généralement pas d'uniforme, mais on les voyait passer dans des pick-up.<sup>44</sup>

Un représentant de la FIDH souligne qu'en avril 2011, **47 groupes armés** fidèles à Laurent Gbagbo étaient présents à Yopougon.

<sup>43</sup> Amnesty International, *Nous voulons rentrer chez nous mais ne nous pouvons pas ; Insécurité et personnes déplacées en Côte d'Ivoire : une crise persistante*, 2011.

<sup>44</sup> Il s'agit là du témoignage isolé d'un habitant de Niangon. Les membres de la mission ne sont pas en mesure de confirmer qu'il n'y avait pas de miliciens dans ce quartier.

Les interlocuteurs rencontrés lors de la mission ont apporté peu d'informations sur l'identité des chefs miliciens ayant combattu à Yopougon. Seuls **Maguy le Tocard, Zeguen** (de son vrai nom Moussa Touré) du Groupement des patriotes pour la paix (GPP), et un individu surnommé « **Côte d'Ivoire** », ont été nommément cités.

Selon plusieurs interlocuteurs, la plupart des miliciens ayant combattu durant la crise postélectorale à Abidjan **demeurent actuellement dans cette ville**.

Selon un analyste de l'ONUCI, **60 000** miliciens pro-Gbagbo sont aujourd'hui réfugiés au **Liberia** et **15 000** se trouvent désormais au **Ghana** ou au **Togo**. A cet égard, cet interlocuteur souligne que « *Seuls ceux qui ont eu une participation très active avant et pendant la crise et qui pouvaient être identifiés, se sont exilés. Les suiveurs sont restés. Ils ont des difficultés à se réadapter parce qu'ils ont longtemps vécu en rackettant* ».

Cet analyste signale en outre que les jeunes patriotes de 2004 étaient plus vieux en 2011, et que de nouveaux acteurs sont apparus parmi les patriotes durant la crise postélectorale. Selon lui, **ces nouveaux acteurs étaient « des jeunes inactifs ou des mercenaires »**.

Selon une militante pro-Gbagbo originaire de Yopougon, **beaucoup de « volontaires »** provenaient des quartiers Sideci, Sicogi et Selmer, raison pour laquelle ces quartiers demeurent actuellement la cible des FRCI.

Pour sa part, un habitant de Yopougon souligne que les FRCI ont effectué une descente à **Niangon** lorsqu'elles ont pris le contrôle de la commune, pour y chercher des miliciens, mais qu'il n'y a pas eu de problème avec la population à ce moment là.

Une militante du FPI vivant dans cette commune apporte le témoignage suivant : « *En mai 2011, on a indexé ma porte car on savait que je suis militante. Sous la menace, j'ai dû fuir ma maison. Le 3 mai 2011, des hommes en armes se réclamant d'Alassane Ouattara sont venus avec un mandat de perquisition, en prétendant que je cachais des armes. Mon enfant était encore présent à ce moment là. **Ils ont dit que les femmes guérés hébergent des miliciens**. Dans un premier temps, ils ont pris la bouteille de gaz et un fait-tout. Le deuxième jour, ils sont revenus et ont fracturé ma porte. Ils ont pris tous mes biens, y compris mes pagnes à l'effigie du président Laurent Gbagbo. Ils ont cassé les plafonds pour chercher des armes. Par la suite, des amis m'ont donné une table, et quelques ustensiles, car il ne me restait plus rien. Aujourd'hui, je suis soupçonnée, je ne peux pas parler. Un de mes enfants a dû fuir le quartier et aller à Riviera-Palmeraie à cause des menaces à son encontre. Mon autre enfant ne va plus au collège municipal, il a dû prendre fuite lui aussi.* »

### **Témoignage d'une famille de Marcory au sujet de la crise postélectorale**

« *Pendant cette période, nous devions aller nous approvisionner à Bassam, car il était impossible d'aller vers l'Ouest, dans la direction de Yopougon ou de l'autoroute, à cause des barrages.*

*Dès que les tirs commençaient, il se mettait à pleuvoir. Les combats se faisaient sous la pluie.*

*Nous n'avons pas eu de courant pendant les trois jours qui ont précédé l'arrestation de Gbagbo.*

*Beaucoup d'entreprises ont été victimes de **pillages** pendant la crise. Les magasins situés en Zone 4 ont aussi été pillés, mais les autres quartiers de Marcory n'ont pas été touchés par les pillages.*

*Le prix des denrées alimentaires a augmenté et nous avons dû utiliser des puits avec de l'eau non traitée pendant la crise.*

*Beaucoup ont fait du **suivisme** pendant la crise, en écoutant les discours des dirigeants, sans réfléchir au mal commis.*

*Pendant cette période, ceux qui portaient **des bagues, des bracelets de protection ou des gris-gris** étaient assimilés à des rebelles. Le simple fait de demander ta direction dans une autre commune que la tienne pouvait te mettre en danger ».*



## L'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)



Logo de l'ONUCI



L'hôtel Sébroko, QG de l'ONUCI



A gauche : véhicule de l'ONUCI dans les rues d'Abidjan ; A droite : véhicule de l'ONUCI sur la route allant de Bouaké à Yamoussoukro

## 2. Situation sécuritaire et criminalité

### 2.1. Un contexte sécuritaire marqué par une recrudescence des attaques vis-à-vis des forces de sécurité ivoiriennes

Dans les mois ayant suivi la fin de la crise postélectorale (décembre 2010-avril 2011), la situation sécuritaire ivoirienne a semblé se stabiliser. L'Ouest du pays mis à part, la Côte d'Ivoire fut épargnée par les attaques jusqu'en août 2012.

Toutefois, d'avril à octobre 2012, le pays a été confronté à une **dégradation de son climat sécuritaire**.

#### 2.1.1. Les attaques de l'été 2012 et les arrestations consécutives

Entre avril et août 2012, **plusieurs attaques contre des civils** ont été commises dans **l'Ouest du pays** par des assaillants venus du Liberia :

- 25 avril : 7 personnes sont tuées dans une attaque à Sakré, village proche du Liberia.
- 8 juin : au moins 18 personnes sont tuées, dont 10 civils et 7 casques bleus nigériens, lors d'une attaque à Taï.
- 20 juillet : l'attaque d'un camp de déplacés situé non loin de Duékoué entraîne la mort d'au moins 10 personnes et fait près de 50 blessés.
- 13-14 août : en moins de 24 heures, un militaire est tué lors d'une attaque contre le poste frontalier de Pehekambly, situé à la frontière libérienne et trois soldats sont blessés lors d'une attaque contre une position située dans le village de Bakoubly.

En juin 2012, les autorités ivoiriennes ont affirmé avoir **déjoué un coup d'Etat**.

D'août à octobre 2012, une série d'attaques **contre les forces de sécurité** s'est produite, essentiellement **à Abidjan et dans l'Est du pays** :

- dans la nuit du 4 au 5 août : 4 militaires sont tués dans des attaques contre un poste d'observation de l'armée situé à Yopougon (Abidjan) et le commissariat du 17<sup>ème</sup> arrondissement de Yopougon. Presque au même moment, des assaillants s'attaquent à la base militaire de la ville d'Abengourou (située à 250 kilomètres au Nord-est d'Abidjan, près de la frontière ghanéenne), sans faire de victimes.
- dans la nuit du 5 au 6 août : 6 militaires sont tués dans l'attaque du **camp d'Akouédo**, un des plus importants camps militaires du pays. Lors de ce raid, les assaillants s'emparent d'un important stock d'armes.
- 8 août : l'attaque d'un poste de l'armée est repoussée à Agboville.
- dans la nuit du 15 au 16 août : 3 civils sont tués à Dabou, dont la prison est attaquée, permettant ainsi la fuite d'une dizaine de détenus.
- 20-21 septembre : une double attaque est menée contre la gendarmerie à Port-Bouët (Abidjan) et contre un poste frontalier à Noé, à la frontière ghanéenne : 8 personnes sont tuées dans ces deux attaques.
- 14-15 octobre : la police de Bonoua est attaquée et une centrale thermique est touchée par des tirs à Abidjan.

Attribuant ces attaques à **des partisans de Laurent Gbagbo**, les autorités ivoiriennes ont arrêté, dans les semaines qui ont suivi l'attaque du camp d'Akouédo, des centaines de personnes considérées comme favorables au président déchu.

Certaines de ces arrestations ont eu lieu lors **de rafles massives** menées par des éléments des **FRCI** dans des quartiers présumés pro-Gbagbo.

Ainsi, dans un rapport paru en novembre 2012, Human Rights Watch<sup>45</sup> souligne que des rafles de ce type ont eu lieu quasi quotidiennement à **Yopougon**, considéré comme un des fiefs du FPI, pendant tout le mois d'août et à **Dabou**, jusqu'au 11 septembre 2012.<sup>46</sup>

### 2.1.2. Une détérioration passagère ?

Certains interlocuteurs estiment cependant que cette détérioration du climat sécuritaire est **passagère**, et qu'elle n'augure pas d'une aggravation profonde et durable de la situation.

Ainsi, selon une source diplomatique en poste à Abidjan, les attaques survenues entre avril et octobre 2012 ne doivent pas être perçues comme un regain de tensions.

Cet interlocuteur souligne notamment que : « **Il y a un décalage entre la perception et la réalité.** Les derniers événements peuvent laisser penser à un regain de tensions en Côte d'Ivoire, mais ce n'est qu'une impression. En octobre 2012, UBIFRANCE<sup>47</sup> a organisé un grand rassemblement. Plus de 124 sociétés françaises sont venues en Côte d'Ivoire, c'est un signe qu'**il n'y a pas de tension sécuritaire** ».

Cet interlocuteur estime en outre que « la situation en août-septembre 2012 n'est pas celle d'aujourd'hui. Le gouvernement a eu une **réaction violente** à ce moment-là. Il y a eu de l'arbitraire et de l'extrajudiciaire. Depuis plus d'un mois, la situation est redevenue normale. C'est vrai qu'il y a eu des débordements, mais c'était **conjoncturel** ».

Un analyste de l'ONUCI estime aussi que la dégradation du climat sécuritaire observée à l'été 2012 était passagère et souligne que les tensions sont aujourd'hui **retombées** : « Cela fait cinquante jours<sup>48</sup> qu'il n'y a pas eu d'attaque ou d'événement déstabilisateur. Les attaques commises cet été n'ont suscité **aucun soutien populaire**, quelle que soit la région. L'attaque du camp d'Akouédo, survenue la veille de la fête nationale, a été ressentie comme une claque par Alassane Ouattara. L'objectif des assaillants était de provoquer un soulèvement de la base d'Akouédo, pour créer un point de fixation dans la ville et susciter un soulèvement populaire parmi les pro-Gbagbo. Mais cela n'a pas du tout fonctionné. Suite à ces attaques, les autorités libériennes ont bien réagi en arrêtant et en **emprisonnant de nombreux recruteurs et mercenaires basés au Liberia** ».

Cet interlocuteur souligne par ailleurs qu'une amélioration durable du climat sécuritaire suppose **le respect de plusieurs conditions** :

- « La Cour pénale internationale (**CPI**) doit confirmer les charges contre Gbagbo ».
- « Le **Liberia** doit maintenir sa pression à la frontière ».
- « Le **Ghana** doit à terme mettre un peu plus la pression sur les exilés. Un signe positif du Ghana serait d'extrader deux ou trois criminels pro-Gbagbo ».<sup>49</sup>
- « Le **FPI** de l'intérieur doit changer d'attitude et notamment reconnaître la victoire d'Alassane Ouattara, pour devenir une vraie opposition politique ».

Cet analyste pense que ces conditions devraient être prochainement remplies et estime que « des changements devraient être visibles à partir du premier semestre 2013 ».

Un représentant d'une organisation internationale en poste à Abidjan estime également que le pays connaît « **une certaine accalmie depuis le mois de novembre**, comparé à la période juin-

45 Human Rights Watch, *Bien loin de la réconciliation : Répression militaire abusive en réponse aux menaces sécuritaires en Côte d'Ivoire*, novembre 2012.

46 Pour de plus amples informations à ce sujet, voir sous-partie intitulée « Les arrestations consécutives aux attaques de l'été 2012 », dans la partie intitulée « Atteintes aux droits de l'homme » (Partie VI).

47 UBIFRANCE : l'Agence française pour le développement international des entreprises est un établissement public industriel et commercial placé sous la tutelle du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, du Secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur et de la Direction Générale du Trésor.

48 Cet entretien a eu lieu le 28 novembre 2012.

49 En janvier 2013 et février 2013, les autorités ghanéennes ont livré à leurs homologues ivoiriennes **Charles Blé Goudé, Jean Noël Abéhi**, et **Jean Yves Dipodieu**. Pour plus d'informations à ce sujet, voir sous-partie intitulée « Les caciques du régime déchu », dans la partie intitulée « La mouvance pro-Gbagbo » (Partie VII).

octobre. Après les critiques sur la gestion de la crise, on a vu que le gouvernement a redéployé des gendarmes et des policiers à Abidjan, au détriment des FRCI. Cela a légèrement **calmé les esprits**, notamment à Abidjan ».

### 2.1.3. Des « obstacles psychologiques » persistants

Toutefois, cet interlocuteur s'interroge quant à la pérennité de cette tendance : « Cette accalmie est-elle passagère ? Cela dépendra si de nouvelles attaques auront lieu ou non. De plus, **si la CPI parvient à confirmer les charges contre Laurent Gbagbo, cela va durcir ses partisans. Si Simone Gbagbo est transférée à La Haye, cela risque aussi de provoquer un regain de tensions** ».

Par ailleurs, cet interlocuteur indique qu'il existe « une lutte incessante entre les faucons et les partisans du dialogue au sein du gouvernement. Avec la nomination de l'actuel Premier ministre,<sup>50</sup> les tenants d'une ouverture l'ont emporté. **Les critiques des ONG jouent sur l'attitude du gouvernement.** Alassane Ouattara a peur de perdre le crédit qui lui reste auprès de la communauté internationale. Il y a donc une légère décrispation de l'environnement politique. Toutefois, je pense que les problèmes ne sont pas réglés et qu'**à la moindre crise, la tension risque d'exploser** ».

Un responsable d'une autre organisation internationale en poste à Abidjan indique, quant à lui, que « la Côte d'Ivoire n'est pas dans une situation de conflit armé, mais il y a **une situation volatile dans l'Ouest**<sup>51</sup> qui risque de perdurer. Le pays est davantage confronté à un problème de développement ».

Un membre de la LIDHO estime, pour sa part, que « la situation est meilleure aujourd'hui qu'avant les élections de 2010 et qu'après le 11 avril 2011 », mais souligne cependant que « les risques sont devenus moins visibles, plus pernicious. Un voisin peut toujours faire appel à des FRCI pour arranger ses affaires. Une **dénonciation calomnieuse** peut suffire à ce que des FRCI débarquent pour vous **tabasser** ou vous **exécuter sommairement**. Même si des témoins sont présents, personne n'interviendra ».

Un membre du MIDH considère que le climat sécuritaire et la situation des droits de l'homme sont « tributaires de la situation socio-économique et politico-militaire. **Les structures sécuritaires sont déglinguées et les libertés en pâtissent.** Les procureurs sont impuissants. La raison d'Etat est invoquée pour justifier les exactions commises ici et là. Le gouvernement tente de rebâtir une armée républicaine unifiée, mais les obstacles sont nombreux ».

Selon ce membre du MIDH, une amélioration durable de la situation sécuritaire passe notamment par **la disparition « d'obstacles psychologiques nés de la défiance entre combattants naguère opposés, et de la catégorisation entre vrais et faux Ivoiriens durant la crise de 2011. Ceux qui étaient hier brimés sont aujourd'hui en position de force** ».

### 2.1.4. Les attaques de décembre 2012

De nouvelles attaques sont survenues en décembre 2012, dans les semaines ayant suivi la mission :

- Dans la nuit du 15 au 16 décembre 2012, deux soldats des FRCI ont été tués lors de l'attaque d'un poste de sécurité dans les environs d'**Agboville**, au Nord-est d'Abidjan.<sup>52</sup>

- Dans la nuit du 20 au 21 décembre 2012, deux attaques simultanées sont survenues : La gendarmerie de Toits-Rouges, située dans le quartier de **Yopougon**, a été prise pour cible par des inconnus. Une personne a été tuée. Par ailleurs, un poste de l'armée installé dans le village

50 Le 21 novembre 2012, Daniel Kablan Duncan a succédé à Jeannot Kouadio Ahoussou au poste de Premier ministre.

51 Pour plus d'informations à ce sujet, voir partie consacrée à la situation dans l'Ouest du pays (Partie IV).

52 RFI, « Deux morts dans l'attaque par des inconnus d'un poste militaire à Agboville », 16/12/12.

d'Agbaou, au Nord-est d'Abidjan, a également été pris d'assaut.<sup>53</sup>

Ces deux nouvelles attaques « contrastent avec un climat qui se voulait plus détendu après la liberté provisoire accordée le 20 décembre 2012, à huit proches de Laurent Gbagbo, dont son ex-Premier ministre, **Gilbert Aké N'Gbo** ». <sup>54</sup>

## 2.2. Une criminalité toujours préoccupante

Il n'existe pas de données fiables concernant le taux de criminalité en Côte d'Ivoire. Ainsi, Cheikh Daniel Bamba, directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, souligne que « le système statistique ivoirien doit être amélioré concernant la criminalité ».

Toutefois, de nombreux interlocuteurs estiment que la criminalité demeure préoccupante, et mettent en exergue plusieurs facteurs à cette situation.

### 2.2.1. La prolifération des armes

La prolifération des armes n'a toujours pas été contenue depuis la fin de la crise postélectorale. A cet égard, une source diplomatique indique : « *Enormément d'armes sont toujours en circulation à Abidjan. Toute personne se déplaçant la nuit est armée* ».

Selon un représentant d'une organisation internationale, « *L'insécurité, l'absence d'Etat de droit, la prolifération des armes et la persistance de braquages demeurent fortes, notamment à Abobo, à Yopougon et dans l'Ouest* ». Cet interlocuteur souligne en outre que « *la population civile est toujours armée, notamment à Abobo, où des affrontements ont éclaté entre la population et les militaires, lors d'un déguerpissement forcé en octobre 2012* » (infra).

Selon Cheick Daniel Bamba, directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, « **Tous les jeunes qui ont participé au conflit ont gardé leur kalachnikov. C'est un facteur d'instabilité pour le pays. Ajouté à la pauvreté, cela favorise des comportements délictueux et criminels qui ont un impact sur la criminalité et le sentiment d'insécurité** ».

Un chercheur français œuvrant pour une ONG internationale souligne, pour sa part, que : « *Entre février et avril 2011, on trouvait des armes partout à Abidjan. Aujourd'hui, les armes ne sont pas chères, mais les munitions sont très coûteuses et difficiles à trouver* ».

Cheick Daniel Bamba remarque que la **COMNAT-ALPC** (Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre), un organe sous tutelle du ministère de l'Intérieur, a pour mission de lutter contre la prolifération d'armes de petit calibre.

### 2.2.2. Pratiques mafieuses

D'autres interlocuteurs déplorent la mise en place **d'un système mafieux par les anciens comzones issus de la rébellion**.<sup>55</sup>

Ainsi, la source diplomatique précitée souligne que « *les comzones se partagent Abidjan et ont placé*

53 RFI, « Attaques simultanées à Abidjan : un mort et plusieurs blessés », 21/12/12.

54 RFI, « Côte d'Ivoire : l'opposition pro-Gbagbo « déplore » les attaques à Abidjan et Agbaou », 21/12/12.

55 Les Forces nouvelles (FN) de Côte d'Ivoire étaient une coalition de mouvements rebelles : le Mouvement populaire ivoirien du grand Ouest (**MPIGO**), le Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (**MPCI**), et le Mouvement pour la justice et la paix (**MJP**). **Guillaume Soro** était le secrétaire général des Forces nouvelles dont l'armée occupait 60% du territoire national de 2002 à 2007. Elles contrôlaient principalement la partie Nord de la Côte d'Ivoire. Le mouvement des Forces nouvelles de Côte d'Ivoire, organisé autour d'un cabinet civil et d'un état-major militaire, a structuré le territoire qu'il couvrait en dix zones géographiques : Zone 1 (Bouna); Zone 2 (Katiola); Zone 3 (Bouaké); Zone 4 (Mankono); Zone 5 (Séguéla); Zone 6 (Man); Zone 7 (Touba); Zone 8 (Odienné); Zone 9 (Boundiali); Zone 10 (Korhogo). Chacune de ces dix zones était placée sous l'autorité d'un commandant de zone, autrement appelés Comzones. Pour de plus amples informations à ce sujet, voir sous-partie consacrée aux comzones, dans la partie intitulée « *Les forces de sécurité* » (Partie V).

leurs seconds dans le Nord. Ils ont mis en place un système mafieux et se livrent à des activités criminelles. On assiste parfois à ce qui ressemble à **une guerre de gangs** et il va y avoir **des règlements de compte** ».

Selon cet interlocuteur, « la menace pour la Côte d'Ivoire provient aujourd'hui surtout de la criminalité, de la forte prolifération d'armes, de comportements déstructurés et du système mafieux, comme en Afrique du Sud. Il existe environ **400 sociétés de sécurité**. L'insécurité est un vrai business en Côte d'Ivoire, qui profite au pouvoir ».

Le membre du MIDH estime quant à lui que « les comzones sont des solitaires qui développent des réseaux mafieux ».

### 2.2.3. Des corps de police et de gendarmerie très affaiblis

Selon Cheikh Daniel Bamba, **les difficultés auxquelles police et gendarmerie sont actuellement confrontées** les empêchent de lutter efficacement contre la criminalité et la délinquance : « Les séquelles de la crise sont toujours là. A l'issue de la crise postélectorale, la police et la gendarmerie étaient **en lambeaux, inexistantes**. La police était inefficace et a été totalement démantelée au lendemain de la crise, car elle était associée aux forces qui n'ont pas respecté le choix du peuple. Durant la bataille d'Abidjan, les FRCI ont pris les commissariats et en ont délogé la police ».

L'analyste de l'ONUCI précité souligne, quant à lui, que « des **braquages ont lieu toutes les nuits à Abidjan**. La police fait ce qu'elle peut ».

### 2.2.4. Coupeurs de route et évasions

Des **coupeurs de route** continuent de sévir dans certaines régions du pays, même si ce phénomène tend à décroître. A ce propos, Cheikh Daniel Bamba, directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, rappelle qu'une « unité d'élite a été créée pour éradiquer le phénomène de coupeurs de route. Ces coupeurs de route sont parfois d'anciens FRCI. Ce phénomène décroît, mais la situation n'est pas encore revenue au même niveau que sous les Présidents Boigny ou Bédié ».

Selon l'analyste de l'ONUCI, **certains anciens FAFN**<sup>56</sup> sont remontés vers le Nord et se sont mués en coupeurs de route après avoir pris part à la bataille d'Abidjan.

La survenue de **plusieurs évasions** récentes contribue aussi à l'insécurité. A cet égard, un membre de la LIDHO souligne que « De nombreux détenus se sont récemment évadés : à Agboville en mai 2012, à Abidjan en juillet 2012, à Dabou en août 2012, et à Daloa en septembre 2012. En octobre 2012, des échauffourées sont survenues à la MACA entre des gardes pénitentiaires et des prisonniers, qui ont reconnu d'anciens codétenus issus des bâtiments C (réservés aux criminels endurcis) parmi leurs nouveaux surveillants ».<sup>57</sup>

## 2.3. Désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR)

### 2.3.1. La mise en place du programme DDR

Un grand nombre de combattants ayant pris part aux affrontements lors de la crise postélectorale n'ont toujours pas été désarmés. De nombreux interlocuteurs rencontrés soulignent que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion de ces anciens combattants est **une condition nécessaire à**

56 Les Forces nouvelles (FN) disposaient d'une armée, les Forces armées des forces nouvelles (FAFN), dont le chef d'état-major était le général **Soumaila Bakayoko**, aujourd'hui à la tête des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), et dont le chef d'état-major adjoint était le Commandant **Issiaka Ouattara**, alias **Wattao**. En mars 2011, les FAFN et les FDS ont intégré les FRCI. Pour de plus amples informations à ce sujet, voir partie consacrée à la crise postélectorale (Partie I).

57 A Dabou, l'évasion s'est produite après qu'un commando armé eut attaqué les bases stratégiques de la ville. Les assaillants se sont attaqués aux postes de police et de gendarmerie et ont forcé les grilles de la prison. Certains prisonniers se sont vus remettre des armes et ont combattu aux côtés des assaillants.

## **l'amélioration du climat sécuritaire.**

A cet égard, un représentant d'une organisation internationale en poste à Abidjan remarque que « *La priorité des ministères de la Défense et de l'Intérieur est le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion, mais le démarrage est très long* ».

Dans cette optique, les autorités ivoiriennes ont mis en place **un programme DDR** (Désarmement, démobilisation et réinsertion) à destination des ex-combattants de tout bord ayant pris part aux affrontements lors de la crise postélectorale, et créé en août 2012, une nouvelle structure étatique, baptisée **ADDR** (Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration), pour mettre en œuvre ce programme (*infra*).

### **2.3.2. Des milliers de combattants restent à désarmer**

**Le nombre exact de combattants à désarmer n'est pas connu.** Ainsi, une source diplomatique souligne qu'il n'y a « *pas de statistiques officielles en Côte d'Ivoire. Il n'y a pas eu de recensement de la population depuis 1998. Il devrait en principe y en avoir un prochainement [...] Pour le désarmement, démobilisation et réinsertion, on ne sait pas combien il y a de jeunes à réinsérer* ».

Cet interlocuteur indique néanmoins que « *Près de 46% de la population ivoirienne est mineure. La jeunesse a été mal, voire pas éduquée, et sacrifiée pendant plusieurs années. C'est facile de prendre une kalachnikov. On ne peut pas bien évaluer ce qu'il se passe, ni le nombre de jeunes à démobiliser. L'ONUCI a proposé aux jeunes de les former et de les recruter comme surveillants pénitentiaires, mais il y a eu des incidents à la MACA à cause de cela* ».

Certains interlocuteurs rencontrés fournissent des estimations variables quant au nombre d'ex-combattants à démobiliser :

Selon un chercheur français travaillant pour une ONG internationale, « *des dizaines de milliers de personnes restent à démobiliser. Selon certaines estimations, ils seraient près de 80 000. Ce chiffre approximatif comprend des ex-FDS, des jeunes patriotes et des ex-FAFN, mais je pense qu'il est exagéré* ».

Une autre source diplomatique estime, quant à lui, qu'entre « **30 000 et 40 000 ex-FAFN et combattants supplétifs restent à désarmer** ».

Selon Fidèle Sarassoro, directeur de l'ADDR, près de **70 000 ex-combattants** devraient être concernés par les actions mises en œuvre par l'ADDR (*infra*).

Les interlocuteurs rencontrés lors de la mission s'accordent à dire que **le programme DDR n'a pas réellement commencé.**

Ainsi, selon une source diplomatique en poste à Abidjan, « *la DDR n'a jusqu'ici fait que des mesurées. Le bilan actuel du désarmement se limite à une opération concernant 600 kalachnikovs, dont 300 étaient déjà hors d'usage. De fait, personne n'a été désarmé. Actuellement le climat n'est pas vraiment sécurisé. Tout le monde conserve sa garde prétorienne* ».

### **2.3.3. La réinsertion, « goulet d'étranglement » du programme DDR**

Pour sa part, l'analyste de l'ONUCI précité remarque que « *la réinsertion constitue le goulet d'étranglement du programme DDR. Le pays n'a pas les moyens de réintégrer autant de monde aussi vite. Certains sont en attente de désarmement, démobilisation et réinsertion depuis dix ans, notamment à Bouaké. La réinsertion devrait concerner les supplétifs des deux bords, les pro-Gbagbo et les pro-Ouattara. Certains ex-combattants sont représentés par des associations qui regroupent d'anciens miliciens patriotes [...] Durant le premier semestre de 2013, la Côte d'Ivoire devrait se lancer dans la reconstruction des infrastructures. Les effets devraient se faire sentir à ce moment là.*

**Quand les chantiers seront en place, il y aura des filières de réinsertion crédibles ».**

Une première opération de réinsertion a toutefois eu lieu en octobre 2012. A cet égard, une source diplomatique signale que « *des ex-FAFN ont bénéficié d'une réinsertion en devenant gardes pénitentiaires. Ainsi, 2 000 ex-combattants ont bénéficié d'une formation de deux mois, en échange de quoi ils ont restitué armes et munitions. Cela a débuté la semaine dernière [...] Des unités de la gendarmerie et de la Justice participent à ce programme de formation. En cas de succès, ce programme de formation sera élargi aux eaux et forêts, ainsi qu'aux douanes* ».

### **2.3.4. Désarmement et réinsertion des ex-rebelles à Bouaké**

La question du désarmement et de la réinsertion des ex-combattants se pose en terme particulièrement aigu **dans l'Ouest et à Bouaké**, où subsiste une forte communauté d'anciens rebelles, qui attendent d'être réinsérés depuis les accords de Ouagadougou.

A cet égard, un représentant d'une ONG basée à Bouaké souligne que « **Bouaké est la ville du pays qui abrite le plus grand nombre de démobilisés. Tous les anciens rebelles n'ont pas pu intégrer les FRCI. Il y a donc du mécontentement et de la pauvreté** ».

Selon cet interlocuteur, « *Bouaké doit être prise au sérieux car elle est la base de la rébellion et qu'il y a beaucoup d'armes en circulation. Un seul rebelle peut avoir amassé quatre armes. Les armes prises par les ex-FAFN à l'ennemi n'ont pas été identifiées. Ces armes sont encore là et sont parfois utilisées contre les habitants de Bouaké. Ce phénomène n'est pas propre à Bouaké, mais à toute la zone Nord* ».

#### **Entretien du 30 novembre 2012 avec Fidèle Sarassoro, directeur de l'Autorité pour le désarmement la démobilisation et la réintégration (ADDR)**

L'ADDR a été créée tout récemment, le 8 août 2012. Nous sommes actuellement en phase d'installation. J'ai moi-même pris mes fonctions le 1<sup>er</sup> octobre 2012. Le processus vient de démarrer. **Une première opération est en cours à Anyama** : dans ce cadre, 2000 ex-combattants ayant rendu les armes ont été formés et vont devenir surveillants pénitenciers.

La mise en œuvre de notre programme devrait véritablement commencer en janvier-février 2013. Cependant, on ne part pas de zéro. Des anciennes structures dédiées à la mise en œuvre du désarmement existaient déjà avant la création de l'ADDR. Elles ont été dissoutes le 8 août 2012. Elles ont fait le **profilage** des ex-combattants et pris part à l'établissement d'une **base de données**.

Nous ne savons pas exactement combien d'ex-combattants seront concernés, mais nous avons fait une planification pour **70 000** personnes. Il faut attendre le processus d'identification pour avoir un chiffre plus précis.

En janvier 2013, nos activités de sensibilisation commenceront. Nous sensibiliserons les chefs des groupes armés, les communautés villageoises, ethniques et religieuses, les chefs politiques et coutumiers, aux risques liés à la circulation d'armes.

Nous allons travailler de concert avec les militaires, la police et la justice, ainsi qu'avec des ONG qui agissent dans le domaine de la cohésion sociale et évoluent **dans l'Ouest du pays ou dans les quartiers populaires d'Abidjan** [...] Nous travaillons aussi étroitement avec l'ONUCI, qui nous fournit un appui technique et logistique.

Notre action comportera **un volet cohésion sociale et réhabilitation communautaire**. Celui-ci impliquera les communautés et concernera particulièrement l'Ouest du pays. Des actions de réhabilitation seront menées au sein des communautés (écoles, hôpitaux, etc.), surtout dans les régions fragiles, pour que les réinsérés se retrouvent dans un cadre stable. Pour l'heure, nous en sommes à la phase du recrutement. Pour le moment, le plus important c'est la sensibilisation. On essaye de travailler avec les chefs de groupe et les leaders, pour qu'ils poussent leurs hommes vers nous.

**Des mesures incitatives** seront proposées pour convaincre les ex-combattants : du travail, de la formation professionnelle, de l'auto-emploi dans le privé avec une aide financière. Dans le public, le nombre d'emplois est limité.



**Des sites dédiés aux opérations DDR existent déjà à Anyama, Bouaké et Guiglo.** Sur ces sites, on enregistre les ex-combattants, on leur donne une carte de démobilisé. Ils passent une visite médicale, sont soumis à des tests psychologiques et reçoivent des cours de civisme.

Nous allons créer prochainement **7 bureaux régionaux et 19 antennes** réparties sur l'ensemble du territoire, notamment près des frontières ghanéenne et libérienne, à Man, San Pedro, Duékoué, Abidjan, Korhogo, Odienné et Bouaké.

Nous envisageons de passer des accords avec des ex-combattants avec une plus grande couverture à l'Ouest.

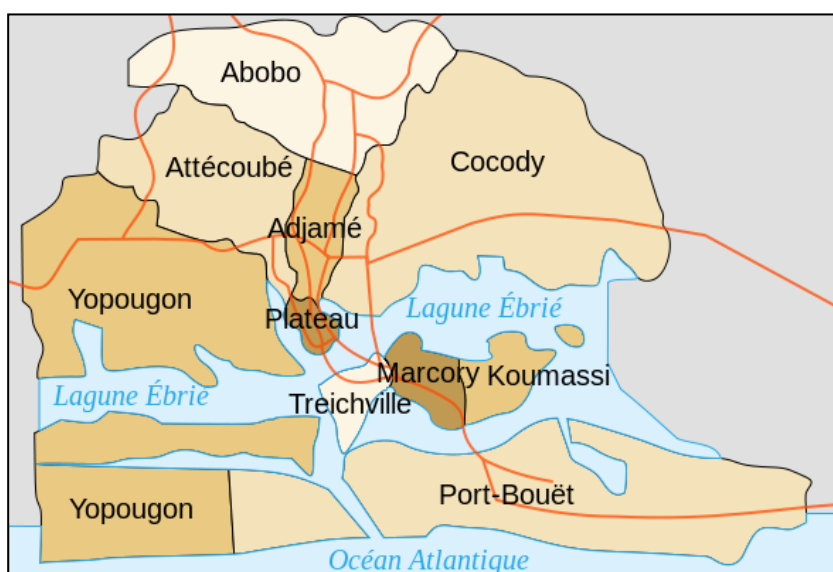
Il existe aussi une grande communauté de démobilisés à Bouaké, qui attendent d'être réinsérés depuis la signature des accords de Ouagadougou.

## 2.4. Situation sécuritaire à Abidjan

A Abidjan, le climat sécuritaire et le taux de criminalité varient selon les quartiers. A cet égard, Cheick Daniel Bamba, directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, indique que « *La criminalité est dure à contrôler dans les bidonvilles, dans les quartiers précaires et les quartiers pauvres. Elle se déplace parfois dans les quartiers chics, où les butins sont conséquents, avec des attaques ponctuelles. Après la guerre, ces quartiers étaient **attaqués quotidiennement** par des individus armés (ex-miliciens, malfaiteurs, jeunes désœuvrés), mais aujourd'hui, une relative normalité est de nouveau de mise au niveau des braquages et des vols à main armés de droit commun* ».

Pour sa part, une source diplomatique souligne que « **Yopougon, Abobo, Adjamé et II Plateaux** (quartier situé au Nord de Cocody, qui jouxte Adjamé) **sont les quartiers les plus difficiles**. Le quartier de Cocody est épargné, car il est beaucoup plus surveillé. En Zone 4, un quartier très festif, peu d'agressions sont commises, malgré une activité nocturne intense ».

Cet interlocuteur estime néanmoins que « **les statistiques de la sécurité publique sont bonnes à Abidjan**. En moyenne, trois à cinq vols de véhicules par jour ont lieu à Abidjan, ce qui est faible par rapport au nombre d'habitants.<sup>58</sup> Quelques agressions sur la voie publique (vols à l'arrachée) ou dans des domiciles privés surviennent parfois ».



Abidjan est composée de dix communes : Abobo, Adjamé, Attécoubé, Cocody, Koumassi, Marcory, Plateau, Port-Bouët, Treichville, Yopougon (source : rfi.fr)

58 Selon une source diplomatique rencontrée à Abidjan, la ville compterait entre 4 et 6 millions d'habitants.

La plupart des interlocuteurs rencontrés lors de la mission s'accordent à dire que Yopougon et Abobo demeurent les deux quartiers d'Abidjan confrontés à une situation sécuritaire très sensible.

#### 2.4.1. A Yopougon, lieu de « tensions intercommunautaires »

Selon le représentant d'une organisation internationale en poste à Abidjan, Yopougon demeure « le point le plus chaud en terme de **tensions intercommunautaires**. La commune se caractérise par de **forts clivages entre deux factions politiques**. Dès qu'on manifeste une opinion pro-Gbagbo, on risque d'être réprimé. En juin 2012, un membre du FPI a été attaqué peu après être rentré du Ghana. Il a dû être hospitalisé, mais il n'a pas osé porter plainte. Des provocations ont aussi été recensées : après s'être exilée au Ghana, une femme est revenue à Yopougon. Elle a mis la musique de campagne de Laurent Gbagbo (« Il n'y a rien en face »). Les FRCI sont intervenues. Il y a eu beaucoup de problèmes ».

Cet interlocuteur souligne en outre que Yopougon se caractérise par « une grande insécurité. Les éclairages publics sont régulièrement saccagés par des malfaiteurs. Beaucoup de **rackets, de perquisitions illégales, de braquages, d'agressions et de vols** continuent d'être commis à Yopougon et à Abobo. On ne peut pas circuler au-delà d'une certaine heure sans risquer de subir des exactions telles que rackets, menaces, ou incivilités, même si on est en possession de sa carte d'identité. **Les violences sont indiscriminées** [...] A Abobo et à Yopougon, **l'insécurité est surtout imputable à de nombreux ex-combattants, issus des deux bords**. Ces ex-combattants désœuvrés ont conservé leurs armes ».

A la suite de l'attaque du camp d'Akouédo (menée le 6 août 2012), Yopougon a été particulièrement touché par **les arrestations massives menées par les FRCI**.<sup>59</sup>

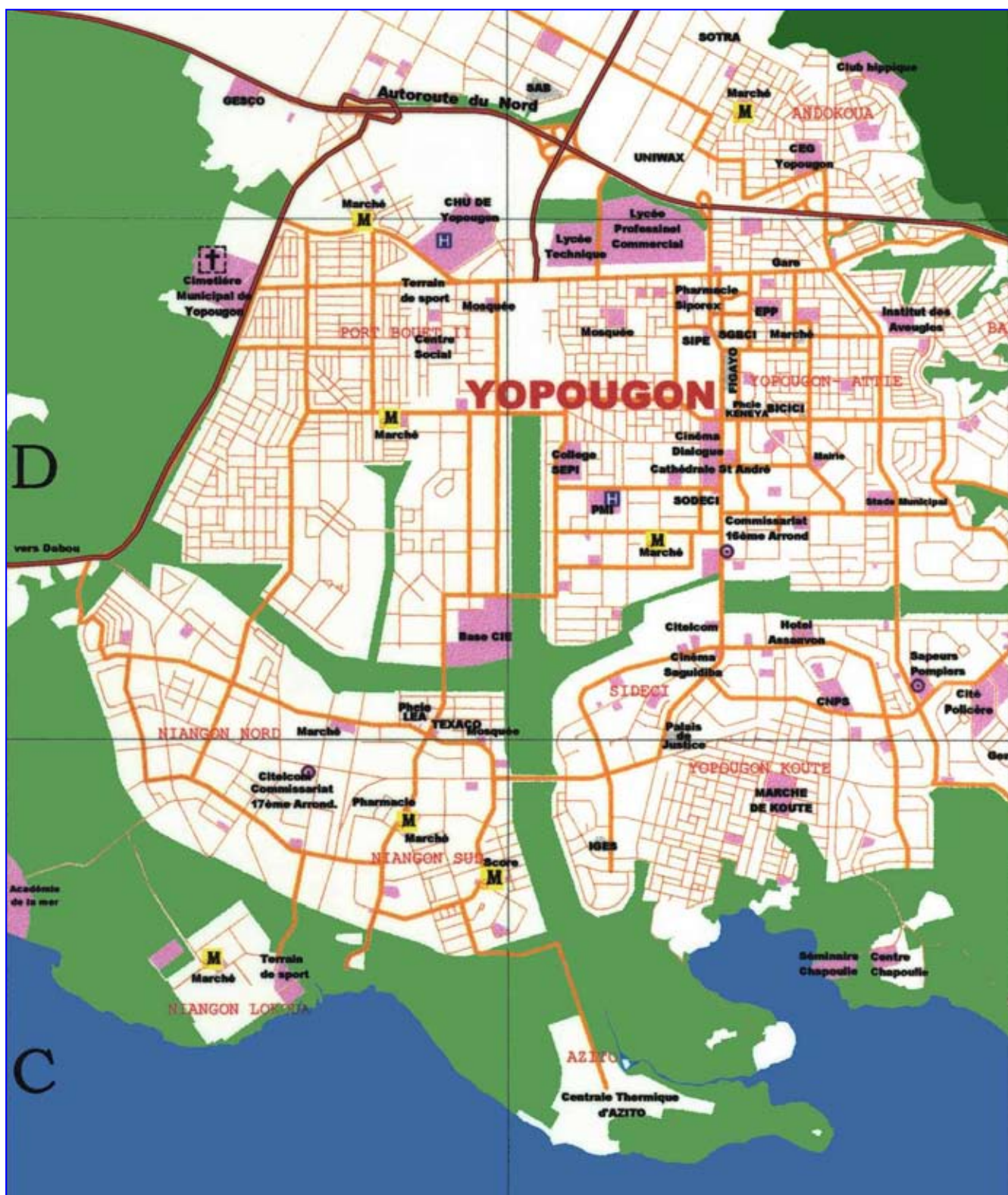
Suite à cette attaque, **un couvre-feu** a été instauré dans le quartier pendant deux semaines (à partir de 18 heures) et des FRCI ont fouillé de nombreux domiciles. Selon un membre de la JFPI rencontré à Yopougon, « **les FRCI disent chercher des armes et ils en profitent pour voler** ».

La responsable d'une ONG ivoirienne indique que « le climat sécuritaire est fonction de la couleur politique des quartiers. A Adjamé, qui est une municipalité RDR, il n'y a rien de particulier à signaler sur le plan de la sécurité aujourd'hui. A Yopougon, c'est plus difficile, surtout depuis les attaques de l'été 2012. Suite à ces attaques, de nombreuses perquisitions arbitraires ont eu lieu dans différents quartiers de cette commune ».

Selon le membre de la JFPI rencontré à Yopougon, des FRCI sont toujours susceptibles de venir dans le quartier au moindre prétexte, pour chercher querelle aux habitants : « En janvier 2012, après la finale de la Coupe d'Afrique des Nations, perdue par la Côte d'Ivoire contre la Zambie, des soldats des FRCI sont venus dans la cour. Ils ont attaqué la cité car Drogba n'a pas marqué. Ils se sont querellés avec un jeune du quartier ».

Le représentant d'une organisation internationale précité estime néanmoins qu'une « **légère amélioration** est perceptible depuis un mois, avec le renforcement des forces de police et de gendarmerie, à la place des FRCI. Policiers et gendarmes ont une attitude plus civique ».

<sup>59</sup> Pour de plus amples informations à ce sujet, voir sous-partie intitulée « Les arrestations consécutives aux attaques de l'été 2012 », dans la partie intitulée « Atteintes aux droits de l'homme » (Partie VI).



## La commune de Yopougon

(source : [avenue225.com](http://avenue225.com))



Yopougon-Attié



Yopougon-Attié



A gauche : Banco Nord ; A droite : Quartier Koweït, Banco Nord



A gauche : la mairie de Yopougon, dans le quartier de Sideci ; A droite : quartier Wassakara



A gauche : quartier de Sicogi ; A droite : Yopougon, entre Niangon Sud et Sicogi



Quartier de Sicogi



A gauche : Yopougon-Attié ; A droite : Yopougon, entre Niangon Sud et Sicogi



La rue princesse, haut-lieu des nuits ivoiriennes

## 2.4.2. A Abobo, cadre d'une forte présence militaire

A l'inverse de Yopougon, **il n'y a pas eu d'arrestations massives à Abobo** suite aux attaques de l'été 2012. A cet égard, une personne vivant à Abobo souligne que cette commune est « *réputée acquise au gouvernement. A Abobo, le seul quartier pro-Gbagbo avant 2010 se trouvait du côté de la cité U* ».

Bien que « *réputée acquise au gouvernement* », la commune d'Abobo fait toujours l'objet d'un **vaste déploiement militaire**. Un fonctionnaire proche du FPI explique cette présence accrue de FRCI à Abobo de la façon suivante : « *Abobo est une commune pro-Ouattara. Les militaires sont du même groupe ethnique que la population, c'est leur fief, donc ils y restent. De nombreux jeunes supplétifs enrôlés pendant la crise pour déloger Gbagbo sont issus de cette commune. A Abobo, les FRCI sont épaulées dans leurs actions par des habitants du quartier. Elles y trouvent facilement des indicateurs et sont plus en sécurité dans cette zone. D'autre part, de nombreux FAFN originaires du Nord ne connaissaient pas la ville quand ils sont arrivés à Abidjan et sont allés à Abobo pour y retrouver des parents* ».

Un chercheur français travaillant pour une ONG internationale souligne, quant à lui, que « *la présence des corps habillés est plus visible à Abobo qu'à Yopougon. A Abobo, il y a beaucoup de FRCI et peu de gendarmes. Le carrefour Gagnoa-Gare est bourré de FRCI, le camp commando ne contient que des FRCI.*<sup>60</sup> *Quant au poste de police, il est comme endormi, on a l'impression que rien ne s'y passe. Les FRCI occupent toujours l'intégralité de la Cité U.*<sup>61</sup> *La police et la gendarmerie n'ont pas retrouvé leurs prérogatives. Elles sont remplacées par d'autres structures, qui n'ont pas de légitimité. A Abobo, les gens ne veulent pas parler* ».

Plusieurs interlocuteurs évoquent des cas de **rackets** commis par des FRCI à Abobo. A cet égard, l'interlocuteur précité remarque que « *les chauffeurs de taxis et les transporteurs de marchandises sont les principales cibles des FRCI, qui se livrent parfois à des humiliations faciles contre des gens modestes* ».

Un interlocuteur rencontré à Abobo indique, pour sa part, que « **les FRCI n'ont pas, à ma connaissance, commis d'exactions dans le quartier récemment.** Mais ils sont très craints des chauffeurs de taxi et de woro,<sup>62</sup> car ils tentent constamment de leur extorquer de l'argent. Cependant, les FRCI ont tendance à moins racketter ces derniers temps, car elles se savent plus surveillées ».

Selon la responsable d'une ONG ivoirienne, « **l'Etat peine encore à s'imposer à Abobo, où la population demeure très armée.** C'est un problème de mauvaises habitudes de la population, qui n'est pas réceptive au changement d'attitude ».

Dans un article paru en novembre 2012, l'hebdomadaire *Jeune Afrique* souligne que **Gaoussou Koné** (alias Jah Gao), « *ancien chef du groupement tactique 9 du quartier d'Abobo* », a été nommé à de nouvelles fonctions et précise que « **les incidents se sont multipliés ces derniers mois entre ses hommes et des groupes de civils armés** ». <sup>63</sup>

Selon un membre de la LIDHO, un évènement survenu le 15 octobre 2012 a fait apparaître qu'un **grand nombre d'armes continue de circuler dans la commune** : « *Dernièrement, les autorités ont procédé au déguerpissement du rond-point d'Abobo pour mettre en œuvre son aménagement. Les choses ont dégénéré, c'était chaud. Des coups de feu ont été tirés entre les transporteurs, alliés aux commerçants, et les FRCI. Cet évènement montre que les armes sont toujours en circulation. A Abidjan, elles se trouvent comme des petits pains* ».

Une personne rencontrée à Abobo souligne, pour sa part, qu'il y a « **pas de règlements de compte dans le quartier à ma connaissance, mais les tensions sont toujours là.** Lors du

60 L'escadron de gendarmerie d'Abobo, communément appelé « *camp commando* », est actuellement dirigé par le commandant Koné Gaoussou, alias Jah Gao, ancien comzone de Boundiali.

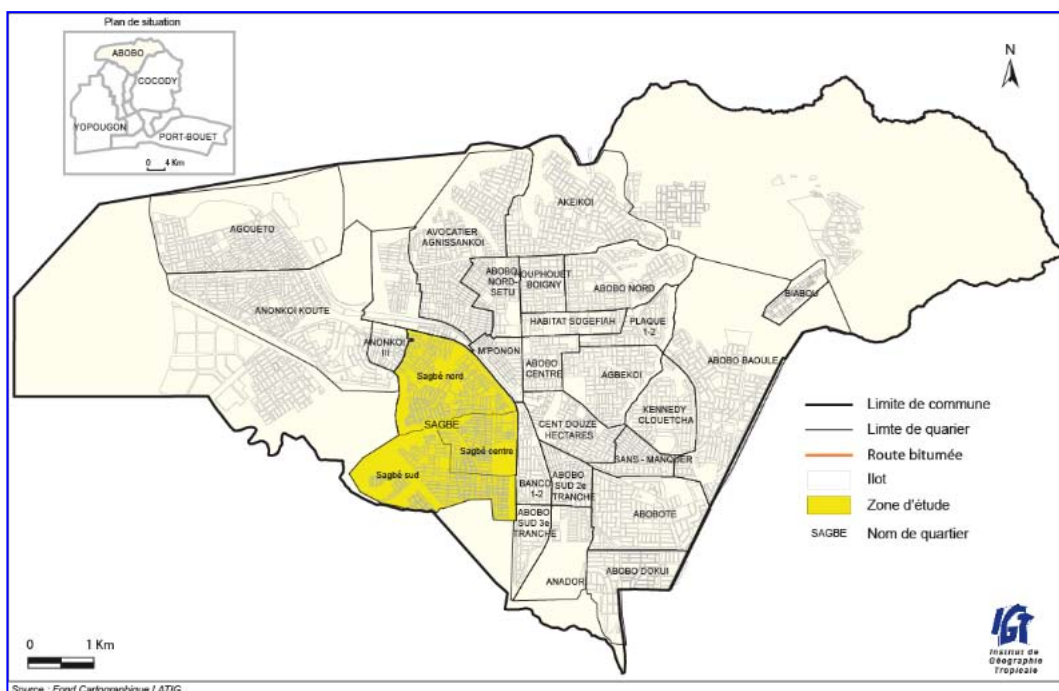
61 D'autres interlocuteurs rencontrés à Abobo indiquent cependant que « *les supplétifs qui occupaient le campus d'Abobo-Adjamé sont partis. La réhabilitation du campus est en cours* ».

62 Le wôrô-wôrô est un taxi collectif à ligne régulière et à prix forfaitaire.

63 *Jeune Afrique*, « Côte d'Ivoire : la hiérarchie des FRCI se réorganise », 08/11/12.

déguerpissement des vendeurs du rond-point d'Abobo, les armes (mitraillettes) sont ressorties aussitôt. Ce jour-là, la tension est montée très vite, les FRCI se sont affrontées avec les syndicalistes, parmi lesquels figuraient peut-être des brigands. Les armes circulent encore beaucoup. La haine est encore présente. On entend des commentaires du type « Celui là, c'est un dioula, etc. ». Quand on lit la presse, on voit bien que rien n'est réglé. C'est encore très à vif ».

Selon des dirigeants du FPI rencontrés lors de la mission, « de nombreux militants RDR ont été armés durant la crise postélectorale pour prendre part à la prise d'Abidjan. Ces combattants supplétifs sont toujours visibles à Abobo Gare. Aujourd'hui, **l'insécurité vient pour beaucoup de ces supplétifs, qui sont des membres du RDR armés**. Ils n'ont pas intégré l'armée, mais espèrent un jour y parvenir ». <sup>64</sup>



## La commune d'Abobo

(source : memoireonline.com)

### Le déguerpissement du rond-point d'Abobo

« L'opération de déguerpissement de la commune d'Abobo a complètement dégénéré hier et pris une allure de guerre entre commerçants et forces de l'ordre. Commerçants et chauffeurs de wôrô-wôrô ont tenu tête à une force armée mixte de près de 500 hommes, constituée de militaires, de gendarmes et de policiers, et provoqué plus de cinq blessés dans les rangs des militaires. Sans oublier qu'ils ont bloqué trois ministres à l'intérieur de la mairie pendant quatre heures : **Adama Toungara**, maire de la commune, également ministre des Mines et de l'énergie, **Anne-Désirée Ouloto**, ministre de la Salubrité urbaine, et **Paul Koffi Koffi**, ministre auprès du président de la République chargé de la Défense, venus pour coordonner le déguerpissement.

Dès 8 heures, plusieurs cargos de la Compagnie républicaine de sécurité (**CRS**) et des véhicules de la Brigade anti-émeute (**BAE**) s'étaient positionnés dans la cour de la mairie face à la gare. Ils sont soutenus par des patrouilles de l'escadron de gendarmerie d'Abobo. Environ cent hommes attendent de passer à l'action.

64 A cet égard, un article paru dans le quotidien pro-Gbagbo *Notre Voie* évoque l'implication supposée de combattants issus du **Commando Invisible** dans les violences survenues durant le déguerpissement du rond-point : « A Abobo, des individus qui ont combattu aux côtés de l'ex-rébellion armée pour le compte de Ouattara détiennent encore des armes de guerre. Pendant la crise postélectorale, Abobo avait été prise en otage par un commando invisible pro-Ouattara. Ce commando, dissimulé au sein de la population, s'attaquait aux forces de l'ordre (aux forces pro-Gbagbo). Avec ce qu'il s'est passé hier (le déguerpissement du rond-point d'Abobo), on pourrait penser à l'effet boomerang. Les ex-éléments du commando invisible qui se retournent comme leur patron » ; *Notre Voie*, « Qui a armé des individus à Abobo ? », 16/10/12.

A côté d'eux, deux bulldozers prêts à aller au charbon. Pendant ce temps, à la gare, les commerçants et chauffeurs de wôrô-wôrô vaquent tranquillement à leurs occupations. La veille, beaucoup ont été prévenus de la situation. Cela fait déjà longtemps qu'ils ont reçu les mises en demeure. Mais personne ne croit véritablement que cette gare qui s'est endurcie dans le désordre et le racket, puisse être rasée un jour.

A partir de 10 heures, voyant les choses se préciser, des commerçants s'approchent de la mairie pour voir ce qui se trame. Des manifestants commencent à jeter des pierres dans la cour. La BAE et la CRS ripostent et lancent des gaz lacrymogènes pour les éloigner. C'est la débandade au rond-point. Les commerçants abandonnent leurs étals, les chauffeurs fuient les lieux, les passants prennent leurs jambes à leur cou. Des chauffeurs de bus font descendre leurs passagers. Certains sont agressés et volés par des badauds. Désormais on n'aperçoit plus que des manifestants d'un côté, à cent mètres de la mairie, et les forces de l'ordre d'un autre, à l'entrée de l'édifice. Ces derniers ont du mal à repousser la centaine de jeunes et de femmes qui crient : « C'est nous qui avons fait la guerre. On ne partira pas d'ici ! ». Certains brûlent des pneus et des étals de commerce. Les policiers gazent de nouveau. Puis, ils demandent aux conducteurs des bulldozers de monter à bord de leurs engins. Le plan, c'est de les escorter jusqu'aux box de commerce à cinquante mètres pour les démolir. Mais ces cinquante mètres ressemblent à des kilomètres. Sur les machines, la cabine du chauffeur n'est pas protégée. Et même si ceux-ci sont munis de gilets pare-balles et de casques, des jets de pierres peuvent les atteindre mortellement.

Mais il y a pire que ça : on vient d'entendre des tirs provenant de la foule. Et il apparaît clairement que certains des manifestants sont armés. Le chauffeur de l'une des machines refuse de jouer le jeu. L'autre accepte de prendre le risque. Il réussit à approcher l'un des box, donne un coup de pelle sur le toit. Mais c'est tout. Car la foule, repoussée par le gaz lacrymogène, contre-attaque avec des jets de pierres et des tirs. Personne ne sait si ces coups de feu sont tirés en l'air ou dirigés contre les forces de l'ordre. Ceux-ci replient dans la cour de la mairie, le chauffeur du bulldozer en premier. Puis ils font des tirs de sommation pour répliquer. Le chauffeur du destroyer ne veut plus sortir sans garantie. Son compagnon, lui, a pris la tangente. On ignore s'il a escaladé la clôture ou s'il s'est réfugié quelque part dans la mairie. Devant cette tentative avortée, les policiers font le point aux ministres qui se trouvent toujours dans le bureau du maire. Pendant ce temps, la situation dégénère. Un groupe de manifestants arrivés du côté d'Anador vient grossir le lot. Certains encerclent la mairie et agressent les passants. Alors, tout le monde comprend avec certitude que la BAE et la CRS ne suffiront pas pour poursuivre l'opération.

On fait appel à **Gaoussou Koné, dit Jah Gao**, commandant des forces républicaines d'Abobo. Il arrive sur les lieux avec des dizaines de militaires, soutenus par un char Mamba et des lance-roquettes. Désormais, les militaires prennent les commandes des opérations. La foule les acclame et demande le report du déguerpissement. Ils pensent que les FRCI prendront leur partie. Mais s'étant entretenu avec le ministre Paul Koffi Koffi, Jah Gao reçoit cette instruction ferme : la population doit être déguerpie coûte que coûte. Alors il lance une offensive grâce à un gazage massif et des tirs de sommation. Mais la foule a grossi et devient de plus en plus ingérable. Des jets de pierres fument dans la cour et atteignent trois civils et trois militaires qui n'ont ni casque ni gilet pare-balles. Ils sont évacués à l'hôpital. Jah Gao et son adjoint, le colonel-major Soumahoro Gaoussou, tentent de repousser les mécontents. Des coups de feu sont tirés. Une salve de tirs de sommation secoue alors la mairie pendant 5 minutes. Deux FRCI sont touchés. Un à la cuisse, l'autre à la cheville. Deux manifestants sont également atteints. Mais il y a plus de peur que de mal : ils sont blessés au pied. On les conduit à l'hôpital. Ce qui porte déjà le nombre d'accidentés à 10. A la fin de la journée, ce chiffre sera porté à 17 (militaires et civils). Daouda Doumbia, l'un des FRCI, trouvera la mort à la suite de ses blessures.

Devant cette résistance, Jah Gao fait appel à un autre renfort de militaires. Ils sont maintenant **près de 500 FRCI, gendarmes et policiers** au front. Ils encerclent la zone et lancent l'assaut final sur les manifestants. La foule recule. Il est alors 13 heures 30. Les ministres Paul Koffi Koffi, Anne-Ouloto et Adama Toungara sont conduits discrètement sous une forte escorte de gendarmes vers leurs véhicules disposés derrière la mairie. Ils sortent par une porte dérobée et réussissent à quitter les lieux. Les forces armées qui ont réussi à sécuriser le périmètre du marché ordonnent au bulldozer de passer à l'action. Après quatre heures d'affrontements, les premiers box de commerce plient sous le poids de la grosse machine. Abobo est tombée, certes, mais c'est sûrement le plus rude déguerpissement de l'histoire du pays. « Maman Bulldozer » (Anne-Désirée Ouloto, alors ministre de la Salubrité urbaine) s'en souviendra longtemps.<sup>65</sup>

65 Nord-Sud, « Abobo : le déguerpissement tourne à la guerre », 16/10/12.





A gauche : rond-point de la mairie d'Abobo, cadre du « déguerpissement d'Abobo » en octobre 2012. Derrière les palissades se trouve l'emplacement de l'ancienne gare ; A droite : la mairie d'Abobo



A gauche : Gbaka à Abobo ; A droite : agence de proximité de la compagnie ivoirienne de l'électricité



A gauche : mosquée d'Anador ; A droite : Abobo Escalier



Abobo-Avocatier



A gauche : Abobo Gare, troisième rond-point gendarmerie ; A droite : Abobo-Gare



Abobo-Gare



A gauche : le rond-point d'Anador ; A droite : Station Shell, sur l'emplacement de l'ancien parlement des jeunes patriotes d'Abobo



A gauche : La casse d'Abobo ; A droite : Abobo-Sud

## 2.5. Situation sécuritaire dans le Sud-est du pays

Plusieurs interlocuteurs mettent en exergue la dégradation de la situation sécuritaire au Sud-est de la Côte d'Ivoire, le long de la frontière ghanéenne, où plusieurs attaques ont été menées en 2012.

Les autorités ivoiriennes attribuent la responsabilité de ces attaques à des Ivoiriens pro-Gbagbo exilés au Ghana.

A cet égard, un chercheur travaillant pour une administration française souligne que « **le Sud-est de la Côte d'Ivoire est une zone dangereuse et propice au trafic**. La position du Ghana vis-à-vis de la Côte d'Ivoire est assez ambiguë. A chaque incident sécuritaire, de nombreux pro-Gbagbo exilés au Ghana sont mis en accusation ».

Pour sa part, un représentant d'une organisation internationale en poste à Abidjan mentionne l'existence de « **deux points chauds** : le Mont Péko (situé dans l'Ouest du pays), et **Noé**, à la frontière ghanéenne. Cette zone frontalière est de plus en plus chaude. **Il y un point de fracture sur les voies d'eau qui viennent du Ghana** ».

A la suite d'une attaque survenue en septembre 2012 à Noé, les autorités ivoiriennes ont **fermé leurs frontières avec le Ghana durant une quinzaine de jours**. Selon un correspondant de RFI, les assaillants ayant pris part à cette attaque « *étaient une cinquantaine. Ils venaient du Ghana, c'est une certitude pour les autorités ivoiriennes. Ils seraient arrivés par petits groupes, plusieurs jours avant, et se seraient notamment réfugiés dans une forêt avant de mener leur opération* ». <sup>66</sup>

Dans la nuit du 5 au 6 décembre 2012, des fusillades ont éclaté entre des FRCI et des inconnus armés à **Bonoua**, localité située à 60 kilomètres à l'est d'Abidjan, faisant au moins deux morts. Suite à cette attaque, Bonoua a été déclarée « **zone rouge** » par les autorités ivoiriennes. <sup>67</sup>

Quatre mois plus tôt, des armes de guerre ont été découvertes dans la maison d'un particulier à Bonoua. A cet égard, Paul Koffi Koffi, ministre délégué à la Défense, a déclaré que « *La zone rouge, c'est pour dire qu'à compter de maintenant, nous allons sévir à Bonoua. Nous n'allons pas tolérer la présence d'armes, et surtout d'armes de guerre, qu'on a pu observer* », et promis une augmentation des moyens en hommes et en matériel pour renforcer les forces de sécurité de Bonoua. <sup>68</sup>

Le chercheur précité souligne que « **d'anciens miliciens patriotiques liés au camp de Gbagbo sont en fuite au Ghana, au Liberia ou repliés à Bonoua** ».

Interrogé sur « *le déplacement des attaques de l'Ouest vers l'Est de la Côte d'Ivoire* », Guillaume Soro, président de l'Assemblée nationale, a déclaré dans un entretien accordé en novembre 2012 : « *Il y a eu les attaques de Duékoué, de Toulépleu, puis d'Akouédo. Maintenant, **c'est à l'Est qu'on note les zones de conflits, notamment à Noé**. Les attaques ne sont ni similaires, ni semblables, dans les moyens et les buts visés. À l'Est, on voit que les gens cherchent à attaquer des points où ils peuvent **récupérer des armes**. Cela veut dire qu'ils n'ont pas de moyens militaires et qu'ils sont prêts à tout pour avoir quelques armes. Ce sont des actions menées par des gens désespérés qui ne peuvent prospérer. Ils n'ont pas les moyens militaires d'inquiéter le régime. Vous notez vous-même la baisse de leur intensité* ». <sup>69</sup>

66 RFI, « Côte d'Ivoire : plusieurs arrestations, après les attaques contre les forces de sécurité », 27/09/12.

67 AIP, « Deux morts dans de nouvelles fusillades entre les FRCI et des inconnus à Bonoua », 06/12/12.

68 RFI, « Côte d'Ivoire : la recherche d'armes illégales effraie la population à Bonoua », 11/12/12.

69 Nord-Sud, « Guillaume Soro : Le dossier de Simone Gbagbo a été transmis à la CPI », 02/11/12.

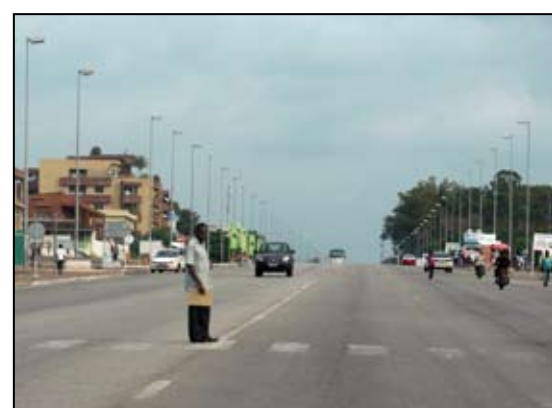
## Situation sécuritaire à Yamoussoukro

Selon un fonctionnaire en poste à Yamoussoukro, « Beaucoup de personnes circulent avec des armes, mais il n'y pas eu d'assassinat récemment, ni d'attaque de commerce depuis sept mois à Yamoussoukro. Il y a encore quelques braquages, mais ça va de mieux en mieux. Il a eu une amélioration globale du contexte sécuritaire au quatrième trimestre, mais la police craint une dégradation à l'approche des fêtes de fin d'année, car des gens veulent se faire de l'argent rapidement à ce moment là. Il y a quinze jours, une femme a été victime d'un vol à main armée sur la route d'Oumé ».

Un élu municipal membre du PDCI souligne, quant à lui, que « **Yamoussoukro se ressoude doucement. Nous sommes condamnés à vivre ensemble. A présent, Yamoussoukro est une ville exempte de tensions, où les différents partis se côtoient sans agressivité. On a été trop loin, la réconciliation se fait en famille. D'habitude, les Ivoiriens mettent des freins. Les violences étaient artificielles** ».



A gauche : La basilique Notre-Dame de la Paix ; A droite : la fondation Félix Houphouët-Boigny



Vues de Yamoussoukro



A gauche : le lac aux caïmans ; A droite : l'hôtel Président

## Sur la route entre Abidjan et Bouaké



### 3. Bouaké et le Nord

Plusieurs interlocuteurs rencontrés à Bouaké soulignent que sa population tente aujourd'hui de se remettre des « souffrances » subies de 2002 à 2007, lorsque la ville était la capitale des Forces nouvelles (FN).

Durant cette période, de nombreux **pillages et expropriations** ont notamment été commis à l'encontre **de familles baoulés**. Les stigmates de ces événements demeurent visibles dans les rues de la ville.



Maison abandonnée, après avoir été squattée et pillée par des combattants FAFN

#### 3.1. Exactions commises à l'encontre des Baoulés dans les années 2000

A cet égard, un fonctionnaire en poste à Bouaké indique que : « *Dans les deux quartiers baoulés de Bouaké, **Ngattakro et Ahougnanssou**, vous constatez plus de souffrances que dans les quartiers dioulas. Entre 2002 et 2007, ces quartiers baoulés ont beaucoup souffert et ont connu beaucoup de pillages. Durant cette période, **de nombreux habitants se sont exilés**. A partir de 2007, la situation s'est améliorée et **les habitants ont commencé à revenir** ».*

Installée à Abidjan depuis 2002, une femme baoulé originaire de Bouaké évoque sa situation personnelle : « *En 2002, il s'est passé beaucoup de choses à Bouaké et à Korhogo. **Les FN ont ciblé les maisons baoulés à Bouaké**. Ils indiquaient les maisons baoulés avec des feux. Nous étions locataires d'une maison dans le quartier Koko. En 2002, les rebelles ont pillé tous nos biens. J'ai eu maille à partir avec une femme malinké, une voisine. Elle a pris tous mes biens après mon départ, sauf une barrique, que j'ai réussi à sauver quand je suis revenue là-bas en 2004. A mon retour, tout était parti, y compris la toiture. La cour était entièrement vide* ».

Une source diplomatique souligne, pour sa part, que « **Les FN ont tout pillé dans la zone Nord**. Avant 2011, il était impossible d'interroger des Ivoiriens sur les persécutions commises par les FN dans le Nord, notamment à Bouaké. A présent, les langues se délient peu à peu. Au début, les FN bénéficiaient du soutien de la population à Bouaké. Ensuite, ils ont perdu ce soutien, à cause des nombreuses exactions commises ».

Cet interlocuteur indique en outre que : « *A Bouaké, les quartiers musulmans tels que Dar-es-Salam ont été épargnés par les pillages commis par les FN en 2002, à l'inverse des quartiers baoulés, qui ont beaucoup souffert* ».

#### 3.2. Des relations intercommunautaires désormais plus apaisées

En dépit des pillages et expropriations subis entre 2002 et 2007 par de nombreuses familles baoulés, les relations entre communautés sont aujourd'hui, selon la plupart des interlocuteurs interrogés à

ce sujet, **relativement apaisées**.

Ainsi, le fonctionnaire précité estime que les Baoulés ne sont à présent plus exposés à ce type d'exactions et souligne que : « *Ce qui a été fait contre leurs biens (pillages et expropriations) après 2002 l'a été pour des raisons financières [...] D'un point de vue extérieur, les communautés vivent désormais en bonne harmonie. Peut être que les Baoulés intériorisent, mais il n'y a pas eu d'affrontements directs entre Dioulas et Baoulés* ».

Un jeune homme baoulé ayant fui Bouaké pour Abidjan en 2002 estime lui aussi « *qu'il n'y a plus trop de problèmes à Bouaké entre les Baoulés et les autres communautés* », mais précise toutefois que « *les familles expropriées n'ont pas encore pu récupérer leurs biens. Aujourd'hui, les Malinkés restés à Bouaké se méfient toujours de nous. Ils sont gênés d'aborder les Baoulés de retour à Bouaké et ont peur que nous cherchions à nous venger* ».

Dans un rapport paru en novembre 2012, la Plateforme de la société civile pour la paix et la démocratie (PSDPD) souligne que seuls deux cas de conflits intercommunautaires ont été rapportés en 2012 dans la région du Gbéké :

- le premier est survenu en mars 2012 à Bouaké, quand un dozo ayant tué une commerçante nigériane à coups de machette a été brûlé vif par la population.

- le second a eu lieu en septembre 2012, dans la région de Sakassou, où un affrontement armé (avec machettes et gourdins) est survenu entre communautés baoulé et malinké. Ce conflit aurait éclaté après que des Baoulés eurent accusés des Malinkés de ne pas avoir respecté leur tradition lors de l'enterrement du chef de Sakassou.<sup>70</sup>

Les exactions commises par des FAFN entre 2002 et 2007 ont conduit de nombreuses familles baoulés à fuir Bouaké pour trouver refuge dans d'autres localités ivoiriennes.

Un membre du PDCI rencontré à Bouaké estime que **les conditions sont désormais réunies pour permettre le retour de ces exilés** et signale que nombre d'entre eux sont d'ores et déjà revenus : « *La situation était trouble en 2002. Il y avait la rébellion. Il y a eu des destructions de maisons, des arrestations arbitraires. Des personnes sont parties à cause de cela. Aujourd'hui la situation est calme et les gens reviennent à Bouaké. La ville est pleine. Certains ont quitté Bouaké car ils ont été mutés ailleurs* ».

Toutefois, de nombreux interlocuteurs soulignent que la question **des biens expropriés ou pillés entre 2002 et 2007 n'a toujours pas été résolue à Bouaké**.

### 3.3. Des litiges fonciers encore irrésolus

Selon un membre d'une ONG rencontré à Bouaké, la question foncière demeure « *un gros problème à Bouaké. Ici, des hommes se sont emparés des terrains des fugitifs (des personnes ayant fui Bouaké quand la rébellion s'est emparée de la ville en 2002). Certains ont tout perdu à Bouaké. Ils ne peuvent pas revenir car ils n'ont plus rien* ».

Selon un fonctionnaire en poste à Bouaké, certaines personnes expropriées se trouvent aujourd'hui à Abidjan, tandis que d'autres sont restées à Bouaké, chez des parents.

Plusieurs interlocuteurs soulignent que de nombreux biens spoliés sont **toujours occupés** et que les **auteurs des expropriations sont généralement des hommes issus des FAFN**. Ainsi, un membre d'une ONG œuvrant à Bouaké indique que les maisons des habitants ayant pris la fuite sont « *toujours occupées par des ex-FAFN* » et souligne que « *près de mille biens* » seraient toujours occupés à Bouaké.

Selon un acteur de la société civile rencontré à Bouaké, des « *combattants associés occupent de nombreuses maisons et menacent ceux qui tentent de les récupérer* ».

<sup>70</sup> Plateforme de la société civile pour la paix et la démocratie (PSDPD), *Rapport sur la situation des droits de l'homme dans la région du Gbéké*, novembre 2012.

Un officier de police rencontré lors de la mission souligne, pour sa part, que « **Beaucoup de maisons appartenant à des Baoulés ou à des gens du Sud sont toujours occupées indûment par des FRCI. A Bouaké et dans les zones contrôlées naguère par FN, ces maisons sont occupées depuis 2002. Les ex-comzones, tels que Ben Laden et Wattao, sont allés à Abidjan en laissant leurs seconds couteaux dans le Nord du pays. Ils disent à leurs seconds couteaux : « Allez occuper cette maison ! ».** Aujourd'hui, **les ordres des comzones sont exécutés par des caporaux dont on ne connaît pas les noms. Bouaké vit sous une véritable chape de plomb** ».

Un membre d'une ONG œuvrant à Bouaké indique que certaines personnes ayant pu récupérer leurs biens après plusieurs années d'occupation sont à présent confrontées à « *des problèmes de factures à payer. On leur demande de payer des arriérés du temps de la guerre, alors qu'elles n'étaient pas là à ce moment là* ».

Un acteur de la société civile rencontré à Bouaké souligne qu'il n'y a pas eu de nouvelles occupations arbitraires depuis la fin de la crise postélectorale et indique que certains logements spoliés ont été rendus à leurs propriétaires : « **On libère progressivement les maisons et les terrains spoliés. Des maisons ont été détruites durant la rébellion, d'autres ont été spoliées. En 2002, certains ont occupé les maisons de personnes ayant fui, mais il n'y a pas eu de nouvelles occupations depuis les élections de 2010. Désormais, la population attend impatiemment d'être indemnisée** ».



Maison détruite dans les rues de Bouaké

Un avocat œuvrant dans le domaine des droits de l'homme déclare vouloir entreprendre des actions en justice pour venir en aide à des personnes expropriées, mais met en exergue l'existence de fausses victimes : « **Nous allons ouvrir beaucoup de procès concernant les expropriations à Bouaké. Mais attention, il y a aussi des fausses plaintes, qui émanent de personnes qui veulent se faire indemniser** ».

A Bouaké, une **commission a été mise en place en 2011** pour aider les habitants à récupérer leurs biens spoliés.

A cet égard, un fonctionnaire en poste à Bouaké souligne que cette commission « *commence à recevoir des plaintes de ceux qui ont leurs maisons occupées par des anciens combattants démobilisés. Elle est composée d'un commandant des FRCI, d'un commandant de la gendarmerie, du préfet de police et de représentants de la Préfecture et de la mairie* ».

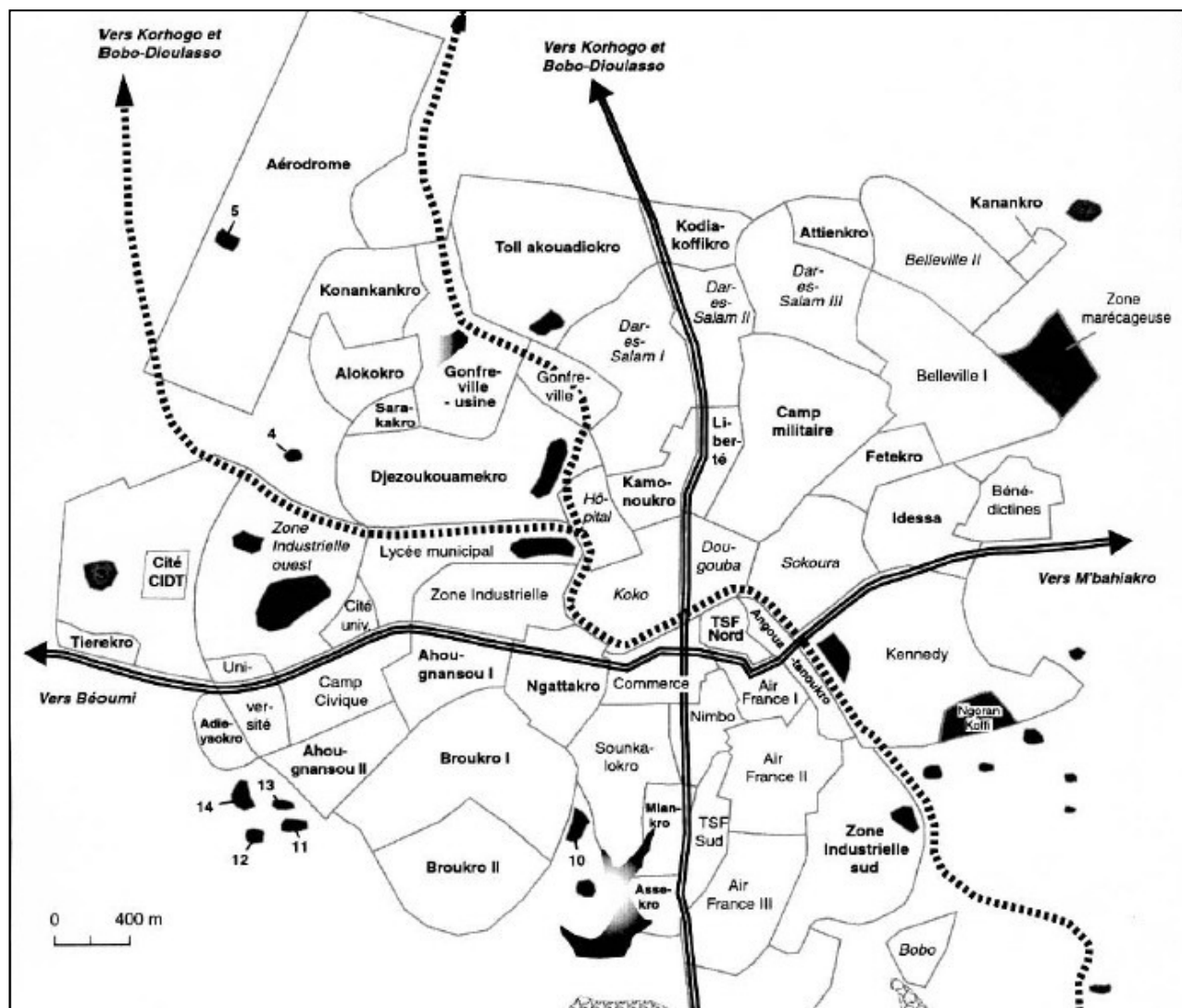
« *Au sein de cette commission, nous recevons les plaintes de ceux dont les maisons sont illégalement occupées. Nous étudions leurs dossiers. La plupart des maisons sont occupées par des soldats démobilisés qui disent qu'ils n'ont pas d'argent pour s'installer ailleurs. Les rencontres ont lieu à la Préfecture. Les expropriés donnent les noms des occupants. Pour ce qui est des maisons détruites, on ne fera que recenser et transmettre les dossiers au gouvernement, qui pourra envisager des dédommagements. La deuxième phase est de voir comment ces biens peuvent être récupérés* ».

Pour aider les personnes à récupérer les biens, « *la commission commence par faire de la sensibilisation auprès des occupants dont les noms et coordonnées ont été fournis par les victimes. Un délai est laissé pour le départ. Si l'occupant ne part pas dans le délai imparti, l'utilisation de la force, avec le concours d'un huissier de justice, devient alors possible* ».

Certains interlocuteurs mettent en cause l'efficacité de cette commission. Ainsi, selon la représentante d'une ONG rencontrée à Bouaké, « *Il y a un problème d'impunité concernant cette commission. Vous ne pouvez pas vous plaindre contre une autorité. Si un maire ou le préfet donne le terrain de quelqu'un à quelqu'un d'autre, il n'y a aucune voie de recours* ».



Selon un autre acteur de la société civile rencontré dans cette ville, cette commission ne sera « pas suffisante. Les membres de cette commission se sont auto-désignés et font des lotissements où bon leur semble. A Belleville II Extension, un bâtiment a été construit sur un espace prévu pour l'installation d'un marché. Des acteurs de la société civile ont adressé au Préfet une pétition (concernant cette affaire) et ils ont finalement obtenu gain de cause ».



**Plan de la ville de Bouaké**

(source : [mairiebke.e-monsite.com](http://mairiebke.e-monsite.com))

### 3.4. Le retour des administrations dans les zones jadis désertées

Depuis la fin de la crise postélectorale, de nombreuses administrations sont revenues à Bouaké et dans le Nord du pays.

A cet égard, Cheick Daniel Bamba, directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, rappelle que : « Depuis 2004-2005, les fonctionnaires revenaient dans ces zones, mais les forces armées n'y étaient pas bien vues et les fonctionnaires repartaient dans le Sud quand il y avait une crise. Seuls les préfets, les sous-préfets et certains maires étaient restés en place. Après la crise, ils ont gardé leur poste ».

Selon cet interlocuteur, « l'administration revient dans les zones jadis désertées. Toutes

les administrations, dont les structures n'avaient pas disparu, ont été regarnies, et sont désormais en place dans le Nord. Ces administrations (préfectures, hôpitaux, centres de santé, prisons, tribunaux, etc.) fonctionnent dans le Nord. La preuve en est que les élections législatives, organisées en décembre 2011 dans 205 circonscriptions, se sont bien déroulées ».

Par ailleurs, Cheick Daniel Bamba signale : « Avant la crise, la police et la gendarmerie se concentraient uniquement dans le Sud du pays. Il a fallu restaurer la police dans une zone désertée pendant dix ans. Aujourd'hui, **les forces de police sont redéployées sur tout le territoire national, y compris dans la zone Nord**. Tous les commissariats ont été rouverts et pourvus en hommes ».



La préfecture de police

### 3.5. Situation sécuritaire à Bouaké

En dépit du retour des administrations et des forces de police et de gendarmerie, Bouaké demeure confrontée à des problèmes sécuritaires liés à des **actes de banditisme** et à la **présence massive de combattants démobilisés** n'ayant toujours pas rendu les armes.<sup>71</sup>

A cet égard, un fonctionnaire en poste à Bouaké indique qu'une partie des administrations était déjà « revenue dans la ville à partir de 2007, suite aux accords de Ouagadougou. Depuis lors, les éléments (issus de la rébellion) autrefois tout-puissants sont tombés dans l'anonymat, notamment ceux qui ont pris l'argent du casse de la BCEAO. Ils ne pouvaient pas utiliser cet argent par des canaux légaux. A présent, ces rebelles, qui avaient amassé une fortune illégale, commencent à manquer de ressources. A défaut de pouvoir intégrer le circuit, ils peuvent chercher à partir ».<sup>72</sup>

Le membre du PDCI précité souligne que les problèmes sécuritaires existant aujourd'hui à Bouaké ne sont plus du même ordre que ceux ayant prévalu dans la ville de 2002 à 2007 : « **Les problèmes sécuritaires ne concernent pas le domaine politique, c'est désormais du banditisme**. A présent, l'insécurité peut concerner tout le monde. Mais cela commence à se calmer. Le gouvernement a mis en place des patrouilles entre Bouaké et les différentes villes de la région ».

Un membre de l'ONG ivoirienne PSDPD estime que « **policiers et gendarmes sont revenus dans le Nord, mais ils sont impuissants**. Ils ne sont pas armés, manquent de carburant et ne sont pas assez nombreux. Les criminels se préviennent entre eux de la présence des forces de l'ordre dans une zone ».

Selon un chef communautaire, « la drogue fait que tout le monde a peur et génère de la délinquance. Les délinquants coupent les câbles pour opérer dans l'obscurité et les quartiers tombent dans le noir. Tout le monde a peur de les dénoncer par crainte de représailles ».

Un chef de canton remarque que les personnes possédant des biens de valeur sont particulièrement exposées et évoque l'agression récente de « deux chefs de cantons attaqués par des bandits. Leurs biens ont été volés par des hommes en armes vêtus de treillis. Les biens (or, parures, pagnes, etc.) des chefs sont convoités. Il y a aussi des coupeurs de route qui commettent des assassinats ».

Pour sa part, un fonctionnaire rencontré à Bouaké déplore **les dysfonctionnements de l'appareil judiciaire et l'attitude de certains membres des forces de sécurité** : « **Bouaké est une**

<sup>71</sup> Pour de plus amples informations à ce sujet, voir sous-partie intitulée « Désarmement, démobilisation et réinsertion », dans la partie intitulée « Situation sécuritaire et criminalité » (Partie II).

<sup>72</sup> Le casse de l'agence locale de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) de Bouaké a eu lieu le 24 septembre 2003. Selon les sources, les voleurs auraient dérobé de 16 à 20 milliards de francs CFA (24 à 30 millions d'euros). L'attaque aurait fait 23 morts et une trentaine de blessés.

**zone de non-droit.** Il y a beaucoup de délinquance. Beaucoup de braquages sont commis. Les prisonniers sont détenus à la maison d'arrêt. Ce sont des prisonniers de droit commun [...] Au tribunal de Bouaké, un homme a été jugé pour braquage dans le cadre d'une procédure de flagrant délit, mais l'enquête n'a pas été bien menée et le juge n'a pu que prononcer une relaxe. Des membres de **la garde présidentielle** ont fait irruption dans la salle du tribunal pour extraire la personne relaxée et l'emmener avec eux, car ils ne voulaient pas de sa libération. Cette affaire a donné lieu à des affrontements avec les gendarmes qui s'étaient interposés ».

Dans le rapport susmentionné, l'ONG ivoirienne PSDPD souligne que « depuis la crise postélectorale, **la situation sécuritaire reste préoccupante.** De nombreuses armes de guerre ont été distribuées au cours de cette période et plusieurs prisonniers se sont évadés. A cela s'ajoute la porosité des frontières. De jour comme de nuit, les domiciles et les routes sont la cible de gangsters. De nombreux cas d'exactions de diverses natures (vols, braquages) sont enregistrés. Les forces de sécurité sont engagées dans la lutte contre le grand banditisme. Mais de nombreux efforts restent à faire, car **police et gendarmerie sont mal équipées pour faire face à ces malfaiteurs lourdement armés** [...] De janvier à septembre 2012, vingt cas d'agression à main armée ont été signalés (dans la région du Gbêkê). Ces incidents sont pour la plupart des cambriolages (domiciles ou lieu de travail) ou des braquages (véhicules et actions des coupeurs de routes) ». <sup>73</sup>

### 3.6. Situation sécuritaire dans le Nord du pays

Epargné par les combats pendant la crise postélectorale, **le Nord de la Côte d'Ivoire n'a pas connu d'évènement sécuritaire significatif depuis avril 2011.** Toutefois, des actes de banditisme continuent de s'y produire, notamment sur les axes routiers.

A cet égard, une source diplomatique en poste à Abidjan souligne que : « Concernant la province, nous disposons de moins d'informations, car nous n'y avons pas de correspondant fiable. Quelques informations nous parviennent via des Français de l'ONUCI ou des îlotiers. **Globalement, les villes de province sont plutôt sûres** mais la circulation nocturne est tout de même à proscrire. **Au Nord de Bouaké, cela devient plus compliqué,** à cause de la présence de coupeurs de route ».

Un chercheur travaillant pour une administration française estime quant à lui que « le Nord du pays demeure en proie à **l'affairisme**, aux **extorsions** et à la **corruption** » et remarque que « les produits du racket vont en partie au Burkina Faso ».

Pour sa part, l'analyste de l'ONUCI estime que les déplacements Nord-Sud sont à présent moins problématiques que dans les années 2000 : « Il y a de moins en moins de coupeurs de route à présent. Le taux de criminalité est revenu à son niveau standard des années 1990 [...] En mars 2012, une opération a eu lieu à Bouaké. Elle a permis de faire baisser le nombre de ces coupeurs de route ».

Cependant, selon un militaire ivoirien, des **coupeurs de route** sont toujours susceptibles de sévir sur la route allant de Bouaké à Korhogo (en particulier en fin de mois, dans le but de récupérer des salaires récemment versés) et de tirer sans sommation sur les conducteurs.

Dans le rapport précité, l'ONG ivoirienne PSDPD souligne que : « Les axes Abidjan-Ferkessédougou en direction du Nord enregistrent constamment des attaques. En moyenne, trois à quatre braquages routiers se produisent par semaine sur ces axes ». <sup>74</sup>

73 Plateforme de la société civile pour la paix et la démocratie (PSDPD), *op.cit.*

74 *Ibid.*

### Informations générales sur Bouaké

Lors d'un entretien avec un habitant de Bouaké, les missionnaires ont recueilli les informations suivantes :

- Le bureau central de l'état-civil se trouve dans le quartier de Koko et n'a jamais été déplacé.
- Avant la guerre, la mairie se trouvait Place de la Paix, dans le quartier Air France, là où se trouve désormais l'ONUCI. A présent, une mairie provisoire est installée dans le centre-ville, avenue Félix Houphouët Boigny.
- La Préfecture de police de Bouaké se trouve au rond-point Sainte-Thérèse.
- La Rue du Commerce constitue l'axe principal de Bouaké. Cet axe continue vers le Nord du pays.



Le marché de Bouaké



La moto, moyen de transport très prisé à Bouaké





Ornières et crevasses dans les rues de Bouaké



A gauche : la cathédrale de Bouaké ; A droite : la grande mosquée de Bouaké (Sokoura)



A gauche : la mosquée Wakabia ; A droite : le pont du commerce

## 4. L'Ouest et la question foncière

### 4.1. Situation sécuritaire et exactions dans l'Ouest du pays

L'Ouest de la Côte d'Ivoire demeure à ce jour une région en proie à de vives tensions, qui trouvent leurs origines dans un conflit déclenché en 2002.

A cet égard, un chercheur travaillant pour une administration française estime que « *la vraie zone d'instabilité se situe au Sud-ouest du pays* » et remarque que « *les facteurs d'instabilité sont multiples dans la région* » :

- « **Présence de riches plantations** ».
- « **Forte immigration** en provenance du Nord de la Côte d'Ivoire ou de pays limitrophes », en premier lieu le Burkina Faso.
- « **Proximité du Liberia**, où végètent **de nombreux jeunes déclassés** ayant pris part aux guerres en Sierra Leone et au Liberia ».

La **présence de nombreux anciens combattants** constitue aussi un important facteur d'instabilité. Récemment, les résultats d'un recensement effectué dans l'Ouest du pays ont été rendus publics par le directeur régional de l'Institut national de la statistique (INS) de Man : « *Le 30 octobre 2012, Jacques Bleu a indiqué à la presse que **10 743 anciens combattants**, y compris des dozos, ont été identifiés dans les régions du Tonkpi, Guemond et Cavally. « Ce chiffre est provisoire », a indiqué Jacques Bleu, avant de préciser que « Tous les dozos n'ont pas été recensés. Nous avons pris en compte ceux qui ont combattu et non ceux qui sont gardiens de leurs champs »* ».<sup>75</sup>

#### 4.1.1. Dans les années 2000

Joël N'Guessan, porte-parole principal du RDR, souligne que « *Dans l'Ouest, le conflit ne date pas d'aujourd'hui. Il trouve son origine dans les guerres au Liberia et en Sierra Leone. Dans la région, on retrouve des communautés ethniques à cheval sur la Côte d'Ivoire et le Liberia : présents en Côte d'Ivoire, les Krou sont apparentés aux Khran du Liberia, tandis que les Wé vivant en Côte d'Ivoire sont apparentés aux Wé vivant au Liberia. Durant la guerre au Liberia, ces populations ont bénéficié de l'appui de leurs cousins ivoiriens. En 2002, quand le conflit a commencé dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire, les Libériens ont prêté mains fortes à leurs cousins ivoiriens* ».

Selon cet interlocuteur, « *Laurent Gbagbo a créé des milices libériennes soutenues par le pouvoir central à Abidjan. Parmi ces milices, on retrouvait notamment l'APWE (Alliance patriotique du peuple Wê), le FLGO (Front de libération du grand Ouest) et le MILOCI (Mouvement ivoirien pour la libération de l'Ouest de la Côte d'Ivoire). Au total, il existait une dizaine de milices de ce type, appuyées par le pouvoir central en termes de formations et d'équipements* ».

Un analyste de l'ONUCI met lui aussi en exergue la mainmise des milices pro-Gbagbo sur la région durant la précédente décennie et souligne que la région souffre encore des stigmates issues de cette période : « *Avant 2011, cette zone a été confiée à des miliciens pro-Gbagbo qui se sont livrés à des exactions ciblées et à des vengeances politiques [...] De 2002 à 2011, l'Ouest a connu une période d'anarchie totale ponctuée par des mutineries. Le pouvoir de Gbagbo n'a rien fait de cohérent concernant la gestion de cette zone. L'administration avait disparu. Le plus fort avait raison. En l'absence de la police et de la gendarmerie pour faire respecter la loi, la région était sous la coupe de milices pro-Gbagbo dirigées par Maho Glophéhi.<sup>76</sup> Il s'agissait des douze milices du Grand Ouest, qui comprenaient des combattants permanents et des réservistes, généralement des jeunes désœuvrés, réunies au sein d'une fédération. A présent, ces milices n'existent plus* ».<sup>77</sup>

75 L'Inter, « Recensement des ex-combattants : plus de 10.000 personnes identifiées à l'Ouest », 02/11/12.

76 Arrêté à Guiglo en décembre 2011, Maho Glophéhi a bénéficié d'une remise en liberté provisoire en décembre 2012.

77 Paru en janvier 2012, un rapport des Nations Unies nomme une dizaine de ces milices : « À la fin de mai 2011, le nombre de miliciens et de mercenaires était estimé à environ 15 000, répartis dans au moins 20 groupes, dont le **Front pour la libération du grand Ouest** (FLGO), dirigé par Maho Glophéhi, l'**Alliance patriotique du peuple Wé** (APWE), dirigée par Gougnan Monpuho Julien alias Colombo, le **Mouvement ivoirien de libération de l'ouest de la Côte d'Ivoire**

#### 4.1.2. Durant la crise postélectorale

La région a particulièrement souffert durant la crise postélectorale et a continué de subir des attaques ponctuelles, menées par des assaillants venus du Liberia, à l'issue de celle-ci.

A cet égard, un chercheur travaillant pour le compte d'une ONG internationale rencontré à Abidjan souligne que « *Selon la Croix Rouge, près de 800 personnes ont été tuées durant la crise postélectorale à Duékoué, dont la population est de 62 000 personnes. Cela représente près d'un tiers des personnes tuées pendant la crise. Au total, 3 000 personnes auraient été tuées dans l'ensemble du pays durant cette période. Quand les FRCI sont arrivées à Duékoué, elles avaient pour but de détruire l'ennemi* ».

Selon Joël N'Guessan, porte-parole du RDR, les 800 personnes tuées à Duékoué durant la crise postélectorale ont été « *victimes de conflits fonciers et d'affrontements meurtriers entre miliciens, comme Amadé Ourémi, un chef de milice (burkinabé). Les FRCI n'ont pas été impliquées dans ces affrontements. Certains pro-FPI ayant commis des exactions ne peuvent pas revenir dans l'Ouest, comme Maho Glophéhi. En Côte d'Ivoire il y a une forte pression sur le foncier. Tout cela est instrumentalisé. Les autochtones veulent chasser les étrangers* ».

D'autres sources désignent les dozos comme les principaux auteurs **des massacres commis à Duékoué** pendant la crise postélectorale, les 28 et 29 mars 2011.<sup>78</sup>

Un membre de la LIDHO indique, pour sa part, que « *La LIDHO, le MIDH et la FIDH se sont constitués partie civile dans le cadre d'affaires relatives à des crimes commis durant la crise postélectorale, par les deux camps dans l'Ouest, mais rien ne bouge* ».

#### 4.1.3. Situation présente<sup>79</sup>

Tout en déplorant la persistance de tensions et de violences, certains interlocuteurs soulignent que la situation sécuritaire dans l'Ouest du pays est désormais **plus apaisée** qu'avant la crise postélectorale.

Ainsi, selon un représentant d'une organisation internationale rencontré à Abidjan, « *On assiste actuellement à une légère décrispation dans l'Ouest, même si les communautés de l'Ouest (Wé et Guéré) subissent encore des exactions commises par des dozos et des FRCI* ».

Pour sa part, l'analyste de l'ONUCI souligne que « *l'autorité de l'Etat est aujourd'hui bien en place, mais elle reste confrontée à l'anarchie des dernières années* ».

Privat Oulla, un des vice-présidents de l'Assemblée Nationale et député indépendant de Duékoué, signale, quant à lui, que « *des problèmes d'insécurité demeurent, notamment des braquages. Beaucoup d'armes ont circulé dans la région. Des miliciens de tous bords politiques sont toujours armés* ».

Cet interlocuteur estime néanmoins que « *la situation dans l'Ouest et à Duékoué est aujourd'hui assez calme, relativement supportable. Le gouvernement a déployé beaucoup de soldats et de policiers. Désormais, les gens sont en mesure de rentrer dans leurs villages. Sous l'ancien régime, beaucoup de cadres du RHDP ne pouvaient pas aller dans leur village. Jusqu'à une date récente, les cadres de la LMP ne pouvaient pas non plus aller dans la région. Aujourd'hui des efforts*

---

(MILOCI), dirigé par Ziké Sylvain alias Pasteur Gammi, l'**Union patriotique de résistance du grand Ouest** (UPRGO), dirigée par Yayi Octave, et comprenant la sous-section de Duekoué dirigée par Gabriel Banao, la **FORCE Wé**, dirigée par Tehe Laurent, la **Force antiterroriste** (FSAT), dirigée par Guei Hugues, l'**Union pour la défense des Wé** (UDWE), dirigée par Gbaou Adonis, le **Mouvement armé indépendant du Moyen Cavally** (MAIMCA), dirigé par Tekoua Sonzai Lucien, la **Coalition pour la libération du grand Ouest**, section de Toulepleu, dirigée par Gbopehi Marcel, le **Cossforlo**, dirigé par le pasteur Tia Robert, et le **Seanhe Gban**, dirigé par Kouitechle Paul » ; Nations unies, *Violences sexuelles liées aux conflits – Rapport du Secrétaire Général*, 13/01/12.

78 ONU, Conseil des droits de l'Homme, *op.cit.*

79 Les informations figurant dans cette sous-partie ont été recueillies en novembre et décembre 2012. Les éventuelles évolutions postérieures à cette date ne sont pas mentionnées dans celle-ci.

ont été faits, l'accès à la région est possible. Il y a quatre mois, j'ai conduit une délégation de députés de tous bords qui a sillonné les deux régions situées autour de Duékoué ».<sup>80</sup>

Cet interlocuteur indique toutefois que certaines personnes demeurent susceptibles de subir des **représailles** : « Certains ne rentrent pas, car ils ont des choses à se reprocher. Les gens qui étaient jadis au pouvoir n'ont pas fait que des choses très catholiques. A présent, **les victimes d'hier peuvent se livrer à des règlements de compte**. Certains ont jadis vendu leurs forêts et leurs campements en pensant que la situation ne changerait pas. Ceux-là ne peuvent plus rentrer, car ils n'ont plus rien. ».

Joël N'Guessan, porte-parole principal du RDR, estime que « les cadres du FPI qui ont régné violemment pendant dix ans dans l'Ouest » peuvent être exposés à d'éventuelles représailles.

Plusieurs interlocuteurs indiquent néanmoins que l'Ouest de la Côte d'Ivoire demeure la région du pays où les problèmes sécuritaires sont les plus aigus.

Ainsi, l'analyste de l'ONUCI précité remarque : « Dans l'Ouest, d'août à octobre 2012, **des attaques ciblées d'individus venus du Liberia** ont été menées contre des familles, auxquelles il a été reproché d'avoir voté pour Alassane Ouattara. Ces attaques ont probablement été le fait de personnes originaires de la région qui avaient fui et qui venaient se venger ».

Plusieurs interlocuteurs estiment que **les forces de sécurité et les dozos contribuent à la persistance d'un climat sécuritaire dégradé**.

A cet égard, un responsable de la LIDHO estime que « Dans l'Ouest, on a dit à des personnes ayant fui leur région d'origine à cause des FRCI, notamment aux déplacés du camp de Nahibly, que ces mêmes FRCI sont désormais en charge de leur protection. **A Duékoué, les personnes commises à la sécurité de la ville font peur à la population**. Les victimes ont peur car ce sont des criminels qui assurent la sécurité ».

Pour sa part, le représentant d'une organisation internationale souligne que « Dans l'Ouest, les rackets sont permanents, les populations ne se sentent pas protégées. Spontanément, les populations ne feront pas confiance aux FRCI et aux dozos alliés de celles-ci. Dans certaines zones, **les autochtones sont devenus minoritaires, tandis que les allogènes sont soutenus par les FRCI. Cela génère des clivages intercommunautaires difficiles à résoudre**. Traditionnellement, ce sont les allogènes qui ont recours aux dozos. Pour les autochtones, c'est une aberration d'être racketté par les dozos ».

Cet interlocuteur signale en outre que **les militaires outrepassent leurs fonctions** : « On trouve des militaires dans la gestion des conflits fonciers à l'Ouest, dans la délivrance des cartes d'identité à l'Ouest et dans le Sud-ouest, alors que ce n'est pas de leur compétence ».

A l'inverse, Privat Oulla, parlementaire indépendant originaire de Duékoué, fait état d'une présence accrue des forces de sécurité dans l'Ouest depuis la fin de la crise postélectorale et estime que cette évolution constitue **une source de stabilité** : « J'ai naguère été très virulent, notamment sur le manque de moyens, mais je dois dire que **de gros efforts ont été faits concernant le déploiement militaire dans l'Ouest**. Tout n'est pas rose, mais des efforts ont été faits, les choses bougent dans le bon sens, notamment en ce qui concerne la discipline des FRCI. Les effectifs des FRCI ont augmenté, ainsi que ceux des policiers et gendarmes. Leur nombre est suffisant. En outre, des rotations ont lieu au sein des FRCI ».

Plusieurs sources déplorent la persistance de **violences sexuelles** dans la région, à l'instar du représentant d'une organisation internationale, qui souligne : « En novembre 2012, une dizaine de viols ont été recensés, dans l'Ouest, le Sud et le Sud-ouest ».

---

80 Le Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (**RHDP**) a été créé en novembre 2004 comme front anti-Gbagbo. Il rassemble quatre partis qui appartenaient à l'opposition lors de sa création : le RDR, le PDCI, le MFA, et l'UDPCI; Créée en 2009, la Majorité présidentielle (**LMP**) regroupe divers mouvements pro-Gbagbo : des partis politiques tels que le FPI, le RPP, l'UDCY, l'URD, l'AIIRD, des associations, des syndicats, et des acteurs de la société civile.



D'autre part, l'interlocuteur précité indique que « **le travail des enfants** demeure répandu dans les plantations de l'Ouest et du Sud-ouest », à cause notamment « du manque d'accès à l'éducation », qui est en partie lié « au manque d'infrastructures et à l'absence de documents d'identité ».

## 4.2. L'attaque du camp de Nahibly

Le 20 juillet 2012, l'attaque d'un camp de personnes déplacées situé non loin de Duékoué a entraîné la mort d'au moins 10 personnes et fait près de 50 blessés. A la suite de cette attaque, le camp a été démantelé.

Interrogé au sujet de cet événement, l'interlocuteur précité explique que « Le camp de Nahibly était notre dernier camp. **Les autres camps avaient déjà été démantelés auparavant.** Le camp de Nahibly a été créé pendant la crise postélectorale. Il était situé à 100 ou 200 mètres de la sortie de Duekoué, sur la route de Guiglo. Avant la création de ce camp, les déplacés se réfugiaient dans des missions catholiques. Mais très vite, ces missions ont manqué de place. Craignant les dozos et des FRCI qui étaient très virulents, les déplacés internes ont demandé une protection auprès des humanitaires. Ils ont alors été regroupés à Nahibly, sous la protection du HCR [...] A un moment donné, un groupe guéré s'est retrouvé majoritaire dans ce camp. Certains Guérés étaient considérés comme des combattants, qui utilisaient le camp comme un refuge, après avoir commis des exactions dans la région. Le HCR et l'ONUCI ont alors demandé aux autorités ivoiriennes la mise en place d'un poste de police permanent aux environs du camp, afin que celui-ci ne devienne pas un sanctuaire pour les criminels. **Le HCR travaillait à cette mise en place avec la préfecture au moment de l'attaque** ».

Interrogé sur le bilan humain de cette attaque, un représentant de la LIDHO souligne : « Il y a eu plus de treize morts. Six corps ont été retrouvés dans un puits à la suite de cette attaque. Jusque là, **aucune enquête n'a été ouverte.** Ils voulaient enterrer les corps sans autopsie. Sans l'intervention de la FIDH, les corps n'auraient pas pu être autopsiés. Pour l'heure, les victimes n'ont pas encore été identifiées et les résultats de l'autopsie ne sont pas connus. Selon un rescapé ayant pu s'échapper, d'autres cadavres se trouveraient dans d'autres puits ».

Cet interlocuteur indique en outre qu'après l'attaque du camp, « un représentant de l'ONUCI nous a dit que la protection du camp incombait aux autorités ivoiriennes, alors que les personnes réfugiées dans ce camp avaient fui les FRCI [...] Le représentant de l'ONUCI nous a dit que si l'ONUCI était intervenue lors de l'attaque du camp, le nombre de morts aurait été encore plus élevé. Ces personnes ont été massacrées devant l'ONUCI et les autorités ivoiriennes, qui sont restées sans réaction. Et aujourd'hui, on leur dit que ce sont les autorités qui sont chargées de leur protection ! »

Privat Oulla souligne, quant à lui, que « Concernant les responsabilités de chacun, il faut attendre que l'enquête présente ses conclusions. Quand le camp de Nahibly a été établi, l'ONUCI n'était pas compétente pour le contrôler. Un courrier a été adressé au Préfet pour qu'un poste de gendarmerie soit installé aux abords du camp. Les autorités ont déclaré qu'elles n'avaient pas eu assez de temps et qu'elles étaient en train de préparer l'installation de la gendarmerie, lorsque l'attaque du camp est survenue ».

D'autre part, ce parlementaire remarque que « L'ONUCI avait demandé la création d'un camp pour accueillir les personnes dont les villages avaient été attaqués. Pendant la crise, des villages du district de Duékoué ont été détruits. L'ONUCI a construit ce camp pour abriter les populations déplacées. C'était une erreur. L'ONUCI aurait dû aider les familles en créant quelque chose dans chaque village ».

Selon un responsable de la FIDH, « Le camp de déplacés de Nahibly était devenu **un sanctuaire pour bandits.** Le soir du 19 juillet 2012, une famille malinké vivant aux abords du camp a été tuée. Des Guérés réfugiés dans ce camp ont été accusés des meurtres. **Des dozos ont encerclé le camp.** Une tentative de négociation a eu lieu entre ces dozos, les FRCI et les responsables du camp. Une foule d'habitants de Duékoué est arrivée, en incendiant au passage un petit marché qui se trouvait devant la mission catholique de la ville. Les palissades du camp sont tombées. **Puis des FRCI en civil ou en tenue ont pénétré à l'intérieur, avec la foule d'habitants et des**

**casques bleus**, qui n'ont rien fait. Au total, six personnes ont été tuées, dont trois par balles. Il y avait environ 5 000 personnes dans ce camp ».

Dans les semaines qui ont suivi, « la FIDH a eu connaissance de cas de disparitions. La FIDH est venue sur place, a enquêté et a découvert que la famille de Malinkés assassinée (la veille de l'attaque du camp) a été tuée parce qu'elle était en business avec **Amadé Ourémi** (un chef de guerre burkinabé à la tête d'une milice supplétive implantée dans le parc du Mont Péko, situé au Nord de Duékoué), à qui elle avait vendu des fertilisants frelatés et qu'un contrat avait été mis sur sa tête ».

Suite à l'attaque du camp, « **beaucoup de jeunes ont été arrêtés et ont disparu**. La FIDH a notamment rencontré un rescapé, qui a indiqué un puits dans lequel des cadavres ont été découverts. Une enquête a été ouverte sur ce massacre. D'autres enquêtes sont en cours, pour s'assurer qu'il n'y a pas d'autres cadavres dans d'autres puits ».

### 4.3. La question foncière

Un grand nombre d'interlocuteurs souligne que **la question foncière constitue la source principale des tensions et violences** observées dans la région depuis 2002.

#### 4.3.1. Des tensions intercommunautaires persistantes

A cet égard, plusieurs interlocuteurs font état de nombreux conflits fonciers opposant depuis des années **populations autochtones et allogènes** dans l'Ouest du pays.

Ainsi, selon l'analyste de l'ONUCI précité, « Les Krous sont les populations autochtones de l'Ouest du pays. Les allochtones sont des Baoulés. Les allogènes, qui sont des Burkinabés, des Maliens, des Guinéens n'ont pas combattu pour chasser les autochtones, ni occupé les terres de manière arbitraire. Les allogènes ont, dans la plupart des cas, acheté des terres à ceux qui prétendaient (parmi les autochtones) en être les propriétaires, malgré l'inexistence des titres de propriété ».

Cet interlocuteur souligne en outre que : « A l'indépendance, Félix Houphouët-Boigny a eu besoin de main-d'œuvre pour exploiter les ressources de l'Ouest et fait venir massivement de la main-d'œuvre burkinabé et malienne. Désormais, les problèmes fonciers ne se trouvent pas uniquement dans l'Ouest, mais ils sont d'une exceptionnelle gravité dans cette région, en particulier dans le **triangle bété** (Gagnoa-Daloa-Soubré) ».

Joël N'Guessan explique, quant à lui, que « L'Ouest constitue une des régions les plus riches de la Côte d'Ivoire. Des populations maliennes, burkinabés et originaires du Nord de la Côte d'Ivoire se sont installées dans la région. A partir de 2002, les cadres (pro-FPI) ont fait appel **aux milices pro-Gbagbo** pour exproprier des travailleurs allochtones et allogènes qui avaient acquis légalement les terres. Du coup, les allogènes ont fait appel **aux dozos** pour protéger leurs champs ».

Selon un fonctionnaire de police rencontré lors de la mission, « dans l'Ouest du pays, l'appartenance à certaines ethnies (Guéré, Wé, etc.) peut suffire pour être **exproprié par des civils originaires du Nord ayant le soutien de FRCI**, indépendamment de l'appartenance politique ».

## Les familles ethnolinguistiques de Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire abrite **67 groupes ethniques** appartenant à **4 familles ethnolinguistiques**. Aucune famille ethnolinguistique ne représente la majorité absolue de la population, même si la famille akan (kwa) est dominante.

Avant l'indépendance, ces groupes occupaient des territoires ethniques continus et souvent homogènes. « Depuis les années 1950 des mouvements migratoires massifs ont bouleversé la physionomie de la Côte d'Ivoire, sans pour autant transformer la logique du cloisonnement communautaire traditionnel (...) **Ainsi, dans la région forestière du sud-ouest, peuplée autrefois essentiellement par des membres de la famille ethnolinguistique kru, les étrangers à cette région constituaient, dans les années 1990, 70 % de la population, notamment les Burkinabés et les Baoulés** ». <sup>1</sup>

Famille ethnolinguistique	Proportion de la population ivoirienne	Région de peuplement majoritaire
Akan ou Kwa	42 %	Sud-est centre
Mandé	26,4 %	Nord-ouest et centre-ouest
Voltaïque ou Gur	17,5 %	Nord-est
Kru	11 %	Sud-ouest

« Les Malinkés (famille ethnolinguistique mandé) et les Sénoufos (famille ethnolinguistique voltaïque), originaires du Nord de la Côte d'Ivoire, ainsi que les Maliens et les Guinéens sont désignés par les autochtones du Sud par le terme péjoratif de « **dioula** »<sup>2</sup>, appellation de la lingua franca des commerçants sahéliens. Ils étaient bien souvent petits commerçants, artisans (mécaniciens, forgerons, etc.) et petits transporteurs routiers de passagers. A l'exception d'un petit groupe ethnique de l'extrême nord de la Côte d'Ivoire, le terme dioula ne saurait, en aucun cas, être utilisé pour désigner une origine ethnique ». <sup>3</sup>

### Groupe ethnique représentant plus de 2 % de la population totale ivoirienne

Groupe ethnique	Famille ethnolinguistique	Proportion de la population	Région d'origine
Sénoufo	voltaïque	9,7 %	nord
Malinké	mandé	8,5 %	nord-ouest
Baoulé	akan	6,6 %	centre
Yacouba	mandé	5,9 %	ouest
Bété	kru	5,7 %	centre-ouest
Dan	mandé	5,6 %	ouest
Agni	akan	4,5 %	sud-est
Gouro	mandé	3,6 %	centre-ouest
Guéré	kru	3,4 %	ouest
Dioula	mandé	3,4 %	nord-est
Dida	kru	2,1 %	sud

Source : recensement général de 1998 publié en 2001

<sup>1</sup> Fabrice MIGNOT, *La question dioula et la partition de la Côte d'Ivoire*, Commission des recours et des réfugiés (CRR), novembre 2004.

<sup>2</sup> Ce terme signifie « petit commerçant » en bambara.

<sup>3</sup> Fabrice MIGNOT, *op.cit.*

## Répartition des familles ethno-linguistiques de Côte d'Ivoire

(Source : ORSTOM, Université d'Abidjan)



#### 4.3.2. Un cadre législatif lacunaire

Certains interlocuteurs déplorent **l'absence de cadre législatif clair**. Ainsi, selon l'analyste de l'ONUCI précité, « *La loi de 1998 (et ses amendements de 2004) est censée régler les problèmes fonciers, mais cette loi est une usine à gaz. Les institutions n'ont jamais été mises en place et les moyens nécessaires à l'application (de cette loi) n'ont jamais été octroyés* ».

Cet interlocuteur souligne toutefois qu'une « *nouvelle loi est prévue dans le programme d'Alassane Ouattara. Il faut aujourd'hui une loi-cadre donnant une méthodologie et beaucoup de moyens. Il faudra déterminer parcelle par parcelle l'identité des personnes ayant les droits d'exploitation. Le problème est très complexe, il faudra probablement quinze ou vingt ans pour le régler. Cette détermination devra être menée à travers des comités locaux, auxquels seront associées les populations locales. Ces comités seront assortis d'un magistrat qui décidera en dernier lieu. Deux parcelles contiguës peuvent avoir une histoire très différente. Pour l'instant, les situations de fait sont gelées. Un tel projet n'est faisable qu'en période d'apaisement politique* ».

Interrogés sur les **recours possible en cas de conflits fonciers**, Cheick Daniel Bamba, directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, souligne que « *les préfets et les sous-préfets participent à des conciliations administratives, au sein desquelles ils ont recours à la coutume et au droit administratif. Le premier niveau de médiation est le chef coutumier, à l'échelle du village, le second échelon de médiation est la sous-préfecture. La justice de proximité doit être développée pour résoudre ce type de conflits* ».

Un chercheur travaillant pour une administration française indique, quant à lui, que dans l'Ouest du pays, « *les arbitrages concernant les conflits fonciers et les attributions des terres peuvent être menés par des dozos. Leur emprise est particulièrement forte dans le triangle Duékoué-Bangolo-Guiglo. A Man, les arbitrages ont généralement lieu de façon plus classique et sont effectués par des chefs de village, selon les règles coutumières* ».

#### 4.3.3. Cadastres et titres de propriété

Les litiges fonciers sont d'autant difficiles à résoudre qu'il n'existe **pas de cadastre** dans la région.

Ainsi, selon l'analyste de l'ONUCI précité, « *Il y a un peu de cadastre à Abidjan et dans quelques zones urbaines, à l'état embryonnaire. Dans le reste du pays, il n'y a pas de cadastre. Avant 1998, la législation était très légère. Cela laissait beaucoup de place au droit coutumier, qui diffère d'une région à une autre et qui n'est pas clair. Dans l'Ouest, les forêts appartiennent aux communautés villageoises. Les parcelles de terre sont supposées être collectives et sont réparties par le chef du village, en fonction de la taille de la famille* ».

**L'absence de titre de propriété** est aussi génératrice de litiges fonciers dans l'Ouest du pays. A cet égard, l'interlocuteur précité souligne que : « *Il n'existe pas de titre de propriété, ni de contrat de vente ou d'exploitation (fermage ou métayage) et les conventions conclues avec les collectivités locales n'ont pas été enregistrées devant notaire. Tout a été fait uniquement sur des bouts de papier. Le vendeur n'était peut-être pas le propriétaire légal de la terre. De plus, quand le vendeur est décédé, le problème naît de ses héritiers, qui veulent récupérer ce qu'ils considèrent comme leur héritage* ».

#### 4.3.4. Dans les réserves et les forêts classées

La question foncière se pose en des termes particulièrement aigus dans les réserves et les forêts classées, **du fait de la présence de milices armées, qui exploitent et occupent indûment ces espaces**.

Ainsi, selon un journaliste ivoirien : « *Les réserves, les forêts classées sont squattées, notamment le Mont Péko, la forêt du Cavally à Guiglo et la forêt de Goin Debe à Bloléquin. Elles sont*

occupées par des non-Ivoiriens parfois armés, qui se livrent à des activités agricoles et au pillage systématique des espaces protégés. Cela suscite **la colère des autochtones**, qui n'ont pas accès à ces ressources. Ces histoires sont étouffées par la presse ivoirienne, pour éviter un scandale national ».

Un représentant de la LIDHO souligne, pour sa part, que « Dans le Mont Péko (situé au Nord de Duékoué), **Amadé Ourémi** (un milicien burkinabé) est toujours présent. Alassane Ouattara n'a pas la maîtrise sur ses combattants. Je ne vois pas comment il pourra déloger Amadé Ourémi, qui a envoyé paître un médiateur » récemment mandaté par les autorités.

#### 4.4. Les dozos <sup>81</sup>

##### 4.4.1. Une confrérie originaire du Nord de la Côte d'Ivoire

Confrérie de chasseurs traditionnels, les dozos sont essentiellement issus des ethnies peuplant **le Nord de la Côte d'Ivoire, le Sud du Mali et du Burkina Faso**. Réputés avoir des **pouvoirs mystiques** acquis lors de leur initiation traditionnelle, ils portent des amulettes protectrices censées leur conférer des pouvoirs surnaturels. Les dozos agissent selon une éthique traditionnelle très stricte, qui leur enjoint de faire le bien, de lutter contre les criminels, leur interdit de s'en prendre aux femmes et aux enfants, tout en respectant les lois et coutumes en vigueur dans la zone où ils opèrent. **Ces chasseurs traditionnels**, dont l'existence remonte en Afrique de l'Ouest à plusieurs siècles, sont très respectés des populations rurales avec lesquelles ils vivent en bonne harmonie.<sup>82</sup>

A partir de la fin des années 1970 et durant les années 1980, les conditions de sécurité s'étant dégradées dans le Nord du pays, les dozos ont été appelés par les populations villageoises menacées par la criminalité, avec l'accord des autorités administratives locales, pour assurer la protection des populations rurales. En échange, les dozos recevaient des terres à exploiter, des droits de chasser dans les savanes du Nord et des émoluments pour prix de leurs services de sécurité. Dès le milieu des années 1980 et jusqu'en 1995, des sociétés d'exploitation agricole, voire des sociétés industrielles ou de services, ont aussi fait appel à eux pour assurer leur sécurité. **En 2002, leur implantation par petits groupes s'étendait sur l'ensemble de la zone Nord** du pays, jusqu'à la ville de Bouaké.<sup>83</sup>

##### 4.4.2. L'alliance avec les Forces nouvelles

L'émergence du concept d'ivoirité dans les années 1990 modifie la perception des dozos par les tenants du pouvoir ivoirien du régime d'Henri Konan Bédié. Considérés comme des étrangers constituant une force parallèle, ils font alors l'objet de mesures qu'ils jugent ostracisantes : interdiction de quitter le Nord du pays, perte d'une partie de leurs biens, interdiction de circuler en tenue dozo hors de ces limites, prohibition de leurs rassemblements traditionnels, obligation de détenir une autorisation de port d'arme.<sup>84</sup>

Ces mesures, qui contrarient les préceptes fondamentaux d'une confrérie séculaire, sont un des motifs de la frustration générale ayant abouti à la rébellion nordiste de septembre 2002 et constituent un élément essentiel de **l'alliance entre dozos et rebelles**.<sup>85</sup>

Au cours de leur offensive de 2002, les rebelles du Nord font appel aux dozos, pour assurer la sécurité des arrières de leur progression. Lors de la nouvelle offensive de mars et avril 2011, cette stratégie est reconduite dans les zones sud conquises par les FRCI : **les dozos sont à nouveau chargés d'assurer la sécurité des zones arrières**, en se substituant aux autorités policières et

81 Le mot « dozo » vient du bambara et signifie « celui qui rentre après avoir chassé ».

82 Selon une source ne souhaitant pas être citée nommément.

83 *Ibid.*

84 *Ibid.*

85 *Ibid.*

de gendarmerie, qui ont abandonné leurs positions dans les villes et les campagnes libérées.<sup>86</sup>

Depuis lors, les dozos sont présents dans l'ensemble du pays, notamment à Abidjan<sup>87</sup> et dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire.

#### 4.4.3. Une confrérie désormais très présente dans l'Ouest du pays

De nombreux interlocuteurs mettent en exergue la présence de nombreux dozos ou de « pseudo-dozos » dans l'Ouest du pays.

A cet égard, selon Privat Oulla, député indépendant natif de Duékoué, « Nous avons repéré un nombre pléthorique de dozos dans la région. Nos parents se sont plaints de leur présence massive. **Ils outrepassaient leurs tâches traditionnelles. Certains s'érigeaient en juges. Cela posait des problèmes de cohabitation.** Des dozos sont présents dans la région depuis trente ou quarante ans, mais ils n'étaient pas aussi nombreux qu'aujourd'hui. Cette situation a été dénoncée par un député. Sur instruction d'Alassane Ouattara, le ministre de l'Intérieur, Hamed Bakayoko, s'est rendu sur place pour convoquer tous les dozos, afin de retracer le cadre de leurs attributions [...] Aujourd'hui, les choses évoluent dans le bon sens ».

Selon ce parlementaire, « Au départ, les dozos formaient une confrérie bien organisée et structurée. Depuis l'adhésion d'autres groupes ethniques, les chefs dozos n'arrivent plus à maîtriser leurs hommes [...] Depuis peu, **c'est devenu un phénomène de mode.** Désormais, il y a des dozos baoulé, yacouba, guéré, etc., alors que traditionnellement, les dozos viennent du Nord ».

Le représentant de la LIDHO indique pour sa part que : « Les dozos sont à l'origine une confrérie respectable. Ils viennent du Nord du pays, mais depuis la guerre, il y a une prolifération de dozos et, notamment, de **faux dozos**, à Abidjan et dans l'Ouest ».<sup>88</sup>

Selon l'analyste de l'ONUCI précité, « les dozos sont des gardes chasse ayant pour mission traditionnelle la protection de populations rurales. Ils règlent les conflits de type « vol de poules ». Ils sont présents dans l'Ouest depuis 2011. **Ils sont mal vus des autochtones, alors que les allogènes, autrefois victimes des milices pro-Gbagbo, les ont plutôt bien accueillis** ».

#### 4.4.4. Exactions imputées aux dozos dans l'Ouest du pays

Plusieurs interlocuteurs estiment que les dozos posent de graves problèmes sécuritaires dans l'Ouest du pays, en s'attribuant des missions qui ne sont pas les leurs et en commettant des **exactions**.

Ainsi, selon le représentant d'une organisation internationale en poste à Abidjan, « Les dozos sont intouchables, en raison de leur **camaraderie avec les FRCI** et de leur rôle pendant la crise postélectorale. Les dozos sont toujours armés. Ils sont les gardiens des traditions qui sont importantes en Côte d'Ivoire. De nombreux individus désœuvrés abusent de la situation, se posent aujourd'hui en pseudo-dozos et **rackettent la population**. Les dozos sont considérés comme les dépositaires des croyances traditionnelles. Ils sont tout-puissants, sans que les autorités n'y trouvent quelque chose à redire ».

86 *Ibid.*

87 A cet égard, une militante du FPI rencontrée à Yopougon souligne que : « Des dozos sont présents à Adjamé, à Aboho et à Yopougon. Il y a notamment des dozos dans le camp Génie de Zakaria Koné, qui est lui-même un dozo ».

88 La confrérie de dozos comprend plusieurs catégories de membres : **1. Les dozos de naissance ou de souche**, censés appartenir à la lignée de Kontron et Sanéné (« l'homme et la femme »), issus d'une légende du VII<sup>ème</sup> siècle à la base du mythe fondateur de la confrérie. D'autres dozos de souche prétendent descendre de Mandé Mory, « aïeul » des dozos; **2. Les dozos Djeli** proviennent de la caste des griots; **3. Les dozos par alliance** acquièrent la qualité de dozos par alliance matrimoniale ou stratégique. Ils sont généralement issus de famille de notables, chefs de villages, ou chefs de terres; **4. Les dozos par initiation** : l'initiation est ouverte à tous, sans qu'il soit question de la région ou de l'ethnie d'origine de l'initié. Elle peut durer plusieurs années; **5. Les supplétifs** : cette dernière catégorie, la plus nombreuse depuis l'implantation des dozos dans le Sud du pays, n'appartient pas à proprement parler à la confrérie. Ce sont des auxiliaires proches des chasseurs initiés, ralliés pour faire volume et généralement placés sous la responsabilité d'un chef dozo, qui est censé leur inculquer les fondements de la philosophie et de l'éthique dozo. Nombre d'incidents sont dus à ces auxiliaires, aussi parfois appelés faux dozos; *Ibid.*

Selon le responsable de la LIDHO, « Aujourd'hui, certains dozos tendent des cordes en travers des routes, notamment entre Abidjan et San Pedro, pour racketter les automobilistes. **A Duékoué, il y a un camp de dozos, où des gens sont détenus et torturés** ».

Selon une militante du FPI rencontrée lors de la mission, « les dozos commettent des exactions sommaires contre les albinos, des vieilles personnes sont exécutées pour leur permettre de faire des sacrifices humains qu'ils destinent aux **forces occultes** ».

Un représentant de l'ONUCI souligne pour sa part : « Quand ça chauffe sérieusement, les FRCI interviennent et recourent aux dozos, qui sont plus puissants que la police et la gendarmerie et court-circuitent ces derniers ».

Pour illustrer son propos, cet interlocuteur évoque plusieurs événements récents : « A **Toulépleu**, pour poursuivre des assaillants, des dozos ont désarmé des gendarmes en usant de violences contre certains d'entre eux. A **Dabou**, ils ont volé des motos de la gendarmerie et ne les ont pas toutes rendues par la suite. A **Taï**, un gendarme a convoqué un dozo pour le réprimander. Ce dernier s'est rendu à la gendarmerie avec une quarantaine de dozos armés. Les gendarmes ne faisaient pas le poids ».

Ce représentant de l'ONUCI précise en outre que : « Certains dozos sont sur les listes de personnes à démobiliser, mais **d'autres ont certainement intégré les FRCI** ».

#### 4.4.5. Vers un meilleur encadrement de la confrérie ?

**Le gouvernement semble conscient du problème posé par les dozos.** A cet égard, l'interlocuteur précité signale que « Le 1<sup>er</sup> novembre 2012, le gouvernement a organisé une réunion pour dire aux dozos : « Merci pour le service rendu. A présent, retournez dans vos régions d'origine s'il vous plaît ». Les autorités ont appelé à ce que les dozos retournent à leurs fonctions traditionnelles dans leurs régions d'origine. Un processus est engagé actuellement pour harmoniser tout cela. Au 30 juin 2012, selon une instruction, tous les dozos devaient être désarmés. Le 13 décembre 2012, une réunion nationale de dozos doit avoir lieu à Korhogo : l'idée est de mettre en place un commandement et un interlocuteur unique chez les dozos ».

Au terme de la réunion organisée le 13 décembre 2012, à laquelle des milliers de dozos venus de toute la Côte d'Ivoire ont participé, cinq grandes décisions ont été arrêtées :

- toutes les associations dozos vont se fondre dans le **Binkadi de Vandougou**, première association du genre en Côte d'Ivoire, créée en 1989 par Coulibaly Brahim.
- cette nouvelle association devra élaborer ses statuts et son règlement intérieur.
- tous les dozos seront recensés, avec le concours des autorités préfectorales et les responsables de la confrérie, afin de constituer une base de données biométriques. De plus, une identification des armes utilisées par chaque dozo sera faite, dans le but d'avoir une traçabilité pour chaque arme.
- **le recensement donnera droit à une carte délivrée par une autorité étatique**, qui sera la même sur toute l'étendue du territoire ivoirien.
- l'Etat ivoirien s'engage à œuvrer pour la reconnaissance du « Dozoya » comme patrimoine mondial par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Par ailleurs, **Koné Zakaria** a déclaré que la rencontre de Korhogo, qui faisait suite à celle du 1<sup>er</sup> novembre 2012 avec le ministre de l'Intérieur Hamed Bakayoko, doit sonner « la fin de tous les dérapages » et a annoncé une dernière grande réunion le 30 décembre 2012, à Mankono.<sup>89</sup>

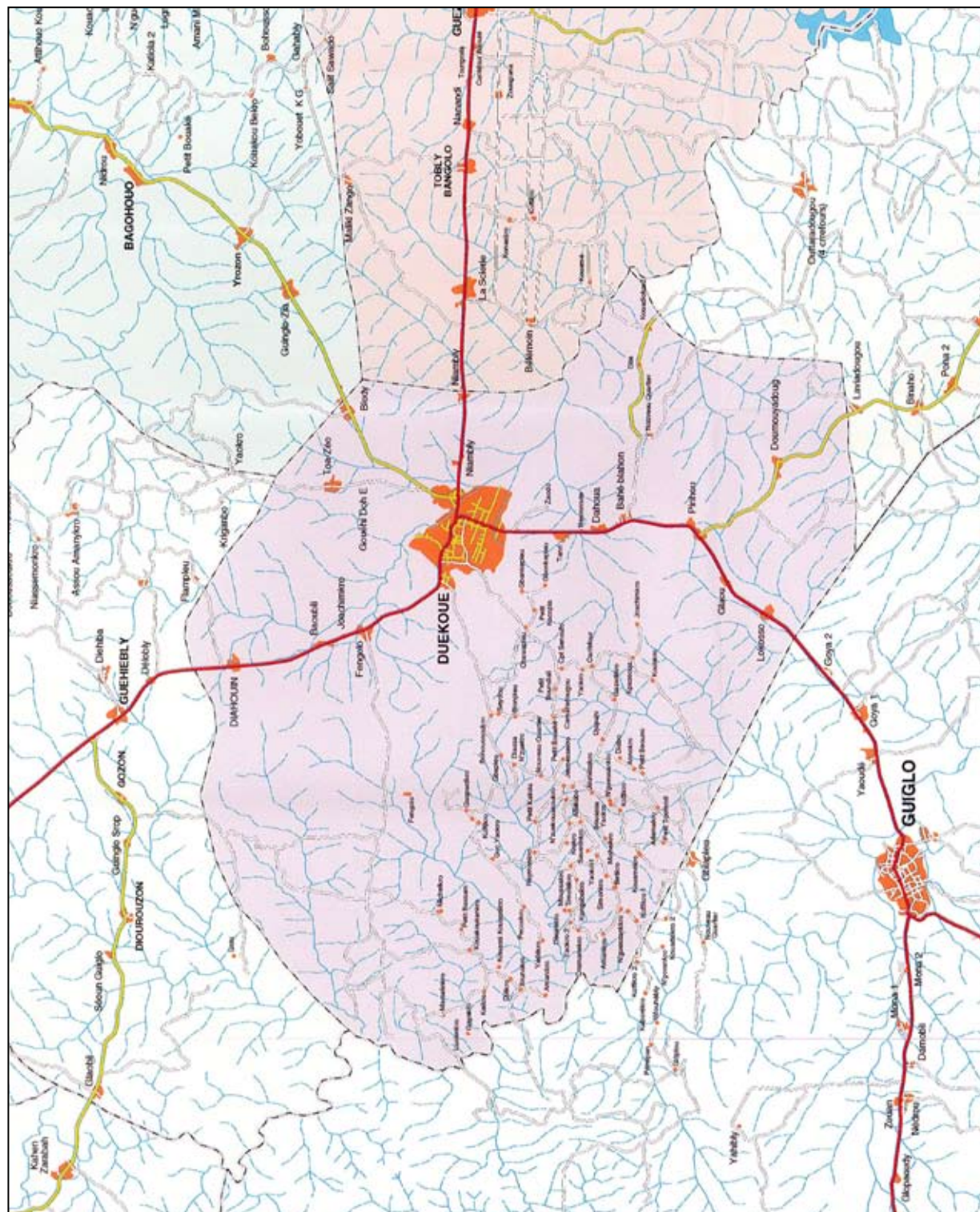
89 L'Inter, « Réorganisation de la confrérie dozo : les 5 grandes décisions arrêtées », 15/12/12. Pour de plus amples informations au sujet de Koné Zakaria, voir sous-partie dédiée aux comzones, dans la partie intitulée « Forces de sécurité » (Partie V).



## Duékoué : informations générales

Lors d'un entretien avec Privat Oulla, l'un des vice-présidents de l'Assemblée Nationale et député indépendant natif de Duékoué, les membres de la mission ont recueilli les informations suivantes :

- Le Maire de Duékoué se nomme Victor Tihi Kpao. Membre du FPI, il a été élu en 2001, date des dernières élections municipales.
- Le préfet de région de Duékoué se nomme Sory Sangaré. Récemment désigné à ce poste, il remplace Benjamin Effoli, qui avait été nommé après la crise postélectorale.
- La circonscription compte trois députés : Madame Flamizara Touré est un député nordiste issu du RDR ; Monsieur Yao Meh est un député baoulé du PDCI ; Privat Oulla est un député indépendant d'ethnie guéré. Privat Oulla indique qu'il existe « *une complicité d'action entre nous* (les trois députés de la circonscription de Duékoué) *pour amener nos parents à la réconciliation* ».
- La ville de Duékoué compte plusieurs quartiers, notamment Kokoman, Diaiberna, le quartier Guéré, Belleville, Nouveau quartier, Carrefour, etc.
- Plusieurs villages se trouvent dans les environs de la ville, notamment Blodi, Niamibly, Gueybly, et Djehiba. Privat Oulla rappelle que « *beaucoup de villages situés aux environs de Duékoué ont été durement touchés* » durant la crise postélectorale.
- A ce jour, la ville de Duékoué ne compte pas de club de football de haut niveau. A cet égard, Privat Oulla souligne : « *Nous avons une équipe de deuxième division mais elle n'existe plus. Nous avons la volonté de créer une équipe pour représenter et fédérer la région. A cette fin Adama Toungara, le ministre des Mines, du Pétrole et de l'Énergie, qui est originaire de Duékoué, projette de bâtir un terrain de sport à Duékoué. Dans l'équipe nationale nous n'avons pas de joueurs de Duékoué, mais nous avons des fils de la région du Guemon* ».



Bureau national d'études techniques et de développement (BNETD), Carte départementale de la région du Guémon,  
Département de Duékoué, Abidjan, 2012, Centre de cartographie et de télédétection (CCT)

## 5. Les forces de sécurité

### 5.1. Police et gendarmerie

La police ivoirienne est sous les ordres du ministère de l'Intérieur, tandis que la gendarmerie ivoirienne est placée sous l'autorité du ministère de la Défense.

#### 5.1.1. Des corps de sécurité objets de défiance et de suspicion

A ce jour, la composition des forces de police et de gendarmerie continue de susciter des inquiétudes. Certains éléments issus de ces corps de sécurité sont soupçonnés d'être impliqués dans des actions visant à déstabiliser le régime en place à Abidjan. Des policiers et des gendarmes ont notamment été arrêtés à l'issue des attaques survenues pendant l'été et en octobre 2012.

Un représentant d'une organisation internationale rencontré à Abidjan souligne que « *les autorités craignent que les forces de sécurité soient infiltrées par des éléments hostiles* » au pouvoir en place. Selon cet interlocuteur, « **beaucoup de suspicion** » demeure entre la police et la gendarmerie d'une part et les FRCI d'autre part.

Selon une source diplomatique, « **le pouvoir craint de réarmer la police et la gendarmerie, perçues comme pro-Gbagbo**. A l'inverse, les corps de sécurité de la présidence et les FRCI sont bien armés ».

Cet interlocuteur indique par ailleurs que : « *Les chefs des forces de sécurité en poste au temps de Gbagbo ont changé, hormis le Directeur général de la police nationale (DGPN), l'Inspecteur général de Police Bredou M'Bia. Les exécutants sont restés en place. Le nouveau gouvernement ne peut pas se priver de ceux qui étaient là avant, sinon il n'y aurait plus personne. Mais les personnes attachées à la sécurité des personnalités sont nommées sur la base de la confiance : « Je le veux parce que je le connais »* ».

Plusieurs interlocuteurs mettent en exergue les motifs de cette suspicion à l'encontre de la police et de la gendarmerie.

Selon une autre source diplomatique, la police est majoritairement **composée de Bétés**, traditionnellement considérés comme pro-Gbagbo.

Un chercheur travaillant pour une ONG internationale souligne, quant à lui, que les concours d'accès à la gendarmerie ont été truqués pendant dix ans au temps de Laurent Gbagbo et indique que les bénéficiaires de ces concours étaient surnommés les « **promotions Blé Goudé** ».

D'autre part, ce chercheur remarque que **les Baoulés**, qui constituent, conformément à la volonté de Félix Houphouët-Boigny, **l'essentiel des effectifs de la gendarmerie** « *ne veulent pas trop prendre partie et travailler avec Alassane Ouattara* ». Interrogé sur les motifs de cette attitude, cet interlocuteur se demande si les Baoulés faisant partie de la gendarmerie considèrent ou non Alassane Ouattara comme un « *vrai Ivoirien* ».

Cheick Daniel Bamba, directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, souligne que la police s'est « *associée (durant la crise postélectorale) aux forces qui n'ont pas respecté le choix du peuple (aux forces pro-Gbagbo)* » et rappelle que dans les années 2000, « **le recrutement dans la police s'est fait sur une base politico-tribale**, à une fréquence biannuelle, avec une formation approximative. La police était « *militarisée* » et dirigée contre les opposants au régime. Il importe donc de s'assurer que les forces de police remises à niveau rempliront bien leurs missions républicaines. A l'issue de la crise, nous avons identifié **un noyau dur au sein de la police ayant pris part à la guérilla et commis des exactions. Ces personnes se sont d'elles-mêmes exilées à l'étranger, par crainte de représailles** ».

### 5.1.2. Des corps de sécurité en voie de réhabilitation

En dépit de ces présumées suspicions, plusieurs interlocuteurs estiment que les autorités ivoiriennes procèdent actuellement à la **réhabilitation progressive** de la police et de la gendarmerie.

Selon une source diplomatique, « *Police et gendarmerie étaient réduites à néant, surtout la police, à l'issue de la crise postélectorale. De nombreux commissariats ont été entièrement pillés durant la crise* ».

Cheick Daniel Bamba indique, quant à lui, que « *la police a été totalement démantelée au lendemain de la crise* » en raison du soutien apportée aux forces pro-Gbagbo.

Cet interlocuteur précise en outre qu'à l'issue de la crise postélectorale, « **la police et la gendarmerie étaient en lambeaux, inexistantes**. *Durant la bataille d'Abidjan, les FRCI sont parvenues à prendre les commissariats et à en déloger la police. Aujourd'hui, les séquelles de la crise sont toujours là* ».

Selon Cheick Daniel Bamba, les autorités ivoiriennes procèdent désormais « *à la montée en puissance de la police et de la gendarmerie, de manière progressive. Les FRCI ont progressivement été retirées pour que la police reprenne confiance*. *Les policiers ont été remis en confiance et rééquipés. Sur 600 véhicules de police existant avant la crise, il n'en restait qu'un seul en état de marche. Il a fallu recenser, remettre à niveau et refaire fonctionner. L'enjeu actuel est que la police accomplisse de nouveau ses missions républicaines avec professionnalisme* ».

Cet interlocuteur souligne aussi « *la nécessité de restaurer la police dans une zone désertée pendant dix ans. Avant la crise, la police et la gendarmerie se concentraient dans le Sud du pays. Aujourd'hui, elles sont redéployées sur tout le territoire national, y compris dans la zone Nord*. *Tous les commissariats ont été rouverts sur le territoire et pourvus en hommes* ».

Pour sa part, la source diplomatique précitée indique que « *la police a été rééquipée en véhicules à hauteur de la moitié des véhicules de police perdus durant la crise. La gendarmerie a été moins rééquipée, car les militaires restent prioritaires par rapport à elle* ».

Selon cet interlocuteur, « *certains bâtiments détruits ont été reconstruits, surtout à Abidjan, avec l'aide de l'Union Européenne et de l'ONU. En province, quelques commissariats ont également été réhabilités* ».

Cheick Daniel Bamba estime aussi que la revalorisation de l'image de la police passe notamment par un programme de **lutte contre le racket**, récemment mis en place : « *Des unités spécialisées ont été créées et sillonnent Abidjan pour mettre fin à l'impunité des forces de sécurité. Toute personne, qui est prise à faire du racket ou qui laisse faire le racket, est radiée. Des radiations ont déjà été prononcées* ».

Selon ce représentant du ministère de l'Intérieur, **de nouvelles tenues** ont récemment été livrées aux policiers « *pour supprimer l'aspect guerrier des anciens uniformes, pour les rendre plus avenants et pour que les policiers se fondent dans le paysage social* ». Toutefois, la source diplomatique précitée indique que des anciens modèles subsistent encore à ce jour, les nouveaux uniformes n'étant pas assez nombreux pour habiller l'ensemble des effectifs.

Cet interlocuteur rappelle que **la France et Côte d'Ivoire ont passé des accords de coopération concernant la police, la gendarmerie**, les douanes et la protection civile. La France a aussi mis à disposition des conseillers français auprès de la Direction Générale de la protection civile, des « *conseillers sûreté et immigration* » à l'aéroport d'Abidjan et un conseiller auprès de la Direction de la surveillance du territoire (DST).

### 5.1.3. Des services de sécurité mal armés

Selon la source diplomatique précitée, « *le taux d'équipement en armes reste très faible au*

sein des forces de police et de gendarmerie. Les fusils d'assaut tels que les AK 47 se trouvent facilement, mais ils ne sont pas faits pour la police. Certains policiers ont ressorti leurs armes de poing personnelles ».

A cet égard, Cheick Daniel Bamba souligne que « **l'embargo onusien sur les armes est toujours en vigueur**. Cela complique le réarmement des forces de police. Les FRCI prêtent de temps en temps des armes à la police. Pour fournir 500 pistolets livrés par la France à la police ivoirienne, les autorités ivoiriennes ont dû demander l'aval du Conseil de Sécurité, finalement obtenu. A présent, nous attendons l'aval de la CEDEAO. Les discussions sont en cours ».

Selon un fonctionnaire proche du FPI, « **la police n'a pas les moyens de remplir ses missions, car on ne lui fait pas confiance**. La police manque d'armes. A Bouaké, il y a en moyenne une arme pour cinq agents de police ».

Selon le quotidien pro-Gbagbo *Notre Voie*, « le général de division Gervais Kouassi, Commandant supérieur de la gendarmerie, a procédé **au désarmement de toutes les brigades de gendarmerie**, sur toute l'étendue du territoire national, depuis le lundi 22 octobre 2012 [...] Armes et munitions collectées sont convoyées dans les légions dont dépendent les brigades de son ressort. L'opération a démarré à la légion de Yamoussoukro, où sont stockées les armes des brigades issues de sa circonscription administrative. Ont ensuite suivi les 1ère légion (Agban), 2ème légion (Daloa), 3ème légion (Bouaké) et 5ème légion (San Pedro) en réceptionnant les armes et munitions des brigades relevant de leur compétence ».<sup>90</sup>

Interrogés à ce sujet, des gendarmes expliquent que « le commandant supérieur de la Gendarmerie a décidé de désarmer toutes les brigades de gendarmerie de Côte d'Ivoire pour, selon lui, éviter que le **Commando Invisible**, qui attaque les FRCI et emporte leurs armes à chaque occasion, fasse la même chose aux gendarmes, surtout qu'il y a eu déjà des attaques contre des brigades de gendarmerie à Vridi et à Bongouanou, où des armes ont été emportées ».<sup>91</sup>

#### 5.1.4. Effectifs actuels de la police et de la gendarmerie

Les effectifs de la gendarmerie sont compris entre **14 000 et 15 000** hommes. Ceux de la police s'élèvent à **18 000** hommes. A cet égard, Cheick Daniel Bamba souligne que 9 000 de ces 18 000 policiers « ont été recrutés ces dix dernières années (dans les années 2000) **selon des critères politico-tribaux** ».

Deux sorties d'école ont récemment eu lieu :

- en septembre 2012, 1 600 élèves entrés à l'école de police sous Laurent Gbagbo en 2010, sont sortis de l'école de police, avec des grades de commissaires, d'officiers ou de sous-officiers de police.

- en octobre 2012, 40 nouveaux officiers et 576 nouveaux sous-officiers sont sortis de l'école de la gendarmerie, après deux ans de formation.

En 2011, les recrutements ont été gelés. A cet égard, la source diplomatique précitée souligne que les effectifs de la police avaient doublé au cours des années 2000.

Pour l'année 2013, 500 à 700 recrutements sont prévus dans la police. Ces nouvelles recrues sortiront en 2015, après deux ans de formation.

Selon Cheick Daniel Bamba, « **des patrouilles mixtes composées de policiers et de gendarmes sont aujourd'hui à l'œuvre dans les rues d'Abidjan** ».

90 *Notre Voie*, « Gendarmerie nationale : par peur du Commando Invisible, la gendarmerie nationale désarmée », 09/11/12.

91 *Ibid.* Les auteurs de ce témoignage font probablement référence à des combattants issus du Commando Invisible, dont les éléments se sont éparpillés après la mort de leur leader, Ibrahim Coulibaly, tué en avril 2011. Pour de plus amples informations à ce sujet, voir sous-partie intitulée « Les forces en présence pendant la crise postélectorale » (Partie I).



De gauche à droite : brigade de gendarmerie Toit-Rouge, à Yopougon ; contrôle au rond-point de la mairie d'Abobo ; policier dans le quartier du Plateau.

## 5.2. FRCI et combattants supplétifs

Depuis une ordonnance présidentielle d'Alassane Ouattara du 17 mars 2011, **les Forces républicaines de Côte d'Ivoire** (FRCI) constituent l'appellation officielle de l'armée ivoirienne.

### 5.2.1. Composition et effectifs des FRCI

Aujourd'hui, les FRCI sont essentiellement composées d'ex-FAFN faisant partie de la rébellion depuis plusieurs années et de combattants supplétifs recrutés durant la crise postélectorale par les forces pro-Ouattara, pour prendre part à la bataille d'Abidjan.

Certains éléments issus des FDS (militaires en fonction au temps de Laurent Gbagbo dont la plupart ont soutenu le président déchu durant la crise postélectorale) font aussi partie de ces forces.

Plusieurs interlocuteurs soulignent que les effectifs actuels des FRCI ne sont pas précisément connus. Cependant, Daniel Cheick Bamba estime que les FRCI compteraient actuellement près de **25 000** hommes.

### 5.2.2. Une cohabitation parfois difficile entre ex-FDS et ex-FAFN

Plusieurs interlocuteurs mettent en exergue **les tensions existant au sein des FRCI entre les combattants issus des FAFN et ceux provenant des FDS.**

D'aucuns estiment que ces tensions sont en partie imputables aux promotions accélérées dont certains ex-FAFN ont bénéficié. Ainsi, selon un analyste de l'ONUCI, « *Certains caporaux ont été nommés directement à des grades de commandants ou de lieutenants. Mais ces **promotions accélérées** n'ont pas eu lieu dans des proportions scandaleuses* ».

Selon une source diplomatique, « *un rebelle peut aujourd'hui commander des militaires qui sont dans l'armée depuis vingt ans. Cela ne peut pas fonctionner* ».

D'autres soulignent que l'armée ivoirienne abrite en son sein des combattants qui se sont durement affrontés durant la crise postélectorale. Selon un membre du MIDH, cette cohabitation n'est pas sans poser problème : « *Le risque de **règlement de comptes au sein des FRCI** entre ex-FAFN et ex-FDS n'est pas exclu, car des ex-FDS peuvent avoir commis des choses. Les Ivoiriens oublient les maux qu'ils ont précédemment fait subir* ».

D'autres mettent en avant la défiance dont les ex-FDS continuent d'être l'objet au sein des FRCI. A cet égard, un représentant de la LIDHO et des responsables du FPI rencontrés à Abidjan affirment que **les ex-FDS ne sont pas armés** : « Certains FDS ont été promus pour être utilisés comme faire-valoir, mais ils ne disposent pas d'armes ».

Selon un représentant de l'ONUCI, « Beaucoup de suspicion demeure vis-à-vis des ex-FDS qui sont dans une **situation très inconfortable**. Ils ne sont pas du tout à l'aise. Il existe un fossé de méfiance, qui s'est accentué avec la crise de 2012 (les attaques de l'été 2012) ».

A cet égard, l'interlocuteur précité évoque l'exemple suivant : « A Korhogo, dans le cadre d'une visite, nous étions en présence du commandant, un ex-FDS, qui était accompagné de son adjoint, un ex-FAFN. L'ex-FDS ne se sentait pas à l'aise. Dans la discussion, l'ex-FAFN semblait plus autoritaire que son supérieur hiérarchique. **Quand le commandant parlait, il cherchait l'assentiment de son adjoint** ».

### 5.2.3. Des forces armées en butte à de nombreux griefs

Les FRCI font aujourd'hui l'objet de divers griefs. D'aucuns soulignent leur **manque de professionnalisme**, leur **méconnaissance des lois**, leur **absence de formation** et déplorent **les abus ou exactions pouvant découler de ces carences**.

Ainsi, selon une source diplomatique, « **des dérapages ponctuels** sont commis par certains éléments des FRCI, qui ne sont pas formés et ont usurpé leurs galons. Il existe un vide de formation au sein des FRCI. Cela fait dix ans que les soldats ne sont plus formés. **Les FRCI sont utilisées pour régler des problèmes de tout ordre** et comme elles ne savent pas bien faire, elles tabassent. Mais ça ne va pas forcément plus loin ».

Les dirigeants du FPI rencontrés à Abidjan soulignent quant à eux : « Les FRCI sont des analphabètes qui s'estiment au dessus des lois. Mais comme il leur faut quelque chose à manger, H. Bakayoko (ministre de l'Intérieur) a dit qu'elles ne seront pas désarmées ».

Pour sa part, un membre de la LIDHO indique que « les militaires de carrière, les policiers et les gendarmes ne veulent pas être assimilés aux FRCI. Aujourd'hui, **le terme FRCI a pris une connotation péjorative**. Beaucoup ne savent ni lire ni écrire. Elles ne se sont pas formées. A Abidjan, certains les surnomment « **les frères Cissé** ». Aujourd'hui, les militaires de carrière veulent reprendre le terme FANCI ». <sup>92</sup>

D'autres interlocuteurs déplorent les **exactions et abus** que certains éléments des FRCI continuent de commettre et **l'impunité** dont certains bénéficient. <sup>93</sup>

### 5.2.4. Les combattants supplétifs

Plusieurs interlocuteurs mettent en exergue les mauvaises pratiques commises par certains **combattants supplétifs**, ou **associés**, <sup>94</sup> ayant prêté main forte aux FRCI lors de la bataille d'Abidjan. Certains de ces combattants supplétifs ont été intégrés aux FRCI. D'autres ne l'ont pas été, mais restent en possession de leurs armes.

Le membre du MIDH évoque la genèse de ces groupes de combattants supplétifs et évoque les problèmes que certains continuent de poser à ce jour : « Dans des quartiers d'Abidjan, certains membres de la population civile sont devenus des supplétifs et se sont battus contre les FDS pendant la crise. **Ils se sont constitués en groupes d'autodéfense pour se défendre contre les milices pro-Gbagbo**. Les membres de ces groupes d'autodéfense ont rejoint les FRCI quand ces dernières ont pris Abidjan. A l'issue de la crise, **certains ont été démobilisés et ont rendu**

<sup>92</sup> La plupart des FRCI sont originaires du Nord de la Côte d'Ivoire, où Cissé est un patronyme répandu.

<sup>93</sup> Pour plus d'informations à ce sujet, voir partie intitulée « Atteintes aux droits de l'homme » (Partie VI).

<sup>94</sup> Certains interlocuteurs rencontrés lors de la mission préfèrent l'emploi du terme « associés » à celui de « supplétifs ».

**les armes, tandis que d'autres ont intégré l'armée ».**

Interrogé sur la situation présente de ces combattants supplétifs, un analyste de l'ONUCI déclare : « *Ils glandent. Ils s'étaient d'abord installés dans des villas abandonnées par des caciques de l'ancien régime. Depuis juillet 2012, la plupart d'entre eux sont encasernés. Ils attendent désormais le programme DDR. Ils sont toujours armés. Certains sont sûrement les auteurs des braquages. Certains sont parfois utilisés comme auxiliaires de sécurité. Ils portent toujours leurs uniformes. Certains sont **des combattants de la 25<sup>ème</sup> heure**, c'est-à-dire des individus qui s'inventent des faits de guerre après avoir trouvé un uniforme et une arme* ».

Selon un chercheur travaillant pour une administration française, beaucoup d'anciens supplétifs ayant soutenu Alassane Ouattara « **végètent à Yopougon, Abobo, Adjamé et Anyama, sans se mêler aux FRCI** ». Ces anciens supplétifs sont notamment constitués « **de militants RHDP, de gros bras et de voyous** ». Leurs effectifs sont « *estimés à 40 000* ». Certains sont « *encasernés* », sans pour autant toucher de soldes.

Suite aux attaques de l'été 2012, de nombreux supplétifs ont été appelés en renfort. A cet égard, l'analyste de l'ONUCI souligne que : « **Pour répondre aux urgences sécuritaires de cet été, on a fait appel aux comzones, qui ont utilisé jusqu'à 75% de supplétifs non immatriculés et en attente de DDR** ».

Certains de ces supplétifs continuent de prendre place **dans des barrages** aux côtés d'éléments issus des FRCI, notamment à Abobo, où un barrage a, selon une habitante rencontrée dans cette commune, été mis en place près de l'université d'Abobo depuis août-septembre 2012.

Selon l'analyste de l'ONUCI, les autorités ivoiriennes ont aujourd'hui conscience des problèmes posés par les abus et atteintes aux droits de l'homme commis par certains supplétifs, mais ne sont pas en mesure d'y remédier pour le moment : « *Les autorités ivoiriennes savent ce qu'elles veulent faire, mais elles n'en ont pas les moyens* ».

Pour sa part, le membre du MIDH remarque que : « *Les éléments incontrôlés des FRCI sont surtout les combattants associés. Certains de ces supplétifs n'ont pas intégré l'armée mais ont conservé leurs tenues. Certains d'entre eux ont été pris **en flagrant délit de braquage, vêtu de leurs anciens uniformes** et ont été traduits devant la justice. Beaucoup sont à présent à la MACA* ».

A Abidjan, de nombreux bâtiments et terrains ont été occupés illégalement par des supplétifs à l'issue de la crise postélectorale.

Certains de ces lieux ont par la suite été libérés, à l'instar du campus de l'Université Abobo-Adjamé, mais **d'autres demeurent occupés indûment**, à l'instar du « *village du FPI* » à Yopougon.

A cet égard, l'interlocuteur précité souligne que « *toute occupation d'un domaine, toute présence d'éléments non incorporés dans un camp, ne peut avoir lieu sans l'accord, au moins tacite, du chef de guerre (comzone) qui contrôle la zone* ». <sup>95</sup>

### **5.2.5. Les « frustrés des FN »**

Certains interlocuteurs mettent en exergue la frustration de certains combattants ayant soutenu les forces pro-Ouattara durant la crise postélectorale. Ces combattants estiment que leur participation à la victoire n'a pas été justement récompensée.

Selon un chercheur travaillant pour une ONG internationale le mécontentement de ces combattants pourrait, à l'avenir, constituer un **facteur d'instabilité**. Ces « *frustrés des FN* » comprennent :

- Les partisans d'Ibrahim Coulibaly (alias IB) ayant combattu dans le « **Commando Invisible** ».

<sup>95</sup> Le « *village du FPI* » (aussi appelé « *village de la liberté* ») se situe à Yopougon, dans le quartier de Selmer. Il s'agit d'un terrain acheté par le FPI, sur lequel un immeuble a été construit. Le FPI prévoyait d'y installer son futur siège social et y organisait des manifestations. Ce terrain est désormais occupé par des FRCI.



- « **Ceux de 2002** » : cette appellation désigne les jeunes hommes recrutés en décembre 2002 par les Forces Nouvelles, dans les zones qu'elles contrôlaient à l'époque, en vue des négociations qui ont abouti aux accords de 2003.

- Les « **tomonan** » (terme malinké signifiant « *le repas est servi* ») : cette appellation désigne les combattants supplétifs « *arrivés au dernier moment pour combattre. Après le 11 avril 2011, c'était pour eux une façon de travailler* ».

Selon ce même chercheur, ces combattants « *peuvent être frustrés parce qu'on veut les exclure (en refusant de les intégrer officiellement aux FRCI). Pour eux, avoir une arme à feu est synonyme de pouvoir. Les fanatiques du FPI aimeraient profiter de cet important foyer de frustration* ».

### 5.3. Les comzones

Les Forces nouvelles (FN) de Côte d'Ivoire étaient une coalition de mouvements rebelles apparus en 2002 : le Mouvement populaire ivoirien du grand Ouest (**MPIGO**), le Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (**MPCI**), et le Mouvement pour la justice et la paix (**MJP**).

**Guillaume Soro** était le secrétaire général des FN, dont l'armée, les Forces armées des forces nouvelles (FAFN), a occupé la moitié Nord du pays, de 2002 à 2011.

Organisées autour d'un cabinet civil et d'un état-major militaire, les FN ont structuré le territoire qu'elles contrôlaient en dix zones géographiques et ont fait de Bouaké leur « *capitale* ».

Chacune de ces zones était placée **sous l'autorité d'un « comzone »** (commandant de zone).

#### Les commandants de zone des Forces nouvelles

Zone	Lieu		Alias	Unité militaire	Activités
1	Bouaké	<b>Morou Ouattara</b>	<b>Atchengué</b>	Atchengué	Agrobusiness
2	Katiola	<b>Hervé Pélikan Touré</b>	<b>Vetcho/Che Guevara</b>	Bataillon mystique	Coton, distribution
3	Bouaké	<b>Chérif Ousmane</b>	<b>Guépard</b>	Les Guépards	Négoce (matières premières)
4	Mankono	<b>Zoumana Ouattara</b>	<b>Zoua</b>	Diverses	Agriculture, distribution
5	Séguéla	<b>Issiaka Ouattara</b>	<b>Wattao</b>	Anaconda	Café, diamant, cacao, vente d'automobile
6	Man	<b>Losseni Fofana</b>	<b>Loss</b>	Cobra	Bois, café, cacao
7	Touba	<b>Dramane Traoré</b>	<b>Dramane Touba</b>	Diverses	Café, distribution
8	Odienné	<b>Ousmane Coulibaly</b>	<b>Ben Laden</b>	Diverses	Agriculture
9	Boundiali	<b>Gaoussou Koné</b>	<b>Jah Gao</b>	Diverses	Coton, or
10	Korhogo	<b>Martin Kouakou Fofié</b>	<b>Fofié</b>	Fansara 10	Or, coton, anacarde

Sources : Rapport final du groupe d'experts de l'ONU sur la Côte d'Ivoire, octobre 2009, et *Jeune Afrique*

### 5.3.1. Des figures majeures de l'appareil sécuritaire

A l'issue de la crise postélectorale, plusieurs comzones ont été **nommés à des postes de premier plan au sein de l'appareil sécuritaire ivoirien** :

- **Issiaka Ouattara**, alias **Wattao**, est devenu commandant en second de la première compagnie de la Garde républicaine (GR).
- **Chérif Ousmane** a été nommé commandant en second du Groupement de sécurité de la présidence de la République (GSPR).
- **Morou Ouattara**, alias **Atchengué**, **Losseni Fofana**, alias **Loss**, et **Gaoussou Koné**, alias **Jah Gao**, sont membres des forces spéciales.
- **Koné Zakaria** a été nommé chef de la police militaire.
- **Martin Fofié Kouakou**, alias **Fofié**, a été nommé commandant de la Compagnie territoriale de Korhogo (CTK).

Selon l'analyste de l'ONUCI, ces nominations ont été décidées par Alassane Ouattara en raison de la « **triple légitimité** » dont bénéficient les comzones : primo, « *celle du coup d'Etat de 2002* »; secundo, « *la légitimité qu'ils tirent de la victoire électorale d'Alassane Ouattara* »; tertio, « *leur participation à la bataille d'Abidjan en avril 2011* ».

D'autres interlocuteurs soulignent que ces nominations ont été décidées en dépit des **accusations de crimes de guerre** pesant contre plusieurs comzones, à l'instar de Martin Fofié Kouakou. Ainsi, selon le chercheur travaillant pour une ONG internationale, « *Des purges et des luttes internes existent depuis 2002 au sein des Forces nouvelles. En juin 2004, une grande purge a eu lieu à Korhogo : 90 à 100 partisans d'IB sont morts asphyxiés, après plusieurs jours de détention dans des conteneurs scellés, sans eau ni nourriture. Martin Fofié Kouakou, l'exécutant de ces basses œuvres, est sous sanctions onusiennes depuis lors. Il a peur d'être envoyé à la CPI, mais il demeure commandant de la Compagnie territoriale de Korhogo (CTK)* ».

### 5.3.2. Mise en place d'un « système mafieux »

Plusieurs interlocuteurs déplorent les pratiques mafieuses auxquelles se livrent aujourd'hui les comzones à Abidjan.

Ainsi, une source diplomatique souligne que : « *Les comzones se partagent Abidjan et ont placé leurs seconds dans le Nord. Ils ont mis en place un système mafieux et se livrent à des activités criminelles. On assiste parfois à ce qui ressemble à une guerre de gangs et il va y avoir des règlements de comptes [...] La menace pour la Côte d'Ivoire aujourd'hui provient surtout de la criminalité, de la forte prolifération d'armes, de comportements déstructurés et du système mafieux, comme en Afrique du Sud. **L'insécurité est un vrai business en Côte d'Ivoire** qui profite au pouvoir* ».

A cet égard, l'analyste de l'ONUCI indique qu'il existe à Abidjan « *plus de 400 sociétés de gardiennage. **Chaque comzone possède sa propre société de gardiennage.** Beaucoup de combattants supplétifs ont été recrutés par ces sociétés* ».

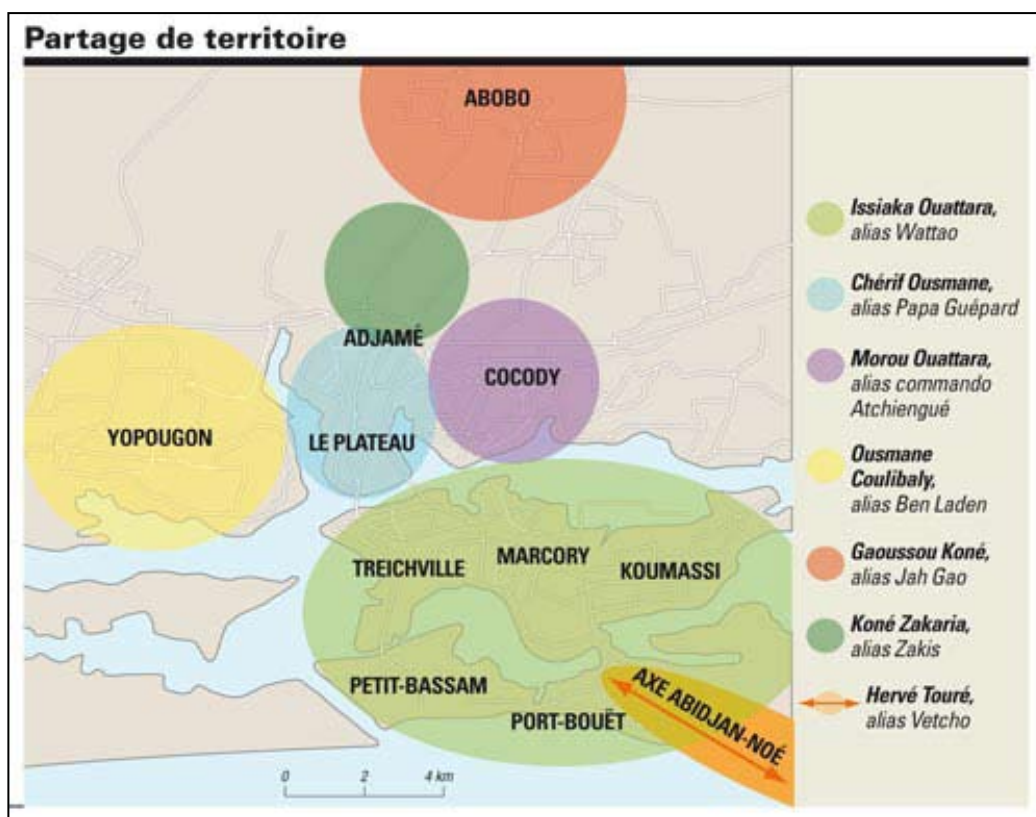
Selon cet interlocuteur, « *les anciens comzones se comportent aujourd'hui à Abidjan comme ils le faisaient jadis dans le Nord. **Ils ont mis Abidjan en coupe réglée** et constituent une source d'inquiétudes qui est prise en compte* ».

Selon le membre du MIDH rencontré lors de la mission, « *Les comzones sont des solitaires qui développent des réseaux mafieux. Ils se partagent Abidjan. Ils se sont habitués au fait que ce sont eux qui décident désormais à Abidjan, comme cela était le cas dans le Nord, depuis 2002. Le chef d'état-major des FRCI n'arrive pas à s'imposer à eux. En filigrane, on voit Guillaume Soro qui entretient cela pour exister politiquement* ».

A l'issue de la crise postélectorale, « profitant de l'affaiblissement des ex-FSD, ils (les comzones) ont fait de la capitale économique leur butin de guerre. La ville a été dépecée en plusieurs zones autonomes ou encore en groupements dits tactiques »<sup>96</sup> :

- **Issiaka Ouattara**, alias Wattao, « a mis sous sa coupe les très rentables **quartiers Sud**, où se situent le Port Autonome d'Abidjan et de nombreuses entreprises et a élu domicile en Zone 4 ».
- **Chérif Ousmane**, alias Guépard, « a pris le contrôle du **Plateau**. Il s'est d'abord installé à l'état-major des armées, au camp Gallieni avant d'emménager chez Marcel Gossio », ancien directeur du port autonome d'Abidjan.
- **Morou Ouattara**, alias Atchengué, contrôle **Cocody**.
- **Koné Zakaria** contrôle **Adjamé**.
- **Hervé Touré**, alias Vetcho ou Che Guevara, contrôle **l'axe Abidjan-Noé**.
- **Ousmane Coulibaly**, alias Ben Laden, contrôle **Yopougon**.
- **Gaoussou Koné**, Jah Gao, contrôle **Abobo**.<sup>97</sup>

Un chercheur œuvrant pour une ONG internationale mentionne les risques encourus par ceux qui tenteraient de « s'opposer politiquement et économiquement au pouvoir des comzones », « d'enquêter sur leurs affaires », ou « de rétablir l'autorité de l'Etat sur leurs champs d'activités, notamment les mines de diamants dans le Nord du pays ».<sup>98</sup>



Source : Jeune Afrique

96 Jeune Afrique, « Côte d'Ivoire : les comzones, maîtres d'Abidjan », 22/07/11.

97 Ibid.

98 A cet égard, ce chercheur indique d'autre part : « Jusqu'en 2002, il y avait une exploitation semi-industrielle des mines de diamants qui rapportait 25 à 30 millions de dollars. A partir de 2003, Wattao et Koné Zakaria ont mis en place une exploitation artisanale de ces mines, qui génère 10 à 15 millions de dollars, lesquels vont directement dans leurs poches. Aujourd'hui, le diamant est très important ».

### 5.3.3. Des comzones très impliqués dans les arrestations de l'été 2012

Selon un représentant de la FIDH, « les comzones font un retour en force depuis six mois. **Ils ont repris du poids opérationnel du fait de la recrudescence des attaques** (survenues à l'été 2012). Dans les faits, ils font ce qu'ils veulent dans la zone qu'ils contrôlent : extorsions, exécutions extrajudiciaires, arrestations arbitraires, barrages, etc. ».

Divers interlocuteurs déplorent **les mauvais traitements subis** par des personnes placées en détention suite aux attaques de l'été 2012, dans des lieux contrôlés par des comzones, notamment au « *Camp Commando d'Abobo* », dirigé par **Gaoussou Koné** (alias Jah Gao), dans la caserne de la Brigade anti-émeute (BAE), située à Yopougon et dirigée par **Ousmane Coulibaly** (alias Ben Laden), et au « *Génie militaire d'Adjamé* », dirigé par **Koné Zacharia**.<sup>99</sup>

Un représentant de l'ONUCI rencontré à Abidjan évoque l'implication de Koné Zacharia : « **Koné Zacharia est un dozo. Lui et ses hommes ont été parmi les plus actifs lors des rafles et arrestations arbitraires** survenues suite aux attaques de l'été 2012. Il a fait arrêter beaucoup de civils alors qu'il commandait la police militaire, qui est censée veiller à la bonne discipline des militaires ».

Les personnes arrêtées par Koné Zacharia et ses hommes ont été conduites au « **Génie militaire d'Adjamé** ». Les mauvais traitements subis par ces détenus au sein de ce camp ont été notamment dénoncés par Amnesty International, dans un communiqué de presse publié en octobre 2012 et Human Rights Watch, dans un rapport paru en novembre 2012.<sup>100</sup>

A ce propos, un chercheur travaillant pour une ONG internationale souligne : « *Au Génie militaire d'Adjamé, des mauvais traitements ont eu lieu, mais pas des tortures telles que décrites par le FPI. Ce n'est pas l'Argentine de la fin des années 1970. Le FPI exagère un peu* ».

Suite à la parution de ces deux documents, Koné Zakaria a été nommé Commandant en second du Bataillon d'artillerie sol-air (BASA), situé au sein du camp d'Akoudéo.

Selon le chercheur précité, cette nomination ne constitue nullement une sanction : « *Le BASA était autrefois dirigé par un colonel exilé au Ghana (Dadi Rigobert Tohouiri). Les autorités pensent que le BASA est toujours investi par des pro-Gbagbo et que certains d'entre eux sont sûrement complices de l'attaque du camp d'Akouédo. Koné Zakaria a été envoyé là-bas pour y faire le ménage* ».

Selon le membre du MIDH, « *Zacharia Koné est toujours présent au Génie militaire d'Adjamé, malgré sa nouvelle affectation au BASA. Il déclare attendre son remplaçant* ».

L'hebdomadaire *Jeune Afrique* souligne que **Gaoussou Koné**, alias Jah Gao, a été muté en même temps que Zakaria Koné : « *Chef du groupement tactique 9 du quartier populaire d'Abobo, où les incidents se sont multipliés ces derniers mois entre ses hommes et des groupes de civils armés, Gaoussou Koné se retrouve au Premier Bataillon des commandos parachutistes (BCP), situé à Akouédo, en tant que numéro deux* ».<sup>101</sup>

### 5.3.4. Des comzones récemment promus Préfets de région

Trois comzones ont été nommés préfets de région en septembre 2012 :

- **Koné Messamba** a été nommé Préfet de la région du Moyen-Cavally, à la frontière du Liberia, dont le chef-lieu est Guiglo.

99 « *Génie militaire d'Adjamé* » : appellation courante pour désigner le premier bataillon du Génie d'Adjamé, qui est la base de la police militaire. Pour de plus amples informations au sujet de ces lieux, voir partie intitulée « *Atteintes aux droits de l'homme* » (Partie VI).

100 Amnesty International, *Côte d'Ivoire : Il est temps de mettre fin au cycle de représailles et de vengeance*, 26/10/12; Human Rights Watch, *Bien loin de la réconciliation : Répression militaire abusive en réponse aux menaces sécuritaires en Côte d'Ivoire*, novembre 2012.

101 *Jeune Afrique*, « Côte d'Ivoire : la hiérarchie des FRCI se réorganise », 08/11/12.

- **Ousmane Coulibaly**, surnommé **Ben Laden** du fait de sa barbe fournie, a été nommé Préfet de la région de Bas-Sassandra, dont le chef-lieu, San Pedro, est le deuxième port de Côte d'Ivoire et une ville stratégique pour l'exportation du cacao.

- **Tuo Fozié** a été nommé Préfet de la région du Zanzan, à la frontière avec le Burkina Faso et le Ghana, dont le chef-lieu est Bondoukou.

Plusieurs interlocuteurs déplorent ces nouvelles affectations. Ainsi, selon un membre de la LIDHO, ces récentes nominations « *ne constituent pas une bonne décision et posent des problèmes en terme de sécurité. Ils ont été nommés là où existent des vellétés de soulèvement* ».

Pour sa part, le membre du MIDH estime que ces nominations constituent « **une prime à l'impunité** », même si elles sont parfois « *présentées comme une tactique destinée à les éloigner de leurs bases* ».

Un représentant de l'ONUCI rencontré à Abidjan déplore lui aussi ces nominations et la complaisance des autorités à l'égard d'individus coupables d'exactions : « **On donne des promotions à des individus coupables d'exactions**, comme par exemple Ousmane Coulibaly (alias Ben Laden), nommé récemment préfet de San Pedro. Les autorités ont déclaré qu'aucune preuve n'existait contre Ben Laden ».

\*\*\*\*

Plusieurs interlocuteurs considèrent que les autorités ivoiriennes ne sont aujourd'hui pas en mesure de se passer des comzones, en dépit des exactions qui leur sont imputées.

A cet égard, l'analyste de l'ONUCI rencontré à Abidjan estime que les comzones « **sont devenus incontournables**, même s'ils n'ont pas les mains propres. Dans l'immédiat, ils sont indélogeables, mais à terme, ils pourront vraisemblablement être délogés. C'est du moins l'intention d'Alassane Ouattara [...] Pour l'heure, Alassane Ouattara n'a pas les moyens de livrer ses soutiens sécuritaires à la CPI, car la police et la gendarmerie ne sont pas encore rentrées dans le cadre de leurs fonctions régaliennes ».

Un chercheur travaillant pour une ONG internationale souligne quant à lui que : « *La CPI poserait de gros problèmes à Alassane Ouattara si les comzones devaient comparaître devant elle, notamment pour les crimes commis dans l'Ouest. Les comzones ne comprendraient pas, car ils se sont battus pour la victoire, pour rétablir la justice électorale et assurer la sécurité du Président* ».

Selon l'analyste de l'ONUCI, l'avenir de certains comzones pourrait connaître une reconversion : « *Les comzones sont aujourd'hui des chefs de bande et des chefs militaires, mais certains sont dotés d'une conscience politique. A l'avenir, certains s'inscriront peut-être dans le paysage politique ivoirien* ».

## 6. Atteintes aux droits de l'homme

### 6.1. Abus et exactions imputés aux forces de sécurité

#### 6.1.1. « **Motifs politiques** » ou « **raisons pécuniaires** »

Plusieurs interlocuteurs mettent en exergue les abus et atteintes aux droits de l'homme imputées à certains éléments des forces de sécurité.

Selon un membre du MIDH, des exactions sont susceptibles d'être commises « **par des FRCI en fonction de l'appartenance politique, vis-à-vis des partisans de l'ancien régime. Mais les FRCI peuvent aussi s'en prendre à n'importe qui, pour des raisons pécuniaires** ».

Des braquages sont commis ponctuellement par des FRCI. A cet égard, un fonctionnaire pro-FPI estime que « *Les braquages par des corps habillés dans le pays n'est pas un phénomène nouveau. L'uniforme facilite la commission d'infractions, mais ce ne sont pas forcément de véritables corps habillés. A Bouaké, les braqueurs n'utilisent pas d'uniforme. A Abidjan, des braquages peuvent être commis par de individus portant leurs uniformes, car beaucoup de démobilisés attendent d'être réinsérés* ». <sup>102</sup>

Des fouilles destinées à trouver des armes sont parfois menées par des FRCI dans des domiciles privés. Plusieurs interlocuteurs indiquent que certains FRCI profitent de ces fouilles pour voler des biens. A cet égard, un représentant de la LIDHO signale que : « *Ces pillages sont à présent moins fréquents, mais il y a encore des dénonciations* ».

Selon un membre de la JFPI, de telles pratiques sont particulièrement répandues à Yopougon, commune considérée comme un fief pro-Gbagbo, depuis l'attaque du camp d'Akouédo, survenue en août 2012. Cet interlocuteur souligne que : « *Naguère, Ben Laden (de son vrai nom Ousmane Coulibaly) gérait tout Yopougon, avant d'être envoyé à San Pedro. Ses hommes disent chercher des armes et ils en profitent pour voler* ».

Dans certains cas, des FRCI interviennent **en faveur d'un proche** ayant sollicité leur assistance pour **régler un litige privé**. A cet égard, un membre d'une ONG rencontré à Bouaké évoque la situation d'une personne actuellement détenue à Bouaké après avoir été accusée injustement « *par la voisine de sa mère, pour un problème de jalousie. Cette voisine fait partie de la belle-famille du général Soumaïla Bakayoko (chef de l'état-major des FRCI). Elle a accusé à tort le petit (la personne détenue) d'avoir frappé son gardien, alors qu'il s'agissait d'un accident* », à la suite duquel le blessé a été amputé du pied.

Plusieurs interlocuteurs déplorent les tentatives de **rackets** auxquels se livrent certains éléments des forces de sécurité, notamment dans le cadre des barrages et des « *corridors* » (*infra*).

A cet égard, l'Agence ivoirienne de presse (AIP) souligne que les 616 nouveaux officiers et sous-officiers sortis de l'école de gendarmerie en octobre 2012 après deux ans de formation « *ont été appelés* (lors de la cérémonie de sortie d'école) à *éviter le racket* [...] *Ces appels interviennent à un moment où des voix se lèvent de plus en plus contre le racket des FRCI à travers le pays. Mardi, les chauffeurs de taxis communaux de Sikensi, dans le Sud, avait marqué, à cet effet, un arrêt de travail, avant de reprendre le service mercredi. Plusieurs usagers de l'axe Abidjan-Grand Bassam se plaignent aussi ces temps-ci de la résurgence de ce fléau* ». <sup>103</sup>

102 Dans un article paru en novembre 2012, le quotidien ivoirien *Nord-Sud* souligne que près de 400 soldats en poste à Bouaké n'auraient pas perçu leur solde depuis deux mois : « *Personnellement, cela fait deux mois que je n'ai rien reçu. Après des démarches auprès de la hiérarchie, il m'est revenu que j'ai le même matricule mécano qu'un autre frère d'armes. On ne peut donc pas me payer* » grommelle un soldat. *L'un de ses collègues lui emboîte le pas. Il dénonce le fait que les soldats qui ont participé à la libération du pays ne soient pas prioritaires pour le paiement des salaires. En effet, celui-ci dit avoir fait partie des forces qui ont progressé vers le Sud pour « libérer » cette partie du pays. Il dit ne pas comprendre que des soldats récemment recrutés passent à la solde et pas les « vétérans » qui ont connu les années de braise avec la crise militaro-politique de septembre 2002, avant d'être intégrés dans l'armée nationale. Un autre militaire qui perçoit normalement sa solde reconnaît que le problème est réel et sérieux* »; *Nord-Sud*, « Sans salaires à Bouaké : des soldats FRCI en colère », 02/11/12.

103 AIP, « Gendarmerie : Les nouveaux officiers et sous-officiers appelés à éviter le racket », 11/10/12.

Cheikh Daniel Bamba rappelle qu'un « **programme de lutte contre le racket** a été mis en place. Des unités spécialisées ont été créées et sillonnent Abidjan pour mettre fin à l'impunité des forces de sécurité. Toute personne, qui est prise à faire du racket ou qui laisse faire le racket, est radiée. Des radiations ont déjà été prononcées ».

### 6.1.2. Barrages et « corridors »

Au lendemain « des attaques répétées contre les positions des forces de l'ordre à Abidjan et dans certaines villes frontalières, la hiérarchie militaire a intensifié sa présence dans les rues, **à travers les postes de contrôle militaire établis sur certains itinéraires**. Si la mesure a permis de ramener la sérénité au sein de la population, le grand nombre de barrages lui rappelle constamment que le danger est toujours présent ».<sup>104</sup>

En vue « de mettre fin à la psychose née de la floraison des barrages à Abidjan, l'état-major général des FRCI a annoncé **l'allègement de son dispositif** », dans un message diffusé le 9 octobre 2012. Ce message « stipule qu'il n'existera plus que 31 check-points réglementaires à Abidjan. Les grands axes des communes de Yopougon, d'Abobo, de Cocody, d'Adjamé, de Port-Bouët, de Koumassi seront quadrillés ».<sup>105</sup>

En dépit de cet « allègement », certains des barrages installés à Abidjan au lendemain des attaques de l'été 2012 sont toujours en place aujourd'hui.

A cet égard, une source diplomatique souligne : « Depuis au moins un an, il n'y avait plus aucun barrage. Les attaques de l'été 2012 ont entraîné la remise en place de barrages, **uniquement la nuit**, à partir de 19 heures 30. Police et gendarmerie forment des barrages mixtes. Ces barrages sont plus ou moins bien signalés, certains sont quelque peu **artisansaux** ».

A Abidjan, des barrages sont notamment installés « en Zone 4, sur les deux ponts d'Abidjan, sur le boulevard Giscard d'Estaing, à Cocody et aux grands carrefours de Yopougon et Adjamé. Il y a moins de barrages au Plateau, car ce quartier ne vit pas la nuit ».



Barrages à Yopougon

Cheikh Daniel Bamba, directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, souligne que : « Les barrages sont montés et démontés selon la situation qui prévaut. Le Président porte une attention particulière à l'ambiance dans la cité. Si les forces de sécurité doivent garantir la sécurité de tous et répondre avec diligence aux alertes, elles doivent aussi demeurer discrètes et agir de manière appropriée. **En l'absence d'alerte, les barrages sont levés**. De même, des patrouilles mixtes police/FRCI sont mises en place en période d'alerte ».

104 Nord-Sud, « Allègement des barrages : 31 check-points retenus pour Abidjan », 16/10/12.

105 Ibid.

Selon un responsable de la FIDH, **des barrages non-officiels** composés de combattants associés et non-immatriculés demeurent « nombreux à Abidjan, surtout à Yopougon, où les barrages sont souvent très durs et vexatoires, et génèrent un fort sentiment d'insécurité. Ils ont fait leur réapparition depuis l'été 2012, à la faveur des attaques, surtout à Abidjan et à l'entrée des grandes villes. Les barrages donnent lieu à des pressions, des rackets et des actes de corruption. En l'absence de carte d'identité, le franchissement du barrage est souvent impossible ».

Plusieurs interlocuteurs soulignent que certains éléments des forces de sécurité (FRCI, police ou gendarmerie) sont susceptibles de racketter la population au niveau de ces barrages, des « corridors » ou dans le cadre de patrouilles mobiles.

Ainsi, selon une source diplomatique, « les hommes qui composent ces barrages demandent parfois des bakchichs, généralement 1 000 ou 2 000 francs CFA ».

Cet interlocuteur indique en outre que **de faux barrages**, montés par de faux corps habillés ayant usurpé leur tenue peuvent aussi survenir, essentiellement en **province**.

Un membre d'une ONG rencontré à Bouaké signale pour sa part que les barrages sont toujours présents à **Bouaké** : « Dans la ville, il y a des barrages de la police et de la gendarmerie (motards). Ils assurent soi-disant la sécurité, mais en réalité, ils rackettent les véhicules ».

Des « **corridors** » sont présents aux entrées et aux sorties des villes pour « contrôler les activités commerciales ». Ces corridors peuvent être composés de FRCI, de gendarmes, de policiers, d'agents des douanes et de fonctionnaires des eaux et forêts. Selon l'interlocuteur précité, les hommes qui occupent les corridors « sur la route entre Abidjan et Bouaké sont là pour racketter. Les voyages sont vraiment problématiques ».



« Corridor » à l'entrée de Yamoussoukro en venant de Bouaké

## 6.2. Impunité et sanctions

### 6.2.1. Des commanditaires généralement impunis

Plusieurs interlocuteurs estiment que l'impunité dont bénéficient certains éléments des FRCI est source d'exactions et d'abus. Selon un représentant de la LIDHO, ce sentiment d'impunité est notamment imputable à deux facteurs :

D'une part, il n'existe **pas de vision claire quant aux effectifs et à la composition des FRCI**. Ainsi, selon l'interlocuteur précité, « les FRCI ne sont pas identifiables, ce qui crée une impunité. Par exemple, nous avons proposé de doter chaque FRCI d'un macaron avec son matricule. Cette mesure ne coûterait quasiment rien à l'Etat et permettrait de lutter contre les abus commis par certains FRCI. Pourtant, elle n'a pas été retenue. Actuellement, on paie le matricule. Il faut s'inscrire sur une liste des FRCI. Il n'y a donc pas de vision claire du nombre d'éléments FRCI ».

Ce représentant dénonce aussi **l'absence d'une chaîne de commandement claire** : « Les FRCI continuent de se réclamer de leurs anciens comzones. Aujourd'hui, il n'est pas possible d'identifier les responsables des FRCI de manière formelle, notamment parmi ceux qui montent des barrages intempestifs. Avant, les autorités savaient qui était à quel endroit, quelle unité était commise à la sécurité de tel pont, et à quel moment, mais cela n'est plus le cas aujourd'hui ».

Un représentant de l'ONUCI déplore « **une forme d'impunité dont jouissent les éléments des FRCI quand ils sont à un haut niveau** » et illustre son propos par le fait suivant : « A Soubré, un procureur a arrêté trois FRCI en septembre ou octobre 2012. Il en a ensuite libéré deux. Le troisième a été placé en détention (à la Maison d'Arrêt et de Correction de Soubré). Plusieurs fois, le chef des FRCI a demandé sa libération, mais le procureur a refusé. Alors, douze hommes armés



de kalachnikovs et de lance-roquettes sont venus (le 4 octobre 2012) pour libérer leur compère. Le ministre de la Défense a été saisi de cet événement. Le commissaire du gouvernement en charge du dossier a indiqué que trois militaires ayant exécuté l'ordre de libérer leur camarade font l'objet d'une enquête. Mais le commanditaire n'est pas inquiété. **En cas d'exactions, les exécutants sont parfois visés, mais jamais les commanditaires** ».

Cet interlocuteur souligne aussi que **les procureurs faisant l'objet d'intimidations**, notamment dans l'Ouest du pays, ne sont pas en mesure de mener leurs enquêtes sereinement.

Un membre du MIDH remarque quant à lui que certains éléments des FRCI se placent au dessus des lois et cite en exemple l'évènement suivant : « *Un jour, la police a débarqué au domicile d'une femme. Elle a dit qu'elle appelait son avocat, au lieu de quoi elle a contacté des FRCI, qui ont empêché son arrestation. Les FRCI essaient d'empêcher certaines arrestations quand la police veut arrêter un de leurs proches. La population a recours aux FRCI pour éviter d'être interpellé par la police ou la gendarmerie. Policiers et gendarmes sont obligés de négocier pour pouvoir procéder à une arrestation* ».

Selon cet interlocuteur, « *Les FRCI libèrent de manière arbitraire certains de leurs camarades arrêtés. Un officier de police a été tué dans un commissariat par des FRCI non identifiés, venus pour libérer un des leurs. Quand un crime est commis, il est imputé à des « éléments incontrôlés* » ».

### 6.2.2. Sanctions prononcées à l'encontre de certains auteurs d'exactions

Plusieurs interlocuteurs estiment que **les autorités ont la volonté de mettre fin aux exactions** commises ponctuellement par certains éléments des FRCI incontrôlés et mal formés, tout en soulignant l'ampleur de la tâche.

Ainsi, selon un analyste de l'ONUCI, les sanctions prononcées à l'encontre des militaires ayant commis des exactions sont « **relativement équilibrées, bien plus qu'au temps de Laurent Gbagbo**. Dans le cadre des opérations de sécurisation menées suite aux attaques de cet été, des exactions ont été commises par des FRCI. Certains de ces FRCI ont été arrêtés et sont **en attente de leur jugement**. Les comzones ont compris qu'ils ne pouvaient pas protéger tout le monde, ni n'importe quel acte ».

Cet analyste souligne d'autre part que : « *La Côte d'Ivoire ne peut pas devenir la Suisse aussi rapidement après quinze ans de crise. Il faut du temps [...] La police et la gendarmerie ne sont pas encore rentrées dans le cadre de leurs fonctions régaliennes* ».

Le représentant d'une ONG ivoirienne indique quant à lui que « **La situation est très précaire**. Les droits de l'homme sont très souvent malmenés. **Des atteintes à la vie sont commises, ainsi que des atteintes au droit de propriété**. Il existe une volonté affirmée du gouvernement de mettre fin à cette situation, mais les autorités ferment parfois les yeux sur certaines exactions ».

Selon cet interlocuteur, « *les ministres de la Justice et de la Défense ont récemment avoué à demi-mots leur impuissance face à d'anciens chefs de guerre (les comzones) qui tirent toutes les ficelles. Il existe autour du Président une nébuleuse composée d'anciens FN qui sème le trouble aujourd'hui [...] En raison de la précarité du cadre actuel, le ministre de la Défense, le ministre de la Justice, les procureurs civils et militaires sont impuissants à donner une réponse immédiate, telle que sanctionner les FRCI coupables d'exactions* ».

Certains éléments issus des forces de sécurité ayant commis des atteintes aux droits de l'homme font toutefois l'objet de poursuites judiciaires. A cet égard, Paul Koffi Koffi, ministre délégué à la Défense, a souligné en novembre 2012 que **le procureur militaire poursuit actuellement 40 éléments FRCI soupçonnés d'avoir infligé des mauvais traitements** à des individus durant leur interpellation en août et septembre 2012.<sup>106</sup>

106 *Fraternité Matin*, « Droits de l'homme : le gouvernement dément toute torture », 29/11/12.

### 6.3. Les arrestations consécutives aux attaques de l'été 2012

A l'issue des attaques de l'été 2012, de nombreuses arrestations ont été opérées par les FRCI. Selon un représentant d'une organisation internationale en poste à Abidjan, « *ces évènements ont suscité **une réponse forte** de la part des autorités, qui ont procédé à d'importantes arrestations. Voyant son image menacée, écornée, le système a réagi fortement* ».

Ces arrestations ont eu lieu dans des quartiers d'Abidjan considérés comme pro-Gbagbo, en premier lieu **Yopougon**, mais aussi **Port-Bouët**.

Plusieurs interlocuteurs ayant rendu visite à des détenus s'accordent à dire que certaines communautés ethniques, traditionnellement considérées comme pro-Gbagbo, ont été particulièrement visées par ces arrestations.

Ainsi, selon un représentant de l'ONUCI, « **beaucoup de Bétés** » étaient détenus dans ces lieux, ainsi que « **quelques Baoulés** ».

Le représentant d'une organisation internationale en poste à Abidjan a « *constaté que certaines ethnies ont été plus ciblées que d'autres lors de ces arrestations. Notre sentiment est que l'appartenance ethnique est un critère à prendre en compte. Les quartiers considérés comme pro-Gbagbo ont été les plus ciblés lors de ces arrestations. **Il faut s'interroger sur le fonctionnement de la justice, qui est plutôt partial, à sens unique*** ».

Selon un fonctionnaire proche du FPI, « *les arrestations se faisaient souvent sur une base ethnique, et en fonction du patronyme. **Après une attaque, les autorités ne font pas la part des choses et arrêtent un grand nombre de jeunes gens, sur une base ethnique*** ».

Selon un chercheur français travaillant pour une ONG internationale, ces arrestations ont visés « **des hommes jeunes, en âge de se battre, en premier lieu d'anciens jeunes patriotes. Elles ne visaient pas les jeunes filles ou les hommes âgés de plus de cinquante ans** ».

Un membre du FPI rencontré à Yopougon indique que de nombreux **militants FPI** originaires de cette commune ont également été visés et relate les circonstances de sa propre arrestation.<sup>107</sup>

**La plupart des personnes arrêtées dans le cadre de ces arrestations a par la suite été libérée.**

A cet égard, le représentant d'une organisation internationale précité souligne : « **Il y a eu une grande disproportion entre le nombre de personnes arrêtées cet été et le nombre de personnes finalement gardées en détention. Il y a eu un ratissage large. La grande majorité des personnes raflées a déjà été libérée, même si la détention a généralement duré plus longtemps que la durée légale. Les délais de garde à vue ne sont pas respectés, surtout pour les personnes arrêtées en province** ».

Certaines libérations ont eu lieu après l'intervention de l'ONUCI ou d'ONG ivoiriennes dédiées à la défense des droits de l'homme.

Un avocat membre d'une de ces ONG relate une intervention ayant permis la libération de détenus : « *Après avoir été saisi par des parents de détenus, je me suis rendu à **Gagnoa**, où je me suis présenté sous ma double casquette (représentant de l'ONG et avocat). J'ai fait un speech aux commandants des camps, pour leur rappeler les obligations générales de l'Etat et leur dire que tous les actes risquaient de ne pas rester impunis, avec saisie éventuelle du ministre de la Justice. Un ou deux jours après, nous avons obtenu la libération des détenus* ».

Selon un représentant de l'ONUCI, « **Plus de 300 personnes ont été arrêtées dans le cadre de ces rafles. Nous avons beaucoup travaillé pour obtenir la libération de plus de 100 personnes. D'autres ont peut-être été libérées grâce à l'intervention de leur famille** ».

<sup>107</sup> Pour de plus amples informations à ce sujet, voir sous-partie intitulée « *Les militants du FPI* », dans la partie intitulée « *La mouvance pro-Gbagbo* » (Partie VII).

Cependant, certains détenus demeurent en détention. A cet égard, l'interlocuteur précité souligne que « *beaucoup de détenus ont été libérés, mais **certains sont toujours en détention préventive, notamment à la MACA. Les onze gendarmes en poste pendant la nuit de l'attaque de la centrale thermique ont été déferés à la MACA le 29 novembre 2012*** ».

Certaines libérations sont intervenues contre **le versement d'une somme d'argent**. A cet égard, l'interlocuteur précité souligne que « *dans certains cas, des personnes ont été libérées contre de l'argent, notamment à la Brigade anti-émeute (BAE)* ».

Un membre du FPI rencontré à Yopougon confirme ce fait, en indiquant qu'en août 2012, « *il a fallu verser 45 000 francs CFA pour faire libérer un détenu prisonnier à la BAE* ».

Selon la JFPI, 19 militants ou sympathisants du FPI arrêtés suite aux attaques de l'été 2012 ont été libérés après versement de rançons. Le montant de l'ensemble de ces rançons s'élèverait à 2 610 000 francs CFA (soit environ 4 000 euros).<sup>108</sup>

## 6.4. Exactions commises contre des détenus arrêtés dans ce cadre

### 6.4.1. Détentions arbitraires et allégations de mauvais traitements

Plusieurs interlocuteurs déplorent les exactions commises par certains éléments issus des FRCI dans le cadre des arrestations consécutives aux attaques de l'été 2012. Dans des documents parus en octobre et novembre 2012, Amnesty International et Human Rights Watch ont dénoncé les mauvais traitements subis par certains détenus.<sup>109</sup>

Selon un responsable de la FIDH, « *les attaques de l'été 2012 sont probablement imputables à des soldats démobilisés issus des FRCI ou des FDS. En réponse à ces attaques, on a constaté une multiplication des violations des droits de l'homme et **la mise en place de lieux de détentions secrets, qui sont le cadre d'exécutions extrajudiciaires, de détentions arbitraires, etc.*** ».

Le représentant de l'ONUCI rencontré lors de la mission signale que : « *Depuis avril 2011, la situation des droits de l'homme a connu des hauts et des bas. Elle s'était améliorée au début de l'année 2012, mais elle s'est dégradée depuis les attaques de l'été 2012. Suite à ces attaques, la réaction des autorités, surtout celle des FRCI, a été disproportionnée. En août et septembre 2012, des exactions ont été commises, principalement par des FRCI. On leur a reproché d'intervenir sur un terrain qui n'est pas le leur, car les FRCI n'ont pas vocation à enquêter et à arrêter* ».

Ce représentant estime d'autre part « *qu'il y a aussi la manière de faire : outre qu'elles sont intervenues dans un domaine qui n'est pas le leur, les FRCI sont totalement ignorantes de cette manière de faire, ne respectent aucunement les règles de procédure. **Elles faisaient des rafles arbitraires, sur la base de simples soupçons liés à l'appartenance politique, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. Elles n'avaient aucun mandat, recourraient à la violence, au racket et même à la torture*** ».

Cet interlocuteur rappelle en outre que l'ONUCI a « *transmis certains dossiers mettant en cause des FRCI dans des cas de torture aux ministères de la Justice, de la Défense et de l'Intérieur, qui n'ont pas réagi. Dans un courrier adressé le 7 septembre 2012, nous leur avons soumis une liste de cas pour demander des vérifications, et des mesures, si les tortures étaient avérées. **Une cinquantaine de cas est en cours d'enquête selon les autorités, mais ils n'entrent pas dans les cas signalés par l'ONUCI*** ».

Cet interlocuteur estime toutefois que la situation tend à se **calmer légèrement depuis novembre 2012** : « *Des rapports (le communiqué d'Amnesty International diffusé en octobre 2012 et le rapport de Human Rights Watch paru en novembre 2012) sont parus récemment et l'ONUCI a fait des déclarations médiatisées. Du coup, le gouvernement a voulu soigner son image. Deux descentes « inopinées » ont notamment été conduites par deux ministres dans des lieux de détention, pour*

108 JFPI, Rapport sur les exactions du régime Ouattara, novembre 2012.

109 Amnesty International, *op.cit.*; Human Rights Watch, *op.cit.*

dire que la situation n'était pas si dramatique que cela ».

Les autorités ivoiriennes ont **formellement démenti** les accusations contenues dans le communiqué diffusé par Amnesty International. Début novembre 2012, Coulibaly Gnénéma, ministre des Droits de l'Homme, et Paul Koffi Koffi, ministre délégué à la Défense, ont visité **les cinq sites d'Abidjan incriminés par Amnesty International** : le « *camp commando d'Abobo* », le « *Génie militaire d'Adjamé* », le camp militaire du Nouveau Quartier, la Brigade anti-émeute (BAE), et la gendarmerie de Toit Rouge (ces trois derniers sites se trouvent à Yopougon). Les deux ministres ont affirmé n'avoir constaté « *aucun cas de torture* » lors de ces visites « *inopinées* ». <sup>110</sup>

D'autres observateurs émettent également quelques réserves quant aux allégations de tortures contenues dans le communiqué d'Amnesty International.

Ainsi, un chercheur travaillant pour une ONG internationale remarque qu'Amnesty International a été « *informée par des gens parfois douteux et très subjectifs* » et juge le document publié en octobre 2012 par cette ONG « *beaucoup moins bon que le rapport de Human Rights Watch* ».

A ce propos, le chercheur précité souligne : « *Au Génie militaire d'Adjamé, des mauvais traitements ont effectivement eu lieu, mais pas des tortures telles que décrites par le FPI et plus généralement par les partisans de Laurent Gbagbo. Ce n'est pas l'Argentine de la fin des années 70. Le FPI exagère un peu. En cas de mauvais traitements, tels que des brûlures avec cigarettes ou des passages à tabac, les partisans du FPI évoquent des « camps de torture ». Cela fait partie d'une stratégie qui consiste à se faire passer pour les principales victimes de la crise. Cependant, il est vrai que si tu continues à parler, tu peux te faire casser la gueule* ».

Cet interlocuteur rappelle toutefois « *qu'il faut noter quelques cas particuliers qui concernent des militaires, soupçonnés d'avoir pris part aux récentes attaques armées contre le régime, et qui ont été victimes de traitements beaucoup plus durs que ceux généralement infligés aux civils* ».

Le 31 octobre 2012, l'ambassadeur des Etats-Unis en Côte d'Ivoire, Philippe Carter III, a lui aussi évoqué le dernier rapport d'Amnesty International : « *C'est une institution très connue. J'ai aussi pris connaissance de la réponse du gouvernement ivoirien, c'est une réponse très constructive à cette question. Il y a des soucis dans ce rapport d'Amnesty. Par contre, je suis généralement d'accord avec eux sur les questions des défis des droits de l'homme en Côte d'Ivoire* ». <sup>111</sup>

#### 6.4.2. Les lieux de détention utilisés à l'issue de ces arrestations

Selon un représentant d'une organisation internationale rencontré lors de la mission, il y a 32 prisons sur l'ensemble du territoire, qui comptent de 6 000 à 7 000 détenus.

Les détenus arrêtés suite aux attaques de l'été 2012 ont été conduits dans des lieux de détention de tout ordre : camps militaires, maisons d'arrêt, locaux placés sous le contrôle de la DST ou lieux de détention illégaux.

##### 6.4.2.1. Les camps militaires

Le membre du MIDH énumère les différents camps de militaires où ont été conduites les personnes arrêtées suite à ces attaques :

- Au « **Camp Commando d'Abobo** », dirigé par Gaoussou Koné, alias Jah Gao.

- Au « **Génie militaire d'Adjamé** » (appellation courante pour désigner le premier bataillon du Génie d'Adjamé, qui est la base de la police militaire). A cet égard, un chercheur français œuvrant pour une ONG internationale souligne que « *L'orphelinat Marie-Thérèse Houphouët-Boigny à Adjamé*

<sup>110</sup> *Le Mandat*, « Deux ministres répondent à Amnesty International : Il n'y a pas de prisonniers torturés en Côte d'Ivoire », 05/11/12.

<sup>111</sup> *L'Intelligent d'Abidjan*, « Audiences du Premier ministre/Philippe Carter III à propos du rapport d'Amnesty International : « Il y a des soucis dans ce rapport ... Mais je suis par contre d'accord avec eux », 02/11/12.

a été désaffecté, puis il est devenu le camp du Génie militaire, qui abrite désormais la police militaire ».

- A **Yopougon**, dans la caserne de la Brigade anti-émeute (**BAE**), dirigée par Ousmane Coulibaly, alias Ben Laden, et son adjoint, le commandant Traoré Amara. A cet égard, un militant du FPI rencontré à Yopougon remarque : « A la BAE, on dirait que deux administrations existent : une administration officielle et une organisation secrète, chargée de régler certains cas. En août 2012, le commandant de la BAE n'était pas au courant que des personnes avaient été arrêtées ».

- A **Treichville**, où Issiaka Ouattara (alias Wattao) est le commandant en second de la Garde Républicaine.

- A **Gagnoa**, dans l'ex-camp **CRS**, dirigé par Diomandé Vassézé, commandant de la compagnie FRCI de la région du Gôh.

Outre certains des camps susmentionnés, un représentant de l'ONUCI mentionne le camp FRCI de **Dabou**, et un camp FRCI situé en **Zone 3**, dans la commune de **Marcory**.

#### 6.4.2.2. La Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (MACA)

La MACA abriterait actuellement 2 700 détenus.

Selon l'interlocuteur précité, certains détenus arrêtés suite aux attaques de l'été 2012 se trouvent actuellement à la MACA.

Selon une source diplomatique, outre la Division des Droits de l'Homme de l'ONUCI et le CICR, certaines ONG peuvent y rendre visite à des détenus :

- Prisonniers Sans Frontières.
- ESTHER,<sup>112</sup> « un Groupement d'Intérêt Public français qui intervient sur les questions de santé ».
- l'Association nationale d'aide aux prisonniers (ANAP), « qui se consacre à l'assistance juridique en direction des détenus démunis ».
- la fondation espagnole AMIGO,<sup>113</sup> « qui s'occupe de la réinsertion des jeunes prisonniers de la MACA ».

#### 6.4.2.3. Les lieux de détention illégaux

D'autres détenus ont été conduits dans des lieux de détention illégaux. A cet égard, un représentant d'une organisation internationale en poste à Abidjan souligne qu'il s'agit de « lieux de détention transitoires où sont détenues des personnes avant d'être déférées devant le juge. Ces personnes sont détenues **sans aucun contrôle judiciaire**, sous la surveillance de FRCI. Les arrestations devraient normalement incomber à la police et à la gendarmerie, mais elles ont été effectuées par des FRCI, car beaucoup de suspicion demeure entre la police et la gendarmerie d'une part et les FRCI d'autre part ».

Certains de ces lieux de détention illégaux ont été installés dans **des villas ayant appartenu à des personnalités pro-Gbagbo**. Ainsi, selon un représentant de l'ONUCI, « Les FRCI occupent des villas ayant appartenu à d'anciens caciques du régime déchu qui servent de lieux de détention. Ils disent que ce sont des lieux transitoires, en attendant de conduire les détenus à la DST ».

Divers interlocuteurs évoquent notamment la résidence de **Marcel Gossio**, ancien directeur du port autonome d'Abidjan en exil, à la Riviera 3. Selon un membre du MIDH, cette maison est aujourd'hui

112 ESTHER (Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau) est un opérateur du ministère des Affaires étrangères et du ministère des Affaires sociales et de la Santé français.

113 La Fondation Amigó a été créée à Madrid en 1996 par une congrégation de religieux et une délégation de la Fondation a été créée en 1999 sur le continent africain, dont le siège est à Abidjan. Pour de plus amples informations à ce sujet, voir le site web de la Fondation ([fundacionamigo.org](http://fundacionamigo.org)).



La forêt du Banco, vue depuis Yopougon

occupée par des hommes dirigés par **Salif Traoré**, alias « *Commandant Tracteur* ». <sup>114</sup>

Selon des militants du FPI rencontrés à Yopougon, certaines personnes arrêtées suite aux attaques de l'été 2012 ont été conduites dans « **des camps fictifs situés au kilomètre 17, à Niangon Académie, à Cité Verte ou dans des maisons abandonnées. Ils ont installé des camps dans des endroits où étaient basés les FANCI et les jeunes patriotes en réserve. Ces endroits ont été réinvestis par les FRCI. Il y a aussi un camp après le corridor Gesco et un autre dans la forêt du Banco** ».

Selon ces mêmes interlocuteurs, certains détenus ont d'abord été emmenés au « *Village de la liberté* » avant d'être conduits au camp Génie ou à la BAE. Egalement connu sous le nom de « *Village FPI* », le « **Village de la liberté** » est un terrain acheté par le FPI à Selmer, dans la commune de Yopougon, désormais occupé par des FRCI.

#### 6.4.2.4. La Direction de la surveillance du territoire (DST)

Certains détenus ont également été conduits dans les locaux de DST.

A cet égard, le représentant de l'ONUCI souligne que la surveillance des personnes arrêtées suite aux attaques de l'été 2012 devrait systématiquement incomber à la DST : « *Les personnes arrêtées depuis août dernier l'ont été pour atteintes à la sûreté de l'Etat. Celles-ci relèvent de la DST. Parfois, quand on demandait à rencontrer des personnes détenues dans des camps militaires, le commandant du camp répondait : « Les détenus ne dépendent pas de nous. Ils sont ici car la DST n'a pas assez de place pour tous les détenir ». Du fait que les détenus dépendaient de la DST, l'ONUCI n'avait pas accès à eux. Cela entraîne une confusion et des situations ambiguës dont certains ont tiré profit. Dans certains cas, des personnes ont été libérées contre de l'argent, notamment à la BAE* ».

Un responsable de la FIDH évoque « *la mise en place (suite aux attaques de l'été 2012) de lieux de détention secrets, **qui sont le cadre d'exécutions extrajudiciaires**, de détentions arbitraires, etc. Ces lieux sont parfois des villas abandonnées ou saccagées lors de la crise postélectorale, ayant appartenu à d'anciens caciques du régime déchu* ».

Cet interlocuteur remarque en outre que : « *Le circuit emprunté par les personnes détenues dans ces lieux de détention secrets est inquiétant. Certains détenus sont passés par la DST avant d'être emmenés dans ces lieux de détention. Le statut de la DST, qui date de 1962 ou de 1963, est problématique, dans la mesure où il permet de détenir un suspect pendant deux mois, sans avocat et sans en informer les proches du détenu. Les personnes détenues dans ces lieux secrets de détention sont surtout des pro-Gbagbo. On ne sait pas vraiment qui dirige ces lieux de détention, mais on a le sentiment qu'ils ont été **mis en place par les comzones*** ».

\*\*\*

Le représentant de l'ONUCI déplore en outre les difficultés rencontrées par l'ONUCI quand celle-ci entreprend la visite d'un lieu de détention : « *On ne nous facilite pas l'accès aux lieux de détention. On ne pouvait pas accéder à ces lieux, notamment aux lieux placés sous le contrôle de la DST, conformément aux normes internationales, c'est-à-dire en l'absence d'une tierce personne. Un petit progrès a été récemment accompli, quand le chef de l'état-major a sorti une circulaire pour nous permettre de procéder à des visites inopinées. Pour le moment, nous sommes en train de tester ce nouveau dispositif. Mais avant-hier, en l'absence du commandant, l'adjoint nous a refusé à l'accès*

114 Le Commandant Salif Traoré, alias « *Commandant Tracteur* », dirige actuellement le « *camp Djebel* », situé à Cocody-Angré, non loin du commissariat du 22<sup>ème</sup> arrondissement.

à la Brigade anti-émeute, au motif qu'il n'avait pas connaissance de l'existence de cette nouvelle circulaire. Quand le commandant n'est pas là, son adjoint refusera l'accès s'il n'a pas reçu un feu vert direct de son supérieur ».

## 6.5. Expropriations et spoliations foncières

Interrogé sur la question foncière, Cheikh Daniel Bamba, directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur estime que « **le droit de propriété est une des fragilités de la Côte d'Ivoire** ».

Selon cet interlocuteur, « *Il s'agit d'un problème propre aux terres d'immigration. La population de la Côte d'Ivoire se compose à 30% d'étrangers. Dans certaines régions, les étrangers sont plus nombreux que les autochtones. Il existe 8 000 villages administratifs à travers tout le pays. Les campements étrangers se multiplient et certains sont plus importants que le village qui les jouxte. Quel statut donner à ces campements ?* ».

Les litiges fonciers sont d'autant plus difficiles à résoudre que les propriétaires sont souvent dépourvus de titre de propriété, notamment dans l'Ouest du pays et qu'il n'existe pas de cadastre dans la plupart des régions du pays. Ainsi, selon l'analyste de l'ONUCI, « *Il y a un peu de cadastre à Abidjan et dans quelques zones urbaines, à l'état embryonnaire. Dans le reste du pays, il n'y a pas de cadastre* ».

Expropriations et spoliations foncières peuvent avoir lieu tant en milieu rural qu'en zone urbaine et demeurent un problème majeur dans différentes régions du pays :

- dans l'**Ouest** de la Côte d'Ivoire, les litiges fonciers concernant des espaces cultivables demeurent nombreux.<sup>115</sup>

- à **Bouaké**, expropriations et spoliations foncières ne sont plus de mise aujourd'hui, mais la plupart des personnes dépossédées de leurs biens durant les années 2000 n'ont toujours pas pu les récupérer.<sup>116</sup>

- dans **la région des lacs, située au Nord nord-est d'Abidjan**, des conflits fonciers opposent des pêcheurs autochtones à des pêcheurs venus du Mali, qui ne pratiquent pas les mêmes méthodes de pêche. Selon l'analyste de l'ONUCI précité, ces conflits donnent lieu à des affrontements lors de la période de reproduction des poissons.

A **Abidjan**, certaines personnes ont vu leur logement occupé indûment par des FRCI durant la crise postélectorale. Certaines de ces occupations perdurent actuellement. La plupart des logements et terrains occupés appartiennent à des individus aujourd'hui détenus ou à des personnes ayant fui pendant la crise postélectorale ou à l'issue de celle-ci. Certaines de ces personnes sont toujours en exil, d'autres sont revenues.

Selon l'analyste précité, « **la plupart des spoliations commises à Abidjan par des FRCI ou par des combattants supplétifs ont été résolues**. La situation est en cours de normalisation. Les maisons sont rendues ».

Cela étant, **les logements de plusieurs caciques du régime déchu** sont toujours occupés. Ces maisons se trouvent dans les beaux quartiers d'Abidjan, notamment en Zone 4, à la Riviera, à Attoban et dans le quartier II Plateau. A cet égard, le membre du MIDH souligne que « *Les FRCI occupent les maisons des anciens barons du pouvoir. Ils aiment le luxe. Ils n'ont pas envie de vivre à Abobo ou à Yopougon* ».

Un représentant de la LIDHO indique, pour sa part, que les villas de Marcel Gossio, ancien directeur-général du port autonome d'Abidjan en exil et d'Alphonse Mangly, ancien directeur-général de la douane également en exil, situées à la Riviera, sont toujours occupées.

115 Pour plus d'informations à ce sujet, voir partie intitulée « *L'Ouest et la question foncière* » (Partie IV).

116 Pour plus d'informations à ce sujet, voir partie intitulée « *Bouaké et le Nord* » (Partie III).

Trois dirigeants du FPI rencontrés à Abidjan soulignent, quant à eux, que les maisons de Pascal Affi N'Guessan<sup>117</sup> et de Miaka Oureto, actuellement président par intérim du FPI, sont toujours occupées par des FRCI : « *La maison de Miaka Oureto a été transformée en camp militaire, celle de Pascal Affi N'Guessan est devenue un camp de concentration* ».

Certains interlocuteurs évoquent aussi des cas d'expropriations dans certains quartiers populaires d'Abidjan, comme par exemple **à Abobo et Yopougon**.

Ainsi, selon Claude Désiré Dassé, secrétaire national de la JFPI chargé du district d'Abidjan, « *le maire de Yopougon a fui la commune après l'arrestation de Gbagbo, pour aller chez son épouse, à Dabou. Il a ensuite voulu revenir chez lui, à Yopougon. Mais comme ses biens étaient toujours occupés par des FRCI à son retour, il est reparti* ».

Interrogé sur les recours possibles pour les victimes d'expropriations, Claude Désiré Dassé souligne : « *On ne peut rien faire, pas même déposer plainte, car l'appareil judiciaire est aux ordres. Dans certains cas, quand vous vous adressez aux autorités pour récupérer votre maison, vous pouvez être mis aux arrêts* ».

Selon un interlocuteur rencontré à Abobo, « *des litiges fonciers existent aussi à Abobo, où **deux personnes revendiquent parfois une même propriété*** ».

## 6.6. Règlements de comptes et représailles

Divers interlocuteurs rencontrés lors de la mission indiquent que des règlements de compte ou représailles sont susceptibles de survenir. A cet égard, l'un d'eux souligne que « *le contexte actuel est comparable à celui de l'épuration française de 1946. Des règlements de compte surviennent parfois. **Des prétextes sont parfois utilisés pour régler des problèmes fonciers ou familiaux*** ».

Selon plusieurs interlocuteurs, les risques de règlements de compte ou de représailles concernent essentiellement **les individus ayant commis des crimes de sang** durant la crise postélectorale.

Ainsi, Joël N'Guessan, porte-parole principal du RDR, estime que « *seuls les meurtriers peuvent avoir des craintes. Ceux qui se sont mal comportés durant la crise ont quitté Abidjan pour aller au Ghana ou dans leur village. Ceux qui ont commis des crimes graves, notamment ceux qui ont craqué l'allumette, ont peur de rentrer. Pour le moment, il y a encore de la rancœur. Ils ne peuvent pas rentrer tant que les rancœurs ne sont pas apaisées, tant que le processus de réconciliation n'est pas avancé* ».

Des règlements de compte peuvent aussi advenir **au sein des FRCI**, entre des individus qui se sont combattus lors de la crise postélectorale. Ainsi, selon un fonctionnaire en poste à Bouaké : « *Aujourd'hui, deux armées jadis opposées, qui se connaissent très bien, doivent travailler ensemble. Il n'y a pas eu de purges dans l'armée. Dans un souci de réconciliation, on a fait l'amalgame entre ces deux armées. Les jeunes soldats ne sont pas obligés d'épouser l'idéologie du gouvernement. Dans certains cas, des individus de cette nouvelle armée peuvent **chercher à se venger*** ».

Le membre du MIDH souligne quant à lui que : « *Le risque de règlement de comptes entre FRCI et ex-FDS n'est pas exclu, car ces ex-FDS peuvent avoir commis des choses. Les Ivoiriens oublient les maux qu'ils ont précédemment fait subir* ».

Selon le représentant d'une ONG basée à Bouaké, « *il y a aussi **des règlements de comptes entre ex-FAFN à Bouaké**. Certains se sont grugés entre eux, après le casse de la BCEAO (Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, survenu en septembre 2003) et de toutes les autres banques pillées. Des ex-FAFN ont fui avec l'argent et ils ont peur de rentrer* ».

117 Ancien Président du FPI, Pascal Affi N'Guessan est emprisonné à Bouna depuis avril 2011. Pour plus d'informations à ce sujet, voir sous-partie intitulée « *Les caciques du régime déchu* », dans la partie intitulée « *La mouvance pro-Gbagbo* » (Partie VII).



Selon Joël N'Guessan, porte-parole principal du RDR, **les parents** d'une personne ayant commis un crime durant la crise ne sont pas exposés à des risques de représailles.

Pour sa part, un chercheur travaillant pour une ONG internationale estime que des représailles à l'encontre des familles constituent des pratiques répandues dans l'Ouest du pays : « **L'Ouest est confronté à une situation de vendetta permanente.** A Duékoué, la vendetta peut s'exercer à tous les niveaux, notamment contre les proches parents d'un meurtrier. Cependant, les ennemis d'hier sont des gens qui communiquent encore entre eux [...] La vendetta continuera à Duékoué car il n'y a ni justice, ni enquête, ni chaîne pénale. De plus, un évènement peut donner lieu à de nombreuses versions contradictoires. Il existe parfois 9 ou 10 versions différentes pour un même fait. Cela fut notamment le cas lors de l'attaque du camp de Nahibly : aucune enquête n'a été menée, mais le bilan officiel de cette attaque est de 6 morts, alors que le nombre réel de victimes est probablement compris entre 15 et 20 morts ».

Selon ce chercheur, des vendettas sont également possibles **dans le Nord**, « mais cela s'inscrit dans un cadre plutôt traditionnel et mystique. Le Nord a été moins soumis à la violence que le grand Ouest ».

Cet interlocuteur estime en outre qu'il est « plus compliqué d'organiser un règlement de comptes dans une grande ville comme **Abidjan**, où il y a quand même un peu de police et d'ordre, où il est assez facile de se cacher et où il y a toujours des témoins. La notion de vendetta est assez liée au monde rural, aux petites villes, aux guerres entre familles, et aux espaces fermés, pas aux espaces ouverts et très mélangés comme Abidjan ».

## Principales villes de Côte d'Ivoire



## 7. La mouvance pro-Gbagbo

### 7.1. Les corps habillés ayant combattu en faveur de Laurent Gbagbo

#### 7.1.1. Déserteurs et exilés

Certains « *corps habillés* » ayant soutenu Laurent Gbagbo durant la crise postélectorale ont déserté et quitté le pays à l'issue de celle-ci.<sup>118</sup>

Ainsi, Cheikh Daniel Bamba, directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, souligne : « A l'issue de la crise, nous avons identifié un **noyau dur** au sein de la police, qui a pris part à la guérilla et a commis des exactions. Ces personnes se sont **d'elles mêmes exilées à l'étranger par crainte de représailles** ».

Selon une source diplomatique en poste à Abidjan, il est impossible de quantifier le nombre de corps habillés ayant déserté à l'issue de la crise postélectorale.

Certains corps habillés ayant déserté sont retournés en Côte d'Ivoire après un court exil. Interrogés sur la situation de ces déserteurs revenus d'exil, plusieurs interlocuteurs indiquent que ceux-ci n'ont pas fait l'objet de poursuites judiciaires, **dès lors qu'ils n'ont pas commis de crimes de sang**.

A cet égard, Cheikh Daniel Bamba souligne que « la Côte d'Ivoire ne peut pas perdre son temps à poursuivre tout le monde, alors que tous les policiers ont combattu ».

Interrogé sur les possibilités de réintégration dans l'armée ivoirienne, pour les ex-FDS revenus d'exil après désertion, un membre du MIDH dit ne pas avoir été « *saisi de ce genre d'affaires. Quoiqu'il en soit, nous n'avons pas eu connaissance de chasse aux sorcières, hormis juste après la crise, vis-à-vis des fortes têtes* ».

Selon un analyste de l'ONUCI, les ex-FDS rentrés au pays après un exil ont « *pour la plupart retrouvé leur poste, mais certains sont dans un placard doré* ».

Les autorités ivoiriennes déplorent **l'implication de certains ex-FDS exilés au Ghana dans l'organisation des attaques** survenues à l'été 2012 en Côte d'Ivoire.

A cet égard, Guillaume Soro, Président de l'Assemblée nationale, a notamment déclaré en octobre 2012 : « *Nous savons précisément d'où viennent les attaques. Elles viennent du Ghana. Je n'userai pas de la langue de bois. Il y a des politiques parmi les commanditaires, comme Damana Pickass, et des militaires, comme le colonel Tohour, ancien patron du Bataillon d'Artillerie Sol Air [...]* Il est clair que **certains ex-FDS exilés ont des contacts au sein des FRCI et qu'ils ont l'intention de s'appuyer sur ces amitiés pour faire des choses malsaines**. Avec le Ghana, mon avis est que, vu que le président Mills<sup>119</sup> était malade et que par ce fait, il n'avait plus un grand contrôle sur l'armée, cela a entraîné des choses regrettables. Le nouveau président (ghanéen) est quelqu'un que nous connaissons bien et nous avons l'impression que nous pouvons avoir de bien meilleures relations avec lui. Il connaît bien nos soucis de sécurité ».<sup>120</sup>

Guillaume Soro estime en outre que ces attaques sont le fait de « *gens désespérés qui n'ont pas les moyens militaires d'inquiéter le régime. Vous notez vous même la baisse de l'intensité (des attaques). De toutes façons, chaque fois qu'il y a eu une attaque, nous avons pris des mesures qui rendent très difficile toute action de déstabilisation* ».<sup>121</sup>

Un responsable de la FIDH rappelle quant à lui que « *des pro-Gbagbo en exil ont pillé des banques privées et la BCEAO en février 2011. Leur **trésor de guerre** est estimé à 150 milliards de francs CFA.*

118 « *Corps habillés* » est une expression très couramment employée en Côte d'Ivoire pour désigner les agents des forces de sécurité (police, gendarmerie et FRCI) qui portent des uniformes.

119 John Atta Mills est décédé le 24 juillet 2012. John Dramani Mahama lui a succédé.

120 Nord-Sud, « Guillaume Soro : Le dossier de Simone Gbagbo a été transmis à la CPI », 02/11/12.

121 Ibid.

Il est suffisant pour organiser une **déstabilisation du régime**. Ceci fait peur au gouvernement qui est devenu, à tort ou à raison, assez paranoïaque et réprime assez lourdement les opposants ».

### 7.1.2. Les détenus

Un certain nombre de corps habillés ayant soutenu Laurent Gbagbo n'a pas pu réintégrer son corps d'origine. A cet égard, une source diplomatique souligne que « *certains fonctionnaires n'ont pas été réintégrés depuis avril 2011. Mais cela concerne toutes les administrations, ceci n'est pas propre aux corps habillés* ».

D'autres ont été arrêtés pendant ou à l'issue de la crise postélectorale.

A cet égard, l'analyste de l'ONUCI souligne que « *des arrestations ont eu lieu (à l'issue de la crise postélectorale) **au sein de la mouvance politisée** des ex-FDS intégrés aux FRCI, mais de nombreux FDS sont toujours dans les FRCI* ».

En août 2011, « **62 militaires** fidèles à l'ancien président Laurent Gbagbo ont été inculpés pour des crimes commis durant la crise postélectorale », dont une « *vingtaine d'officiers* ». <sup>122</sup>

Le membre du MIDH indique pour sa part qu'à la veille du 31 décembre 2011, « **41 gendarmes** du camp d'Agban ont été arrêtés pour tentative de coup d'Etat, avant d'être relaxés par la suite. Le camp était dirigé par Jean-Noël Abéhi, aujourd'hui en exil. Il est souvent cité par le ministre de l'Intérieur ».

Un représentant de l'ONUCI évoque la situation d'une **quarantaine de militaires (ex-FDS) actuellement emprisonnés**. D'abord détenus à la MACA, ils ont été récemment transférés dans le Nord du pays, à Man ou à Séguéla. Par la suite, une vingtaine d'entre eux est revenue à Abidjan.

La source diplomatique précitée souligne pour sa part que : « **Parmi les personnes arrêtées à l'issue des attaques survenues cet été et en octobre, il y avait des gendarmes, des policiers et des marins**. Il est difficile de faire la part des choses sur le pourquoi de ces arrestations ».

### 7.1.3. Les ex-FDS intégrés aux FRCI

Certains ex-FDS ayant combattu en faveur de Laurent Gbagbo pendant la crise sont aujourd'hui intégrés aux FRCI.

Plusieurs interlocuteurs mettent en exergue **les tensions** existant entre les éléments des FRCI issus des FAFN et ceux provenant des FDS et la **défiance** prévalant envers ces derniers. <sup>123</sup>

Ainsi, selon le représentant de l'ONUCI, « *beaucoup de suspicion demeure vis-à-vis des ex-FDS qui sont **dans une situation très inconfortable**. Ils ne sont pas du tout à l'aise. Il existe un fossé de méfiance, qui s'est accentué avec la crise de 2012 (les attaques de l'été 2012)* ».

A cet égard, ce représentant évoque l'exemple suivant : « **A Korhogo**, dans le cadre d'une visite, nous étions en présence du commandant, un ex-FDS, qui était accompagné de son adjoint, un ex-FAFN. L'ex-FDS ne se sentait pas à l'aise. Dans la discussion, l'ex-FAFN paraissait plus autoritaire que son supérieur hiérarchique. Quand le commandant parlait, il semblait chercher l'assentiment de son adjoint ».

Un magistrat proche du FPI indique quant à lui que « *beaucoup de militaires pro-Gbagbo sont aujourd'hui envoyés à **Bouaké, dans le Nord et le Centre du pays** et sont confinés à des postes où on peut facilement les contrôler, notamment ceux de police ordinaire* ».

122 France Soir, « Côte d'Ivoire : Chronologie des événements depuis mai 2011 », août 2011.

123 Pour de plus amples informations à ce sujet, voir sous-partie intitulée « FRCI et combattants supplétifs », dans la patrie intitulée « Les forces de sécurité » (Partie V).

Le membre du MIDH estime pour sa part que « *Les ex-FDS ont intégré l'armée régulière et ne rencontrent pas de problème particulier* ».

## 7.2. Les caciques du régime déchu

Les personnalités proches du président déchu ont connu des fortunes diverses à l'issue de la crise postélectorale. Certains vivent aujourd'hui librement en Côte d'Ivoire, tandis que d'autres sont exilés ou emprisonnés.

Plusieurs dizaines de personnalités du régime déchu, des civils, des militaires, des policiers et des gendarmes ont été placés en détention à Abidjan et dans le Nord du pays à l'issue de la crise postélectorale, pour « *atteintes à l'autorité de l'Etat* », « *crimes économiques* », « *crimes de sang* », ou « *crimes contre la population civile et génocide* ».

Parmi ces personnalités figurent notamment **Laurent Gbagbo**, détenu à Korhogo jusqu'à son transfert aux Pays-Bas en novembre 2011, **Simone Gbagbo**, détenue à Odienné et le Franco-Ivoirien **Michel Gbagbo**, fils de Laurent Gbagbo, détenu à Bouna.

Le responsable d'une organisation internationale en poste à Abidjan évoque l'existence de « *près de 150 VIP arrêtées pour atteinte à la sécurité de l'Etat* ».

D'autres personnalités pro-Gbagbo sont actuellement en **exil**, notamment au **Ghana**.

Certains de ces exilés sont accusés par les autorités ivoiriennes de vouloir provoquer une dégradation de la situation sécuritaire, et d'être **impliqués dans l'organisation des attaques survenues pendant l'été 2012 en Côte d'Ivoire**.

### 7.2.1. Officiers et anciens responsables des services de sécurité

#### 7.2.1.1. En liberté

Les anciens responsables des services de sécurité ayant servi au temps de Laurent Gbagbo ont été remplacés par d'autres personnes, à l'exception du Directeur général de la police nationale (DGPN), **Bredou M'Bia**, toujours en poste à ce jour.

Deux anciens responsables des services de sécurité ayant servi au temps de Laurent Gbagbo se sont vus récemment confier des postes d'ambassadeur :

- le général **Edouard Kassaraté**, ancien commandant supérieur de la gendarmerie, est désormais ambassadeur au Sénégal.

- le général de corps d'armée **Philippe Mangou**, ancien chef d'état-major des armées, est quant à lui ambassadeur au Gabon.

Le général de gendarmerie **Georges Guiai Bi Poin**, qui dirigea naguère le Centre de commandement des opérations spéciales (**CECOS**), a été incarcéré en août 2011 pour crimes économiques, puis remis en liberté provisoire en décembre 2011.

La source diplomatique précitée souligne qu'un seul haut responsable des forces de sécurité ayant servi sous Laurent Gbagbo est aujourd'hui poursuivi : il s'agit de l'ancien commandant de la Garde républicaine (GR), le général **Brunot Dogbo Blé** (*infra*).

#### 7.2.1.2. En détention

Le 11 août 2011, **une vingtaine d'officiers**, dont le général Brunot Dogbo Blé, **a été inculpée et placée en détention pour des crimes commis durant la crise postélectorale**. Les accusations retenues contre eux sont diverses : « *arrestation illégale, séquestration suivie de meurtre, recel de cadavre, viol, vol, violation de consignes, détention arbitraire, détournement de fonds aux fins*

d'achat d'armes et de recrutement de mercenaires, formation et entretien de miliciens ».<sup>124</sup>

Selon le représentant de l'ONUCI, « *Les militaires détenus en province sont conduits à Abidjan pour être entendus. Les chefs d'inculpation ne sont pas clairs* ».

**Brunot Dogbo Blé** a été condamné le 11 octobre 2012 à quinze ans d'emprisonnement, pour complicité dans l'assassinat du colonel-major **Adama Dosso**, survenu le 12 mars 2011. A l'avenir, Brunot Dogbo Blé devrait comparaître dans le cadre d'autres procès, pour répondre d'accusations de génocide et de complicité de meurtre dans l'assassinat du général **Robert Gueï**.

En réponse à une question relative à l'impartialité de la justice concernant les personnalités pro-Gbagbo, un analyste de l'ONUCI estime que ces derniers ont droit à des « **procès aussi équitables que possible, même si la justice n'est pas vraiment indépendante du politique** » et cite en exemple le procès de Brunot Dogbo Blé : « *Il a été condamné à quinze ans de prison alors que le procureur avait requis la perpétuité, et un de ses complices a été relaxé. C'est déjà un signe. De plus, la presse est très diversifiée, les procès sont publics, donc ils devraient être équitables. Alassane Ouattara veut remettre en place une justice indépendante d'ici 2015* ».

Le représentant de l'ONUCI met en exergue la situation du commandant **Anselme Seka Yapo**, alias Seka-Seka, soupçonné d'avoir été à la tête d'**escadrons de la mort** : « *Nous avons pu le rencontrer, mais dans des conditions difficiles, il y a quelques semaines seulement. J'ai demandé à lui rendre visite pendant des semaines. Jusque là, personne ne savait où il était. Il est détenu dans une villa situé à Riviera, qui appartenait à un ancien dignitaire du régime déchu* ».<sup>125</sup>

Le lieutenant-colonel **Paulin Gnatoa Katé** a été interpellé en mars 2012 à Abidjan après avoir séjourné au Ghana. Les autorités ivoiriennes l'accusent de s'être rendu à Abidjan avec un commando de sept déserteurs afin de préparer une attaque.<sup>126</sup>

**Moïse Lisa Kouassi**, ancien ministre de la Défense (arrêté au Togo en juin 2012), et **Jean Noel Abéhi** (arrêté au Ghana en février 2013), jadis à la tête de l'escadron blindé de la gendarmerie, sont eux aussi soupçonnés de s'être livrés à des activités subversives durant leur exil.<sup>127</sup>

### 7.2.1.3. En exil

Selon les autorités ivoiriennes, le colonel **Dadi Rigobert Tohour**, ancien chef du Bataillon d'artillerie sol-air (BASA) exilé au Ghana, serait un des « *commanditaires* » des attaques survenues à l'été 2012 en Côte d'Ivoire.

Ancien ministre de la Défense en exil au Ghana, **Bertin Kadet Gahié** est également présenté comme un « *des principaux soutiens de ceux que les autorités ivoiriennes qualifient de conspirateurs* », tout comme « *le commandant de la marine, Kacou Brou, alias Maréchal KB, qui fait peu de mystère de ses envies de revanche. Avec plusieurs déserteurs de l'armée, cet ancien pilier de la FESCI s'est établi à Takoradi, une localité proche de la frontière ivoirienne* ».<sup>128</sup>

124 *Ibid.*

125 En cavale depuis la chute du régime de Gbagbo, l'ex-commandant **Anselme Séka Yapo** a été arrêté le 15 octobre 2011, à l'aéroport d'Abidjan alors qu'il était en transit et voyageait sous une fausse identité. Il a été inculpé en septembre 2012 pour assassinat, détournement et appartenance à une bande de malfaiteurs. Au moment des faits qui lui sont reprochés, Anselme Séka Yapo était **officier de gendarmerie et responsable de la sécurité rapprochée de Simone Gbagbo**. Il fait partie des figures du régime Gbagbo visées depuis 2010 par des sanctions de l'Union européenne. Il a été notamment interrogé dans le cadre de l'enquête sur la disparition du journaliste franco-canadien Guy-André Kieffer, en 2004 à Abidjan, et est accusé d'avoir été à la tête des **escadrons de la mort**, des groupes accusés d'exécutions extrajudiciaires. Par ailleurs, une enquête a été ouverte sur la mort du Général Robert Gueï, dans laquelle Anselme Séka Yapo apparaît comme un des principaux suspects.

126 *Jeune Afrique*, « La revanche dans la peau », 29/04/12.

127 A cet égard, un article paru dans l'hebdomadaire *Jeune Afrique* souligne que « *des combattants se sont installés à la périphérie d'Accra. Pour les rencontrer, il faut se rendre au camp de réfugiés libériens de Buduburam, à une quarantaine de kilomètres de la capitale. L'endroit accueille des centaines d'ex-miliciens et de soldats ivoiriens, et doit être déguerpi avant le 30 juin 2012. Mais les mercenaires libériens qui défendaient le bunker de Gbagbo et qui n'ont fui qu'au dernier moment en s'échappant par la lagune continuent de lui vouer une admiration sans limites. Dans ce camp, où circulent armes et drogue, les anciens combattants ont fait allégeance à Jean-Noël Abéhi* »; *Jeune Afrique*, 29/04/12, art.cit.

128 *Ibid.*

Exilé lui aussi au Ghana, le capitaine **Clément Zadi**, « un officier bété qui était chargé du blocus du Golf Hôtel, où étaient confinés Ouattara et son gouvernement pendant la crise électorale », est également sous le coup d'un mandat d'arrêt.<sup>129</sup>

## 7.2.2. Anciens responsables politiques

### 7.2.2.1. En liberté

Une source diplomatique signale que plusieurs personnalités politiques pro-Gbagbo vivent librement en Côte d'Ivoire et poursuivent sans encombre leur carrière politique : « **Laurent Dona Fologo**<sup>130</sup> vit normalement, tout comme **Danièle Boni-Claverie**<sup>131</sup>, **Gervais Coulibaly**<sup>132</sup> et **Kabran Appiah**.<sup>133</sup> Ils sont à la tête de formations politiques d'opposition, regroupées au sein de plateformes, telles que la Ligue des mouvements pour le progrès (LMP), et Agir pour la paix et la nation (APN) ». <sup>134</sup>

Interrogé sur les raisons pouvant expliquer que certains cadres du FPI sont emprisonnés tandis que d'autres sont en liberté, Richard Kodjo, secrétaire général par intérim du FPI, évoque sa situation personnelle : « Je suis allé faire une mission à Accra, puis je suis revenu à Abidjan [...] J'ai été accusé d'avoir hébergé des miliciens pendant la crise postélectorale, alors que je me trouvais à Ouagadougou, comme ambassadeur, au moment des faits [...] De retour à Abidjan, mon compte bancaire était fermé. Je suis allé au tribunal pour demander la réouverture de mon compte. J'ai téléphoné au ministre de la Justice, que je connais personnellement, mais il n'a pas voulu me recevoir. J'aurais pu être arrêté à ce moment là [...] Nous sommes des prisonniers en sursis. Les motifs qui leur servent à bloquer des comptes pourraient servir de base à une arrestation ».

Plusieurs interlocuteurs soulignent que certaines personnalités pro-Gbagbo en liberté bénéficient probablement d'**accointances** ou de **protections**. A cet égard, la source diplomatique précitée souligne que « l'ancien directeur-général du Trésor (**Charles Diby Koffi**) est protégé par un haut dignitaire, certainement pour des raisons familiales ».

Le représentant d'une organisation internationale en poste à Abidjan indique pour sa part que : « Certains cadres du FPI sont dérangés (convocations, poursuites judiciaires, tracasseries, etc.), d'autres ne le sont pas. Pourquoi certains cadres du FPI sont restés en Côte d'Ivoire tandis que d'autres ne rentrent pas d'exil ? Je l'ignore. Il y a des responsables du COJEP à très haut rang qui ne sont pas dérangés, alors que des militants de base le sont. **On ignore sur quelle base la distinction se fait** [...] Cela dépend aussi des accointances et des liens avec les tenants du régime actuel que certains ont pu conserver. Certains ont notamment côtoyé Guillaume Soro dans le cadre de la FESCI. A un moment, Laurent Gbagbo et Alassane Ouattara ont été alliés. Il en est de même pour la FESCI et Guillaume Soro ».

129 *Ibid.*

130 **Laurent Dona Fologo** a été ministre dans plusieurs gouvernements de Félix Houphouët-Boigny et secrétaire général du PDCI. Il a participé aux négociations de Linas-Marcoussis en tant que représentant de ce parti. Il a également été président du Conseil économique et social de Côte d'Ivoire (CES) jusqu'au 19 mai 2011. Huit jours après la chute de Laurent Gbagbo, Laurent Dona Fologo s'est rallié à Alassane Ouattara. Il est aujourd'hui président du Rassemblement pour la paix, le progrès et le partage (RPP).

131 Issue des rangs du PDCI, **Danièle Boni-Claverie** a été ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant dans le « gouvernement » de Gilbert Aké N'Gbo, de décembre 2010 à avril 2011. Arrêtée à l'issue de la crise postélectorale, elle a passé trois mois en résidence surveillée à l'hôtel Nouvelle Pergola, à Abidjan, avant d'être incarcérée à Boundiali (Nord-Ouest), de juillet à novembre 2011. Réputée modérée, elle est accusée d'atteinte à la sûreté de l'État, mais a été remise en liberté provisoire en novembre 2011. Danièle Boni-Claverie a ensuite pris ses distances avec le FPI, mais reste au Congrès national de la résistance pour la démocratie (CNRD), coalition de formations favorables à l'ancien président. Elle est aujourd'hui présidente de l'Union républicaine pour la démocratie (URD).

132 Ancien porte-parole du Président Laurent Gbagbo, **Gervais Coulibaly** a récemment fondé le parti Cap unir pour la démocratie et le développement (CAP-UDD), dont il est le président.

133 Ministre des Transports au temps de Laurent Gbagbo, **Kabran Appiah** est aujourd'hui président du Mouvement national citoyen Alternative (MNC-Alternative) et député de Niablé. Il est aussi un des membres fondateurs de la Ligue des mouvements pour le progrès (LMP), et membre du CNRD. Kabran Appiah a quitté précipitamment la Côte d'Ivoire après la chute de Gbagbo, avant de rentrer dans son pays en avril 2012.

134 Pour de plus amples informations au sujet de la LMP et de l'APN, voir sous-partie intitulée « Le dialogue entre l'opposition et la coalition gouvernementale », dans la partie intitulée « Vie politique » (Partie VIII).

En novembre 2011, huit proches de Laurent Gbagbo ont été **libérés provisoirement** par la justice ivoirienne. Parmi les personnes libérées figurent quatre anciens ministres du gouvernement formé par Laurent Gbagbo à l'issue du second tour des élections présidentielles de 2010, notamment Danièle Boni Claverie. Interprétée comme « *un geste d'ouverture avant les législatives du 11 décembre 2011, cette mesure n'a pas suffi à convaincre le FPI d'y participer* ». <sup>135</sup>

### 7.2.2.2. En détention

En juillet 2012, six personnalités politiques (ainsi que le général Brunot Dogbo Blé) ont été inculpées de « *crimes contre la population civile et de génocide* » par la justice ivoirienne : **Gilbert Aké N'Gbo** (remis en libéré provisoire en décembre 2012), nommé Premier ministre par Laurent Gbagbo après le second tour des élections présidentielles de 2010, **Pascal Affi N'Guessan**, ancien chef du FPI, **Alcide Djédjé**, ancien ministre des Affaires Etrangères, **Désiré Dallo** (remis en libéré provisoire en décembre 2012), ancien ministre de l'Economie et des Finances, **Geneviève Bro-Grébé**, ex-présidente des Femmes patriotes, et Abou **Drahamane Sangaré**, ancien vice-président du FPI. En février 2012, Simone Gbagbo avait été inculpée pour les mêmes motifs d'accusation. <sup>136</sup>

Ces personnes sont également poursuivies pour « *crimes de sang* », « *atteintes à la sûreté de l'Etat* » et/ou « *infractions économiques* » (cette accusation inclut notamment des détournements de fonds publics). <sup>137</sup>

Selon un magistrat proche du FPI, il convient de distinguer les personnalités arrêtées à l'issue de la crise postélectorale et celles incarcérées en raison de faits survenus par la suite, à l'instar de **Laurent Akoun** et **Alphonse Douati**, nommés respectivement secrétaire général et secrétaire général adjoint du FPI après la crise postélectorale : « *Il faut différencier l'arrestation de Laurent Akoun, par exemple, de celle de Laurent Gbagbo et consorts. Laurent Akoun, on lui reproche des propos tenus contre le régime actuel et des activités politiques menées après la chute de Gbagbo. Il a été placé en garde à vue durant 72 heures, puis a été présenté à un juge, qui l'a aussitôt inculpé formellement pour atteinte à l'ordre public. Il a été jugé dans le cadre d'une procédure de flagrant délit et a bénéficié du concours d'avocats. Il a été condamné à six mois de détention [...] Pour ceux qui ont été arrêtés et assignés en résidence surveillée à l'hôtel Pergola juste après la chute de Gbagbo, des magistrats ont été désignés spécialement, avec une indemnité spéciale. Cette « cellule spéciale » sera chargée de juger ceux qui sont accusés de crimes économiques. Dès lors qu'on te donne un supplément de salaire, tu es obligé de satisfaire la personne qui te donne l'argent* ». <sup>138</sup>

A l'issue de la crise postélectorale, 25 prisonniers pro-Gbagbo ont été détenus à l'hôtel **La Pergola**, situé à Abidjan. En juillet 2011, ces détenus ont été transférés à Boundiali, après avoir inculpés pour diverses accusations : crimes de sang, participation à des bandes armées, atteintes à la sûreté de l'Etat, vols en réunion à main armée et détournements de biens publics. <sup>139</sup>

Parmi les anciens détenus de La Pergola figuraient notamment plusieurs ministres du gouvernement constitué par Laurent Gbagbo à l'issue des élections présidentielles de 2010 : **Gilbert Aké N'Gbo** (ancien 1<sup>er</sup> ministre), **Alcide Djédjé** (ex-ministre des Affaires Etrangères), **Désiré Dallo** (ex-ministre de l'Economie et des Finances), **Ettien Amoikon** (ex-ministre des Télécommunications), **Christine Adjobi** (ex-ministre de la Santé), **Danielle Boni Claverie** (ex-ministre de la Famille, de la Femme et de l'Enfant), et **Philippe Henri Dacoury Tabley**, ancien gouverneur de la BCEAO. <sup>140</sup>

135 *Slate Afrique*, « En prison, en exil ou en liberté: le camp Gbagbo décapité et éclaté », 30/11/11.

136 *Jeune Afrique*, « Côte d'Ivoire : deux nouvelles personnalités pro-Gbagbo accusées de génocide », 11/07/12.

137 *Jeune Afrique*, « Côte d'Ivoire : six proches de Gbagbo inculpés de crime contre la population civile et génocide », 05/07/12.

138 Condamné à six mois d'emprisonnement, Laurent Akoun a été libéré le 28 février 2013 après avoir purgé sa peine de prison. Cette peine était assortie d'un an de privation de droits civiques, et d'un an d'interdiction de séjour sur tout le territoire national en dehors de son village natal, situé près d'Abidjan ; *Agence de Presse Africaine (APA)*, « Laurent Akoun, Secrétaire Général de Laurent Gbagbo, libéré de prison », 01/03/13.

139 *Nord-Sud*, « Mise en résidence surveillée : Les prisonniers de la Pergola transférés à Boundiali », 11/07/11.

140 Figuraient aussi parmi ces détenus, Georges Armand Ouégnin (ex-secrétaire d'Etat chargé de l'Assurance mutuelle universelle), Adèle Dédi Tapé Mazon (ex-maire de la ville d'Issia et membre de la direction du FPI), Franck Anderson Koffi (ex-président du Conseil National de la Communication Audiovisuelle), Armand Bohui Komé (ex-journaliste membre du cabinet de Simone Gbagbo), Gnahoua Zibrabi Norbert (ex-directeur de publication de journaux pro-Gbagbo), Houé Lou Simone (ex-directrice générale adjointe de la Refondation), Chantal Léba (ex-présidente d'un mouvement patriotique), Germain



La plupart de ces 25 détenus a par la suite bénéficiée d'une mise en liberté provisoire, mais **certains demeurent en détention**, à l'instar d'**Alcide Djédjé** et de **Philippe Henri Dacoury Tabley**.

A cet égard, Richard Kodjo, Secrétaire Général par intérim du FPI, estime qu'une distinction doit être faite entre « *les prisonniers politiques, comme par exemple Gilbert Aké N'Gbo (mis en liberté provisoire le 20 décembre 2012), et ceux qui ont commis des crimes de sang ou des crimes économiques* ».

Joël N'Guessan, porte-parole principal du RDR, réfute catégoriquement l'existence de « *prisonniers politiques* » évoquée par le FPI : « **Il n'y a pas de prisonnier politique. Ceux qui se trouvent en détention ont commis des atteintes graves à la sûreté de l'Etat. Ils ont nationalisé les banques, pillé la banque ouest-africaine. Certains ont commis des crimes électoraux, des crimes de sang, des crimes économiques. Simone Gbagbo était liée aux escadrons de la mort. Michel Gbagbo, le fils de Laurent Gbagbo, a distribué des machettes à des jeunes patriotes et a planifié des massacres. J'ai même remis à un journal une photo de lui où il apparaît en train de distribuer des machettes. Laurent Akoun a comploté contre la sûreté de l'Etat. Il est parti au Ghana pour planifier des attaques. Il faisait la navette entre Accra et Abidjan. Des plans d'attaques ont été retrouvés dans son ordinateur ».**

### 7.2.2.3. Personnalités remises en liberté provisoire en décembre 2012

Le 20 décembre 2012, la justice ivoirienne a annoncé la mise en liberté provisoire de neuf personnalités pro-Gbagbo, parmi lesquelles **Gilbert Marie Aké N'Gbo**, les anciens ministres **Désiré Dallo**, **Christine Adjobi** et **Jean-Jacques Béchio**, le syndicaliste **Mahan Gahé**, **Norbert Gnahoua Zibrabi**, directeur de publication de deux quotidiens pro-Gbagbo, **Maho Glofiéhi**, ancien chef du Front de libération du grand Ouest (FLGO) arrêté à Guiglo en décembre 2011, **Ibrahim Magassa**, un homme d'affaires franco-ivoirien, et le commandant **Dua Kouassi**, aide de camp de Laurent Gbagbo.<sup>141</sup>

La plupart de ces prisonniers était « *détenue à Boundiali. D'autres étaient à Korhogo, Katiola ou encore à Abidjan. Selon le parquet, il s'agit d'une procédure normale : les avocats déposent régulièrement des demandes de liberté provisoire, et sur ces cas, les juges d'instruction ont estimé « que leur détention n'était plus nécessaire à la manifestation de la vérité* ». Mais on peut aussi se demander s'il ne s'agit pas d'un geste d'apaisement de la part d'Alassane Ouattara, auquel la communauté internationale semble tenir ».<sup>142</sup>

### 7.2.2.4. En exil

Une source diplomatique souligne que « *Parmi les exilés pro-Gbagbo, certains savent qu'ils devront répondre à des choses en Côte d'Ivoire* ».

A l'issue de la crise postélectorale, la justice ivoirienne a délivré **une série de mandats d'arrêt internationaux** contre plusieurs pro-Gbagbo actuellement en exil en Afrique de l'Ouest. Le plus célèbre d'entre eux était, jusqu'à son arrestation au Ghana en janvier 2013, **Charles Blé Goudé**, ancien chef des jeunes patriotes et ministre de la Jeunesse du gouvernement constitué par Laurent Gbagbo en décembre 2010.

En octobre 2012, un tribunal ghanéen a inculpé **Justin Koné Katinan**, ministre du Budget et ancien porte-parole de Laurent Gbagbo, pour conspiration et pour les meurtres de deux hommes à Abidjan en mars 2011. En dépit des demandes répétées des autorités ivoiriennes, l'intéressé n'a toujours pas été extradé et demeure à ce jour au Ghana.<sup>143</sup>

**Damana Pickass** est actuellement au Bénin. Le 30 novembre 2010, ce représentant du ministère

---

Guézé (ex-cameraman à la RTI détaché à la Présidence), Kata Kété (ex-député), Sokouri Bohui (ex-député), Mahan Gahé (ex-secrétaire général de la centrale syndicale Dignité), et Raphaël Dogbo (ex-secrétaire d'Etat aux personnes handicapés); « *Mise en résidence surveillée : Les prisonniers de la Pergola transférés à Boundiali* » ; *Ibid*.

141 RFI, « Côte d'Ivoire : liberté provisoire pour neuf proches de Laurent Gbagbo », 21/12/12.

142 *Ibid*.

143 *La Croix*, « Ghana : un tribunal inculpe le porte-parole de l'ex-président Gbagbo », 17/10/12.

de l'Intérieur au bureau central de la Commission électorale indépendante (CEI) a empêché la proclamation des résultats provisoires des élections présidentielles. Il « *avait résolument investi le terrain politique pour se faire le défenseur de la réélection de Gbagbo. Une posture avec laquelle il n'était pas loin de **disputer le leadership des jeunes patriotes à Charles Blé Goudé**. Quand les premières frappes aériennes de la Licorne et de l'ONUCI débutèrent, le 4 avril 2011, c'est lui qui monte au créneau pour en appeler à la mobilisation des patriotes pour la défense du régime Gbagbo. Il restera à la résidence présidentielle jusqu'au début des secondes frappes aériennes, qui ont débouché sur la reddition de Gbagbo* », avant de fuir au Bénin.<sup>144</sup>

Ancien secrétaire national de la JFPI, **Konaté Navigué** est en exil au Ghana depuis avril 2011. Un mandat d'arrêt a été lancé à son encontre par le parquet d'Abidjan.

Ancien ministre de l'Équipement et porte-parole du « *gouvernement* » mis en place par Laurent Gbagbo en décembre 2010, **Ahoua Don Mello** est également en exil et sous le coup d'un mandat d'arrêt international pour divers crimes économiques.<sup>145</sup>

### 7.3. Les jeunes patriotes

Les groupes de jeunes patriotes ont soutenu massivement les forces pro-Gbagbo durant la crise postélectorale. Durant cette période, certains de ses membres se sont livrés à des **crimes de sang**.

#### 7.3.1. Des groupes patriotes « **considérablement délités** »

Le Congrès panafricain des jeunes et des patriotes (**COJEP**) et la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (**FESCI**) étaient deux des principaux groupes de jeunes patriotes avant la crise postélectorale.

Selon une source diplomatique, ces groupes se sont « **considérablement délités** » depuis la fin de la crise postélectorale, mais ils n'ont pas été officiellement dissous.

La FESCI a disparu des campus. Fermées pendant un an, les universités ont rouvert leurs portes à l'occasion de la dernière rentrée universitaire, mais aucun syndicat étudiant n'est pour l'heure autorisé à y mener des activités.

En décembre 2012, des responsables du COJEP ont organisé à Yopougon un « *congrès extraordinaire* », pour changer la dénomination de leur mouvement, désormais appelé Congrès panafricain pour la justice et l'égalité des peuples, faire passer leur organisation du « *statut de groupe de pression à celui de mouvement politique* » et « *renouveler leur confiance au camarade Charles Blé Goudé* », président-fondateur du COJEP.<sup>146</sup>

#### 7.3.2. Exil, liberté, ou détention

La situation des jeunes patriotes et de leurs anciens leaders varie selon les cas :

Certains ont été emprisonnés à l'issue de la crise postélectorale, à l'instar de **Geneviève Bro Grebé**, ex-présidente du mouvement pro-Gbagbo Femmes patriotes pour la dignité de la Côte d'Ivoire, en détention depuis avril 2011.

D'autres ont été arrêtés plus récemment. Cela est notamment le cas de plusieurs anciens cadres de la FESCI, tels que **Charles Blé Goudé** et **Jean-Yves Dibopieu**, arrêtés en janvier et février 2013

144 *Nord-Sud*, « Côte d'Ivoire : Où sont passés les patriotes ? », 06/05/11.

145 *Jeune Afrique*, « Côte d'Ivoire : Don Mello sort du silence pour dire ses « vérités » », 04/08/11.

146 *LG Infos*, « Politique nationale : Blé Goudé crée son parti politique », 17/12/12.

après plusieurs mois d'exil au Ghana.<sup>147</sup>

Toutefois, certains responsables de ce mouvement demeurent en liberté, à l'instar de **Mian Augustin**. Selon un membre de la FESCI rencontré à Abidjan, Mian Augustin a été renvoyé de l'Université de Cocody à l'issue de la crise postélectorale, mais « *il n'est pas inquiété* » et demeure à ce jour le secrétaire général de la FESCI.

Certains jeunes patriotes ont été arrêtés en dehors de toute procédure judiciaire, dans le cadre des arrestations survenues à Yopougon **suite aux attaques de l'été 2012**.

D'autres se sont **ralliés au régime d'Alassane Ouattara, à l'instar d'Eugène Djué**, surnommé le « *maréchal de la rue* ». <sup>148</sup> Des rencontres ont notamment eu lieu entre le ministre de l'Intérieur Hamed Bakayako et certains jeunes patriotes ralliés. A cet égard, Joël N'Guessan, porte-parole principal du RDR, souligne que « **quelques jeunes patriotes ont rejoint le RDR, à l'instar de Yake Evariste, qui était très pro-Gbagbo auparavant. Désormais, il anime des meetings pour expliquer qu'il s'est trompé et qu'il faut soutenir Alassane Ouattara** ». <sup>149</sup>

Certains jeunes patriotes peuvent être aperçus dans les rues du Plateau, le quartier des affaires d'Abidjan. A cet égard, une source diplomatique indique : « *Aujourd'hui, les jeunes qui ouvrent les portes des voitures pour rendre service sont d'anciens jeunes patriotes* ».

D'autres ont quitté Abidjan **pour se cacher « au village » ou s'exiler à l'étranger**, par craintes de représailles, ou pour échapper à des poursuites judiciaires. Une personne vivant à Abobo souligne que : « *Certains jeunes patriotes ne sont pas revenus à Abobo. Nous avons une famille de bétés parmi nos voisins. Le père de famille n'a rien à se reprocher. Sa famille est revenue dans le quartier, à l'exception de ses fils aînés. Certains ont les mains sales. Ils ont peur de subir des représailles et ne veulent revenir dans le quartier. D'autres ne sont pas revenus, parce qu'ils ont été pillés et qu'ils ont tout perdu* ».

Selon un représentant d'une association étudiante inscrit à l'Université de Cocody, environ **500 membres de la FESCI seraient actuellement en exil**, pour la plupart au Ghana.

Plusieurs figures emblématiques des jeunes patriotes sont également exilées, comme par exemple **Serge Kassy**, <sup>150</sup> le « *chanteur patriote* », **Serge Koffi**, « *le prédécesseur de Mian Augustin à la tête de la FESCI* », **Ahoua Stallone**, dépeint par le journal pro-Soro Nord-Sud comme un « *jeune disciple de Gbagbo reconverti en dirigeant sportif* » devenu président du Football Club Hiré, **Richard Dacoury**, « *lieutenant de Charles Blé Goudé* », **Idriss Ouattara**, <sup>151</sup> « *président des agoras et*

147 **Jean-Yves Dibopieu** : en novembre 2004, « *le successeur de Blé Goudé à la tête de la FESCI avait invité chaque jeune patriote à s'en prendre au moins à un Français, en lançant le slogan « A chacun son Français » ; Nord-Sud, « Côte d'Ivoire : Où sont passés les patriotes ? »*, 06/05/11.

148 Membre fondateur de la FESCI et de la JFPI, **Eugène Djué est sous le coup de sanctions onusiennes** qui lui interdisent de quitter la Côte d'Ivoire. En février 2012, le gouvernement américain a « *prolongé d'un an le gel des avoirs de Charles Blé Goudé, Eugène Djué et Martin Fofié Kouakou, accusés par Washington d'être responsables de violences en Côte d'Ivoire. Ces sanctions, qui courent depuis 2006, ont été prises en application d'une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU. Cette résolution ordonne le gel des avoirs, aux Etats-Unis ou sous le contrôle des Etats-Unis, de ces trois hommes, mais aussi de tous ceux qui « constituent une menace pour le processus de paix et de réconciliation en Côte d'Ivoire [...], qui sont responsables de graves violations de la loi internationale [...], qui ont directement ou indirectement fourni, vendu ou transféré des armes en Côte d'Ivoire [...], qui ont publiquement incité à la violence et à la haine, contribuant au conflit* », selon Washington cité par l'AFP » ; L'Intelligent d'Abidjan, « *Blé Goudé, Eugène Djué, Fofié Kouakou : Obama prolonge le gel de leurs avoirs d'un an* », 04/02/12 ; Selon le quotidien pro-Soro Nord-Sud, Eugène Djué est un « *partisan de la ligne modérée des jeunes patriotes qui n'a jamais approuvé les actions brutales des autres jeunes disciples de Laurent Gbagbo, même s'il a revendiqué, à un moment donné, la paternité de l'Union pour la libération totale de la Côte d'Ivoire (ULPTCI), apparentée à une milice pro-Gbagbo* » ; Nord-Sud, 06/05/11, art.cit.

149 Ancien directeur de campagne adjoint de Gbagbo, chargé de la Jeunesse dans la région 18 Montagnes, et ancien président de la coalition des mouvements et associations des jeunes des Montagnes pour Gbagbo, **Yaké Evariste** s'est exilé au Ghana à l'issue de la crise postélectorale, avant de répondre à l'appel lancé par le président Ouattara à l'endroit des exilés, et de rentrer au pays le 29 novembre 2011. Yaké Evariste est aujourd'hui président de la Jeunesse unie pour le développement du district des montagnes (JUDM).

150 **Serge Kassy** : « *Le chanteur patriote* » s'est constitué en bouclier humain autour de la résidence présidentielle de Laurent Gbagbo lors de la bataille d'Abidjan, avant de quitter précipitamment la Côte d'Ivoire, pour rallier le Ghana, puis le Bénin ; *Ibid.*

151 **Idriss Ouattara** : « *Le président des « agoras et parlements » est inscrit sur la liste des portés disparus. Personne ne dispose d'informations précises permettant de le localiser. Là où certains avancent qu'il a quitté le pays pour se retrouver*

parlements », **Zeguen**, président du Groupement des patriotes pour la Paix (GPP), et **Damana Pickass** (*supra*).<sup>152</sup>

### Charles Blé Goudé

Ancien leader de la galaxie patriotique, Charles Blé Goudé a été arrêté jeudi 17 janvier 2013 au Ghana. Il vivait en exil depuis la fin de la crise postélectorale. Les autorités ivoiriennes avaient émis un mandat d'arrêt international à son encontre depuis plus d'un an.<sup>1</sup> Considéré comme un des principaux instigateurs des violences commises pendant la crise postélectorale, Charles Blé Goudé est cité parmi les Ivoiriens susceptibles d'être **poursuivis par la CPI**. Le 30 janvier 2013, il a comparu devant un juge d'instruction ivoirien, pour répondre des faits qui lui sont reprochés par l'Etat ivoirien. Charles Blé Goudé est accusé de « *crimes de guerre, assassinats, atteinte à la sûreté de l'Etat et vols de deniers publics* ».<sup>2</sup>

En 1996, il devient le Secrétaire national à l'organisation au bureau national de la **FESCI**, puis succède à Guillaume Soro au poste de secrétaire général de ce syndicat en 1998, pour un mandat de deux ans. De 1994 à 1999, il est emprisonné huit fois pour son engagement dans la lutte syndicale estudiantine. En 2001, il crée le **COJEP**, mouvement qui se déclare en lutte contre l'impérialisme et le colonialisme. En 2002, il fonde l'**Alliance des jeunes patriotes pour le sursaut national**, qui organise plusieurs manifestations, pour certaines violentes, et milite pour le départ des forces armées non ivoiriennes, et « *l'indépendance économique* » de la Côte d'Ivoire.

Le 6 novembre 2004, les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) bombardent des positions françaises à Bouaké et tuent neuf soldats français et un civil américain. L'armée française réplique en détruisant tous les moyens militaires aériens des FANCI. Dans la soirée Charles Blé Goudé lance à la télévision un appel à la résistance contre la présence française avec ces mots: « *Si vous êtes en train de manger, arrêtez-vous. Si vous dormez, réveillez vous. Tous à l'aéroport, au 43<sup>ème</sup> BIMA. L'heure est venue de choisir entre mourir dans la honte ou la dignité* ». S'ensuivent des manifestations violentes contre des Occidentaux et leurs propriétés.

Accusé de « *déclarations publiques répétées préconisant la violence contre les installations et le personnel des Nations unies et contre les étrangers; de direction et participation à des actes de violence commis par des milices de rue, y compris des voies de fait, des viols et des exécutions extrajudiciaires; d'intimidation du personnel de l'ONU, du Groupe de travail international (GTI), de l'opposition politique et de la presse indépendante; de sabotage des stations de radio internationales; d'obstacle à l'action du GTI, de l'ONUCI et des forces françaises et au processus de paix tel que défini par la résolution 1633* », Charles Blé Goudé tombe sous le coup de **sanctions onusiennes en février 2006**. Dès lors, il lui est interdit de voyager et ses avoirs sont gelés.

À la suite de l'élection présidentielle de décembre 2010, Charles Blé Goudé est nommé **ministre de la Jeunesse**, de la Formation professionnelle et de l'Emploi dans le gouvernement du Premier ministre Gilbert Marie N'Gbo Aké, nommé par Laurent Gbagbo.

La déroute des forces pro-Gbagbo après la reprise des combats en mars 2011 et l'approche des forces pro-Ouattara vers Abidjan l'incitent à vouloir prendre la fuite vers le Ghana le 12 mars 2011. Arrêté par les gendarmes à Aboisso, il est prié par ces derniers de retourner à Abidjan afin de poursuivre son combat. Quelques jours après, **le 21 mars 2011, il mobilise une foule de jeunes Ivoiriens, venus s'enrôler dans les forces pro-Gbagbo**. Il organise ensuite une grande manifestation de soutien à Laurent Gbagbo près du palais présidentiel, dans la soirée du 26 mars 2011 avec un campement sur place dans la nuit suivante, qui rassemble entre 200 000 et 500 000 participants.

Après l'assaut des forces armées d'Alassane Ouattara, le 11 avril 2011, contre le palais présidentiel d'Abidjan tenu par Laurent Gbagbo et ses partisans, Charles Blé Goudé part en exil.

1 RFI, « L'Ivoirien Charles Blé Goudé arrêté au Ghana », 18/01/13.

2 Ibid.

avec les autres au Ghana, d'autres soutiennent qu'il est dans la clandestinité, dans la banlieue abidjanaise. Jusqu'à la chute de Laurent Gbagbo, Idriss Ouattara, natif du Nord de la Côte d'Ivoire, est resté actif en installant çà et là des groupes d'auto défense chargés de lutter contre l'arrivée des FAFN à Abidjan »; Ibid.

152 **Zeguen** : « *Président d'une branche du GPP, Zeguen (de son vrai nom Moussa Touré) est, lui aussi, introuvable depuis la chute de Laurent Gbagbo. Il fait partie des « jeunes patriotes » qui se sont constitués en boucliers humains devant la résidence présidentielle. A-t-il eu le temps de prendre le chemin de l'exil avant la capture de Gbagbo ou a-t-il été tué lors des bombardements ?* »; Ibid.

## 7.4. Les miliciens pro-Gbagbo

Plusieurs milices pro-Gbagbo ont affronté les forces pro-Ouattara lors de la crise postélectorale. Durant cette période, certains miliciens se sont rendus coupables d'exactions à l'encontre de civils à Abidjan et dans l'Ouest du pays.

La situation actuelle de ces miliciens est variable. Certains d'entre eux sont emprisonnés, tandis que d'autres demeurent en liberté en Côte d'Ivoire. Parmi ceux-ci, certains vivent cachés par crainte de poursuites judiciaires ou de représailles. Enfin, un certain nombre de ces miliciens s'est exilé à l'étranger.

### 7.4.1. Des milices composées de profils divers

Les milices pro-Gbagbo ayant combattu à Abidjan étaient composées d'individus aux profils divers. Ces milices comprenaient **des jeunes inactifs résidant à Abidjan et liés à des groupes de jeunes patriotes et des mercenaires, souvent originaires du Liberia ou de l'Ouest de la Côte d'Ivoire.**

A cet égard, un chercheur travaillant pour une organisation internationale souligne que : « *Avant même la proclamation des résultats des élections, Gbagbo a mis en place une stratégie pour prendre le pouvoir par la force* ». A cette fin, « **il a fait venir à Abidjan des chefs de milices originaires de l'Ouest** », notamment :

- Originaire de Duékoué, **Julien Monpuho**, alias Colombo ou Cochise, dirigeait l'Alliance patriotique du peuple Wé (**APWE**).
- Originaire de Guiglo, **Denis Mao Glofiehi** dirigeait le Front de libération du grand Ouest (**FLGO**).
- Le **pasteur Gammi** dirigeait le Mouvement ivoirien pour la libération de l'Ouest de la Côte d'Ivoire (**MILOCI**), qui sévissait à la frontière libérienne. Selon le chercheur précité, « *le pasteur Gammi avait volé de l'argent à ses hommes, qui ont voulu le tuer. Il a été lâché par le régime de Gbagbo, avant d'être rappelé lors de l'élection présidentielle* ». De son vrai nom Sylvain Ziké, il serait aujourd'hui en exil au Ghana.

Avant de prendre part à la bataille d'Abidjan, ces milices se sont livrées à de nombreuses exactions dans l'Ouest du pays, de 2002 à 2011.<sup>153</sup>

Certains miliciens libériens ont également pris part à la bataille d'Abidjan. A cet égard, l'interlocuteur précité souligne : « *Il est possible que des Libériens aient procédé à des enrôlements forcés au Liberia ou dans leurs camps de réfugiés. Selon un rapport de l'ONU de 2008, environ **10 000 Libériens** ont participé à la guerre en Côte d'Ivoire des deux côtés pendant la rébellion* ».

### 7.4.2. Les miliciens restés en Côte d'Ivoire à l'issue de la crise

Certains miliciens demeurent toujours en Côte d'Ivoire. Par crainte de représailles ou de poursuites judiciaires, certains d'entre eux ont quitté leur quartier d'origine pour se cacher « *au village* », dans un autre quartier d'Abidjan, ou dans une autre localité. D'autres sont restés dans leur quartier d'origine, notamment à Yopougon.

Ainsi, selon une militante du FPI rencontrée à Yopougon, certains miliciens originaires de cette commune ont trouvé refuge à **Dabou** ou à **Jacqueville** à l'issue de la crise, tandis que « *d'autres sont toujours là, à Yopougon, parmi la population. Il y avait beaucoup de volontaires* ».

Interrogés sur la situation présente des miliciens ayant combattu à Yopougon durant crise postélectorale, un analyste de l'ONUCI souligne que « *Yopougon était le fief des pro-Gbagbo les plus enragés* » et estime que « **la plupart des miliciens ayant combattu dans cette commune**

153 Pour plus d'informations à ce sujet, voir partie intitulée « L'Ouest et la question foncière » (Partie IV).

**est toujours là ».**

Selon un chercheur travaillant pour une administration française, certains « *anciens miliciens patriotiques* » liés au camp de Laurent Gbagbo sont aujourd'hui repliés à **Bonoua**, localité située 60 kilomètres à l'est d'Abidjan.

Les autorités ivoiriennes estiment que certains miliciens pro-Gbagbo demeurés en Côte d'Ivoire, notamment à Yopougon, ont participé aux attaques menées à Abidjan pendant l'été 2012.

### 7.4.3. Les miliciens partis en exil à l'issue de la crise

Craignant d'éventuelles représailles ou poursuites judiciaires, un certain nombre de miliciens a fui la Côte d'Ivoire à l'issue de la crise pour s'exiler dans un pays limitrophe, essentiellement au Liberia ou au Ghana. A cet égard, l'analyste de l'ONUCI souligne : « **On estime que 60 000 miliciens pro-Gbagbo sont actuellement au Liberia et que 15 000 se trouvent au Ghana et au Togo** ».

Selon cet analyste, « *ceux qui se sont exilés sont ceux qui ont des choses à se reprocher. Ils ont eu une participation très active, avant et pendant la crise* » et sont susceptibles d'être « *identifiés* ». A l'inverse, cet interlocuteur estime que « **les suiveurs sont restés. Aujourd'hui, ils ont des difficultés à se réadapter car ils ont longtemps vécu en rackettant** ».

Certains de ces exilés ont été **extradés** à la demande des autorités ivoiriennes. Ainsi, selon l'interlocuteur précité, « *41 miliciens ivoiriens ont été extradés du Liberia le 21 juin 2012 : 34 ont été conduits à Bouna, Korhogo, Boundiali et Katiola et les 7 autres ont été conduits à Abidjan* ».

Selon les autorités ivoiriennes, certains miliciens en exil ont franchi la frontière pour prendre part aux attaques survenues l'été 2012 dans l'Ouest du pays, à proximité de la frontière libérienne, dans l'Est du pays, près de la frontière ghanéenne, et à Abidjan.

Le 15 octobre 2012, les autorités ghanéennes « *ont arrêté 43 anciens combattants ivoiriens dans un camp de réfugiés situé aux environs de Tarkoradi, près de la frontière avec la Côte d'Ivoire. Ils sont soupçonnés d'avoir participé à des opérations de déstabilisation du régime d'Alassane Ouattara. Le président du Ghana Refugee Board, organisme chargé des réfugiés au Ghana, a précisé que l'opération lancée contre ce camp de réfugiés visait à en chasser les éléments ayant combattu le chef de l'État ivoirien* ».<sup>154</sup>

Les Nations unies ont « **récemment accusé plusieurs Ivoiriens réfugiés au Ghana d'utiliser ce pays comme base arrière pour des attaques** visant à déstabiliser le gouvernement ivoirien. Le président ghanéen par intérim, John Dramani Mahama, s'est engagé à empêcher que son territoire ne serve de base arrière pour mener des attaques contre un autre pays ».<sup>155</sup>

## 7.5. Les ethnies perçues comme pro-Gbagbo

Certaines ethnies sont considérées comme favorables au président déchu, lui-même d'ethnie bété. Ces ethnies sont généralement issues de la **famille ethnolinguistique krou**, originaire de l'Ouest de la Côte d'Ivoire, dont les bétés font partie.<sup>156</sup>

Toutefois, certaines ethnies également perçues comme favorables à Laurent Gbagbo, appartiennent à la **famille ethnolinguistique akan**, à l'instar des Attié et des Abbey.

Certaines de ces ethnies sont parfois désignées par l'expression péjorative « **BAAD** », qui inclue les Bété, les Attié, les Abbey et les Dida.

154 *Jeune Afrique*, « Ghana : 43 ex-combattants ivoiriens arrêtés dans un camp de réfugiés », 15/10/12.

155 *Ibid.*

156 Pour de plus amples informations au sujet des groupes ethnolinguistiques ivoiriens, voir partie intitulée « L'Ouest et la question foncière » (Partie IV).

### 7.5.1. Des ethnies confrontées à d'ostracisme et à la suspicion

Selon certains interlocuteurs, les individus issus de ces groupes ethniques font l'objet **d'ostracisme et de suspicion**, du fait de leur sympathie supposée envers le régime déchu.

Ainsi, selon des dirigeants du FPI rencontrés à Abidjan (Richard Kodjo, secrétaire général par intérim du FPI, Djédjé Sébastien Dano, secrétaire général adjoint par intérim du FPI, et Tapé Kipré, secrétaire national par intérim chargé des élections du FPI), « **la haine va au-delà des militants FPI, elle englobe aussi des ethnies entières**. Ouattara a même parlé de « **rattrapage** » **en faveur des nordistes**, car selon la propagande actuelle, le Nord a été défavorisé par les gouvernements précédents. Ces affirmations sont fausses. En son temps, Houphouët-Boigny a favorisé le Nord, en nommant des chefs militaires originaires de cette région et des chantiers ont été faits dans le Nord. Le « rattrapage » actuel est injuste. Avant même les accords de Marcoussis, Gbagbo avait ouvert son gouvernement à des représentants du RDR, de l'UDPCI et du PDCI. Son gouvernement (du 5 août 2002) comptait sept ministres issus du RDR. Chaque ministre RDR choisissait son personnel parmi les membres de son parti ».

Un interlocuteur rencontré à Bouaké souligne pour sa part qu'un « **Bété ne s'assume pas en tant que tel aujourd'hui à Bouaké** » et cite en exemple le cas personnel « d'un employé bété arrivé après la crise postélectorale à Bouaké. Il vit dans la peur. Il a dû commettre des bêtises à Abidjan. Les Ivoiriens se reconnaissent entre eux par rapport à leurs noms ».

Selon des militants du FPI rencontrés à Yopougon, **les jeunes hommes appartenant à une ethnie considérée comme pro-Gbagbo sont systématiquement soupçonnés d'être des miliciens armés**.

A cet égard, un membre de ce parti évoque le cas suivant : « A Sicogi (quartier de la commune de Yopougon), ils ont tenté de rançonner la famille d'un garçon bété, Roland, qui aurait été vu avec une arme. Le garçon a demandé qu'on le confronte à ses témoins, mais ça n'a pas été fait. Il a été déféré au parquet. Il s'agissait d'une mise en scène orchestrée par un commandant FRCI, qui a demandé 250 000 francs CFA à la famille du garçon. Sa famille n'a pas pu payer la somme exigée donc le jeune a été arrêté et déféré ». La sœur de ce jeune homme affirme avoir reçu en novembre 2012 « la visite de FRCI, car nous sommes bétés. Ils ont cassé les plafonds dans ma chambre, à la recherche de caches d'armes ».

Certains interlocuteurs soulignent que les éléments des forces de sécurité issus des ethnies considérées comme pro-Gbagbo sont couramment victimes d'ostracisme. A cet égard, une source diplomatique évoque la situation d'un « **colonel de gendarmerie bété placardisé** » après avoir été nommé à Bouaké à l'issue de la crise.

Pour sa part, un officier de police rencontré lors de la mission souligne que « **Dans la gendarmerie, les ethnies pro-Gbagbo ont été écartées et mises sur des voies de garage** ».

Plusieurs interlocuteurs indiquent en outre que les jeunes hommes issus des ethnies pro-Gbagbo ont été particulièrement visés lors des arrestations consécutives aux attaques de l'été 2012. A cet égard, le représentant de l'ONUCI souligne que « **beaucoup de Bétés** » figuraient parmi les **personnes arrêtées dans ce cadre**.

Un certain nombre de personnes issues des ethnies considérées comme pro-Gbagbo ont quitté la Côte d'Ivoire pendant ou à l'issue de la crise postélectorale. Une source diplomatique indique toutefois que ces « **ethnies ne se sont pas exilées massivement** » et que « **les gens reviennent d'exil progressivement** ».

### 7.5.2. Le pays bété

Interrogé sur la situation prévalant actuellement dans le pays bété, un représentant d'une organisation internationale souligne que **Gagnoa**, principale ville de la région, semble aujourd'hui « **sous anesthésie** ».

Cet interlocuteur estime cependant que la situation tend là aussi à s'apaiser : « En 2011, 600 personnes en quête de protection se sont réfugiées dans les locaux d'une organisation internationale à Gagnoa. En 2012, il n'y a plus de conflits massifs. Il y a encore de temps à autres des petits problèmes locaux, mais rien de tel que l'an passé ».

Selon une militante du FPI rencontrée à Yopougon, les populations bétés vivant à Gagnoa sont aujourd'hui laissées pour compte : « Au temps de Laurent Gbagbo, du matériel agricole avait été fourni par le FNS (Fonds national de solidarité) pour permettre aux jeunes de cultiver à Gagnoa. Après la crise, des manœuvres contractuels burkinabés ont demandé des jours de congés pour retourner au pays. A ma grande surprise, ils sont revenus quelques mois plus tard avec des uniformes des FRCI, et ils ont pris tout le matériel agricole que le FNS avait donné aux cultivateurs de Gagnoa. Du coup, ces derniers n'ont plus de matériel pour exploiter leurs terrains. A présent, les aides du FNS sont toutes destinées aux FRCI ».

Pour sa part, un analyste de l'ONUCI souligne que les problèmes fonciers sont « particulièrement aigus **dans le triangle bété** (Gagnoa-Daloa-Soubré) ».

## 7.6. Les militants du FPI

### 7.6.1. Persécutions invoquées par des militants du FPI

Selon des militants du FPI rencontrés à Yopougon, les membres de ce parti font l'objet de défiance et de suspicion depuis la fin de la crise postélectorale.

Ainsi, selon un de ces militants, « Sicogi (un quartier de la commune de Yopougon), est un bastion du FPI. Après la crise, toutes les maisons de Sicogi ont été fouillées et pillées, car c'était la base de **Maguy le Tocard** ».<sup>157</sup>

Selon ces interlocuteurs, les FRCI disposent « **d'informateurs dans le quartier**, y compris dans le voisinage. Les voisins ne se font plus confiance entre eux. Il y a une identification des militants par ces informateurs. Ils sont tapis dans l'ombre, un peu partout. Ils peuvent vous agresser, vous enlever, vous torturer. Un commandant FRCI vient souvent avec ses hommes dans le quartier, parfois habillé en civil, parfois en tenue. A chaque fois, ils nous menacent verbalement. Parfois, le commandant ne veut pas voir certaines personnes. Celles-ci sont obligées de se cacher quelques mois dans un autre quartier ou dans le village, le temps que le commandant se calme. **Aux barrages, les FRCI ont une liste de noms de militants du FPI** ».

Les militants du FPI utilisent « **des surnoms ou des noms de code**, parfois des noms nordistes, pour ne pas être inquiétés. Aucun attroupement n'est possible, car le fait de former des petits groupes attire le soupçon ».

Selon ces mêmes militants, les hommes membres de ce parti ont été particulièrement ciblés lors des arrestations consécutives aux attaques de l'été 2012. A cet égard, l'un d'entre eux souligne : « Des arrestations massives ont visé les bastions du FPI. **Tous les responsables du FPI sont considérés comme des miliciens**. Certains d'entre nous ont dû quitter le quartier. Les militantes ne sont pas arrêtées mais elles peuvent être molestées. De plus, quand une querelle oppose une femme nordiste à une autre femme, la nordiste peut aller chercher un FRCI et elle obtiendra gain de cause ».

Certains militants du FPI ont quitté leur quartier d'origine durant la crise postélectorale ou à l'issue de celle-ci, pour trouver refuge dans un autre quartier ou dans une autre commune, « au village » ou à l'étranger.

A cet égard, un militant du FPI estime que « **les FRCI ont voulu effrayer les militants du FPI pour les faire fuir et récupérer leurs postes** ».

<sup>157</sup> Tué lors de la crise postélectorale, Maguy le Tocard était à la tête d'une milice pro-Gbagbo ayant combattu contre les forces pro-Ouattara durant la bataille d'Abidjan.



Une militante indique quant à elle que « *Beaucoup de militants FPI ont fui Yopougon pour aller à Jacqueville. **Beaucoup se trouvent toujours à Jacqueville, ou dans d'autres villes situées de l'autre côté de la lagune, comme à Dabou ou Sikensi.** Pendant la crise, les FRCI ne pouvaient pas les poursuivre jusque là, car ils n'avaient pas de bacs pour traverser la lagune* ».

Ces mêmes militants évoquent en outre des difficultés dans l'organisation de réunions à **Yopougon**. Ainsi, selon un de ces interlocuteurs, des réunions entre militants du FPI continuent d'avoir lieu dans cette commune, « *mais difficilement, dans des domiciles privés. Ces gens là nous visitent souvent. On se réunit autour d'un pot par petits groupes, puis c'est à chacun de relayer l'information **dans les sections ou les comités de base.** Il y a souvent des visites dans les domiciles où des réunions ont eu lieu* ».

Une militante du FPI indique pour sa part que « **Maintenant, on ne peut plus parler librement, car on risque d'être dénoncé.** Il y a des visiteurs nocturnes, vêtus de treillis. Récemment, ils sont venus trois fois. Ils viennent sur des indications » et souligne que « *Le maire FPI de Yopougon avait construit un foyer où les jeunes pouvaient se réunir. Aujourd'hui, seuls les jeunes du RHDP peuvent s'y réunir, alors qu'avant, tout le monde pouvaient s'y rendre. **Les pro-RDR sont prioritaires. Ils occupent l'espace public et indiquent aux FRCI les pro-FPI*** ».

Les trois dirigeants du FPI rencontrés à Abidjan remarquent que « **dans les quartiers populaires, les réunions se tiennent difficilement, en cachette** », et soulignent que « *peu avant son arrestation, Laurent Akoun avait entrepris des visites dans **les comités de base du FPI** pour dissiper la peur. Il y a une régression de la démocratie* ». <sup>158</sup>

Ces interlocuteurs estiment que la situation des militants de ce parti est particulièrement délicate depuis les attaques de l'été 2012 : « **La répression a atteint son paroxysme après l'attaque d'Akouédo.** A chaque convulsion, le FPI est accusé. Des combattants ont pris les armes pour mener cette attaque et on accuse le FPI ».

Selon ces trois cadres du FPI, « **La répression est encore plus dure vis-à-vis des nordistes appartenant au FPI car ils sont considérés comme des traîtres** ».

## Témoignages de militants FPI rencontrés à Yopougon

Lors d'un déplacement à Yopougon, les membres de la mission ont recueilli les témoignages de plusieurs militants du FPI prétendant avoir été victimes de persécutions.

### 1. Témoignage d'un membre de la JPFI vivant à Yopougon

Arrêté dans le cadre des rafles consécutives aux attaques de l'été 2012, un membre de la JPFI employé à la mairie de Yopougon relate les circonstances de son arrestation :

« *J'ai été détenu pendant une seule journée mais certains ont été détenus pendant cinq jours. Ils (des FRCI) sont venus le mardi 21 août 2012 avec une liste manuscrite, ils n'avaient pas de mandat d'arrêt. Cette liste, qui venait selon eux de l'état-major, comportait neuf noms, mais ils n'ont arrêté que huit personnes. Leur commandant était le capitaine Fofana. Deux des personnes arrêtées ont été blessées. Ils avaient une cible. **Ils ont ajouté des noms autour de cette cible pour ne pas attirer l'attention sur elle.** D'autres employés de la mairie ont été arrêtés en même temps que moi. Nous avons été arrêtés par les FRCI à un check-point, à l'entrée de notre lieu de travail. Nous avons été arrêtés car nous avons été cités dans les aveux de personnes qui ont participé aux récentes attaques. Le témoin, censé confirmer les charges contre nous, n'est pas venu. Mon employeur (le maire de Yopougon) a versé **600 000 francs CFA** pour ma libération* ».

158 Pour de plus amples informations concernant les réunions et manifestations organisées par le FPI depuis la fin de la crise postélectorale, voir chapitre intitulé « *Liberté de réunion et d'expression* », dans la sous-partie consacrée au FPI, dans la partie intitulée « *Vie politique* » (Partie VIII).

## 2. Témoignage d'un ancien responsable de campagne du FPI à Abobo

« Je vis aujourd'hui à Paillet. Ils ont tout cassé chez moi, à Abobo. Abobo est un bastion du FPI, mais les étrangers y sont aujourd'hui plus nombreux que les autochtones. Or, les étrangers sont pro-RDR. Donc Abobo est considéré comme pro-RDR de facto. Mes petits frères dorment à l'église depuis la fin de la crise. **De nombreux militants n'osent pas rentrer chez eux et vont squatter à droite à gauche.** Nous ne pouvons pas aller vers les autres pour la réconciliation. Nous aimons faire de la politique mais les conditions actuelles ne sont pas propices. Récemment, ils m'ont appelé directement pour me signaler l'enlèvement d'un pasteur arrêté par des FRCI à San Pedro. Un secrétaire de section du FPI a été enlevé au Ghana il y a deux ou trois jours. Aujourd'hui, il est détenu à la MACA. **Pour les rafles et les arrestations massives, ils vont dans les secteurs où sont surtout concentrées les ethnies de l'Ouest** ».

## 3. Témoignage d'une militante du FPI vivant à Yopougon

« Ma famille et moi avons subi beaucoup de choses, avant même les élections présidentielles, car nous sommes bétés et pro-Gbagbo. Le lundi de pâques 2011 (surnommé « Lundi noir de Yopougon »), ils sont venus dans le quartier. Ils nous ont sortis de la maison, parce que nous sommes bétés, pour nous conduire sur le parking, où nous sommes restés de 14 heures à 16 heures. Ils m'ont frappée comme il se doit, ils m'ont cassé les doigts et frappée sur les fesses avec une barre de fer. Le lendemain, nous avons pris fuite. Je suis rentrée dans le quartier en juin 2012. Ils sont venus m'arrêter le jour de mon retour. **Ils m'accusaient d'avoir été une milicienne.**

En juin 2012, ils ont aussi arrêté et torturé mon frère. Il a passé dix jours au « **Village FPI** » (aussi appelé « Village de la liberté ») situé à Selmer. Ce terrain a été acheté par le FPI, qui y organisait des manifestations. Ce n'est pas un terrain acheté par l'Etat. Désormais, ils utilisent ce terrain comme un camp de concentration. Nous avons dû verser 250 000 francs CFA en échange de sa libération. Pour le libérer, ils ont posé comme condition qu'il ne devait plus revenir à Yopougon. Jusqu'à présent, mon frère n'est pas revenu dans le quartier.

Avant-hier, j'ai reçu la visite de FRCI, car nous sommes bétés. Ils ont cassé les plafonds dans ma chambre, à la recherche de caches d'armes ».

## 4. Témoignage d'un militant du FPI vivant à Yopougon

« Je viens de Gagnoa. Je vis à Yopougon depuis la crise de 2011. Avant, je vivais à Abobo. Je suis bété. J'avais pris parti pour Gbagbo pendant l'élection. Après le second tour de l'élection, ils m'ont pris et tabassé lors de « **l'opération casserole** ».

Cette opération a été organisée par des partisans d'Ouattara. Ils tapaient sur des casseroles pour indiquer les maisons des pro-Gbagbo. Ils ont trié les pro-Gbagbo et ils ont pris tous les gens de l'Ouest. Ils ont dit qu'ils allaient fouiller les plafonds à la recherche de caches d'armes. Deux de mes cousines ont été violées. Après ça, j'ai fui Abobo et je suis allé à Yopougon ».

## 5. Témoignage d'une militante de l'OFFPI vivant à Yopougon

« Je suis membre du bureau fédéral de l'OFFPI (Organisation des femmes du FPI), Fédération Abidjan-Banco-Songon. Je suis une guéré originaire de Duékoué. Je suis une militante déterminée.

Pendant la crise postélectorale, ma première fille est tombée malade le 30 mars 2011. Elle est morte le 13 avril 2011, car elle n'a pas reçu de soins, à cause de l'embargo sur les médicaments. Elle avait deux enfants.

En mai 2011, ils ont indexé ma porte car ils savaient que je suis une militante. Sous la menace, j'ai dû fuir ma maison. Le 3 mai 2011, des hommes en armes se réclamant d'Alassane Ouattara sont venus avec un mandat de perquisition, **en prétendant que je cachais des armes. Ils disaient que les femmes guérés hébergent des miliciens.** Dans un premier temps, ils ont pris la bouteille de gaz et un fait-tout. Le deuxième jour, ils sont revenus et ont fracturé ma porte. Ils ont pris tous mes biens, y compris mes pagnes à l'effigie de Laurent Gbagbo. Ils ont cassé les plafonds pour chercher des armes. Par la suite, des amis m'ont donné une table et quelques ustensiles, car il ne me restait plus rien.

**Aujourd'hui, je suis soupçonnée, je ne peux pas parler.** Une de mes filles a dû fuir le quartier et aller à Riviera-Palmeraie à cause des menaces à son encontre. Mon fils ne va plus au collège municipal, **il a dû prendre fuite lui aussi.** Aujourd'hui, j'ai peur, ils peuvent revenir n'importe quand. Les journaux peuvent aussi nous créer des problèmes ».

## Exécutions extrajudiciaires alléguées par la JFPI

Selon un rapport diffusé en novembre 2012 par la JFPI, **six militants FPI auraient été assassinés** par des FRCI depuis la fin de la crise postélectorale :

- Arnaud Mangagbondje, instituteur stagiaire et militant JFPI, aurait été abattu par des FRCI à Daloa le 14 juin 2012, en raison « *de propos favorables à Laurent Gbagbo* ».

- Accusés d'être des miliciens, Alexis Kouhon et Yakou, sympathisants JFPI, auraient été abattus par des FRCI à Duékoué le 18 juin 2012.

- Hyppolite Teha, militant de base, aurait été tué à Port-Bouët (Abidjan) le 11 septembre 2012. Accusé d'avoir dressé des barrages à Port-Bouët pendant la crise postélectorale, il aurait été « *abattu sans sommation et à bout portant par deux FRCI* ».

- Accusé de refus d'obtempérer à un contrôle de routine des FRCI, Olivier Dogbo, militant JFPI de Cocody, aurait été abattu par des FRCI le 18 octobre 2011 à Riviera 2 (Abidjan).

- « *Arrêté lors de la répression de la population par les FRCI après l'attaque de Noé* », Louso Pacôme Sery aurait été mis aux arrêts au lendemain de cette attaque. Après découverte de sa parenté avec Laurent Gbagbo, il aurait « *subi des tortures atroces pour avouer sa participation aux attaques* », dans les locaux de la DST à Abidjan. « *Libéré le 10 novembre 2012 après versement d'une rançon par ses parents à la DST, il rend l'âme le 14 novembre 2012, à la suite des sévices subis* ». <sup>1</sup>

1 JFPI, *Rapport sur les exactions du régime Ouattara*, novembre 2012.

### 7.6.3. La situation des militants du FPI vue par d'autres interlocuteurs

Un chercheur travaillant pour une administration française estime que « *les partisans de Gbagbo sont susceptibles de subir des extorsions, surtout à Yopougon, des arrestations arbitraires, des disparitions ou des pseudo-accidents domestiques. Ces actes ne sont jamais suivis d'enquêtes* ».

Interrogé sur l'existence éventuelle de groupes à risque, un chercheur travaillant pour une ONG internationale mentionne notamment les personnes « *qui s'opposent politiquement comme, par exemple les ex-FPI ou des individus issus des mouvements patriotiques et qui ont des activités clandestines de réunions* ».

Cet interlocuteur estime cependant que certains partisans du FPI tendent à **exagérer les faits** et participent à la mise en place « **d'une stratégie** qui consiste à se faire passer pour les principales victimes de la crise ».

Interrogé sur la situation des membres du FPI, un représentant de l'ONUCI évoque le cas de « *9 membres de la famille d'un député FPI, qui ont été raflés à l'école de Treichville, le jour du tirage au sort de la Coupe d'Afrique des Nations (le 24 octobre 2012)* ».

Un représentant de la LIDHO estime pour sa part que « *la situation n'est pas explosive, mais nous sommes convaincus que beaucoup de personnes ne sont pas à l'aise, comme ils devraient l'être dans un Etat de droit [...] Aujourd'hui, être pro-Gbagbo ne constitue pas un problème au niveau de l'Etat, mais c'est un problème à cause de la non-maîtrise des militaires par la chaîne de commandement. L'Etat n'a pas la main sur la sécurité* ».

Ce représentant illustre son propos en relatant un événement survenu à Akouédo : « *Dans une buvette, la radio diffusait la musique de campagne de Gbagbo, une chanson qu'on ne doit plus entendre aujourd'hui. Un militant du RHDP, qui travaille comme serveur dans cette buvette, a demandé au gérant d'éteindre la radio par crainte pour sa sécurité, alors qu'il est membre du parti au pouvoir. Si les FRCI entendent ça, ils risquent de vous tabasser* ».

Selon un fonctionnaire proche du FPI, « *Les militants de l'opposition sont si fatigués que leurs activités sont à présent en veilleuse. Ceux qui se sont affichés se font discrets. Jusqu'à récemment, il y*

*avait une situation de non-droit. Les victimes du pouvoir actuel ne sont entendues par personne. Le pouvoir veut museler les ténors du pouvoir précédent. Le pouvoir a peur d'eux, de la concurrence. Il espère qu'avec les dirigeants en exil, le FPI va disparaître et que le développement du pays va susciter des adhésions ».*

Cet interlocuteur met en exergue **l'ostracisme** auquel s'expose un fonctionnaire au sein de son administration, s'il s'affiche en tant que militant du FPI : *« Un magistrat, militant du FPI, était sur le tableau d'avancement en 2011, mais il n'a pas été promu. En principe, si tu as la note requise et pas de problème de discipline, tu es automatiquement promu. Aujourd'hui, cette personne attend de connaître l'issue de son recours ».*

Interrogé sur la situation actuelle des militants du FPI à Abobo, commune généralement considérée comme favorable au RDR, un habitant de cette commune remarque que certains demeurent toujours à Abobo, tandis que d'autres ont pris fuite et ne sont pas revenus : *« Les pro-Gbagbo qui ne se sont pas affichés pendant la crise sont revenus. Ils n'ont pas de crainte. S'agissant des militants ayant soutenu Gbagbo activement, une des questions est de savoir : **Ont-ils agi contre les autres ? Ont-ils humilié des vieux ?** Ceux qui ont agi contre les autres pendant la crise, ceux qui ont humilié, notamment des vieux, ne sont pas revenus. Ceux qui ont été vus au parlement (sur l'emplacement duquel se trouve aujourd'hui une station Shell) ne sont pas revenus, car ils n'ont pas la conscience tranquille ».*

Selon une source diplomatique, un *« pro-Gbagbo n'est pas nécessairement persécuté. **Il y a probablement des persécutions, mais la Côte d'Ivoire n'est pas un pays persécuteur** ».*

Une autre source diplomatique estime pour sa part que *« les événements d'août et de septembre 2012 (les arrestations consécutives aux attaques de l'été 2012) sont conjoncturels »* et souligne que *« la direction du FPI peut se mouvoir et tenir des meetings. Leur convention s'est bien passée ».*

L'analyste de l'ONUCI indique quant à lui que les individus pouvant craindre pour leur sécurité en Côte d'Ivoire sont *« ceux qui ont des choses à se reprocher. Sinon, un pro-Gbagbo peut rentrer en Côte d'Ivoire. **Ceux qui n'ont rien à se reprocher sont rentrés au pays.** Il y a d'ailleurs eu de nombreux retours d'exilés. Environ **120 000 Ivoiriens** sont revenus du Liberia sans problème depuis la fin de la crise ».*

## **Le Congrès national de la résistance pour la démocratie (CNRD)**

Créé le 2 mars 2006 par Simone Gbagbo pour répliquer à la mise en place du Rassemblement des houphouétistes pour la démocratie et la paix (RHDP, une coalition politique composée notamment du RDR et du PDCI), le CNRD est une fédération de partis et d'organisations de la société civile favorables à Laurent Gbagbo.

Au total, **27 entités** ont signé sa charte constitutive :

### **Partis politiques**

- Le Front populaire ivoirien (FPI) - personnalité signataire : Pascal Affi N'Guessan
- La Conférence des partis politiques non représentés dans les institutions de la République - Fernand Taha Gouya
- Le Collectif des partis politiques pour la mouvance présidentielle - Alfred N'Doumi M'Bra N'Goran
- La Fédération des jeunes houphouétistes pour la République - Jean Kipré
- Le mouvement Grand Nord pour Gbagbo - Beh Diabaté
- Le Mouvement alternative citoyenne (MNC alternative) - Kabran Appia
- le Mouvement pour la défense des institutions républicaines (MDIR) - Auguste Daubrey
- La Nouvelle alliance - Nicolas Dioulo
- Le Parti pour l'unité de la république de Côte d'Ivoire (PURCI) - Martine Djibo
- Le Rassemblement des anciens meecistes et houphouétistes (RAMEHR) - Antoine Tanoh Brou
- Le Rassemblement pour la paix, le progrès et le partage (RPP) - Laurent Dona Fologo
- L'Union démocratique citoyenne de Côte d'Ivoire (UDCY) - Anicet Gnanzi
- Le mouvement Initiative républicaine pour la démocratie, branche de l'Union pour la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire (IRD-UPDCI) - Eric Kahé
- L'Union des patriotes républicains (UPR-PICD) - Roger Gnohité
- L'Union des sociaux-démocrates (USD) - Gnaoré Gouda

### **Groupements professionnels**

- Le Collectif des organisations professionnelles de Côte d'Ivoire (COPCI) - Alfred Guéméné
- Dignité - Gahé Mahan
- La Fédération des syndicats autonomes de Côte d'Ivoire (FESACI) - Félix Krah
- Le Syndicat national de la recherche et de l'enseignement supérieur (SYNARES) - Léon Glin

### **Organisations de la société civile**

- L'Alliance des jeunes patriotes pour le sursaut national - Charles Blé Goudé
- L'Association des Ivoiriens du nord pour la paix - Moussa Coulibaly Zia
- Le Collectif de la société civile - Messou Nyamien
- La Coalition nationale des résistants de Côte d'Ivoire (CONARECI) - Serges Koffi
- La Coordination des femmes patriotes de Côte d'Ivoire - Geneviève Bro-Gbrebé
- Le mouvement Deux millions de filles pour Gbagbo - Henriette Lagou
- La Fédération des agoras et parlements de Côte d'Ivoire (FENAPCI) - Idriss Ouattara
- L'Union des patriotes pour la libération totale de la Côte d'Ivoire (UPLTCI) - Eugène Djué

## 8. Vie politique

### 8.1. Le Front populaire ivoirien (FPI)

#### 8.1.1. Un parti sorti très affaibli de la crise postélectorale

Sorti très affaibli de la crise postélectorale, le FPI est aujourd'hui exposé à de nombreuses difficultés et à une **forte perte d'influence**.

A cet égard, une source diplomatique souligne que « *Le FPI n'est plus le premier parti de l'opposition. Il ne représente plus que 15 à 18 % de la population. On est loin des 45% obtenus lors des dernières élections présidentielles* ».

Rencontrés lors de la mission, **Richard Kodjo**, secrétaire général du FPI par intérim, **Djédjé Sébastien Dano**, 1<sup>er</sup> secrétaire général adjoint du FPI par intérim, et **Tapé Kipré**, secrétaire national chargé des élections par intérim, estiment que la situation actuelle du FPI est « **inconfortable** ». <sup>159</sup>

Cet affaiblissement est notamment lié à une **crise de leadership**, étant donné que la plupart des cadres historiques du parti est actuellement en exil ou en détention, et à son **absence de représentativité sur le plan national**, dans la mesure où le FPI ne compte plus aucun député à l'Assemblée nationale, après avoir boycotté les élections législatives de décembre 2011.

Selon ces trois dirigeants du FPI rencontrés lors de la mission, l'affaiblissement actuel de leur parti est essentiellement imputable à l'attitude des autorités, qui ne veulent « *pas jouer le jeu de la démocratie* » et ont mis en place « **un système de répression totale qui vise à anéantir totalement le FPI [...]** Nos responsables ont été arrêtés, mais la répression s'est aussi exercée contre la base. Des milliers de personnes sont aujourd'hui en exil ou en prison ».

Ces trois interlocuteurs soulignent en outre que le parti doit faire face à de grandes **difficultés financières** du fait du pouvoir en place à Abidjan : « *Sous Laurent Gbagbo, une loi prévoyait le financement des partis politiques sur fonds publics. Le RDR en a bénéficié, alors qu'il n'avait pas de député suite au boycott des élections législatives des 10 décembre 2000 et 14 janvier 2001. A présent, l'Etat finance tous les partis politiques mis à part le FPI, qui n'a pas bénéficié du financement qui lui revenait de droit en 2011 et 2012. La loi n'est pas respectée. Ouattara ne veut plus appliquer cette loi depuis 2011, sous prétexte qu'il existe un risque d'achat d'armes* ».

#### 8.1.2. Les dirigeants du FPI

Depuis la fin de la crise électorale, **la plupart des cadres historiques du parti est en exil ou en captivité**. A cet égard, les trois dirigeants du FPI rencontrés lors de la mission signalent : « *Ouattara a fait arrêter tous les dirigeants du FPI, d'autres sont en exil. Nous sommes des rescapés. On s'est caché comme on pouvait, puis on a sorti la tête de l'eau. D'avril à juin 2011, nous n'avons pas eu d'activités* ».

Une source diplomatique indique pour sa part que « **la haute hiérarchie actuelle du FPI est en France et à La Haye** » mais estime que **celle-ci est libre de revenir en Côte d'Ivoire** : « *Hormis celle qui se trouve à La Haye (Laurent Gbagbo), elle a pu quitter le pays sans soucis et peut à priori y revenir sans problème. Ici, elle peut se déplacer sans difficulté, ni protection particulière. Le FPI se rend sans problème aux invitations du Premier Ministre pour le Dialogue Républicain* ».

Le FPI est actuellement présidé par **Sylvain Miaka Oureto**. Les trois dirigeants du FPI précités relatent les circonstances de sa nomination : « *Le secrétariat exécutif du FPI comprenait un président, Pascal Affi N'Guessan, et trois vice-présidents : Abou Drahamane Sangaré, Simone Gbagbo, et*

<sup>159</sup> Richard Kodjo était ambassadeur de Côte d'Ivoire au Burkina Faso de 2001 jusqu'à l'arrestation de Laurent Gbagbo. Djédjé Sébastien Dano a occupé diverses fonctions ministérielles (ministre de l'Agriculture, ministre de la Jeunesse, ministre des Relations avec les Institutions, et ministre de la Réconciliation nationale) de 2000 à 2010. Tapé Kipré est un membre fondateur du FPI et a été le représentant du FPI au sein de la Commission Electorale Indépendante (CEI) lors des dernières élections présidentielles.

**Mamadou Koulibaly.** Des trois vice-présidents, seul Mamadou Koulibaly est aujourd'hui en liberté. Quand le président Pascal Affi N'Guessan et les deux autres vice-présidents ont été emprisonnés, ils ont été remplacés par Mamadou Koulibaly. Ce dernier a fait ce qu'il a pu, puis il a démissionné et quitté le parti. Ensuite, Sylvain Miaka Oureto a pris sa place comme président par intérim du FPI ». <sup>160</sup>

Les dirigeants actuels du FPI se définissent comme **des intérimaires**. A cet égard, Richard Kodjo, Djédjé Sébastien Dano, et Tapé Kipré soulignent : « Nous sommes tous les trois des intérimaires, en attendant la libération des titulaires des postes que nous occupons temporairement. Nous (Richard Kodjo et Sébastien Djédjé Dano) avons été nommés respectivement secrétaire général et secrétaire général adjoint du FPI par intérim, suite aux arrestations de Laurent Akoun et d'Alphonse Douati en août 2012 ».

Condamné le 31 août 2012 à six mois de prison ferme pour trouble à l'ordre public, **Laurent Akoun** a, selon Joël N'Guessan, porte-parole du RDR, « comploté contre la sûreté de l'Etat. Il est parti au Ghana pour **planifier des attaques**. Il faisait la navette entre Accra et Abidjan. Des plans d'attaques ont été retrouvés dans son ordinateur ». <sup>161</sup>

Les trois dirigeants du FPI précités rejettent ces accusations : « A l'issue de la crise postélectorale, **Laurent Akoun** est devenu secrétaire général par intérim et **Alphonse Douati**, secrétaire général adjoint. Après l'attaque d'Akouédo, Laurent Akoun a été arrêté comme un vulgaire bandit et envoyé vers une destination inconnue. C'est grâce à l'ONUCI qu'on a su qu'il était passé par la DST. Il est désormais détenu dans un camp de concentration [...] Laurent Akoun a été arrêté pour des propos tenus lors d'une réunion. **C'est une arrestation abusive**. Les faits qu'on lui reproche, troubles à l'ordre public, ne sont pas avérés. Il a été arrêté à l'entrée d'Adzopé, le 26 août 2012, alors qu'il se rendait à une rencontre avec des militants. Les faits qui lui sont reprochés, à savoir des propos tenus lors d'une réunion, sont survenus début août, trois semaines avant son arrestation. Son arrestation avait déjà été planifiée [...] Auparavant, on lui a saisi son ordinateur alors qu'il revenait du Ghana, mais ils n'ont rien trouvé dedans ». <sup>162</sup>

Selon ces trois dirigeants du FPI, « **Alphonse Douati** a été arrêté le 18 août 2012 dans la soirée pour avoir soit disant financé l'attaque du camp d'Akouédo. Il a passé trois ou quatre jours à la DST, sans assistance juridique, avant d'être déféré à la MACA ».

Interrogés sur leurs liens éventuels avec les cadres du FPI en exil, ces trois interlocuteurs soulignent « Il y a qu'une seule direction du FPI, elle se trouve ici, pas au Ghana. Selon nos statuts, tous les militants du FPI dépendent du siège à Abidjan. Les anciens dirigeants qui sont à l'extérieur ne sont plus dirigeants ».

160 Après avoir quitté le FPI en juillet 2011, Mamadou Koulibaly a créé le LIDER (Liberté et démocratie pour la République). Dans un article paru en juillet 2011, RFI le dépeint comme une « personnalité atypique au sein du FPI, qui aura échoué à prendre la main sur le parti. La faction la plus dure, celle des cadres qui refusent de tirer un trait sur l'ère Gbagbo, l'a mis en minorité »; RFI, « Côte d'Ivoire : M. Koulibaly quitte le FPI », 12/07/11.

161 Laurent Akoun a été libéré le 28 février 2013 après avoir purgé sa peine de prison. Cette peine était assortie d'un an de privation de droits civiques, et d'un an d'interdiction de séjour sur tout le territoire national en dehors de son village natal, situé près d'Abidjan.

162 Dans un article paru en septembre 2012 dans *Le Patriote*, journal pro-RDR, un journaliste ivoirien souligne que **Laurent Akoun** a été condamné à six mois de prison ferme pour trouble à l'ordre public, « à l'issue d'un procès qui aura duré environ quatre heures. L'un de ses avocats a qualifié ce verdict de « politique » et indiqué que la défense compte faire appel. Le procureur avait requis cinq ans de prison pour des propos tenus par ce responsable du FPI lors d'une réunion avec des militants. **Les propos incriminés accusent le président Alassane Ouattara de « mentir » et d'avoir voulu « tuer Gbagbo »**. Pour le législateur, ces propos « poussent à la révolte et sont de nature à menacer l'ordre public et à créer des troubles politiques graves ». Le Procureur de la République a fustigé « un appel à l'insurrection ». Le procès terminé, Laurent Akoun a été conduit à la MACA. Sa défense avait réclamé une « relaxe pure et simple », au motif que l'accusation est infondée. Laurent Akoun, qui était devenu depuis quelques mois l'homme des déclarations incendiaires, **prompt à distiller des messages de haine tribale et politique et à pousser ses partisans à la désobéissance civile**, avait surtout attiré l'attention sur lui par ses « prophéties » d'une Côte d'Ivoire où le FPI ferait « bientôt bouger les choses ». « Ce n'est qu'une question de temps » aimait-il à répéter lors de ses meetings. Quand survient les attaques meurtrières anti-FRCI, l'homme, qui n'a jamais condamné ces crimes, multipliait les tournées dans les villes et villages favorables à son parti pour « galvaniser les troupes ». De sorte que son arrestation avait été considérée par une grande partie de l'opinion comme « normale », voire comme « salutaire » pour la paix sociale. Ce verdict de six mois de prison, même fermes, est du coup considéré par beaucoup d'observateurs, comme « une aubaine » pour cet extrémiste adepte des appels à l'insurrection. Laurent Akoun avait été arrêté le 26 août 2012 alors qu'il revenait d'une tournée politique »; *Le Patriote*, « Pour trouble à l'ordre public : Laurent Akoun condamnée à six mois de prison ferme », 01/09/12.

### 8.1.3. Structure du FPI

Les trois dirigeants du FPI précités soulignent que la structure du FPI est « **pyramidale**. Au sommet, il y a la direction, composée du secrétariat exécutif, du secrétariat général et du comité central. Le comité de contrôle est un organe parallèle aux deux premiers. Le secrétariat exécutif gère le parti au quotidien. Le comité central est chargé de prendre les grandes décisions. Il y a aussi des fédérations qui travaillent au niveau des départements. Il peut y en avoir plusieurs par département. En dessous des fédérations, il y a des sections et des comités de base. Le nombre des sections varie selon les besoins ».

Les statuts du FPI définissent précisément la structure interne du parti, composée d'organes centraux, d'organes de base, de structures spécialisées et de structures d'activité.

- Les **organes centraux** sont constitués d'un organe de contrôle, le **Comité de contrôle** et de quatre organes de direction : le **Congrès**, la **Convention**, le **Comité Central** et le **Secrétariat général**.

- Les **organes de base** sont les **Fédérations**, les **Sections** et les **Comités de base**.

La Fédération, définie comme la « **structure départementale** » du parti, est composée « des différentes sections et des structures spécialisées d'un département et dirigée par un bureau fédéral. En cas de nécessité, un département peut comprendre plus d'une Fédération et une Fédération peut s'étendre à plus d'un département ».

La Section est « **la représentation du parti dans la sous-préfecture, la commune, le canton, le village ou le quartier**. Une commune, un canton, un village ou un quartier peuvent être divisés en plusieurs sections. La section se compose des différents comités de base de chacune des entités susmentionnées et des structures spécialisées ».

Le Comité de base est « **la structure de base du parti**. Il est constitué en accord avec la section intéressée, dans une aire administrative ou géographique déterminée ou dans une entreprise, une université ou une école ».

- Les **structures spécialisées** « réunissent des adhérents du parti, pour l'action militante, dans des secteurs d'activité déterminés ».

- **Les structures d'activité** sont « des organisations de réflexion, d'études, de recherche, d'enseignement et d'animation, sans pouvoir de décision politique, qui participent à la vie du parti. Elles peuvent participer, à titre consultatif, aux réunions des organes du parti sur invitation ».<sup>163</sup>

#### Organisation du FPI à Abidjan

A Abidjan, le FPI compte **quatre fédérations** :

- la fédération des Lagunes, qui comprend Cocody, Bingerville, Adjamé.
- la fédération Abidjan Sud, qui comprend Koumassi, Marcory, Treichville et Port-Bouët.
- la fédération du Banco, qui comprend Yopougon et les villages situés aux environs de Yopougon.
- la fédération des « 3A », qui comprend Abobo, Anyama et Adzopé.

Valera Kouadio, secrétaire général de la Fédération du Banco de la JFPI, évoque le fonctionnement de cette fédération, qui englobe Yopougon et les villages situés aux environs de cette commune, considérée traditionnellement comme un fief du FPI :

« Notre fédération est divisée en deux départements : la commune de Yopougon et la sous-préfecture de Songon. Dans ces deux départements, on trouve des sections et des comités de base, comme par exemple la section de Yopougon-Sicogi, ou la section FPI Toits rouges. Yopougon est une exception : d'ordinaire, une fédération représente un département, une section correspond à un quartier et un comité de base à un îlot ».

163 Statuts du FPI.



Interrogés sur les symboles et les slogans du FPI, les trois dirigeants précités indiquent que : « *La rose est un symbole universel, qui représente le socialisme.*<sup>164</sup> *Le V est un symbole local, propre au FPI, c'est un signe de ralliement* » et soulignent que leur parti a pour slogans « *Asseyons-nous et discutons* » et « *Transition pacifique à la démocratie* ».



Logo du FPI

#### 8.1.4. Liberté de réunion et d'expression

Les militants du FPI déplorent les difficultés qu'ils rencontrent dans l'organisation de manifestations, de meetings et de réunions. Ainsi, selon Richard Kodjo, Djédjé Sébastien Dano et Tapé Kipré, « *Depuis le 11 avril 2011, le FPI n'a plus le droit de tenir des meetings. Notre parti a organisé cinq meetings en 2011. Tous ont été dispersés et réprimés* ».

A cet égard, Claude Désiré Dassy, Secrétaire National de la JFPI chargé du district d'Abidjan, indique que « *plusieurs meetings ont été réprimés : à Koumassi Campement en septembre 2011, Place Laurent Gbagbo à Port-Bouët le 20 novembre 2011, sur la place CP1 de Yopougon le 15 octobre 2011. Le 1<sup>er</sup> décembre 2012, un meeting a été interdit à Koumassi sous prétexte qu'il n'y avait pas assez de force de l'ordre pour l'encadrer. La même chose s'est produite pour le rassemblement que nous devons organiser Place de la Cathédrale, le 4 octobre 2012* ».

Selon cet interlocuteur, les militants du FPI font « *régulièrement des demandes d'autorisation pour organiser des meetings, mais les refus sont systématiques, au motif que les effectifs des forces de l'ordre nécessaires à l'encadrement de ces meetings ne sont pas disponibles [...] En principe, la loi dispose que l'organisation d'une manifestation est régie par le régime de déclaration préalable. Mais dans les faits, le régime d'autorisation préalable est de mise* ».

Un journaliste ivoirien souligne, quant à lui, qu'un « *décret présidentiel décidé par Gbagbo interdit les manifestations de rue, à l'inverse des manifestations en « vase clos », comme par exemple les meetings dans des stades, qui ne sont pas concernés par ce décret. Ce décret n'a toujours pas été abrogé. Comme en France, il y a une procédure de déclaration préalable à respecter pour tenir un meeting. Cependant, le gouvernement n'a pas mis en avant ce décret pour interdire la marche, mais le manque d'effectifs* ».

Cet interlocuteur affirme en outre que la manifestation prévue le 4 octobre 2012 fut « *la seule manifestation clairement interdite par le pouvoir depuis avril 2011* » et remarque à cet égard que : « *Les déchirures étaient à fleur de peau. Or, le discours du FPI était agressif. La jeunesse de la FPI, notamment son président Koua Justin, s'est montrée très virulente dans certaines de ses sorties. D'où une réaction de fermeté de la part des autorités quand la JFPI a voulu organiser une manifestation devant la cathédrale d'Abidjan. Cette manifestation fut interdite par le ministère de l'Intérieur, qui a mis en avant une menace contre la paix et le manque d'effectifs pour l'encadrer* ».

Ce journaliste souligne d'autre part qu'il n'y a « *pas de menaces directes aujourd'hui contre les leaders pro-Gbagbo* ».

Un représentant de la LIDHO commente également l'interdiction de cette manifestation : « *La JFPI projetait d'organiser un sit-in près de la cathédrale. Pour cela, il devait faire une déclaration préalable de manifestation. La veille, ils ont été convoqués par les autorités. Elles ont dit ne pas être en mesure de fournir les forces de l'ordre nécessaires au bon déroulement de cet événement et leur ont demandé de sursoir à l'organisation de cet événement. Certains membres se sont rendus sur place le jour en question pour prévenir d'éventuels jeunes qui se seraient déplacés. A ce moment là, ils ont vu qu'il y avait assez d'éléments pour assurer la sécurité du rassemblement, contrairement à ce que les autorités leur avaient dit* ».

Ce représentant estime d'autre part que : « *Concernant la liberté d'expression, les résultats ne*

164 Le FPI a été exclu de l'Internationale Socialiste lors de la crise postélectorale, le 29 mars 2011.

sont pas brillants. **Le COJEP et la JFPI sont interdits de manifestation sous prétexte de prudence sociale.** Le FPI, le RPP, le CNRD, le MFA, et l'USD ont déclaré ne pas pouvoir s'exprimer librement. Ces partis politiques n'ont pas encore été reçus par les partis au pouvoir. Tous les partis de l'opposition estiment que les conditions ne sont pas réunies pour pouvoir s'exprimer librement. **Ils s'autocensurent** ».

Pour sa part, une source diplomatique souligne que **la convention du FPI**, qui a rassemblé une centaine de membres, « **s'est tenue sans difficulté** à Abidjan le 29 avril 2012 pour valider les nominations au niveau de la direction actuelle et réaffirmer son soutien à Laurent Gbagbo ».

**Des annonces** sont parfois publiées dans des **journaux pro-Gbagbo** pour inviter les militants à prendre part à des réunions organisées par le FPI. A titre d'exemple, l'édition du 4 décembre 2012 du journal *Notre Voie* comporte une annonce mentionnant trois réunions organisées les 8 et 15 décembre 2012 **au siège du FPI**, à Cocody-Attoban.

### 8.1.5. Les attaques du siège du FPI et du meeting de janvier 2012

Les dirigeants du FPI rencontrés lors de la mission déplorent également la survenue de violences à l'encontre de militants FPI ou d'organes de presse liés à ce parti, en janvier 2012, **lors d'un meeting organisé à Yopougon par le FPI** et en août 2012, **lors des attaques du siège du FPI et du siège du groupe de presse Cyclone**.

Selon ces trois interlocuteurs, « *le meeting que nous avons organisé en janvier 2012 à Yopougon a été réprimé. Il a coûté la vie à une personne, alors que nous avions l'autorisation de l'Etat pour organiser ce rassemblement et que le meeting était couvert par l'ONUCI et les FRCI* ».

Interrogé à ce sujet, Joël N'Guessan, porte-parole du RDR, revient sur les circonstances de cet évènement : « *Six mois avant ce meeting, des bombes ont explosé à Abobo, des victimes ont été braisées. Le ministre Hamed Bakayoko leur a dit : « En organisant ce meeting, vous décidez de narguer la population six mois seulement après la sortie de crise. Ce n'est pas conseillé, cela n'est pas le bon moment, essayons plutôt de calmer le jeu ».* Mais ils ont fait fi de cet avertissement. Des jeunes hommes du RHDP venus d'Abobo et d'Anyama ont alors dit : « *Puisqu'ils n'ont pas de compassion pour nos morts, allons les chercher là où ils sont* ». Tant que les plaies étaient encore béantes, il valait mieux éviter ce genre de manifestations. **Ce meeting a été perçu comme une provocation.** La réaction de la population a été normale, cela aurait pu être pire. Alassane Ouattara a demandé aux Ivoiriens de pardonner, de ne pas se venger ».

Richard Kodjo, Djédjé Sébastien Dano et Tapé Kipré attribuent l'attaque du siège du FPI à des militants du RDR et à des combattants supplétifs : « *L'actuel site de notre parti se trouve à Cocody Attoban. C'était le QG de campagne de Laurent Gbagbo lors de la dernière présidentielle. Le 18 août 2012 dans la matinée, notre siège a été attaqué par **des militants du RDR**. Ils ont même brûlé la voiture de Tapé Kipré, qui se trouvait devant le siège. Les assaillants sont venus dans une voiture Dina à visage découvert avec des armes. C'était **des combattants supplétifs vêtus d'habits civils*** ».

Ces trois interlocuteurs indiquent d'autre part qu'Alphonse Douati a été arrêté le même jour dans la soirée et que le siège du groupe de presse *Cyclone* a été attaqué dans la nuit du 18 au 19 août 2012.<sup>165</sup>

Joël N'Guessan remarque quant à lui que les responsables de cette attaque n'ont pas encore été identifiés : « **On ignore qui a commis cette attaque.** On a parlé de gens encagoulés ».

La source diplomatique précitée souligne que : « *On ignore si cet acte (l'attaque du siège du FPI) est politique ou non. Le FPI dit que oui mais je ne peux pas confirmer cela* » et rappelle qu'il existe « *un fort banditisme de droit commun en Côte d'Ivoire* ».

<sup>165</sup> Pour de plus amples informations à ce sujet, voir sous-partie consacrée à la presse, dans la partie intitulée « *Société civile et liberté d'expression* » (Partie X).

### 8.1.6. Situation du FPI à Bouaké

Selon un membre du FPI, ce parti compte en principe **quatre fédérations à Bouaké** :

- la fédération de Gbékébro, dirigée par Bété Drissa.
- la fédération de Belleville, dirigée par Norbert Blé Kouadio.
- la fédération d'Ahougnanssou.
- la fédération de Koko.

Toutefois, dans un entretien accordé en mai 2012 à *La dépêche d'Abidjan*, **Norbert Blé Kouadio** indique que le FPI compte **six fédérations à Bouaké**, mais que seuls trois responsables fédéraux demeurent présents dans la ville.<sup>166</sup>

Plusieurs interlocuteurs soulignent que les activités du FPI sont désormais **extrêmement réduites** à Bouaké et dans le Nord du pays.

A cet égard, la source diplomatique précitée estime que « **Dans le Nord, les structures du FPI ont périclité** » et attribue cette déliquescence aux « *destructions commises pendant l'avancée des FRCI, à des problèmes financiers et à la contestation de l'allégeance à Laurent Gbagbo. De plus, certains engagements étaient alimentaires à l'époque. Des hommes politiques très pro-Gbagbo sont devenus RDR* ».

Une autre source diplomatique indique pour sa part que : « *Les membres du FPI ont vécu plusieurs années dans la peur à Bouaké. Il n'y avait plus de représentation du FPI dans la ville depuis 2002 mais ils sont revenus peu à peu, à l'approche des élections (de 2010)* ».

Selon un militant politique, « *le FPI n'existe presque plus à Bouaké. Aujourd'hui, il n'y a plus de permanence du FPI à Bouaké. Avant, les bureaux du parti se trouvaient dans un domicile privé.*

Selon ce militant, **un grand nombre de membres du FPI ont fui Bouaké** durant la crise postélectorale ou à l'issue de celle-ci : « *Environ la moitié des militants ayant quitté Bouaké sont aujourd'hui revenus, car ils craignent de perdre leurs emplois. Mais certains n'osent pas revenir, car ils avaient de mauvaises relations avec leurs voisins* ».

Cet interlocuteur évoque les difficultés que rencontrent aujourd'hui les militants du FPI voulant se réunir à Bouaké : « *En août 2011, les militants du FPI restés à Bouaké se sont appelés. Ils étaient douze. Ils se croisaient de façon cachée, pour prendre des nouvelles des uns et des autres. Ils n'organisaient pas de réunion. Quand ils ont tenté de faire une réunion, des gens du RDR les ont menacés. Jusqu'à présent, ils n'arrivent pas à se réunir à Bouaké. Par prudence, ils préfèrent se retrouver en cachette* ».

Cet interlocuteur affirme en outre que les militants du FPI à Bouaké ne sont pas « **libres de leurs actions. Ils craignent de subir des règlements de compte** ou d'être attaqués par des groupes de personnes organisées. La plupart des militants ne sont pas inquiétés mais ils ne sont pas à l'aise. Il n'y a pas de sécurité à Bouaké, ni de liberté d'expression ou de circulation [...] Le FPI souffre à Bouaké. C'est pire pour les militants de base. Celui qui n'a pas l'occasion de s'exprimer

166 « **Kouadio Blé Norbert**, un des fédéraux du FPI à Bouaké, a fait l'état des lieux de son parti : « *Le FPI n'est pas mort à Bouaké. Sur les six fédérations de Bouaké, il y a trois fédéraux qui sont actuellement là. Les autres, pour des raisons diverses, ne sont pas encore entrés à Bouaké et nous avons nommé des intérimaires. Nous nous attelons à attiser la flamme du militantisme de nos membres, qui ont été un peu secoués. Au niveau des structures, il y a eu quelques départs mais cela n'est pas inquiétant. Nos sections sont quasiment en place* », a indiqué le fédéral de Bouaké-Belleville. Si les différentes structures sont en place comme il l'a fait savoir, le fédéral Kouadio Blé Norbert a néanmoins souligné que la motivation des militants a baissé en intensité. Cela à cause des dérives observées pendant la crise postélectorale. « **Nos militants ont du mal à s'afficher** à cause de l'insécurité et de la peur engendrées par les atrocités au lendemain des dernières élections présidentielles », a-t-il révélé pour traduire le silence des militants et sympathisants du FPI dans la capitale du centre. A l'évidence, au dire de ce responsable du parti de Laurent Gbagbo, les militants du FPI demeurent rattachés à leur chapelle politique. Cependant, dressant toujours le tableau de son parti à Bouaké, un an après la perte du pouvoir d'Etat, Kouadio Blé Norbert a regretté les pertes subies. « *A Bouaké, comme au plan national, nos sièges ont été pillés et à l'heure actuelle, nous n'avons pas de lieu de rencontre ni de matériel. Jusqu'au mois de juin, nous allons trouver un siège qui va servir de rassemblement, parce qu'en faisant les réunions par-ci par-là, d'aucuns penseront que nous sommes dans la clandestinité. Alors que le FPI est un parti qui compte dans l'arène politique en Côte d'Ivoire* », a indiqué le fédéral Blé Norbert »; *La dépêche d'Abidjan*, « Un an après la perte du pouvoir, ce qui reste du FPI à Bouaké », 08/05/12.

publiquement, sa vie est ignorée ».

Selon cet interlocuteur, les autorités ont entrepris d'affaiblir le FPI à Bouaké en visant les cadres du parti : « *Le président de la fédération de Koko était directeur du centre de formation technique, il a perdu son poste. Norbert Blé Kouadio est instituteur. Ils l'ont affecté dans un petit village pour le casser politiquement. Les Baoulés membres du FPI sont souvent placardisés* ».

Interrogé sur la participation éventuelle du FPI aux prochaines élections municipales à Bouaké, en avril 2013, cet interlocuteur souligne : « *Je pense que ce n'est pas possible. Il faut d'abord libérer les militants et accepter de tout pacifier. Tant que le RDR tiendra la municipalité, aucun autre parti ne sera admis à Bouaké, pas même le PDCI, car ici, tout est corruption. A Bouaké, seul le RDR fonctionne. **Ils ont tué politiquement le FPI*** ».

Interrogé sur la situation actuelle du FPI à Bouaké, un fonctionnaire en poste dans cette ville souligne que **ce parti « n'est pas le bienvenu pour le moment à Bouaké. Depuis l'arrivée des FAFN, les populations acceptaient difficilement le FPI dans la zone ex-FN. Les gens du FPI ont essayé de montrer leurs muscles dans cette zone, mais ça n'a pas réussi. Alors, ils ont disparu** ».

Cet interlocuteur indique d'autre part que durant la crise électorale, Amani N'Guessan, un leader baoulé du FPI à Bouaké, a vu « *sa maison complètement détruite en quelques heures. Il n'est plus ici aujourd'hui. Deux ou trois maisons du FPI ont été détruites à Bouaké pendant cette période. Mais les violences ont été réciproques. A Abidjan, des cadres du RHDP ont aussi vu leurs maisons vandalisées* ».

Selon un fonctionnaire proche du FPI, « **les militants de l'opposition à Bouaké ne sont pas réellement menacés à Bouaké, mais il y a des limites à l'action des opposants. Si vous parlez ouvertement, vous risquez de faire l'objet de représailles. On ne peut pas critiquer le régime librement** ».

Des cadres du RHDP rencontrés à Bouaké disent n'avoir jamais eu connaissance « *de persécutions contre des militants du FPI si graves qu'elles nécessitent de partir en exil* », et soulignent que la plupart des membres du FPI ayant quitté la ville en 2002 sont désormais revenus.

Selon ces mêmes interlocuteurs, « *des réunions peuvent être organisées à Bouaké sans autorisation par tous les partis politiques. **Il n'y a pas de persécution politique*** ».

A l'appui de leurs déclarations, ces interlocuteurs évoquent la mise en place, depuis deux ans, « *d'une **plateforme de partis politiques présidée par le FPI**. Les membres de cette plateforme ont effectué des déplacements pour diffuser un code de bonne conduite auprès des politiciens, pour que l'élection présidentielle de 2010 se déroule bien* ».<sup>167</sup>

Interrogé à ce sujet, un interlocuteur souligne que les militants du FPI ont été contraints d'intégrer cette plateforme : « *Norbert Blé Kouadio a été obligé d'accepter cela et de devenir vice-président (de la plateforme) pour sécuriser les gars du FPI* ».

## LE FPI à Yamoussoukro

A Yamoussoukro, les activités du FPI semblent également très réduites à ce jour.

A cet égard, un fonctionnaire de police remarque qu'il n'y a « **plus de permanence politique du FPI à Yamoussoukro, par crainte des lynchages. Les membres du FPI craignent des enlèvements ou des assassinats de la part des FRCI, notamment de ses éléments incontrôlés** ».

<sup>167</sup> Le 24 avril 2008, le FPI, le RDR et le PDCI ont signé, en compagnie d'autres formations, un « *code de bonne conduite des partis politiques, des groupements, forces politiques et des candidats aux élections de Côte d'Ivoire* ». Dans ce document en vingt points, ils s'engagent notamment à « *faire preuve de retenue dans les discours, écrits, attitudes, comportements, et à respecter les opinions d'autrui* » ; International Crisis Group, Côte d'Ivoire : *sécuriser le processus électoral*, Rapport Afrique N°158, mai 2010.

Pour sa part, un adjoint au maire (PDCI) de Yamoussoukro signale que « **les membres du FPI ne font plus de meetings, mais ils doivent se réunir entre eux** » et souligne que les « *autorités n'empêchent pas* » le FPI de mener des activités.

Cet interlocuteur précise en outre qu'il n'y pas eu d'affrontements à Yamoussoukro entre militants pro-FPI et pro-RDR depuis la fin de la crise postélectorale et estime que « *les membres du FPI n'ont pas de sentiment de peur et les professeurs qui étaient au FPI et syndiqués au SYNARES ont repris les cours* ».

Cet interlocuteur indique par ailleurs que « *le vice-gouverneur du district de Yamoussoukro, Monsieur Joachim Konan, est le fédéral du FPI* ».

## 8.2. Le dialogue entre l'opposition et la coalition gouvernementale

Ces trois interlocuteurs déplorent également **l'absence de dialogue entre l'opposition et la coalition gouvernementale**, qu'ils attribuent à la mauvaise volonté des membres de la majorité : « *Nous sommes en attente d'un dialogue. Nous n'avons pas obtenu de rendez-vous avec le Président, alors que l'opposition a pu discuter avec lui. Par politesse, nous sommes allés à une première réunion en présence du Premier ministre, à laquelle nous étions invités. Depuis lors, plus rien n'a été fait* ».

Cette accusation est fermement réfutée par Joël N'Guessan, porte-parole principal du RDR. Selon cet interlocuteur, les autorités ont tenté d'initier « *deux cadres de dialogue : d'une part, un cadre officiel, qui est le « dialogue républicain ». Dans ce cadre, Alassane Ouattara a demandé aux membres du gouvernement de discuter avec l'opposition, mais le FPI a refusé cette main tendue. Ils ont assisté en tant qu'observateurs à une première réunion, mais n'ont pas donné suite à cela. Il existe d'autre part un cadre plus officieux. Dans ce cadre, Alassane Ouattara demande au RDR d'être en contact permanent avec les cadres du FPI. Nous fréquentons ces cadres pour leur dire « Acceptez la main tendue du Président »* ».

Les 27 et 28 avril 2012, un conclave réunissant le gouvernement et les partis politique de l'opposition s'est tenu Grand-Bassam. Plusieurs membres du gouvernement ont pris part à ce conclave, notamment Jeannot Kouadio Ahoussou, Premier ministre au moment des faits, et Hamed Bakayoko, ministre de l'Intérieur.<sup>168</sup>

Au titre des partis politiques d'opposition étaient présents :

- le **FPI**.
- les partis membres d'**APN** : le RDP, le RPP, l'UDP, l'URD, et l'USD.
- les partis membres de la **LMP** : CAP-UDD, MNC, RPC, et UDCY.
- le parti Liberté et démocratie pour la République (**LIDER**).
- le Rassemblement du peuple de Côte d'Ivoire (**RPCI**).<sup>169</sup>

Les participants ont convenu « *de la mise en place d'un **Cadre permanent de dialogue** (CPD) entre le gouvernement et les partis de l'opposition ayant pris part au conclave. Ce cadre constitue une plateforme d'échanges, de réflexions, de propositions et d'actions en vue de l'amélioration des relations et de la consolidation de la confiance entre le gouvernement et les partis politiques de l'opposition* ».<sup>170</sup>

Le CPD est composé « *du Premier ministre, des ministres d'Etat, des ministres membres du pôle politique du gouvernement, et des responsables des partis d'opposition ayant pris part au conclave. Le CPD se réunit une fois par trimestre ou en cas de besoin, à l'initiative du gouvernement ou à la demande des partis de l'opposition. Le mode de prise de décision du CPD est le consensus* ».<sup>171</sup>

168 *Fraternité Matin*, « Un ballon d'essai pour la réconciliation nationale », 30/04/12.

169 *Ibid.*

170 *Ibid.*

171 *Ibid.*

Présent le premier jour du conclave, **le FPI était absent lors de la seconde journée**. A l'issue du conclave, Hamed Bakayoko, ministre de l'Intérieur, a expliqué cette absence en indiquant que la délégation du FPI, conduite par Sébastien Dano Djédjé, a participé aux travaux de la première journée, et donné son accord quant au contenu de la déclaration finale : « *Personne, encore moins le FPI, n'est contre la réconciliation nationale. La délégation du FPI a participé avec nous en profondeur sur différents sujets. Elle a demandé à rentrer à Abidjan pour les travaux de la convention de son parti* ». <sup>172</sup>

## Les autres partis de l'opposition

D'autres partis tentent actuellement de tirer profit de l'affaiblissement du FPI pour émerger en tant que forces d'opposition. Ainsi, selon une source diplomatique, « *Le FPI n'est plus le premier parti de l'opposition. Il y a environ quarante petits partis d'opposition, dont trois significatifs* ».

Certains de ces partis d'opposition sont dirigés par d'anciens cadres du FPI ayant quitté le parti à l'issue de la crise postélectorale. A cet égard, Joël N'Guessan, porte-parole principal du RDR souligne que « **Gervais Coulibaly** tente de faire émerger son parti (**CAP-UDD**) comme principale force de l'opposition. Il y a aussi le parti de **Danièle Boni-Claverie** (**URD**) et celui de **Kabran Appiah** (**MNC-Alternative**) ». <sup>1</sup>

En janvier 2012, des partisans de l'ancien président ivoirien ont créé un nouveau mouvement politique, la **Ligue des mouvements pour le progrès (LMP)**.<sup>2</sup> Cette coalition d'opposition regroupe plusieurs formations politiques proches de Laurent Gbagbo : l'Union démocratique et citoyenne (**UDCY**), Cap unir pour la démocratie et le développement (**CAP-UDD**), le Mouvement national citoyenne-Alternative (**MNC-Alternative**), le Renouveau pour la paix et la concorde (**RPC**) et l'Union des nouvelles générations (**UNG**).<sup>3</sup>

En mars 2012, les partis membres de la LMP ont annoncé leur intention de se rapprocher d'une autre coalition politique, **Agir pour la paix et la nation (APN)**. Présidée par Danièle Boni-Claverie, APN est composé du Rassemblement pour la paix, le progrès et le partage (**RPP**), de l'Union républicaine pour la démocratie (**URD**), du Rassemblement pour la démocratie et la paix (**RDP**), de l'Union des sociaux-démocrates (**USD**) et de l'Union pour la démocratie et la paix (**UDP**).<sup>4</sup>

Ce rapprochement a été annoncé au cours d'une conférence de presse animée par Danièle Boni Claverie (APN) et Gervais Coulibaly (LMP). Tous deux ont exprimé leur souhait de rester liés au Congrès national pour la résistance et la démocratie (CNRD).<sup>5</sup>

A cet égard, Danièle Boni Claverie a déclaré : « *Nous voulons que cela soit clair dans les esprits. **Nous ne quittons pas le CNRD**, qui est pour l'incarnation des grandes valeurs que nous défendons tous autour du président Gbagbo. Toutes les plates-formes que nous constituons sont toutes membres du CNRD, qui est le ciment de notre lutte* ». Pour sa part, Gervais Coulibaly a rappelé que la LMP et APN rassemblent uniquement des partis politiques, tandis que le CNRD regroupe toutes les organisations, notamment des syndicats et des ONG.<sup>6</sup>

1 Issue des rangs du PDCI, **Danièle Boni-Claverie** a été ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant dans le « *gouvernement* » de Gilbert Aké N'Gbo, de décembre 2010 à avril 2011. Arrêtée à l'issue de la crise postélectorale, elle a passé trois mois en résidence surveillée à l'hôtel Nouvelle Pergola, à Abidjan, avant d'être incarcérée à Boundiali (Nord-Ouest), de juillet à novembre 2011. Réputée modérée, elle est accusée d'atteinte à la sûreté de l'État, mais a été remise en liberté provisoire en novembre 2011. Danièle Boni-Claverie a ensuite pris ses distances avec le FPI, mais reste au Congrès national de la résistance pour la démocratie (CNRD), coalition de formations favorables à l'ancien président. Elle est aujourd'hui présidente de l'Union républicaine pour la démocratie (URD). Ancien porte-parole du Président Laurent Gbagbo, **Gervais Coulibaly** a récemment fondé le parti Cap Unir pour la démocratie et le développement (CAP-UDD), dont il est le président. Ministre des Transports au temps de Laurent Gbagbo, **Kabran Appiah** est aujourd'hui Président du Mouvement national citoyen Alternative (MNC-Alternative) et député de Niablé. Il est aussi un des membres fondateurs de la Ligue des mouvements pour le progrès (LMP), et membre du CNRD. Kabran Appiah a quitté précipitamment la Côte d'Ivoire après la chute de Laurent Gbagbo, avant de rentrer dans son pays en avril 2012.

2 La Ligue des mouvements pour le progrès ne doit pas être confondue avec la Majorité présidentielle. Créée en 2009, la Majorité présidentielle regroupe également divers mouvements pro-Gbagbo, et est elle aussi couramment désignée par le sigle LMP.

3 *Notre Voie*, « Organisation de l'opposition ivoirienne : Fologo, G. Coulibaly et Danièle Boni se rapprochent », 08/03/12.

4 *Ibid.*

5 *Ibid.*

6 *Ibid.* Pour plus d'informations sur le CNRD, voir partie intitulée « *La mouvance pro-Gbagbo* » (Partie VII).

172 *Fraternité Matin*, « Un cadre permanent de dialogue pour régler les problèmes », 30/04/12.

## 8.3. Les partis de la coalition gouvernementale

### 8.3.1. Le Rassemblement des républicains (RDR)

Membre de la coalition gouvernementale **RHDP**<sup>173</sup> aux côtés du PDCI, de l'UDPCI et du MFA, le RDR est majoritaire à l'assemblée (127 sièges), depuis les élections législatives de décembre 2011, et au sein du gouvernement, depuis l'investiture d'Alassane Ouattara en mai 2011. Ce parti est aussi à la tête de nombreuses municipalités depuis les dernières élections municipales, organisées en 2001.



Logo du RDR

Selon Joël N'Guessan, porte-parole principal de ce parti, Alassane Ouattara et le RDR bénéficient d'une **sympathie croissante au sein de la population ivoirienne** grâce aux actions entreprises par le gouvernement depuis la fin de la crise postélectorale : « *Suite au départ de Laurent Gbagbo, la Côte d'Ivoire s'est retrouvée coupée en deux, entre les pro-FPI et les pro-RDR. La méfiance était totale. Avril, mai et juin 2011 ont été des mois très difficiles. Puis Alassane Ouattara a mis en œuvre son plan d'urgence (réhabilitations de routes et d'infrastructures, accès à l'eau potable et à l'électricité pour les populations rurales, soins médicaux et kits santé gratuits, rééquipements des écoles, etc.). En moins de six mois, des choses importantes ont été réalisées. Tout cela a généré une sympathie vis-à-vis d'Alassane Ouattara, y compris parmi des individus présumés hostiles à sa politique, qui se sont rendus compte que les choses allaient s'améliorer* ».

Selon cet interlocuteur, cette sympathie croissante n'a pas suscité une forte hausse des adhésions au RDR, mais s'exprime à travers « *des invitations adressées à Alassane Ouattara par des chefs, y compris dans des zones supposées pro-Gbagbo, comme par exemple à Gagnoa, Sinfra, Oumé, Issia et dans d'autres fiefs bétés [...] Le Président a aussi effectué une visite dans l'Ouest, où des bâtiments administratifs ont été réhabilités et où des équipements nouveaux ont été fournis aux commissariats et aux postes de gendarmerie. Ces avancées sont les premières améliorations manifestes du cadre de vie dans l'Ouest depuis dix ans. Madame Ouattara fait aussi des dons aux hôpitaux par le biais de son ONG. Ces attentions attirent la sympathie. Les chefs politiques et traditionnels de l'Ouest sont récemment venus à Abidjan pour remercier Alassane Ouattara et l'assurer de leur soutien. Désormais, tout le monde veut voir le Président, car sa visite est signe de retombées économiques et de réhabilitations. Toutes les régions ont invité Alassane Ouattara. Il y a une liste d'attente* ».

Interrogé sur l'éventuelle pérennité des **risques encourus par les militants du RDR** avant la crise postélectorale, Joël N'Guessan estime que les craintes de ces militants « **sont quasi-nulles aujourd'hui, même dans les fiefs pro-Gbagbo**. Les Ivoiriens ont réappris à vivre ensemble ».

D'autre part, cet interlocuteur souligne qu'il ne pouvait pas se rendre dans certains restaurants de Yopougon avant avril 2011, du fait de son appartenance au RDR, mais que cela n'est plus le cas désormais, et précise que « **la section du RDR de Yopougon fonctionne aujourd'hui sans difficulté**. Elle est présidée par Gilbert Kafana. Ses militants n'ont pas de problème ».

Selon cet interlocuteur, l'organisation du RDR à Abidjan est identique à celle d'avant la crise postélectorale, même si « *quelques cadres parvenus à des fonctions supérieures, qui sont aujourd'hui aux affaires publiques, doivent être remplacés* ».

Joël N'Guessan indique d'autre part que « *Les structures d'encadrement des jeunes et des femmes, et les structures en charge des élections, sont toujours animées par les anciens responsables* » qui étaient déjà en poste avant la crise postélectorale.

Cet interlocuteur souligne en outre que « *les structures administratives d'un parti politique*

173 **RHDP** : Fondé le 18 mai 2005, le Rassemblement des houphouétistes pour la démocratie et la paix (RHDP) est composé d'une coalition de quatre partis politiques : le Rassemblement des républicains de Côte d'Ivoire (RDR), le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), l'Union pour la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire (UDPCI), et le Mouvement des forces de l'avenir (MFA).

fonctionnent difficilement » une fois celui-ci parvenu au pouvoir et signale que « **le RDR est actuellement en phase transitoire. Toutes les instances sont en cours de restructuration. Le parti travaille actuellement à un nouvel organigramme** ».



Le siège du RDR, situé dans le quartier Danga, à Cocody.

### 8.3.2. Le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI)

Ancien parti unique fondé par Félix Houphouët-Boigny, le PDCI est membre de la coalition gouvernementale RHDP, aux côtés du RDR, de l'UDPCI et du MFA.

A l'Assemblée nationale, le PDCI compte actuellement 77 députés.

Au sein du gouvernement, le parti est notamment représenté par **Daniel Kablan Duncan**, Premier Ministre depuis l'éviction de Jeannot Kouadio Ahoussou, lui aussi issu du PDCI.

Le parti est actuellement présidé par Henri Konan Bédié. Arrivé en troisième position au premier tour des élections présidentielles de 2010, **Henri Konan Bédié a appelé ses électeurs à voter en faveur d'Alassane Ouattara** au second tour.

A cet égard, un jeune Baoulé ayant fui Bouaké pour s'établir à Abidjan en 2002 souligne qu'entre les deux tours de ces élections, « **les Baoulés étaient mal vus à Yopougon, car Bédié a appelé à voter pour Ouattara. A Yopougon, il valait mieux ne pas parler malinké ou baoulé à ce moment là** ».

Interrogés sur le respect éventuel de cette consigne de vote par les électeurs de Bédié, cet interlocuteur estime que « *dans les villages baoulés autour de Bouaké, cette consigne de vote a été bien suivie. Dans les villes, cela est moins sûr. Beaucoup de gens n'ont pas voté au second tour car les choses étaient déjà faites. Les gens ne veulent plus voter car cela ne sert à rien* ».



A gauche : le siège du PDCI à Abidjan ; à droite : le siège du PDCI à Bouaké



Plusieurs interlocuteurs indiquent que le PDCI est actuellement en proie à des **rivalités internes**.

A cet égard, Joël N'Guessan, porte-parole principal du RDR, souligne qu'il existe « **deux tendances au sein du PDCI, celle d'Henri Konan Bédié et celle de Djedjé Mady. Bédié a atteint la limite d'âge fixée par les statuts du PDCI pour diriger le parti. Ceux de son clan voudraient qu'il reste pour conserver leurs avantages, mais les autres ne le veulent pas** ».

Un journaliste ivoirien rencontré lors de la mission impute ces dissensions internes aux « *ambitions qui opposent des cadres entre eux. Une tendance a demandé la tenue d'un congrès. Le président des jeunes du PDCI, Kouadio Konan Bertin (alias KKB), a été le fer de lance de cette revendication, soutenue en sous-main par des caciques du parti. Du coup, Bédié a dû convoquer un bureau politique, survenu en juin 2012, pour anticiper les événements et permettre que tout le monde puisse s'exprimer. Le bureau politique a décidé d'organiser un congrès, dont la date reste à déterminer. Il aura peut-être lieu en avril 2013, après les prochaines élections* ».

Selon Joël N'Guessan, « **un clash aura probablement lieu au sein du PDCI lors de son prochain congrès, prévu en avril 2013** ».

### 8.3.3. Dissensions au sein de la coalition RHDP

Plusieurs interlocuteurs font également état de dissensions au sein de la coalition gouvernementale, entre le RDR et le PDCI.

A cet égard, un chercheur français travaillant pour une ONG internationale estime que « **cette alliance politique est fragile. Le problème de l'ivoirité est toujours là. Les chefs baoulés du PDCI pensent qu'ils sont des rois, qu'ils sont faits pour régner** » et émet l'hypothèse que ces derniers ne considèrent peut-être pas Alassane Ouattara comme un « *vrai Ivoirien* ».

Ces tensions au sein de la coalition se sont notamment exprimées en novembre 2012, quand **un projet de loi sur le mariage a été rejeté** par les parlementaires du PDCI. Ainsi, selon Joël N'Guessan, « *La Côte d'Ivoire a ratifié un traité international sur les violences faites aux femmes. Il fallait mettre la loi ivoirienne en conformité avec ce traité* ». A cette fin, « *le Premier ministre (Jeannot Kouadio Ahoussou, membre du PDCI, qui a été démis de ses fonctions en novembre 2012) a présenté un projet de loi sur le mariage, mais les députés du PDCI s'y sont opposés* ».

Ce porte-parole du RDR souligne que : « *Le rejet du projet par le PDCI et l'UDPCI ne pouvait être interprété que comme un désaveu du gouvernement. Mais, en réalité, ce rejet du projet n'est pas un rejet d'Alassane Ouattara et du RDR. Il s'agit d'une bataille interne au sein du PDCI. Dans la perspective du futur congrès, il y a eu une fronde de la part des parlementaires PDCI, qui ont voulu montrer qu'ils existent* ».

Un représentant d'une organisation internationale en poste à Abidjan évoque, quant à lui, « **une fronde du PDCI, qui en a assez de la discrimination positive au profit des Dioulas. Du coup, ils ont voté contre la loi sur le mariage pour manifester leur mécontentement. La discrimination positive, le « rattrapage » en faveur des Dioulas, cristallise les tensions et est très mal perçue, notamment parmi les jeunes du PDCI** ».

Le journaliste précité remarque lui aussi « *qu'il y a eu des dissensions, notamment lors des dernières législatives et au moment du vote de loi sur le mariage. Le PDCI a voté contre cette loi avant de se raviser* » mais estime que « **ces désaccords ne sont pas suffisamment sérieux pour remettre en cause la coalition. Chaque parti membre de la coalition a intérêt au maintien de celle-ci** ».

Selon les autorités ivoiriennes, le rejet du projet de loi sur le mariage par les députés PDCI a entraîné **la dissolution du gouvernement et la destitution du Premier ministre Jeannot Kouadio Ahoussou**, désormais remplacé par Daniel Kablan Duncan, issu lui aussi du PDCI.

Cependant, certains interlocuteurs mettent en avant d'autres raisons pour expliquer cette dissolution gouvernementale. Ainsi, selon un membre du FPI rencontré lors de la mission, le gouvernement

aurait été dissous au motif que Jeannot Kouadio Ahoussou aurait détourné « quatre milliards de francs CFA ».

Pour sa part, un magistrat proche du FPI estime que « les rumeurs » selon lesquelles l'ex-Premier ministre aurait été destitué du fait de détournements sont « improbables ».

Selon cet interlocuteur, cette dissolution serait principalement liée à des **divergences au sein de l'exécutif concernant le code de la nationalité**: « Jeannot Kouadio Ahoussou aurait dit au Président Ouattara de procéder par référendum pour la loi sur la nationalité et reproché au gouvernement d'être trop tourné vers l'extérieur ».

## 8.4. L'Assemblée nationale

Au total, 946 candidats, répartis entre 34 groupes politiques et 435 candidats sans étiquette (dont 11 % de femmes) ont pris part aux élections législatives organisées en décembre 2011.

Environ 36,5% des 5,7 millions d'électeurs inscrits sur les listes électorales ont pris part à ce scrutin.

**Largement dominée par la coalition RHDP**, l'Assemblée nationale compte aujourd'hui **254 députés** (dont 28 femmes) et se compose de cinq groupes parlementaires :

- le RDR compte 127 sièges.
- le PDCI compte 77 sièges.
- le groupe Dialogue compte 11 sièges et est composé de députés indépendants.
- l'UDPCI (Union pour la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire) compte 9 sièges.
- le groupe Espérance compte 8 sièges et est aussi composé de députés indépendants.

Ayant boycotté les dernières élections législatives, **le FPI n'est plus représenté au sein de cette chambre**. Cependant, des députés issus de cette formation politique ont été élus lors de ces élections, en tant que candidats indépendants.<sup>174</sup>

A cet égard, un analyste de l'ONUCI remarque que « douze députés issus de l'opposition se sont présentés en tant que candidats indépendants » lors des dernières élections législatives.

Ancien membre du PDCI, Privat Oulla est un des vice-présidents de l'Assemblée nationale. Désormais membre du groupe parlementaire Dialogue, dont il est secrétaire et porte-parole, cet interlocuteur signale que « certains députés indépendants, aujourd'hui membres des groupes parlementaires Dialogue ou Espérance, étaient proches du FPI. Cependant, tous les indépendants ne sont pas des anciens pro-Gbagbo. Certains sont des députés RHDP dont les candidatures n'ont pas été retenues pour les législatives. D'autres sont des insatisfaits de la coalition ou sont issus de la société civile ».

Ce parlementaire indique en outre que « les groupes Dialogue et Espérance devaient à l'origine être ensemble », mais que ce projet a échoué en raison de « désaccords et de problèmes de leadership ».

Le 12 mars 2012, l'Assemblée nationale nouvellement élue a tenu sa première séance et nommé l'ancien Premier ministre, **Guillaume Soro**, qui a rallié le RDR peu avant les élections législatives de décembre 2011, à sa présidence.

L'Assemblée nationale compte aussi dix vice-présidents, issus de quatre des cinq groupes parlementaires. A cet égard, Privat Oulla souligne que « le poids du groupe Espérance ne lui permet

<sup>174</sup> « En raison du transfert de Gbagbo à La Haye, les partis favorables à celui-ci, regroupés au sein du CNRD, ont décidé de se retirer du processus de réconciliation et de ne pas participer aux élections législatives du 11 décembre 2011. Toutefois, malgré l'appel au boycott des élections lancé par la direction du FPI, sous l'influence des radicaux en exil au Ghana, onze cadres du FPI ont décidé de présenter seuls leur candidature. Cependant, la plupart d'entre eux n'ont pas été élus » ; Fabrice MIGNOT, *Persécution des FRCI à l'encontre des militants du FPI depuis la chute du président Gbagbo* intervenue le 11 avril 2011, OFPRA, DIDR, 20/01/12.

pas d'avoir un vice-président, mais il est représenté au sein du bureau de l'Assemblée nationale, en tant que secrétaire ».

Selon l'analyste de l'ONUCI, « des législatives partielles devraient avoir lieu début février 2013, dans treize circonscriptions ».

### Affiliation politique et appartenance communautaire

Interrogé sur les liens entre affiliation politique et appartenance ethnique, Joël N'Guessan, porte-parole principal du RDR, souligne que « les partis politiques ivoiriens se sont d'abord constitués sur **des assises régionales, autour d'un chef charismatique**. L'appartenance ethnique du chef de parti est un motif fondamental d'adhésion ».

- D'ethnie baoulé, Félix Houphouët-Boigny a créé le **PDCI** en 1947, qui demeura parti unique jusqu'à l'avènement du multipartisme en 1990. A la mort de Félix Houphouët-Boigny (1993), Henri Konan Bédié a pris la tête du parti.

- Quand Henri Konan Bédié a commencé à « utiliser l'ivoirité pour barrer la route à Alassane Ouattara, les Dioulas se sont retirés du PDCI pour fonder le RDR en 1994. Perçu comme un bastion dioula, sénoufo et malinké, le **RDR** a pourtant été créé par Djéni Kobina, qui n'est pas un Dioula ».

- Fondé par Laurent Gbagbo, « le **FPI** est né des luttes syndicales. Il s'appuie sur les enseignants et la population du pays bété ».<sup>1</sup>

- Fondé par le défunt Robert Gueï (d'ethnie yacouba) en 2001, « l'**UPDCI** va recruter l'essentiel de ses cadres dans l'Ouest du pays ».

« Une fois les partis bien établis, sur une base régionale ou ethnique, **des recrutements plus larges ont eu lieu**. Je suis moi-même un Baoulé membre du RDR. L'origine ethnique est donc un des éléments fondateurs des partis ivoiriens. Ensuite, ces partis procèdent à des recrutements dans l'ensemble des régions du pays ».

« Le RDR ne se cantonne pas à une seule région, contrairement aux autres formations politiques, essentiellement présentes dans leur région d'origine. Les Dioulas sont des commerçants, du coup ils sont présents à travers tout le pays. C'est ainsi que le RDR a conquis des municipalités dans tout le pays », notamment en pays bété, comme par exemple les mairies de Daloa et de Gagnoa, et en pays baoulé, comme par exemple la mairie de Bouaké.

<sup>1</sup> Créé par Laurent et Simone Gbagbo dans la clandestinité en 1982, le FPI s'est constitué en parti politique en 1988, avant d'être reconnu officiellement en 1990.

## 8.5. Les élections d'avril 2013

Des élections municipales et régionales devaient être organisées le 24 février 2013. Le dernier scrutin de ce type organisé en Côte d'Ivoire date de 2001. **Ces élections ont finalement été reportées au 21 avril 2013**. Lors de leur entretien avec les membres de la mission, les interlocuteurs interrogés à ce sujet n'avaient pas connaissance de ce futur report.

Cheikh Daniel Bamba, directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, souligne que : « ces élections locales vont avoir lieu en un seul tour, pour élire des maires et des conseillers régionaux. Il y a 6 000 conseillers régionaux à élire. Le ministère de l'intérieur s'implique fortement pour accompagner le processus électoral. Les préfectures sont chargées de tout organiser (salles, transport, équipement, etc.) La liste électorale sera identique à celles des dernières législatives. Arrêtée lors des présidentielles de 2010, cette liste électorale « consensuelle » ne sera pas modifiée jusqu'aux prochaines présidentielles ».

Certains interlocuteurs se demandent si ces élections seront effectivement organisées à la date prévue. Ainsi, selon l'analyste de l'ONUCI, ces élections « n'auront sans doute pas lieu faute de moyens financiers. La période n'est pas forcément adéquate, car les élections sont souvent

*génératrices de troubles. Elles pourraient également être sources de dissensions au sein des partis, à cause des ambitions personnelles ».*

Privat Oulla, un des vice-présidents de l'Assemblée nationale, indique quant à lui que « *la campagne sera ouverte en janvier 2013. En principe, la date du scrutin est prévue pour le **24 février 2013**. Il sera peut être décalé d'une ou deux semaines. Mais je pense que le budget, qui est actuellement en discussion en plénière, sera voté par l'Assemblée Nationale. L'essentiel a déjà été adopté en commission ».*

Interrogé sur d'éventuelles alliances entre RDR et PDCI lors de ces futures élections, Joël N'Guessan, porte-parole principal du RDR, souligne que « *le RDR et le PDCI avaient décidé d'aller aux élections en rangs serrés. Des renvois d'ascenseurs entre RDR et PDCI étaient prévus par rapport aux dernières élections. Mais c'était, hélas, sans compter sur les ambitions personnelles ».*

Une source diplomatique souligne pour sa part que « ***l'opposition devrait en principe faire son entrée dans le gouvernement*** » à l'issue de ces élections.

Interrogé sur la participation éventuelle du FPI à ces prochaines élections, Joël N'Guessan, porte-parole principal du RDR, estime que le FPI « *n'a plus de moyens et ses principaux cadres sont en exil, mais le boycott serait une erreur de sa part* ».

Interrogés à ce sujet, les trois dirigeants du FPI rencontrés lors de la mission déclarent quant à eux : « *Le FPI veut aller aux prochaines élections, car il n'y a pas d'autres moyens d'accéder au pouvoir que les urnes. Le FPI n'est pas un parti révolutionnaire, mais un parti réformiste. En décembre 2011, nous voulions aller aux législatives. Mais il y a des règles pour cela et ces règles ne sont pas réunies [...] **Les maisons des responsables FPI sont toujours occupées par des FRCI**. C'est notamment le cas des maisons de Pascal Affi N'Guessan et de Miaka Oureto. Comment voulez-vous que les responsables battent campagne dans leur circonscription s'ils n'ont pas accès à leur demeure ? La maison de Miaka Oureto a été transformée en camp militaire, celle de Pascal Affi N'Guessan est devenue un camp de concentration ».*

Ces interlocuteurs soulignent d'autre part que « *Pour participer aux élections, il faut être en confiance. Pour être en confiance aux présidentielles de 2010, Alassane Ouattara a imposé le président de la CEI (Commission électorale indépendante). Nous disons au gouvernement : « **Équilibrez la CEI !** ». Sa composition actuelle n'est pas bonne. La CEI compte 31 membres. Avant les présidentielles de 2010, elle était composée de 13 pro-FPI et de 18 pro-RDR. Pour les dernières présidentielles, elle comptait 29 membres pro-RDR, et cela est toujours le cas aujourd'hui. Le FPI veut également **une vérification de la liste électorale** [...] Compte-tenu de ces conditions caricaturales, nous avons refusé d'aller aux dernières élections législatives. Concernant les prochaines élections municipales, nous voulons y aller, mais nous demandons des conditions favorables pour cela et nous attendons un dialogue avec Alassane Ouattara. Si les conditions de transparence sont réunies, nous y participerons ».*

\*\*\*

Ces élections concernaient **197 municipalités et 31 circonscriptions régionales**. Finalement boycottées par le FPI, elles se sont caractérisées par un faible taux de participation, qui selon la CEI, se situe autour de 30%.<sup>175</sup>

Avec 63 maires et 7 présidents de conseillers régionaux, « *le RDR s'affirme comme la première formation politique du pays, suivi du PDCI, qui compte 46 maires et 4 présidents de conseils régionaux* ». Cependant, « *cette situation favorable aux deux partis moteurs de l'alliance au pouvoir n'occulte pas la percée **des indépendants**, pour la grande majorité issus des rangs du RDR, signe d'une incompréhension entre la direction et les militants de base qui n'ont pas apprécié le « parachutage » de nombreux candidats [...] Sur 197 municipalités, les indépendants en décrochent près de 70 ».<sup>176</sup>*

175 Jeune Afrique, « Côte d'Ivoire : deux jours de violences postélectorales », 24/04/13.

176 Jeune Afrique, « Côte d'Ivoire : l'alliance RDR-PDCI fragilisée par les élections locales », 25/04/13.

Le scrutin a été « entaché par **les irrégularités, les fraudes et la violence**. Les violences qui ont éclaté à l'issue du scrutin ont fait plusieurs dizaines de blessés essentiellement à Yamoussoukro ou Abidjan (Koumassi, Treichville et Adjamé). Elles ont impliqué en majorité des partisans de candidats vaincus du RDR et du PDCI et criant à la fraude [...] Selon une source au sein de l'ONUCI, qui a appuyé les forces de sécurité ivoiriennes le jour du vote, « neuf communes » du pays ont été touchées à des degrés divers par des cas de destructions ou vols d'urnes ». <sup>177</sup>

Ce scrutin a aussi mis à mal **la cohésion du RHDP**. Membre de cette coalition avec le RDR, « le PDCI suspecte son allié de fraudes ». A cet égard, une source diplomatique en poste à Abidjan a déclaré : « Le PDCI s'estime désormais mal rétribué par son allié parce que les élections font la part belle au RDR dans des conditions contestables. Cela va effriter à coup sûr ce parti qui est plus que moribond. Son prochain congrès sera déterminant pour la marche à suivre au niveau du RHDP ». <sup>178</sup>

---

177 Jeune Afrique, 24/04/13, art.cit.

178 Jeune Afrique, 25/04/13, art.cit.

## 9. Justice et réconciliation

### 9.1. Justice et système judiciaire

#### 9.1.1. Le système judiciaire ivoirien

En Côte d'Ivoire, le **Tribunal de première instance (TPI)** est la juridiction de droit commun en première instance.<sup>179</sup>

Les juridictions du second degré sont composées de la **Cour d'Appel** et de la **Cour suprême**, dont la mission n'est pas de rejurer une affaire, mais de vérifier si le droit a bien été respecté dans le déroulement du procès.<sup>180</sup>

Il n'y a pas de Conseil d'Etat. **La Cour Suprême est subdivisée en trois chambres spécialisées** : judiciaire, administrative et des comptes.

La chambre administrative connaît des pourvois en cassation contre les décisions rendues en dernier ressort dans les procédures où une personne morale de droit public est partie, et des recours en annulation pour excès de pouvoir formés contre les décisions des autorités administratives.<sup>181</sup>

Un membre du MIDH indique que : « *Théoriquement, le système judiciaire ivoirien est **calqué sur celui de la France*** ».

Il précise, cependant, que **le droit à la présence d'un avocat** dès les premières heures de la garde à vue est consacré depuis 1998 en Côte d'Ivoire.<sup>182</sup>

De plus, une partie civile peut **saisir directement le juge d'instruction**, au lieu de déposer une plainte au commissariat, pour éviter un éventuel classement de sa plainte par le procureur. Une consignation au greffe de la somme présumée nécessaire pour les frais de la procédure,<sup>183</sup> 50 000 ou 100 000 francs CFA,<sup>184</sup> est toutefois obligatoire.

Selon un fonctionnaire ivoirien, « **les prisons sont sous la responsabilité du procureur de la République** ».

Une source diplomatique indique que « **les commissariats traitent aussi bien d'affaires civiles que d'affaires pénales** ».

#### 9.1.2. Les dysfonctionnements de la justice ivoirienne

Selon une autre source diplomatique, de « **graves dysfonctionnements dans le système judiciaire et des difficultés dans tous les domaines subsistent** [...] *Il est nécessaire de tout remettre en ordre* (recrutement, statuts, justice des mineurs, question des femmes, manque de magistrats) ».

Cette source indique en outre que : « **Les difficultés apparaissent dès l'université, dans le vivier des jeunes juristes. Il y a cinq années de retard en matière de formation** ».

179 Site web *legis.ci*, « Le système judiciaire ivoirien », s.d.

180 *Ibid.*

181 Site web *gouv.ci*, portail officiel du gouvernement de Côte d'Ivoire.

182 Articles 76-1 à 76-5 de la loi n° 60-366 du 14 novembre 1960 portant code de procédure pénale, modifiée par la loi de n° 98-747 du 23 décembre 1998.

183 Article 88 de la loi n° 60-366 du 14 novembre 1960 portant code de procédure pénale, modifiée par la loi n° 69-371 du 12 août 1969.

184 La somme exigée est importante en comparaison avec **le salaire minimum interprofessionnel garanti** (SMIG) ivoirien qui est, selon un membre du MIDH, de **36 600 francs CFA**. En janvier 2012, l'Union générale des travailleurs de Côte d'Ivoire (UGTCI) annonçait que syndicats et employeurs étaient tombés d'accord sur le passage du SMIG à 60 000 francs CFA. Toutefois, aucune décision tendant à une augmentation du SMIG ne semble avoir été prise au cours de l'année 2012 ; *RFI*, « L'âge du départ à la retraite retardé pour les salariés du privé en Côte d'Ivoire », 15/01/12.

Les titulaires d'un diplôme universitaire Bac+4, auxquels est ouvert le concours de la magistrature n'ont pas, pour la plupart, le niveau pour se présenter à ce concours. Par ailleurs, il n'existe pas de filière administrative, ni de spécialisation en droit administratif.

Cette source diplomatique précise que les autorités ivoiriennes ont passé un accord de partenariat avec l'École nationale de la magistrature (ENM), l'École nationale des greffes (ENG), et l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP). Ce partenariat bénéficie d'un financement européen jusqu'en 2014.

Le membre du MIDH précité souligne que : « **Sur le papier, le système judiciaire est bon, mais dans les faits, ce n'est pas ça** ». A titre d'exemple, il souligne que durant la crise postélectorale, un prisonnier s'est évadé de la MACA après avoir été maintenu 18 ans en détention préventive.

Selon cet interlocuteur, « **l'aide juridictionnelle est très mal organisée** » et « **les frais de justice sont très coûteux** ».

A cet égard, un rapport de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT) et de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) Côte d'Ivoire précise que : « **Dans la pratique, très peu de justiciables ont recours à l'assistance judiciaire. Alors qu'il est prévu une audience par semaine du Bureau national de l'assistance judiciaire, en 2012 il n'y a eu que 14 audiences. L'assistance judiciaire n'est pas connue par les justiciables et est centralisée à Abidjan. Il ressort du décret du 29 janvier 1975 portant tarification des émoluments, frais et débours des avocats et huissiers, qu'ils doivent percevoir de la part de l'Etat le remboursement des frais et dépens. L'attente de cette rémunération peut durer plus de 6 mois. Ces arriérés constituent un obstacle à l'efficacité de l'assistance judiciaire** ». <sup>185</sup>

La source diplomatique précitée confie que « **les Ivoiriens disent qu'il est préférable de payer le magistrat que son propre avocat** ». Elle indique, néanmoins, que « **huit magistrats ont été récemment sanctionnés pour corruption** » et conclut à la nécessité « **de reprendre confiance dans les institutions** ».

Le membre du MIDH indique que **depuis la sortie de crise, rien n'a changé véritablement** » au sein de la justice : « **Il faut souvent donner de l'argent pour ne pas aller en prison** » ; « **Il y a eu un changement du personnel mais pas des pratiques** » ; « **Le contrôle de l'inspection judiciaire n'est pas effectif** » ; « **Il existe trop de difficultés d'accès** ». Il précise, par ailleurs, qu'il n'y a pas eu d'assises depuis 2002.

Selon un représentant de la FIDH, « **l'instrumentalisation de la justice est évidente, notamment dans la condamnation des cadres** ».

Plusieurs interlocuteurs rencontrés lors de la mission, notamment des responsables d'ONG ivoiriennes, un représentant de l'ONUCI, des membres du FPI et des sources diplomatiques rencontrées à Abidjan, dénoncent **la partialité de l'appareil judiciaire, et l'impunité dont bénéficient notamment certains membres des FRCI**. <sup>186</sup>

### 9.1.3. Les pro-Gbagbo face à la justice

A l'issue de la crise postélectorale, des dizaines de personnalités du régime déchu, des civils, des militaires, des policiers et des gendarmes, ont été placés en détention à Abidjan et dans le Nord, pour « **atteintes à l'autorité de l'Etat** », « **crimes économiques** », « **crimes de sang** », ou « **crimes contre la population civile et génocide** ». <sup>187</sup>

<sup>185</sup> FIACAT et ACAT Côte d'Ivoire, *Rapport alternatif de la FIACAT et de l'ACAT Côte d'Ivoire en réponse aux rapports initial et périodiques cumulés du gouvernement ivoirien sur la mise en œuvre de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples - Côte d'Ivoire*, septembre 2012.

<sup>186</sup> Pour de plus amples informations à ce sujet, voir sous-partie intitulée « *Impunité et sanctions* », dans la partie intitulée « *Atteintes aux droits de l'homme* » (Partie VI).

<sup>187</sup> Pour de plus amples informations au sujet des personnalités pro-Gbagbo faisant l'objet de poursuites judiciaires, voir sous-partie intitulée « *Les caciques du régime déchu* » dans la partie intitulée « *La mouvance pro-Gbagbo* » (Partie VII).

Le responsable d'une organisation internationale en poste à Abidjan évoque l'existence de « **près de 150 VIP arrêtées pour atteinte à la sécurité de l'Etat** ».

Concernant les personnalités pro-Gbagbo poursuivies en justice, le représentant de l'ONUCI indique que « **les chefs d'inculpation ne sont pas clairs** » et précise que le juge se déplace pour entendre les civils détenus en province, tandis que les militaires détenus en province sont conduits à Abidjan pour être entendus.

Un fonctionnaire proche du FPI rappelle que les personnalités pro-Gbagbo arrêtées à l'issue de la crise postélectorale et celles emprisonnées en raison de faits survenus à l'issue de celle-ci, font l'objet de procédures judiciaires différentes : « **Pour ceux qui ont été arrêtés juste après la chute de Laurent Gbagbo, des magistrats ont été désignés spécialement, avec une indemnité spéciale** ». Selon lui, « *à partir du moment où on te donne un supplément de salaire, tu es obligé de satisfaire la personne qui te donne l'argent* ».

Ce fonctionnaire indique qu'à contrario, **la procédure judiciaire de droit commun** (garde à vue, inculpation, mandat de dépôt, concours d'avocat et jugement selon la procédure de flagrant délit) a été suivie **pour Laurent Akoun**, secrétaire général par intérim et porte-parole du FPI, **auquel ont été reprochées des activités menées après la crise postélectorale**.<sup>188</sup>

En réponse à une question relative à l'impartialité de la justice concernant les personnalités pro-Gbagbo, un analyste de l'ONUCI estime que ces derniers ont droit à des « **procès aussi équitables que possible, même si la justice n'est pas vraiment indépendante du politique** » et cite en exemple le procès de **Brunot Dogbo Blé** : « *Il a été condamné à quinze ans de prison alors que le procureur avait requis la perpétuité, et un de ses complices a été relaxé. C'est déjà un signe. De plus, la presse est très diversifiée, les procès sont publics, donc ils devraient être équitables. Alassane Ouattara veut remettre en place une justice indépendante d'ici 2015* ».

### Trois instructions judiciaires relatives aux crimes commis pendant la crise

Dans un rapport paru en août 2012, la Commission nationale d'enquête (CNE) a pointé les responsabilités de 12 000 pro-Gbagbo et de 700 éléments des FRCI dans les crimes commis durant la crise postélectorale.<sup>1</sup>

Selon un représentant de la FIDH, **trois instructions judiciaires ont été ouvertes concernant les crimes** commis du 28 novembre 2010 (qui marque le début de la crise postélectorale), à la fin de l'année 2011. Ces trois instructions visent :

- **les crimes contre l'Etat** (qui incluent notamment les pillages de la BCEAO et de banques privées en février 2011) commis sur la base du refus du verdict électoral, qui concernent le couple Gbagbo et un petit cercle de l'ancien pouvoir.
- **les crimes de sang**, auxquels les crimes sexuels ont été ajoutés à la demande de la FIDH.
- **les atteintes aux biens**.

La FIDH s'est portée partie civile dans 75 affaires relevant des deux dernières instructions. Les enquêtes sont menées par **une cellule spéciale d'enquête**, composée de trois juges d'instruction, sur une base territoriale : Ouest, Nord et Sud. Chaque juge dispose de 20 officiers de police judiciaire (OPJ).

Le représentant de la FIDH souligne que ces équipes ont les moyens de bien travailler et semblent assez compétentes, mais que **les enquêtes les plus poussées concernent les pro-Gbagbo**, dont beaucoup de victimes ont saisi la CNE.

<sup>1</sup> Commission nationale d'enquête (CNE), *Rapport d'enquête sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire survenues dans la période du 31 octobre 2010 au 15 mai 2011*, août 2012.

Selon un responsable de la JFPI, il est impossible de déposer une plainte **contre des FRCI** occupant un domicile car « **l'appareil judiciaire est aux ordres** ». L'auteur d'une telle plainte risquerait

<sup>188</sup> Condamné à six mois d'emprisonnement, Laurent Akoun a été libéré le 28 février 2013 après avoir purgé sa peine de prison. Cette peine était assortie d'un an de privation de droits civiques, et d'un an d'interdiction de séjour sur tout le territoire national en dehors de son village natal, situé près d'Abidjan ; *Agence de Presse Africaine (APA)*, « Laurent Akoun, Secrétaire Général de Laurent Gbagbo, libéré de prison », 01/03/13.



d'être mis aux arrêts.

Selon un chercheur travaillant pour une administration française, les actes (tels que des extorsions de fonds, essentiellement à Yopougon, des arrestations arbitraires, des disparitions ou des « *pseudo-accidents domestiques* ») dont les partisans de Laurent Gbagbo sont susceptibles d'être victimes « **ne sont jamais suivis d'enquêtes** ».

Par ailleurs, le fonctionnaire précité souligne qu'après la crise postélectorale, « **90% des affectations dans la justice et pour les postes à responsabilités dans l'administration ont été faites selon des critères politico-tribaux** » et met en exergue « **la défiance** » prévalant au sein des institutions judiciaires « **envers les personnes de l'Ouest, qui est un bastion FPI** ».

#### 9.1.4. Justice de proximité et règles coutumières

Une source diplomatique indique que compte tenu **des frais de justice élevés** (timbres, avocat, magistrat) et faute de moyens suffisants, « **les populations recourent plus facilement à la justice traditionnelle ou à la justice de proximité** », et que « *les problèmes se règlent en interne* ».

Elle précise qu'il existe des chefferies traditionnelles dans chaque commune d'Abidjan et que chaque communauté a son chef. D'autre part, cette source souligne qu'il convient de garder à l'esprit que « **lorsqu'on attaque quelqu'un, on attaque sa communauté** », et que « *la Côte d'Ivoire essaie de rentrer dans des standards occidentaux* », alors que, par exemple, « *la justice traditionnelle marche bien au Sénégal* ».

Le directeur de cabinet du Ministre de l'Intérieur et de la sécurité, Cheick Daniel Bamba, souligne que « **la justice de proximité doit être développée** » pour résoudre les conflits fonciers. Il précise que « *les préfets et les sous-préfets participent à des conciliations administratives, au sein desquelles ils ont recours à la coutume et le droit administratif* » et que le premier échelon de médiation est le village, le deuxième étant la sous-préfecture.

Le chercheur travaillant pour une administration française précité indique, également, qu'à Man, en matière de litiges fonciers, « **les arbitrages sont effectués par des chefs de village, selon les règles coutumières** ».

Selon la source diplomatique précitée, **des associations** tentent d'améliorer l'accès à la justice et de sensibiliser les populations à la connaissance de certaines notions du droit. Elle cite l'exemple de l'Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI), qui a mis en place un projet de « **clinique juridique mobile** », financé par la Coopération technique allemande (GTZ) et le ministère des Affaires étrangères allemand. L'ONG sillonne le pays pour fournir une **assistance juridique de proximité** aux populations.<sup>189</sup>

#### **Le Contrat désendettement développement (C2D)**

La source précitée indique que **la justice a été retenue parmi les six secteurs d'investissement qui seront concernés par le Contrat désendettement développement (C2D)**, dont la première tranche couvrant la période 2012-2015, a été signé par la France et la Côte d'Ivoire le 1<sup>er</sup> décembre 2012.

Le C2D devrait donner lieu à un apurement de la dette ivoirienne à hauteur de 2,9 milliards d'euros sur 13 ou 14 ans. Les remboursements de la dette bilatérale de la Côte d'Ivoire vont être redistribués sous forme de subventions par l'intermédiaire de l'Agence française de développement (AFD). La première tranche du C2D s'élève à 630 millions d'euros.

Dans ce cadre, 23 millions d'euros devraient être alloués au volet justice pour les trois ans à venir.

189 Site web de l'AFJCI ([afj-ci.org](http://afj-ci.org)), et *Le Patriote*, « Séminaire de formation de parajuristes: Les femmes juristes veulent faciliter l'accès à la justice », 06/03/10.

## 9.2. La réconciliation

### 9.2.1. La portée de la réconciliation et ses préalables

Après avoir rappelé la gravité des deux dernières crises qui ont secoué la Côte d'Ivoire, à la suite de la tentative de coup d'État du 19 septembre 2002, puis de l'élection présidentielle de décembre 2010, tous les interlocuteurs de la mission soulignent **l'importance de la réconciliation**.

Un élu municipal de Yamoussoukro et une source diplomatique déclarent que les Ivoiriens sont « *allés trop loin* ». Ils précisent que la violence n'est pas dans la culture et l'histoire ivoiriennes, que jusqu'à présent, les Ivoiriens « *mettaient des freins* » et que les « *violences étaient artificielles* ». La source diplomatique précitée rappelle que la Côte d'Ivoire compte de « *nombreuses familles mixtes* » en raison des affectations de Nordistes au Sud et inversement, faites sous Félix Houphouët-Boigny.

Selon une autre source diplomatique, **beaucoup d'ONG** travaillent sur la thématique de la réconciliation.

**Gage de la paix sociale**, la réconciliation ne peut se faire à n'importe quelles conditions.

Plusieurs interlocuteurs de la mission soulignent que **la reconnaissance du mal fait à l'autre, le repentir et la demande de pardon**, dans chacun des deux camps, sont des préalables à la réconciliation.

Des membres de l'ONG ivoirienne PSDPD rappellent, à cet égard, que les personnes qui étaient en position de force ont fait du tort à d'autres. Ils indiquent que **les exilés**, dont certains sont coupables crimes de sang et d'autres de crimes économiques « **ont peur de rentrer par crainte de représailles** » et que **cette crainte peut être fondée**. Ils précisent, cependant, que « *dans le cadre de la réconciliation, les mentalités ont changé* », et soulignent que les exilés doivent être « *préparés* » au retour.

Le porte-parole principal du RDR, Joël N'Guessan, indique également que « **ceux qui ont commis des crimes graves, notamment ceux qui ont craqué l'allumette, ont peur de rentrer** », et qu'« *ils ne peuvent pas rentrer tant que ces rancœurs ne sont pas apaisées, tant que le processus de réconciliation n'est pas avancé* ». Il souligne, a contrario, que « **ceux qui n'ont pas commis de crimes sont, pour la plupart d'entre eux, rentrés et cohabitent avec les autres** (dans les champs, les lieux de cultes, les écoles, etc.) ».

Si le porte-parole principal du RDR considère que « *seuls les meurtriers peuvent avoir des craintes* » et non leurs proches parents, une famille rencontrée à Abidjan estime, en revanche, qu'**en l'absence de demande de pardon, la famille, les enfants de la personne concernée risquent d'être touchés**.

Cette famille souligne, par ailleurs, que « *si une personne ne reconnaît pas ses fautes et ne demande pas pardon, elle recommencera* », que « *le repentir est très important* », et que « *faute avouée à demi pardonnée* ».

Une autre famille rencontrée à Abidjan souligne, pour sa part, que **la réconciliation doit englober les événements du 19 septembre 2002**.<sup>190</sup>

Selon l'analyste de l'ONUCI précité, « *Alassane Ouattara estime que le redémarrage économique est un préalable à la réconciliation et que celle-ci ne pourra se faire sans un partage des richesses* ».

<sup>190</sup> Ce souhait est à mettre en parallèle avec la déclaration, publiée en juillet 2011, par 40 associations de la société civile ivoirienne, telles que le MIDH, la LIDHO, l'OFACI, l'APDH ou la PSDPD, appelant à l'ouverture d'une enquête de la Cour pénale internationale (CPI) **pour examiner les crimes commis depuis 2002**. Le 22 février 2012, les juges de la CPI ont étendu le champ de l'enquête du procureur sur la Côte d'Ivoire aux crimes commis depuis la tentative de coup d'Etat du 19 septembre 2002. Pour de plus amples informations à ce sujet, voir notamment le site web de la Coalition pour la Cour pénale internationale (*iccnw.org*).

### 9.2.2. Les freins à la réconciliation

Selon le membre du MIDH précité, « **les Ivoiriens oublient les maux qu'ils ont précédemment fait subir** ».

L'une des familles rencontrée à Abidjan déclare que « *le mal qui ronge (les Ivoiriens) est de ne pas reconnaître (leurs) fautes* ». Elle souligne que « *ceux qui n'ont pas demandé pardon suscitent des **désirs de vengeance*** », et que « *les autorités protègent leur vie en les maintenant en prison* ». Elle indique également qu'« *aujourd'hui, **certains paradent*** » et conclut que « *la réconciliation n'est pas prête d'arriver* ».

A cet égard, il convient de noter que selon le porte-parole principal du RDR, Joël N'Guessan, le meeting du FPI à Yopougon le 21 janvier 2012 a été perçu par la population d'Abobo et d'Anyama comme « *une provocation* », quelques mois seulement après que « *des bombes ont explosé à Abobo et que des gens ont été braisés* ». Selon cet interlocuteur, « **tant que les plaies étaient encore béantes, il valait mieux éviter ce genre de manifestations** ».<sup>191</sup>

L'élu municipal précité souligne que « *la réconciliation se fait en famille* », et que « **le transfert de Laurent Gbagbo à la CPI n'est pas forcément bien perçu par les Ivoiriens, qui ne peuvent plus faire la réconciliation avec lui** ».

Un chercheur travaillant pour le compte d'une ONG internationale mentionne qu'en juin 2012, le conseiller chargé de la jeunesse au sein de la Commission dialogue, vérité et réconciliation (CDVR), Karim Ouattara, a **protesté contre les arrestations et les détentions arbitraires de militants pro-Gbagbo, qui sabotent le processus de réconciliation**.<sup>192</sup> Cet interlocuteur souligne que « *c'est quelque chose d'exceptionnel de l'avoir fait, cela montre qu'il est excédé par la situation* ».

Pour sa part, le fonctionnaire ivoirien précité estime qu'il n'y a « *pas trop de volonté des gouvernants d'aller vers une véritable réconciliation* ». Selon lui, alors que la justice doit être « *impartiale* », « **la lutte contre l'impunité n'est dirigée que contre un seul camp aujourd'hui** ».

Il ajoute que « *les ex-FAFN qui ont contribué à l'arrivée au pouvoir d'Allassane Ouattara ne sont pas des enfants de chœur, et pourtant, ils sont protégés* ». Cet interlocuteur conclut que « *soit on amnistie tout le monde et on tourne la page, soit on sanctionne tout le monde, car les deux camps sont concernés par les crimes. Seules ces deux approches peuvent conduire à une véritable réconciliation* ».

Après avoir observé que « **l'impunité génère des exactions** », un représentant de la LIDHO s'interroge également sur la manière d'allier réconciliation et justice.

Des membres du bureau intérimaire du FPI soulignent, pour leur part, que « *la réconciliation est difficile* » et qu'« *il faut une nouvelle Côte d'Ivoire* ».

Un membre de la JFPI d'Abobo, qui vit désormais à Adjamé, déclare que n'osant pas rentrer chez eux et vivant « *à droite, à gauche* », **les militants du FPI ne peuvent pas « aller vers les autres pour la réconciliation »**.

### 9.2.3. La Commission dialogue, vérité et réconciliation (CDVR)

La **CDVR** a été créée par l'ordonnance n° 2011-167 du 13 juillet 2011. Elle est une autorité administrative d'utilité publique placée sous l'autorité morale du Président de la République. Elle est composée d'un président, **Charles Konan Banny**, de trois vice-présidents et de sept commissaires centraux représentant respectivement le Nord, le Sud, l'Ouest, l'Est, le Centre de la Côte d'Ivoire, la diaspora ivoirienne et les résidents africains et non africains.

191 Pour de plus amples informations au sujet de cette manifestation, voir sous-partie consacrée au FPI dans la partie intitulée « *Vie politique* » (Partie VIII).

192 *RFI*, « La Commission dialogue, vérité et réconciliation s'insurge contre les arrestations en Côte d'Ivoire », 22/06/12 ; *L'Intelligent d'Abidjan*, « Réconciliation/Arrestations des pro-Gbagbo : La CDVR met en garde l'Etat de Côte d'Ivoire », 24/06/12.

Le directeur de cabinet du Ministre de l'Intérieur, Cheick Daniel Bamba, indique que « *le ministère de l'Intérieur avait créé des comités de sensibilisation, de réconciliation et de veille avant la création de la CDVR* » et que 400 comités existaient au niveau préfectoral et sous-préfectoral. Ces comités « *associent la société civile, les partis politiques, des fonctionnaires, des dignitaires religieux et les diverses communautés [...] Leurs activités ont été transférées à la CDVR, à la création de celle-ci* ».

Le dispositif de la CDVR prévoit l'installation **de 36 commissions locales, dont 6 à Abidjan**. Celles-ci « *vont s'appuyer sur l'administration territoriale pour mettre en œuvre le processus de réconciliation* ».

« *Instrument intéressant pour la réconciliation* » selon un chercheur travaillant pour le compte d'une ONG internationale, **la CDVR est fortement « décriée »** par les ONG du fait de sa carence en matière de communication, de collaboration avec la société civile sur le terrain et de résultats.

Selon une source diplomatique, le travail de la CDVR, qui se limitait, au moment de la mission à quelques auditions, « **n'est pas visible pour les populations** ».

Selon une représentante de l'Organisation des femmes actives de Côte d'Ivoire (OFACI), la CDVR a mis en place, au cours du second semestre 2012, **des plateformes d'ONG dans des localités**.

Toutefois, jusqu'à présent, « *ces plateformes ne mènent aucune activité, car elles n'ont ni cahier des charges, ni feuille de route* ». Elles ont été implantées surtout dans l'Ouest. A Abidjan, seuls des comités ont été mis en place dans des quartiers qui ne disposent pas davantage de feuille de route.<sup>193</sup>

La représentante de l'OFACI signale, en outre, que ces plateformes constituées sans consultation de toutes les ONG, que les ONG intégrées à ces plateformes « *ont été choisies sur un critère géographique et n'ont pas d'expérience en la matière* ». Déplorant l'absence de collaboration avec la CDVR, l'OFACI a soumis des recommandations pour que les critères de sélection des ONG intégrées aux plateformes soient revus afin d'incorporer des ONG plus actives.<sup>194</sup>

Selon des membres de l'ONG ivoirienne PSDPD, **la CDVR n'a pas davantage associé au processus de réconciliation « la société civile, les chefs religieux et les chefs des communautés qui sont restés pendant les événements et qui savent ce qu'il s'est passé »**.

Selon le chercheur travaillant pour le compte d'une ONG internationale précitée, **le président de la CDVR s'est opposé à des initiatives intéressantes** de députés dans le cadre de la réconciliation. Par exemple, un échange entre des chefs wés et les autorités ivoiriennes avait été proposé : demande de pardon publique en échange de la restauration des masques et de la reconstruction des domiciles.

Des membres du RHDP indiquent qu'une « **cérémonie officielle de demande de pardon aux esprits** » a été organisée à Bouaké, en présence du Président de la CDVR.

Selon la source diplomatique précitée, « *la situation est bien comprise, mais il reste tout à mettre en œuvre. Le processus de réconciliation est très frais* ».

Selon l'analyste de l'ONUCI précité, « **la CDVR dispose de peu de moyens** ».

193 AIP, « La CDVR installe la plate-forme de Tabou », 18/08/12.

194 Ces recommandations de l'OFACI ont été soumises lors d'un forum sur la participation des femmes dans le processus de réconciliation nationale, organisé les 4 et 5 décembre 2012 à l'initiative du *National Democratic Institute for International Affairs* (NDI), et en collaboration avec la CDVR.



Logo de la CDVR

L'élu municipal précité indique que « **le rôle des élus locaux** » dans l'installation des commissions locales et, plus généralement dans le processus de réconciliation, est « *important* ».

**Les députés** ont également un rôle à jouer dans le processus de réconciliation. Dans le département de Duékoué, il existe, selon Privat Oulla,<sup>195</sup> député indépendant de l'ethnie guéré, une complicité d'action entre lui-même et les députés Flanzara Touré, originaire du Nord et élue sous l'étiquette RDR et Yao Meh, de l'ethnie baoulé et élu sous l'étiquette du PDCI, pour amener leurs parents à la réconciliation.

Lors de la mission, période à l'issue de laquelle les commissions locales n'étaient pas encore installées, des membres du RHDP ont indiqué qu' « *il ne fallait pas être trop marqué politiquement pour animer une commission de réconciliation* ».

En janvier 2013, l'installation de **23 commissions locales**, dont les 6 prévues pour le district d'Abidjan, a commencé.<sup>196</sup>

A cet égard, un article paru dans *Le Patriote* souligne que : « *le président Charles Konan Banny a expliqué la constitution de 23 commissions sur 36 attendues par la volonté de la CDVR d'éviter d'être empêtrée dans les lourdeurs administratives. Pour lui, la constitution de ces 23 commissions locales pour l'heure répond donc à un souci d'efficacité. Il a toutefois rappelé que dans la constitution de ces commissions, la CDVR a rencontré tous les acteurs sociaux locaux pour que ces commissions soient les plus représentatives possibles. A ce sujet, les commissions comprennent une cinquantaine de guides religieux (chrétiens ou musulmans), 27 chefs traditionnels et 68 femmes* ».<sup>197</sup>

Selon les informations disponibles sur le site web de la CDVR, **les commissions locales seront épaulées dans leur mission par les plateformes d'ONG** déjà constituées et précédemment évoquées, qui sont le meilleur relais pour la CDVR.<sup>198</sup>

---

195 Député de Duékoué, Privat Oulla est l'un des dix vice-présidents de l'Assemblée nationale.

196 A Abidjan, chaque commission locale de la CDVR regroupe au moins deux communes : Cocody (Bingerville), Yopougon 1 (Songon), Yopougon 2 (4 quartiers précaires), Port-Bouët (Vridi-Marcory-Koumassi-Treichville), Abobo (Anyama) et Plateau (Attécoubé et Adjamé) ; *Notre Voie*, « Réconciliation nationale : 6 commissions locales installées dans le district d'Abidjan », 07/02/13 ; *L'Intelligent d'Abidjan*, « Installation de commissions locales de Cocody et de Yopougon - Charles Konan Banny : Personne n'est expert de la réconciliation, c'est une œuvre collective », 26/01/13.

197 *Le Patriote*, « Consultations nationales pour la réconciliation : 23 commissions locales constituées sur 36 », 11/01/13.

198 Site officiel de la CDVR (*cdvr.ci*).

## Edifices religieux



A gauche : la Basilique de Yamoussoukro ; A droite : la grande mosquée de Bouaké (la mosquée Sokoura)



A gauche : la mosquée Wakabia à Bouaké ; A droite : la cathédrale Sainte-Thérèse de Bouaké



A gauche : le sanctuaire Marial d'Abidjan (Notre Dame d'Afrique de toutes les grâces) ;  
A droite : la mosquée libanaise à Marcory (Abidjan)



A gauche : la cathédrale Saint-Paul d'Abidjan ; A droite : la grande mosquée du Plateau (Abidjan)

## 10. Société civile et liberté d'expression

La **liberté d'expression** apparaît actuellement **limitée** en Côte d'Ivoire.

### 10.1. La presse

#### 10.1.1. Organes de presse et « *chapelles politiques* »

Un journaliste politique rencontré à Abidjan rappelle que la plupart des journaux ivoiriens ont une « *chapelle politique* ».

La **presse pro-Gbagbo** est appelée la « **presse bleue** ». Celle-ci comporte notamment les journaux *Notre Voie*, *Le Temps*, *L'Alternative*, *LG Infos*, *Aujourd'hui*, *Nouveau Courrier*, *Le Quotidien d'Abidjan*, *Notre Vision*, *Bol'Kotch* (journal satirique). Ces journaux sont liés aux groupes de presse *La Refondation* et *Cyclone*.<sup>199</sup>

La **presse pro-Ouattara** est constituée, notamment, par *Le Patriote* (RDR), *Le Nouveau Réveil* (PDCI), *L'Expression* (RDR), *Le Démocrate*, *Le Mandat* (uniquement en ligne), *Nord-Sud* (Forces Nouvelles – Guillaume Soro).

Ce journaliste précise qu'une autre presse dite « **indépendante** » essaie d'exister « *tant bien que mal* », en restant « *plus ou moins neutre* ». Cette presse « *indépendante* » comprend le groupe *Olympe*, auquel appartiennent les quotidiens *L'Inter* et *Soir Info*.

Selon ce journaliste et une source diplomatique rencontrée à Abidjan, ***Fraternité Matin*** est « *un journal d'Etat* » ou « **un journal gouvernemental** », qui adopte « *les couleurs du gouvernement* ».

Selon la source diplomatique précitée, « ***Fraternité Matin* et *Le Temps* sont les journaux les plus vendus en Côte d'Ivoire** ».



Marchand de journaux dans les rues d'Abidjan

199 Le groupe *Cyclone* a été fondé par la seconde épouse de Laurent Gbagbo, Nady Bamba.

### 10.1.2. Sanctions disciplinaires et autorités de régulation

Le journaliste précité précise que « *la liberté de la presse est assurée de manière structurelle au niveau de l'Etat* ». Il existe le Conseil national de la presse (CNP) et la Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA) qui a remplacé, courant 2011, le Conseil national de la communication audiovisuelle (CNCA).

Il précise que le **CNP, autorité de régulation**, « *veille au respect de l'éthique et de la déontologie de la presse écrite* ». Le CNP est composé de 12 membres : un professionnel de la communication désigné par le Président de la République, président du CNP; un représentant du Ministère de la Communication, le ministère de tutelle; un magistrat désigné par le Conseil supérieur de la magistrature; deux journalistes professionnels désignés par les organisations professionnelles de journalistes; un représentant des directeurs de publication; un représentant des éditeurs de presse; un représentant des sociétés de distribution de presse; un représentant des imprimeurs; un représentant de la société civile; un représentant des associations de consommateurs; un représentant des annonceurs.<sup>200</sup>

Le CNP dispose du pouvoir de prononcer des **sanctions disciplinaires**, telles que des suspensions temporaires, à l'encontre des journaux. A la fin de l'année 2011 et au cours de l'année 2012, il a prononcé plusieurs **suspensions temporaires à l'encontre de la presse bleue** :

- le journal *Le Temps* a été suspendu temporairement en août 2011, pour un article critique à l'égard du Président Ouattara,<sup>201</sup> puis en août 2012, pour un article que le CNP a jugé diffamatoire à l'endroit du Président Ouattara.<sup>202</sup>

- trois journalistes de *Notre Voie* ont été inculpés d'offense au chef de l'Etat, mais ils ont finalement été relaxés par la justice en décembre 2011.<sup>203</sup>

- le journal *Notre Voie* a été suspendu temporairement en mai 2012.<sup>204</sup>

- en septembre 2012, le CNP a suspendu les journaux *Notre Voie*, *Le Temps*, *Nouveau Courrier*, *LG Infos*, *Aujourd'hui*, *Le Quotidien d'Abidjan* et *L'Alternative*, qui avaient publié des photographies représentant Laurent Gbagbo et ses proches emprisonnés, assorties de légendes mentionnant les postes de ministres occupés par certaines de ces personnalités pendant la crise postélectorale. Le CNP a considéré que les légendes publiées entretenaient « *le sentiment de l'existence de deux gouvernements en Côte d'Ivoire* » et estimé qu'une « *telle pratique est manifestement séditeuse* » et « *de nature à faire perdurer la crise postélectorale* ». <sup>205</sup>

**Les suspensions ont été levées** « *suite à l'intention des journaux de déposer une plainte contre le CNP auprès de la Cour Suprême du pays* ». <sup>206</sup>

Le journaliste précité indique que « **le CNP est majoritairement acquis au gouvernement**. C'est un prolongement de l'Etat ». Il précise qu'au début du second semestre 2012, « *le CNP était sur la sellette en raison de ses décisions de suspension* », mais qu' « *aujourd'hui, ça va mieux* ». <sup>207</sup>

Des membres du bureau intérimaire du FPI dénoncent la suspension « *des journaux bleus* » et l'arrestation de « *tout un chapelet de journalistes* », notamment d'**Ousmane Sy Savané**, directeur général du groupe *Cyclone*. Ce dernier a été arrêté par la DST le 27 mars 2012. Sa détention

200 Article 40 de la loi n° 2004-643 du 14 décembre 2004 portant régime juridique de la presse, modifiée par l'ordonnance n° 2012-292 du 21 mars 2012.

201 *IFEX*, « Ouattara censure un journal pour un article critiquant sa rencontre avec Obama », 08/08/11.

202 *CPJ*, « La presse locale ciblée et harcelée en Côte d'Ivoire », 24/08/12.

203 *IFEX*, « Les journalistes de Notre Voie libérés par la justice », 09/12/11.

204 *MFWA*, « Côte d'Ivoire: Un journal proche de l'opposition est suspendu », 22/05/12.

205 *Jeune Afrique*, « Côte d'Ivoire : tous les quotidiens pro-Gbagbo suspendus de parution », 13/09/12.

206 *IFEX*, « Les autorités lèvent la suspension des journaux privés en Côte d'Ivoire », 24/09/12.

207 La rencontre avec ce journaliste a eu lieu début décembre 2012.



préventive prolongée à la MACA a été dénoncée par RSF en décembre 2012.<sup>208</sup> Les membres du bureau intérimaire du FPI soulignent que « *Laurent Gbagbo n'avait fait emprisonner aucun journaliste* ».

Pour sa part, Joël N'Guessan, porte-parole principal du RDR, estime que « **le pouvoir exécutif n'a aucune prise sur les journaux** » et que « *la suspension temporaire de journaux (de la presse bleue) a été décidée par le CNP, au sein duquel siègent différents journaux* ».

La source diplomatique précitée indique, quant à elle, que « **la presse ivoirienne est relativement libre** » et que « *la structure de régulation a censuré temporairement certains journaux pro-Gbagbo qui méconnaissaient la victoire d'Ouattara* ».

Plusieurs interlocuteurs ont également évoqué **l'attaque du siège du groupe de presse Cyclone**, société éditrice des quotidiens d'opposition *Le Temps* et *LG Infos*, ainsi que du magazine *Prestige Magazine*, situé dans la commune de Cocody (Abidjan), dans la nuit du 18 au 19 août 2012.<sup>209</sup>

Il convient de rappeler que cet évènement a eu lieu dans un contexte tendu, résultant de plusieurs attaques menées contre des cibles militaires, ainsi qu'après l'attaque du siège du FPI, survenue dans la matinée du 18 août 2012.<sup>210</sup>

Le 24 août 2012, six journaux de la presse bleue (*Notre Voie*, *Le Temps*, *LG Infos*, *Nouveau Courrier*, *Le Quotidien d'Abidjan* et *Aujourd'hui*) ont suspendu leurs parutions pendant deux jours pour protester contre cette attaque.<sup>211</sup>



« Titrologie » dans les rues de Yopougon

### 10.1.3. Médiations vis-à-vis des journalistes en exil

Le journaliste précité indique qu'il existe « **deux syndicats de journalistes qui sont a priori apolitiques** » et précise que le président du Syndicat national de la presse privée de Côte d'Ivoire (**SYNAPPCI**), Guillaume Gbato, est issu de la presse bleue.

208 RSF, « Ousmane Sy Savané emprisonné depuis près de 9 mois : RSF interpelle Alassane Ouattara », 18/12/12.

209 RSF, « Le siège du groupe Cyclone incendié par six hommes armés », 21/08/12.

210 Pour de plus amples informations à ce sujet, voir sous-partie consacrée au FPI, dans la partie intitulée « *Vie politique* » (Partie VIII).

211 *Le Figaro*, « Côte d'Ivoire : 2 journées 'presse morte' », 24/08/12.

Ce journaliste évoque également l'Union nationale des journalistes de Côte d'Ivoire (**UNJCI**), qui a été créée en 1991 et « regroupe des journaux de tous bords ». Présidée par Moussa Traoré, elle tente de fédérer l'ensemble des journaux et décerne tous les ans un prix (le Prix Ebony), qui récompense les professionnels des médias ivoiriens.

Cet interlocuteur indique que l'UNJCI a mené **une médiation pour faciliter le retour d'exil de plusieurs journalistes proches de l'ancien pouvoir**. En 2012, sont ainsi revenus en Côte d'Ivoire Amos Benao, ancien président de l'UNJCI, Franck Anderson Kouassi, président de l'ex-CNCA, et des journalistes de la RTI. Cette médiation a été saluée par RSF.<sup>212</sup>

Selon cet interlocuteur, **les journalistes revenus d'exil « sont libres de reprendre leurs activités et libres de leurs mouvements, mais n'ont pas, à ma connaissance, intégré ou réintégré un journal de la presse écrite »**. Certains écrivent des « blogs » sur le net ou des articles sur leurs « pages facebook ». Certains ont également gardé des attaches professionnelles avec leurs contacts dans leur pays d'exil, comme Amos Benao, exilé au Maroc.

#### 10.1.4. Autocensure

A l'instar d'un représentant de la LIDHO, ce journaliste estime qu'il n'y a « pas de réelle menace directe contre la liberté de la presse » mais que « **l'autocensure existe dans les deux camps. La presse pro-Ouattara ne se permet pas certaines critiques et la presse bleue ne se permet pas certaines audaces** ».

Le représentant de la LIDHO souligne que « les organes de presse pro-gouvernementaux ont refusé de recevoir la LIDHO dans le cadre d'enquêtes sur la liberté d'expression », alors que cette ONG a pu rencontrer le groupe *La Refondation*, qui appartient à la presse bleue et le journal satirique *L'Éléphant Déchaîné*, créé en octobre 2011.

Selon la source diplomatique précitée, « **la presse ivoirienne est avant tout alimentaire. On y trouve tout et n'importe quoi** ».

Le journaliste précité indique que **des rumeurs non vérifiées peuvent faire la une de certains journaux ivoiriens** « en raison du manque de professionnalisme de certains journalistes ou à cause de manipulations politiques ».

Questionné au sujet des **blogs sur le net**, ce journaliste indique que « certains proviennent de vrais journalistes, d'autres sont écrits par de simples citoyens ».

Enfin, le directeur exécutif de l'ONG Alternative Côte d'Ivoire déplore l'homophobie de la presse ivoirienne et son **impact négatif sur la situation des minorités sexuelles**.<sup>213</sup>

## 10.2. Les ONG

### 10.2.1. Etat des lieux du milieu associatif ivoirien

Selon plusieurs sources diplomatiques rencontrées lors de la mission, il y a **énormément d'ONG en Côte d'Ivoire** : « On trouve de tout. Il existe notamment des filiales d'ONG internationales, comme par exemple Caritas ».<sup>214</sup>

Les ONG ivoiriennes ont pour **principales thématiques** les droits de l'homme, la réconciliation, la prise en charge des victimes, la protection des femmes et des enfants, la santé et l'éducation.

212 RSF, 18/12/12, art.cit.

213 Pour de plus amples informations à ce sujet, voir partie intitulée « *Situation des homosexuels* » (Partie XI).

214 Le régime juridique des ONG en Côte d'Ivoire est régi par la loi n° 60-315 du 21 septembre 1960, loi relative aux associations.

Selon ces mêmes sources, « **beaucoup d'ONG sont, par définition, politiques.** Ce phénomène partisan demeure répandu ».

L'ONG Action pour la protection des droits de l'homme (**APDH**), créée en 2003, est perçue comme traditionnellement proche du FPI.

La **LIDHO** et le **MIDH** sont traditionnellement perçus comme, respectivement, pro-FPI et pro-RDR. Néanmoins, selon les sources diplomatiques précitées, « ces deux ONG se sont professionnalisées au fil du temps et sont désormais moins marquées politiquement que par le passé ».

Ces mêmes sources indiquent que la Convention de la société civile ivoirienne (**CSCI**) est la principale fédération. Regroupant plus de 100 ONG « d'obédiences diverses », la CSCI « est reconnue par tous les bailleurs ».



Le siège de la CSCI à Abidjan

Selon l'une de ces sources, « **les associations pro-FPI ont périclité** ». Par exemple, le mouvement « Deux millions de filles pour Gbagbo », créé en 2002 pour soutenir Laurent Gbagbo, s'est éteint après l'arrestation de celui-ci, en avril 2011.

Deux autres sources diplomatiques indiquent que « **les ONG ont été très fragilisées par les dix années de crise** [...] Aujourd'hui, un des enjeux majeurs est que les acteurs politiques interviennent moins dans la vie des ONG ».

Ces interlocuteurs soulignent que si leurs membres sont très impliqués, **les ONG sont « démunies »** et fonctionnent, pour beaucoup, uniquement avec les fonds des bailleurs : « L'Etat ivoirien se repose sur les ONG pour pallier ses carences ».

Selon ces mêmes sources, outre le CICR et la Division des droits de l'homme de l'ONUCI, **plusieurs ONG interviennent à la MACA :**

- ESTHER, qui intervient sur les questions de santé.<sup>215</sup>
- l'Association nationale d'aide aux prisonniers (ANAP), qui se consacre à l'assistance juridique en direction des détenus démunis.
- la fondation Amigó, qui s'occupe de la réinsertion des jeunes prisonniers.<sup>216</sup>
- Prisonniers sans frontières (PRSF).

<sup>215</sup> ESTHER (Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau) est un opérateur du ministère des Affaires étrangères et du ministère des Affaires sociales et de la Santé français.

<sup>216</sup> La Fondation Amigó a été créée à Madrid en 1996 par une congrégation de religieux et une délégation de la Fondation a été créée en 1999 sur le continent africain, dont le siège est à Abidjan. Informations disponibles sur le site web de la Fondation ([fundacionamigo.org](http://fundacionamigo.org)).

### 10.2.2. La Ligue ivoirienne des droits de l'homme (LIDHO)

La **LIDHO**, qui est une organisation membre de la FIDH, compte 9 sections à Abidjan et 60 sections sur le reste du territoire.

**Considérée traditionnellement comme pro-FPI**, la LIDHO évite aujourd'hui d'être marquée politiquement au niveau de ses instances dirigeantes. Selon sa vice-présidente, « **chacun laisse ses convictions politiques de côté quand il est dans l'exercice de ses fonctions** ».

Des représentants de cette ONG indiquent avoir recours à la Division des droits de l'homme de **l'ONU**, et à des ONG internationales ou étrangères pour pouvoir rencontrer les autorités ivoiriennes, collaborer avec elles et être écoutés.

L'ONG a adressé plusieurs courriers aux autorités ivoiriennes pour obtenir le droit de visiter des lieux de détention mais n'a reçu aucune réponse favorable pour le moment.

La Division des droits de l'homme de l'ONU a créé une plateforme avec la LIDHO pour l'aider dans ses actions. Avec l'aide de l'ONU, l'ONG assure une assistance juridique pour les victimes.

Les représentants de l'ONG soulignent d'autre part que « *les activistes des droits de l'homme sont des citoyens ordinaires* » et qu'« *ils n'ont pas de protection* ».

### 10.2.3. Le Mouvement ivoirien des droits humains (MIDH)

Créé en 2000 et également affilié à la FIDH, le MIDH était jadis **considéré comme pro-Ouattara**, car il dénonçait « *les persécutions commises contre les Dioulas* », selon un représentant de l'ONG.

De ce fait, **les pro-RDR acceptent difficilement aujourd'hui les critiques venant du MIDH**. A la suite d'enquêtes sur des violations des droits de l'homme, des membres de l'ONG ont reçu des messages peu amicaux, tels que « *Tu as été acheté ou quoi ?* ».

Si les membres du MIDH n'ont pas fait l'objet de menaces directes, ils prennent parfois « **des précautions avant de faire une déclaration** » et « **s'autocensurent** » parfois.

Son but étant de « **mettre fin à l'impunité qui prévaut en Côte d'Ivoire** », le MIDH privilégie la prudence, pour être plus efficace.

En 2012, la LIDHO, le MIDH et la FIDH se sont portés partie civile dans 75 affaires, dans le cadre des trois instructions judiciaires ouvertes en Côte d'Ivoire, pour enquêter sur les crimes commis pendant la crise postélectorale par les différentes parties au conflit.

### 10.2.4. L'état de la liberté d'expression selon d'autres ONG ivoiriennes

Une responsable de l'Organisation des femmes actives de Côte d'Ivoire (**OFACI**) indique que les membres de cette ONG ne sont pas menacés du fait de leurs activités militantes.

Néanmoins, suite à la parution d'un rapport sur les violences perpétrées contre les femmes au cours de la crise postélectorale, cette représentante a entendu dire que l'ONG aurait pu éviter certains commentaires.<sup>217</sup>

Elle souligne que lorsque l'OFACI « *mène des enquêtes, les gens attendent quelque chose en retour, mais comme rien ne vient, il y a des mécontents* ».

Si des membres de la Plateforme de la société civile pour la paix et la démocratie en Côte d'Ivoire (**PSDPD**) de Bouaké ont indiqué faire l'objet de menaces du fait de leurs actions, ils n'ont, toutefois,

<sup>217</sup> Pour plus d'informations à ce sujet, voir sous-partie consacrée aux violences faites aux femmes (Partie XII).

pas précisé la nature et les auteurs de ces menaces.

Le directeur exécutif de l'ONG Alternative Côte d'Ivoire (ACI), fait état d'intimidations à son encontre. Il dit avoir reçu des **menaces de la part de députés du RDR à la suite de son intervention sur la situation des droits des LGBTI**<sup>218</sup> au 58<sup>ème</sup> Congrès de l'Internationale libérale, qui s'est tenu à Abidjan du 16 au 21 octobre 2012. Il précise que les députés RDR ont estimé qu'il aurait dû aller les rencontrer au lieu d'exposer ces faits devant des étrangers.<sup>219</sup>

Selon l'Organisation nationale pour l'enfant, la femme et la famille (**ONEF**), dont l'un des programmes d'action est la lutte contre l'excision, « **la Côte d'Ivoire n'est pas un Etat de droit** [...] *Il n'y a ni liberté d'opinion ni de liberté d'expression pour les activistes des droits de l'homme* ».

Cette ONG souligne qu'un **communiqué de l'APDH sur la situation des droits de l'homme**, qui faisait notamment état de cas de tortures, a été **récemment censuré à la télévision ivoirienne**.

Enfin, selon une source diplomatique, de nombreuses ONG ivoiriennes sont victimes d'**extorsions de fonds**.

### 10.3. Université et syndicats étudiants

#### 10.3.1. L'Université

L'Université nationale de Côte d'Ivoire est scindée en **trois universités distinctes** qui ont été **renommées à la rentrée académique 2012-2013** :

- l'**Université Félix Houphouët-Boigny**, anciennement Université de Cocody.
- l'**Université Nangui Abrogoa**, anciennement Université d'Abobo-Adjamé.
- l'**Université Alassane Ouattara**, anciennement Université de Bouaké.

Fermées depuis le mois d'avril 2011 à la suite de la crise postélectorale pour des travaux de réhabilitation et de réforme universitaire, **les universités publiques ont rouvert leurs portes en septembre 2012**.

Depuis la sortie de crise, **les bâtiments des universités d'Abidjan ont été réhabilités**. Deux nouveaux bâtiments ont été construits à l'Université Félix Houphouët-Boigny. Les points de restauration et les commerçants qui étaient installés sur le campus de cette université avant la crise ont tous disparu.

Les membres de la mission ont visité le campus de l'Université Félix Houphouët-Boigny, ex-Université de Cocody, le 29 novembre 2012, mais celui-ci était quasiment vide, en raison de la **grève des enseignants**.<sup>220</sup>

La rentrée académique 2012-2013 a été marquée par une **réforme universitaire importante** : la mise en œuvre du **système LMD** (Licence/Master/Doctorat). Certains des étudiants rencontrés au cours de la mission ont semblé peu au fait de ce système.

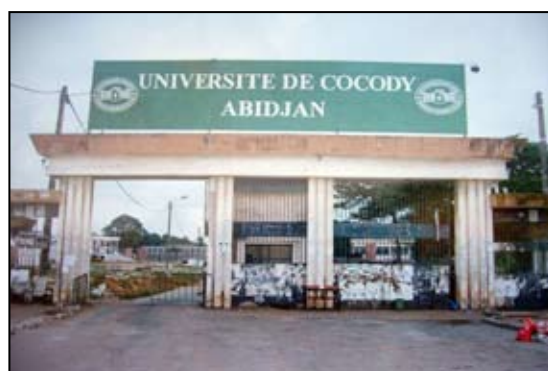
La rentrée s'est également caractérisée par **une hausse des frais d'inscription**. Le 25 juillet 2012, les présidents des universités publiques ont annoncé que les frais d'inscription, qui étaient de 6 000 francs CFA, allaient passer à 100 000 francs CFA pour l'inscription de la 1<sup>ère</sup> année à la licence, à 200 000 francs CFA pour la maîtrise ou le master, et à 300 000 francs CFA pour le doctorat.

218 LGBTI : Lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels et intersexués.

219 Pour plus d'informations à ce sujet, voir partie consacrée à la situation des homosexuels (Partie XI).

220 Pour de plus amples informations à ce sujet, voir sous-partie intitulée « *Manifestations, rassemblements, réunions et grèves* » (*infra*).

## L'Université de Cocody à l'issue de la crise postélectorale



## L'Université Félix Houphouët-Boigny (nouvelle appellation de l'Université de Cocody) en novembre 2012



A gauche : Vue depuis l'entrée de l'Université ; A droite : Présidence de l'Université



A gauche : Amphithéâtre de l'UFR de Biosciences ; A droite : UFR Sciences humaines et sociales



A gauche : Dortoirs ; A droite : un bâtiment administratif nouvellement construit



A gauche : Terrain de football ; A droite : Centre régional des oeuvres universitaires (CROU)

Cette décision ayant provoqué beaucoup de remous parmi les étudiants et les acteurs de la société civile, le gouvernement l'a, dans un premier temps, suspendue. Les frais de scolarité ont toutefois été augmentés, mais l'Etat s'est engagé à payer 70% du montant aux universités durant trois ans. Ainsi, les frais d'inscription à la charge des étudiants sont désormais de 30 000 francs CFA pour les inscriptions allant de la 1<sup>ère</sup> année à la licence, de 60 000 francs CFA pour la maîtrise et le master, et de 90 000 francs CFA pour le doctorat.<sup>221</sup>

Une source diplomatique indique que **la qualité de l'enseignement demeure satisfaisante**, car la plupart des professeurs ont été maintenus dans leurs fonctions à l'issue de la crise postélectorale, et que la plupart des instituts (Institut Pasteur à Abidjan, Institut national polytechnique à Yamoussoukro, etc.) ont continué de fonctionner. Elle ajoute que la Côte d'Ivoire dispose d'une « **bonne formation professionnelle qui pourra permettre de scolariser des jeunes de 15 à 30 ans, sortis du système scolaire** ».

Un étudiant ivoirien rencontré durant la mission précise que **Jacqueline Lohoues Oble** enseigne toujours le droit des affaires à l'Université Félix Houphouët-Boigny.

Professeur de droit public à l'Université d'Abidjan et première femme candidate à briguer la magistrature suprême en 2010, Jacqueline Lohoues Oble avait été nommée « *ministre de l'Éducation nationale* » et porte-parole du « *gouvernement* » formé le 7 décembre 2010 par Gilbert Marie Aké N'Gbo, nommé « *Premier ministre* » par Laurent Gbagbo. Mise aux arrêts après l'arrestation du président déchu, elle serait actuellement poursuivie pour, notamment, atteinte à la sûreté de l'Etat, attentat ou complot contre l'autorité de l'Etat.<sup>222</sup>

Selon la source diplomatique précitée, les seuls problèmes qui demeurent aujourd'hui à l'université sont des « *faux problèmes* », tels que des difficultés liées aux réseaux informatiques (logiciels de réservation des salles).

Un étudiant rencontré à Bouaké indique, pour sa part, que **les cours n'ont pas repris en septembre 2012 à l'Université de Bouaké** à cause du manque d'enseignants, à l'exception de ceux des UFR Langues étrangères, Histoire-Géographie, Philosophie-Sociologie.

Un autre étudiant ivoirien rencontré à Abidjan confirme l'absence de reprise des cours à l'Université de Bouaké, vers laquelle il a été orienté par l'Etat et évoque le **problème de places prévalant dans les universités d'Abidjan**.

A cet égard, il précise qu'après l'obtention de leur diplôme du baccalauréat, les élèves choisissent les matières dans lesquelles ils souhaitent étudier et remplissent une préinscription dans l'université de leur choix. Ils sont ensuite orientés par l'Etat vers l'une des trois universités **en fonction des places disponibles**.

### 10.3.2. Les syndicats étudiants

Un ancien étudiant rencontré durant la mission indique qu'avant la crise postélectorale, il existait plusieurs syndicats étudiants sur le campus de Cocody, mais il n'y en a plus aucun désormais. Interrogé sur l'apparition de nouveaux syndicats sur le campus, un journaliste dit ne pas en avoir connaissance. Selon cet interlocuteur, **l'autonomisation des universités**, vers laquelle la Côte d'Ivoire s'oriente, pourra peut-être favoriser leur émergence.

Les membres de la mission se sont entretenus avec plusieurs étudiants et ont évoqué avec eux la situation de la Fédération étudiante et scolaire de Côte d'Ivoire (**FESCI**), ainsi que du Comité des élèves et étudiants de Côte d'Ivoire (**CEECI**).

221 RFI, « Côte d'Ivoire: explosion des frais universitaires à Abidjan », 31/07/12 ; *Le Nouvel Observateur*, « Universités en Côte d'Ivoire : frais d'inscription inchangés après un tollé », 01/08/12 ; *Le Patriote*, « Tribune du GEPCI / Le ministre Cissé Bacongo : " L1 30 000, L2 60 000, Doctorat 90 000 FCFA " », 29/10/12.

222 *Nord-Sud*, « Atteinte à la sûreté de l'Etat, attentat ou complot contre l'autorité de l'Etat : Jacqueline Oble va être inculpée », 14/07/11.



### 10.3.2.1. La Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI)

« Devenue une armée », selon un étudiant d'Abidjan, qui « avait installé un sentiment de peur parmi les élèves et les enseignants », selon un élu municipal de Yamoussoukro, **la FESCI a aujourd'hui disparu des campus**. A cet égard, une source diplomatique souligne que la FESCI s'est, à l'instar des autres groupes patriotes, considérablement délitée depuis la fin de la crise postélectorale, mais rappelle qu'elle n'a pas été officiellement dissoute.

Une autre source diplomatique confie que « l'Université a retrouvé une ambiance et des préoccupations normales depuis que la FESCI a été évincée ». Un chercheur travaillant pour une administration française indique que « les autorités sont attentives à l'évolution de la FESCI » et qu'il est « pour l'heure, difficile de dire comment celle-ci va se reconvertir ».

La situation des membres et des anciens leaders de la FESCI varie selon les cas. Certains sont détenus et font l'objet de poursuites judiciaires, à l'instar de **Charles Blé Goudé** et de **Jean-Yves Dibopieu**, tandis que d'autres demeurent en liberté, à l'instar de **Mian Augustin**, qui reste à ce jour Secrétaire-général de la FESCI.<sup>223</sup>

Certains membres de la FESCI ont quitté Abidjan pour se cacher « au village » ou s'exiler à l'étranger. Ainsi, selon un interlocuteur rencontré lors de la mission, environ **500 membres de la FESCI seraient actuellement en exil**, pour la plupart au Ghana.

#### Informations générales sur la FESCI et l'Université de Cocody

\* Les Maquis et vendeurs à la sauvette qui s'étaient installés sur le campus sans autorisation ont disparu après la crise postélectorale. Les « *Cambodgiens* » (expression pour désigner les étudiants qui s'entassaient dans une chambre universitaire) sont également partis, tout comme les pseudo-étudiants de la FESCI (à l'instar de Charles Blé Goudé, resté inscrit en licence pendant 15 ans à l'Université de Cocody), qui squattaient indument les chambres universitaires.

\* La FESCI tenait son congrès tous les deux ans, dans le Forum de l'université. Ce *Forum* est une grande salle, située dans l'enceinte de l'université de Cocody, non loin de la piscine qui se trouve dans un bâtiment appelé *Aquarium*, et sert de gymnase et de salle pour les activités culturelles. C'est l'endroit où la FESCI a vu le jour. Les premières élections de la Fédération se sont tenues à cet endroit.

\* A proximité du *Forum* et de l'*Aquarium* se trouvait une mosquée. La FESCI empêchait les étudiants musulmans d'y prier. Après la crise postélectorale, les autorités ont fait détruire cette mosquée. Elles ne veulent plus de lieux de culte sur le campus.

\* Le Vallon de Dien Bien Phu est un charnier découvert, derrière le CHU de Cocody, non loin de l'Université de Cocody. La FESCI en est à l'origine. Cet endroit a été nettoyé et est aujourd'hui reboisé.

\* Dans les sous-sols de l'amphithéâtre de l'UFR de Biosciences, il y aurait eu « une salle de torture ».



A gauche : le *Forum* ; A droite : l'*Aquarium*

223 Pour de plus amples informations à ce sujet, voir sous-partie intitulée « *Les jeunes patriotes* », dans la partie intitulée « *La mouvance pro-Gbagbo* » (Partie VII).

## Entretien avec un membre de la FESCI

Le témoignage d'un membre de la FESCI ayant étudié à l'Université de Cocody explique pour partie les différences de situation entre jeunes patriotes. Selon cet interlocuteur, ces divergences seraient surtout liées au fait que **certains jeunes patriotes ont « des choses à se reprocher », tandis que d'autres se sont contentés de militer :**

« J'ai adhéré à la FESCI en classe de seconde, à Dimbokro, pour défendre les droits des élèves, bousculer les conservateurs. Je suis devenu un secrétaire à l'organisation en 2004. Pour cette raison, on me surnommait le « SO ».

A l'Université de Cocody, j'ai poursuivi mes activités au sein de la FESCI pendant un an. Je suis entré à l'Université en 2008. J'étais dans la section sciences-éco de la FESCI. Cette section était surnommée Sierra Da Costa. Mon secrétaire Général était le général Cobra. **On ne connaissait pas toujours les vrais noms, par mesure de sécurité. On employait surtout les alias.**

Les SO assurent l'organisation matérielle de toutes les manifestations de la FESCI. Il y avait un bureau de la FESCI par section, et une section par UFR. Il y avait notamment la section « Flash » pour l'UFR des lettres modernes, d'anglais et de géographie. Ses membres étaient les plus nombreux et les plus dynamiques.



Logo de la FESCI

Les principaux leaders de la FESCI sur le campus de Cocody étaient : **Mian Augustin**, secrétaire général de la FESCI; **Awilo**, secrétaire général adjoint; **Zagol** était un membre influent, tout comme **Agbolo** (sobriquet qui signifie « être en forme », « costaud » en langue nouchi), qui était le SO du Bureau Exécutif National (BEN). **Charles Blé Goudé** était surnommé le Général Gbapé. Certains leaders de la FESCI ont été jugés et emprisonnés après la crise postélectorale. Mian Augustin est toujours le secrétaire général de la FESCI. Il a été renvoyé de l'Université, mais il n'est pas inquiété.

Aujourd'hui, ceux qui ont fait n'importe quoi peuvent avoir des problèmes. Ceux qui comme moi se sont contentés d'avoir une activité syndicale traditionnelle n'ont pas de problème. Ceux qui peuvent reprendre les cours les ont repris. **Beaucoup sont partis au village** à l'issue de la crise postélectorale. Là bas, ils n'ont pas de problème. **S'ils ont quelque chose à se reprocher, ils ne peuvent pas revenir à Abidjan.**

Je ne me suis pas réinscrit à l'Université à la rentrée de 2012, mais je ne me cache pas. Je peux dire sans problème que j'étais de la FESCI, car j'ai intégré le mouvement pour une bonne cause, pas pour faire n'importe quoi. **Nous ne sommes pas très bien vus, nous faisons profil bas.**

**Les bados** constituaient les renforts de la FESCI. Ce ne sont ni des élèves, ni des étudiants. Ce sont des orphelins qui dorment dans la rue, des enfants qui n'ont plus rien à perdre. La FESCI les nourrissait. Quand un gars de la FESCI avait un problème, les bados lui venaient en aide. A l'issue de la crise, les bados se sont évanouis dans la nature. Beaucoup sont partis au village. Ils ne peuvent pas revenir à Abidjan, car ils craignent les règlements de compte. **Il y a beaucoup de règlements de compte, mais cela dépend de ce que tu as fait.**<sup>1</sup>

Avant la crise, il y avait une vingtaine de syndicats étudiants sur le campus de Cocody. A présent, il n'y a plus aucun syndicat sur le campus. A l'avenir, je pense que la FESCI va revenir, mais avec d'autres manières.

1 Le terme « bado » signifie illettré.

### 10.3.2.2. Le Comité des élèves et étudiants de Côte d'Ivoire (CEECI)

Selon un ancien membre de la FESCI rencontré à Bouaké, **le CEECI a été créé en 2007 à Bouaké** pour contrecarrer la FESCI dans cette ville.

Actuellement dirigé par **Moussa Konaté**, le syndicat s'implante, selon l'interlocuteur précité progressivement à Abidjan bien qu'officiellement, il n'y ait plus de syndicat étudiant sur le campus.

Cet interlocuteur fait également état de **violences survenues dans l'enceinte de l'Université de Bouaké entre les deux syndicats**.<sup>224</sup>

Concernant la période antérieure à la crise électorale, il indique qu'en tant que membre de la FESCI, il n'avait pas de liberté d'expression à Bouaké.

Il affirme en outre que des membres du CEECI ont **racketté une partie des bourses et des aides des étudiants**, à hauteur de 10 000 francs CFA par étudiant. **Ces accusations sont démenties** par le président dudit syndicat, qui évoque une « *quête totalement volontaire* ». <sup>225</sup>

Selon l'étudiant précité, **le CEECI s'impose par la violence**, à l'instar de la FESCI.

## 10.4. Manifestations, rassemblements, réunions et grèves

Différents interlocuteurs, notamment un journaliste politique, des représentants du FPI et de son organisation jeunesse (JFPI), ainsi qu'un représentant de la LIDHO, indiquent que les manifestations et rassemblements sont soumis en Côte d'Ivoire, comme en France, au **régime de la déclaration préalable**.

Cependant, ces interlocuteurs soulignent que le FPI a été invité par les autorités à surseoir, depuis la fin de la crise postélectorale, à la tenue de plusieurs rassemblements, sous prétexte de l'insuffisance des moyens physiques et matériels pour assurer la protection et l'encadrement de ces événements.

Des membres de la JFPI concluent que si le principe est le régime de déclaration préalable, les manifestations et rassemblements sont soumis, **dans la pratique**, à un « **régime d'autorisation préalable** ».

Selon le journaliste précité, un **décret interdisant les manifestations de rue**, pris par le Président Laurent Gbagbo, est toujours en vigueur,<sup>226</sup> mais il n'a pas été utilisé par le gouvernement pour empêcher la tenue des rassemblements projetés par la JFPI.<sup>227</sup>

Ce journaliste souligne que « **les manifestations de rue sont devenues rares en 2012. Les plus visibles ont été les grèves des enseignants** », en novembre 2012.

A cet égard, le secrétaire général d'une amicale étudiante précise que les enseignants ont réclamé une revalorisation de leur salaire et que la grève a commencé au sein de l'enseignement primaire et secondaire, avant de toucher l'enseignement supérieur. Selon un représentant d'une organisation internationale en poste à Abidjan, cette grève a mis en lumière les problèmes d'accès à l'enseignement

<sup>224</sup> Nord-Sud, « Côte d'Ivoire, affrontements entre étudiants à Bouaké - plusieurs blessés, des portés disparus », 26/09/09 ; L'Expression, « Campus de Bouaké - affrontements CEECI/FESCI : 4 blessés graves », 22/01/10.

<sup>225</sup> AIP, « Soupçonnée de rançonner des étudiants, une organisation dément », 19/07/12.

<sup>226</sup> Selon une autre source, un premier décret (n° 2004-236) « portant interdiction des marches et autres manifestations sur la voie publique » a été pris le 22 mars 2004, puis reconduit chaque année jusqu'à décembre 2009 (SEDJRO Léonard, *La protection de l'enfance dans les pays africains sortant d'une crise armée : le cas de la Côte d'Ivoire*, mémoire de Master, Université de Nantes, 2009). Le site web loidici.com recense six décrets : décret n° 2004-236 du 22 mars 2004, décret n° 2004-640 du 10 décembre 2004, décret n° 2005-200 du 12 juin 2005, décret n° 2006-119 du 13 juin 2006, décret n° 2006-409 du 13 décembre 2006, et décret 2009-10 du 16 janvier 2009.

<sup>227</sup> Pour de plus amples informations à ce sujet, voir sous-partie consacrée au FPI, dans la partie intitulée « Vie politique » (Partie VIII).

et le manque d'infrastructures.

Une grève a aussi été conduite en août 2012 par les taxis intercommunaux. Le milieu de transporteurs, qui compte le plus grand nombre de syndicats, se compose de taxis intercommunaux, dénommés « *taxis compteurs* », de taxis communaux banalisés, appelés « *Wôrô-Wôrô* » et de minicars de transport en commun, dénommés « *Gbaka* ».

Le journaliste précité indique, par ailleurs, que des négociations ont permis d'éviter une grève des médecins.

## Les syndicats ivoiriens

L'Union générale des travailleurs de Côte d'Ivoire (**UGTCI**), la Fédération des syndicats autonomes de Côte d'Ivoire (**FESACI**), et la Confédération ivoirienne des syndicats libres (**CISL-Dignité**) sont les **trois centrales syndicales ivoiriennes**.

Une source diplomatique indique que « *l'UGTCI est considérée comme pro-PDCI et travaille normalement* », que la FESACI est « *composée d'intellectuels* » et que la CISL-Dignité est considérée comme « *pro-FPI* ».

Selon cette même source, le « *Syndicat national de la recherche et de l'enseignement supérieur (SYNARES) demeure, mais il est en sommeil* ».

Par ailleurs, cet interlocuteur indique que **le secrétaire général de CISL-Dignité, Basile Mahan Gahé**, qui a recouvré la liberté provisoire le 20 décembre 2012, à l'instar de plusieurs proches du président déchu, a été emprisonné, non pas du fait de ses activités syndicales mais « *en raison de sa participation, lors de la crise postélectorale, aux meetings les plus extrémistes* ».

La détention de Basile Mahan Gahé avait été dénoncée par Amnesty International, la Confédération syndicale internationale (CSI), à laquelle la centrale CISL-Dignité est affiliée, et l'Organisation internationale du travail (OIT). Basile Mahan Gahé a été arrêté le 26 avril 2011, à Abidjan, par des membres des FRCI. Selon Amnesty International,<sup>1</sup> il a été maintenu en détention sans inculpation pendant deux mois, et soumis à des actes de tortures. Selon la CSI,<sup>2</sup> deux missions du Bureau international du travail (BIT) se sont rendues en Côte d'Ivoire et ont également constaté que le secrétaire général de CISL-Dignité a été détenu d'avril à juillet 2011 sans « *aucune procédure judiciaire* ».

Le 3 juillet 2011, Basile Mahan Gahé a finalement été inculpé d'infractions contre l'autorité de l'État, d'atteinte à la souveraineté de l'État, de constitution de bandes armées, d'infractions contre les biens commises au préjudice de l'État et des institutions financières publiques ou privées et a été transféré le 9 juillet suivant vers la prison civile de Boundiali, dans le Nord de la Côte d'Ivoire.<sup>3</sup>

Dans un rapport paru en mars 2012, l'Organisation internationale du travail (OIT) a rappelé que « *les mesures d'arrestation et de détention, même pour une courte durée, de dirigeants syndicaux et de syndicalistes dans l'exercice de leurs activités syndicales légitimes, sans que leur soit imputé un délit ou sans qu'il existe un mandat judiciaire, constituent une violation grave des principes de la liberté syndicale* » et appelé les autorités ivoiriennes à « *préciser les chefs d'inculpation portés contre M. Gahé* ».<sup>4</sup>

A l'instar de plusieurs personnalités pro-Gbagbo, Basile Mahan Gahé a bénéficié d'une remise en liberté provisoire en décembre 2012.

1 Amnesty International, *Côte d'Ivoire : Un syndicaliste détenu dans des conditions éprouvantes*, 04/08/2011.

2 ITUC-CSI, « Côte d'Ivoire : la CSI plaide pour la libération immédiate de Basile Mahan Gahé », 11/07/2011.

3 Amnesty International, *op.cit.*

4 Organisation Internationale du Travail (OIT), *Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations*, mars 2012.

### Transports abidjanais



## Télécommunications

A l'instar de nombreux pays africains, tels que l'Algérie, le Niger, le Cameroun, le Burkina Faso, ou le Bénin, une **opération d'identification des abonnés des services de télécommunications** (téléphonie mobile et Internet) a été lancée en Côte d'Ivoire en 2012, sur le fondement d'un décret du 21 décembre 2011.<sup>1</sup>

Désormais, toute personne souhaitant souscrire à un abonnement auprès d'un opérateur de téléphonie, ou d'un fournisseur d'accès internet, a l'obligation de présenter une pièce d'identité et il n'est plus possible d'acheter une carte SIM au marché noir. Les opérateurs de téléphonie et fournisseurs d'accès internet ont disposé, à compter de l'entrée en vigueur dudit décret, d'un délai de douze mois pour identifier l'ensemble de leurs abonnés.

Théoriquement destinée à lutter contre la cybercriminalité, cette mesure fait naître des inquiétudes parmi certains interlocuteurs rencontrés durant la mission, qui craignent qu'elle ne facilite les procédures de mise sur écoute.

---

1 Le décret n° 2011-476 du 21 décembre 2011 portant identification des abonnés des services de télécommunications ouverts au public a été publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire (JORCI) du 30 janvier 2012.

## 11. Situation des homosexuels

### 11.1. Le cadre législatif

L'homosexualité ou les relations homosexuelles ne sont pas illégales en Côte d'Ivoire.<sup>228</sup>

Cependant, si la loi ne punit pas l'homosexualité, l'article 360 du Code Pénal condamne les « **actes contre-nature** », sans définir précisément ces actes : « *Est puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 50 000 à 500 000 francs CFA quiconque commet un outrage public à la pudeur. Si l'outrage public à la pudeur consiste en un acte impudique ou contre nature avec un individu du même sexe l'emprisonnement est de six mois à deux ans et l'amende de 50 000 à 300 000 francs. Les peines peuvent être portées au double si le délit a été commis envers un mineur ou en présence d'un mineur de dix huit ans.* »

Paru en mai 2012, un rapport du département d'Etat américain sur les droits de l'homme en Côte d'Ivoire souligne qu'il n'y a officiellement aucune mesure discriminatoire sur la base de l'orientation sexuelle pour l'accès à l'emploi, au logement, à la nationalité, aux soins et à l'éducation.<sup>229</sup>

### 11.2. Violences et abus commis à l'encontre des homosexuels

Interrogé sur les auteurs des violations des droits de l'homme commises à l'encontre des homosexuels, le directeur exécutif de l'ONG Alternative Côte d'Ivoire (ACI) souligne que **celles-ci peuvent émaner tant de la population que des forces de l'ordre.**

Rencontré lors de la mission, cet interlocuteur a mis en exergue deux événements survenus en 2011 :

- En juillet 2011, un jeune homosexuel a été agressé à N'Zikro, village situé dans la sous-préfecture d'Aboisso. Une vidéo de cette agression a été mise en ligne, avant d'être retirée du net. Il s'agit d'un jeune homme de 17 ans s'étant fait voler son téléphone portable, alors qu'il se trouvait chez un commerçant.

Quelques jours après, le voleur (que la victime connaissait très bien et qui, comme les autres habitants du village, connaissait son orientation sexuelle), a proposé de lui rendre son bien en échange de rapports sexuels. Le jeune homme a refusé et est allé porter plainte auprès des FRCI. Ces dernières se sont rendues au domicile du voleur, mais celui-ci avait déjà pris la fuite. Quelques jours plus tard, la victime a voulu se rendre dans une commune voisine. Alors qu'il se trouvait à la gare routière, il s'est fait agresser par un groupe de jeunes, parmi lesquels se trouvait le voleur de son téléphone portable. Ces individus lui ont demandé de changer de vêtements, puis l'ont tabassé, déshabillé et lui ont rasé les cheveux.<sup>230</sup> **D'une extrême violence, cette agression a eu lieu en présence des autorités, qui n'ont pas réagi et n'ont rien fait pour protéger la victime.**<sup>231</sup>

La famille de la victime n'a pas non plus réagi. Elle lui a même demandé de ne pas porter plainte pour ne pas envenimer ses relations avec les villageois.<sup>232</sup> Le jeune homme vit toujours aujourd'hui dans sa famille à N'Zikro<sup>233</sup>, où il n'est pas scolarisé et ne peut pas se déplacer où il veut.

- En juillet 2011, **des FRCI ont effectué une descente dans un bar gay**, situé à Abidjan. Ils ont arrêté des personnes efféminées. Après négociations financières, ces personnes ont été relâchées.

228 International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA), *Rapport 2012 sur l'homophobie d'Etat*, 18/05/12.

229 US Department of State, *Country reports on human rights practices for 2011 : Côte d'Ivoire*, 24/05/12.

230 Alternative Côte d'Ivoire (ACI), *Vidéo relatant un acte d'homophobie en Côte d'Ivoire : que s'est-il vraiment passé ? - Rapport de mission dans le village de N'Zikro*, septembre 2011, et entretien avec le directeur exécutif de l'ONG Alternative Côte d'Ivoire, 30/11/2012.

231 Entretien avec le directeur exécutif d'Alternative Côte d'Ivoire, 30/11/2012.

232 *Vidéo relatant un acte d'homophobie en Côte d'Ivoire : que s'est-il vraiment passé ? - Rapport de mission dans le village de N'Zikro*, op.cit.

233 *Ibid.*

Depuis lors, il n'y a plus eu de descente.

### Lieux de rencontre gay à Abidjan

Le directeur exécutif d'Alternative Côte d'Ivoire mentionne l'existence de **deux bars gay à Abidjan**, mais ne souhaite pas que leurs noms figurent dans ce rapport, pour ne pas exposer davantage la communauté homosexuelle.

Par ailleurs, cet interlocuteur indique que le cadre législatif incite les homosexuels à se rencontrer **dans des espaces privés**.

A cet égard, un rapport élaboré par plusieurs ONG (parmi lesquelles Alternative Côte d'Ivoire) dédiées à la défense des droits des homosexuels souligne que les homosexuels ivoiriens « *doivent avoir leurs pratiques dans des lieux clos connus d'eux seuls et auxquels le public n'a pas accès, de sorte que si une personne les dénonce cela passera comme une atteinte à la vie privée* ». <sup>1</sup>

1 Arc-en-ciel Plus, Alternative Côte d'Ivoire, Lesbian Life Association Côte d'Ivoire, Heartland Alliance for Human Needs and Human Rights, African Men for Sexual Health and Rights, Queer African Youth Networking Center, Programme des droits de la faculté Harvard Law School, International Human Rights Clinic, *Les violations des droits de l'homme sur la base de l'orientation sexuelle et identité de genre en la République de Côte d'Ivoire*, octobre 2012.

### 11.3. Attitude des autorités

Le directeur exécutif d'Alternative Côte d'Ivoire indique que **les homosexuels n'osent pas déposer plainte par crainte de violences familiales**. En outre, cet interlocuteur signale qu'en tout état de cause, les homosexuels ne peuvent pas aller se plaindre dans un commissariat sans rencontrer de difficultés ou devoir verser un pot de vin. Selon lui, quand un homosexuel est agressé, ce dernier a plus de chance de se retrouver en prison que son agresseur.

Cet interlocuteur souligne également que les homosexuels sont fréquemment **victimes de rackets**. A cet égard, il indique que : « *Les (membres des) FRCI sont pour la plupart des musulmans, ignorants de ces pratiques. Ils viennent du Nord et en arrivant à Abidjan, ils découvrent des comportements nouveaux* ». Selon ce responsable, les travestis et les homosexuels efféminés rencontrent particulièrement de problèmes avec les FRCI. Pour ce motif, Alternative Côte d'Ivoire mène des actions de sensibilisation auprès des forces de l'ordre.

Le directeur exécutif d'Alternative Côte d'Ivoire mentionne aussi les **menaces dont il a fait l'objet du fait de députés du RDR**. Survenues après la remise d'un rapport, en octobre 2012, à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) réunie en Côte d'Ivoire<sup>234</sup>, ces menaces font surtout suite à son intervention, en tant que paneliste, au 58<sup>ème</sup> Congrès de l'International libéral sur la situation des droits des LGBTI, ces députés estimant qu'il aurait dû les rencontrer plutôt que d'exposer ces faits devant des étrangers.

Cet interlocuteur ajoute enfin que les problèmes rencontrés par la communauté homosexuelle sont, d'une manière générale, niés par le gouvernement, le ministre de la Justice et des Libertés Publiques étant, selon lui, « *très homophobe* ».

### 11.4. Attitude de la société

Le directeur exécutif d'Alternative Côte d'Ivoire déplore également **les difficultés de la communauté homosexuelle concernant l'accès aux soins**. Dans les hôpitaux, les personnes efféminées sont, d'après lui, stigmatisées ou marginalisées, étant donné qu'aucune structure ne veut leur être associée, par crainte de nuire à son image.

234 La 52<sup>ème</sup> session ordinaire de la CADHP s'est tenue du 9 au 22 octobre 2012 à Yamoussoukro, à la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la Recherche de la Paix.



Il fait aussi état du danger que la presse peut faire courir aux homosexuels en publiant des articles homophobes. Selon lui, **les journalistes ivoiriens sont de plus en plus homophobes.**

A cet égard, dans un rapport paru en octobre 2012, l'association Arc-en-ciel plus a dénoncé la parution en mars 2012 d'un article intitulé « *Yopougon/Niangon, des homos occupent un immeuble et tentent d'initier des jeunes du quartier* », dans le journal *Allo Police*.<sup>235</sup>

Les violations et les actes homophobes sont, d'après le directeur exécutif d'Alternative Côte d'Ivoire, plus fréquents **dans les quartiers populaires.**

A cet égard, ce responsable signale que : « *Dans les quartiers aisés, les gens sont mieux éduqués. Chacun s'occupe de soi. Dans les quartiers populaires comme Abobo, Yopougon et Adjamé, les problèmes sont plus courants* ». Il précise toutefois qu'il suffit souvent de payer pour enrayer les problèmes.

Le directeur exécutif d'Alternative Côte d'Ivoire indique en outre que certains chauffeurs de taxis obligent des clients à descendre de leur véhicule lorsqu'ils évoquent le problème de l'homosexualité.

Il signale aussi que des homosexuels sont parfois agressés suite à de faux rendez-vous donnés via le net.

Par ailleurs, cet interlocuteur évoque le cas d'un travesti qui s'est fait voler son téléphone portable et qui a été obligé de payer pour se le voir restituer par les jeunes qui avaient intercepté le voleur.

Selon le directeur exécutif d'Alternative Côte d'Ivoire, **les homosexuels ne se cachent pas aujourd'hui à Abidjan, mais ils ne s'affichent pas pour autant.**

Etudiant à l'université, ce responsable indique que certains de ses camarades sont au courant de son orientation sexuelle et que cela ne pose pas de problème particulier. En revanche, la plupart des membres de sa famille ignorent son homosexualité.

A cet égard, cet interlocuteur estime que **95% des homosexuels dissimulent leur orientation sexuelle à leur propre famille, par crainte d'être rejetés ou de subir des représailles familiales.**

## 11.5. Recours possibles et actions menées par Alternative Côte d'Ivoire

Il existe plusieurs associations de défense des droits des homosexuels en Côte d'Ivoire, parmi lesquelles Arc-en-ciel plus, la Lesbian life association Côte d'Ivoire (LLACI) et Alternative Côte d'Ivoire :

- **Arc-en-ciel Plus** a été créée en 2005 et compte environ 400 membres. Elle est basée à Abidjan, dans la commune des Deux-Plateaux, 7<sup>ème</sup> tranche.<sup>236</sup>

- La **Lesbian life association Côte d'Ivoire** a été créée au mois de novembre 2009 par Diane Lourdes Ouattara. Son siège est situé à Abidjan, dans la commune de Cocody les deux-plateaux Vallon.<sup>237</sup> Il s'agit d'une association de défense des droits des lesbiennes et des bissexuelles, dépourvue d'existence légale.

- **Alternative Côte d'Ivoire** a été créée le 14 mars 2010 et a reçu le récépissé légal du ministère de l'Intérieur le 7 avril 2010. L'association est le représentant d'IDAHO (*International day against homophobia and transphobia*) en Côte d'Ivoire.

235 *Les violations des droits de l'homme sur la base de l'orientation sexuelle et identité de genre en la République de Côte d'Ivoire, op.cit.*

236 Arc-en-ciel plus, *Rapport de la célébration de la journée mondiale de lutte contre l'homophobie du 17 mai 2010*, mai 2010.

237 Site web de l'association Lesbian life association Côte d'Ivoire (LLACI).

Ses missions sont centrées autour de **trois axes** : le VIH, la défense des droits de la communauté homosexuelle et des actions de développement.

- **Concernant le VIH**, Alternative Côte d'Ivoire mène des actions de prévention, de dépistage et donne accès à une prise en charge psychosociale.

L'association travaille en collaboration avec trois cliniques, où les dépistages peuvent avoir lieu sans que la communauté homosexuelle soit discriminée. Ces cliniques partenaires proposent également une prise en charge médicale, psychologique et sociale. Les médecins qui y travaillent prescrivent des médicaments, dont des antirétroviraux, pour les personnes infectées par le VIH. Les infections sexuellement transmissibles y sont aussi traitées gratuitement.

**Où aller en Côte d'Ivoire pour votre santé ?**

Lieu	Nom du site	Nom de l'ONG	Téléphone
Abidjan - Sud Marcoy-Bietry	Clinique de Corifance	Espace Confiance	21 35 28 62
Abidjan - Yopougon ; Rue princesse	CAMES	Côte d'Ivoire Prospérité (CIP)	23 46 27 76
Abidjan - Abobo	Centre Médico-Social d'Anokoi 3	Association pour le Soutien à l'Auto Promotion Sanitaire Urbaine (ASAPSU)	24 49 50 59
Abidjan	Centre plus	Ruban Rouge	23 50 49 27 / 23 45 35 10
San-Pedro	Centre Espérance	Association pour la Promotion de la Santé de la Femme, de la Mère, de l'Enfant et de la Famille (APROSAM)	34 71 25 66 / 34 71 46 54
Gagnoa	CAMES	Côte d'Ivoire Prospérité (CIP)	32 77 30 92
Yamoussoukro Quartier-Millionnaire	Centre Médico-social	ASAPSU	30 64 48 30
Guiglo	CAMES	Côte d'Ivoire Prospérité (CIP)	33 70 50 20
Bouaké	CS Essombo Joseph	Renaissance Santé Bouaké (RSB)	31 63 03 90
Korogho	Centre IDEAL	Initiative Développement Environnement Afrique Libre (IDEAL)	36 86 04 37
Man	CAMES	Côte d'Ivoire Prospérité (CIP)	07 71 33 66 / 49439202
Bondoukou	CAMES	Côte d'Ivoire Prospérité (CIP)	35 90 51 49
Daloa	SAPHARM	Service d'Assistance Pharmaceutique et Médical (SAPHARM)	32 76 74 95 / 32 78 05 23 (clinique)
Abengourou	Bethesda	Groupe Biblique des Hôpitaux de Côte d'Ivoire (GBHCI)	35 90 35 79

**TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR POUR VOUS PROTEGER des IST et du VIH/Sida**



*A l'intention des Hommes ayant des rapports sexuels avec les Hommes (HSH/MSM)*

CCP 2012 - Avec le soutien financier du PEPFAR / USAID

Dépliant remis par l'ONG Alternative Côte d'Ivoire

- **Concernant le volet « défense des droits »**, Alternative Côte d'Ivoire remet des rapports à ses bailleurs de fonds, ainsi qu'aux ambassades qui considèrent leurs avis comme crédibles. L'association se dit tout à fait consciente des mauvaises retombées qui pourraient résulter d'un manque de professionnalisme de leur part.

Lorsqu'elle est informée d'un cas de violation des droits de l'homme, l'association mène une enquête et ne délivre des attestations que si le fait est avéré. A cet égard, le directeur exécutif d'Alternative Côte d'Ivoire souligne que des « *usurpateurs* » ont tenté de s'inventer des persécutions homophobes pendant la crise postélectorale afin de bénéficier de soutiens, mais qu'après enquête, Alternative Côte d'Ivoire a constaté qu'il s'agissait de récits montés de toute pièce.

- **Concernant le volet « développement »**, l'association entreprend de trouver des activités génératrices de revenus ou des bourses d'études en faveur des membres de l'association ayant été rejetés du fait, par exemple, de leur séropositivité.

Alternative Côte d'Ivoire compte plus de 237 membres actifs, ainsi que 7000 à 8000 « *bénéficiaires* ». Ce terme désigne les personnes ayant bénéficié des actions menées par cette association. Ces bénéficiaires sont tous membres de la communauté homosexuelle.

Son siège se situe dans la commune de Cocody, à Abidjan. Il s'agit d'une maison en location, qui abrite un foyer pouvant héberger des personnes en difficultés. Lors de notre visite, un ressortissant camerounais, qui a dû fuir son pays suite à des persécutions en raison de son orientation sexuelle, y logeait.

L'association dispose aussi d'une cellule juridique, mais celle-ci ne peut fournir ni assistance juridique ni avocat pour aider les membres de sa communauté à déposer une plainte. Alternative Côte d'Ivoire a néanmoins signé, pour les questions graves d'assistance juridique, une convention de partenariat avec l'association camerounaise ADHEFO (Association camerounaise pour la défense des droits des homosexuels) depuis novembre 2010.

Si certains habitants du quartier savent que le siège d'Alternative Côte d'Ivoire est un lieu de rencontre gay, il convient de noter que **contrairement aux autres associations rencontrées durant la mission, les locaux d'Alternative Côte d'Ivoire ne sont pas renseignés par une pancarte, dans un souci de discrétion.**<sup>238</sup>

\*\*\*\*

Il ressort des informations recueillies pendant la mission que si le gouvernement nie que la communauté homosexuelle rencontre des problèmes, que l'homosexualité demeure un sujet tabou dans la société ivoirienne<sup>239</sup> et qu'elle n'est pas encore acceptée par la population<sup>240</sup>, la tolérance à son égard semble, en revanche, augmenter avec le niveau d'éducation.<sup>241</sup>

A cet égard, le directeur exécutif d'Alternative Côte d'Ivoire a notamment déclaré en septembre 2011, dans le cadre d'un entretien accordé à une radio néerlandaise, que : « *Les discriminations envers les homosexuels sont toujours présentes, mais en général, on va vers une tolérance relative* ». <sup>242</sup>

Lors de son entretien avec les membres de la mission, cet interlocuteur a remarqué qu'il n'y a pas eu de contexte particulier pour les homosexuels pendant la crise postélectorale, et qu'à sa connaissance, personne n'a été persécuté par la population ou par les autorités au point de devoir quitter la Côte d'Ivoire.

Ce responsable a aussi indiqué que la situation des homosexuels dans ce pays n'est pas celle du Cameroun et souligné que les homosexuels efféminés et les travestis sont ceux qui connaissent le plus de difficultés aujourd'hui en Côte d'Ivoire.

---

238 A cet égard, le directeur exécutif d'Alternative Côte d'Ivoire a indiqué que les membres de son association ne rencontraient pas de difficulté particulière avec le voisinage.

239 Entretien avec une source diplomatique, 26/11/2012; entretien avec le directeur exécutif d'Alternative Côte d'Ivoire, 30/11/2012.

240 Entretien avec une source diplomatique, 27/11/2012.

241 Entretien avec le directeur exécutif d'Alternative Côte d'Ivoire, 30/11/2012.

242 *Radio nederland wereldomroep Afrika* (RNW), « Abidjan : le nouvel eldorado gay d'Afrique ? », 19/11/11.

## 12. Les femmes

« Les femmes subissent beaucoup de choses. Les traditions prennent souvent le pas sur la religion. Des amalgames se font facilement » (Imam Djiguiba Cissé, président fondateur de la Fondation Djigui la Grande Espérance).

### 12.1. Les mutilations génitales féminines (MGF)

L'excision est conçue comme un « rituel de passage », selon un médecin d'ESTHER cité par une source diplomatique, comme « quelque chose de naturel », selon un représentant de la Fondation Djigui la Grande Espérance.

#### 12.1.1. Le cadre législatif

Une **loi contre l'excision** a été adoptée par le Parlement ivoirien le 23 décembre 1998 (loi 98-757).<sup>243</sup>

Cette loi définit des **sanctions pénales** pour les auteurs de mutilations génitales et leurs commanditaires : l'article 2-1 prévoit pour ceux-ci une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et une amende de 360 000 à 2 millions de francs CFA.

En cas de décès de la personne excisée, la peine d'emprisonnement encourue va de cinq à vingt-cinq ans (art. 2-3).<sup>244</sup>

Les ONG ivoiriennes indiquent, cependant, que **cette loi est peu ou pas appliquée**.

#### 12.1.2. Prévalence et types de MGF

La Côte d'Ivoire fait partie des pays à **prévalence moyenne** pour lesquels le taux de MGF est compris entre 25% et 50%.<sup>245</sup>

Selon l'Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples pour la Côte d'Ivoire (EDSCI-III) de 2011/2012, transmise par l'Organisation nationale pour l'enfant, la femme et la famille (ONEF), près de **38%** des femmes âgées de 15-49 ans ont subi une excision. Pour la Fondation Djigui la Grande Espérance, le taux de prévalence des MGF se situerait autour de 50%.<sup>246</sup>

Si la moyenne nationale de 38% fournie par l'EDSCI-III représente une baisse par rapport aux années précédentes (le taux en 1998/1999 étant de 45%)<sup>247</sup>, des **disparités géographiques importantes** sont toutefois observées.

Les régions du Nord, du Nord-ouest et de l'Ouest sont les régions où la prévalence des MGF est la plus forte en Côte d'Ivoire.

Selon l'EDSCI-III de 2011/2012, la proportion de femmes excisées est supérieure à 70% dans les régions du Nord et du Nord-ouest, suivies de la région de l'Ouest (57%), et du Centre-nord (50%). Le taux se situe à 23% dans la région du Sud et entre 33% et 34% dans la région du Sud-ouest et à Abidjan. La proportion est la plus basse dans la région du Centre (13%), du Centre-est (20%) et

243 République de Côte d'Ivoire, *Loi 98-757 du 23 décembre 1998 portant répression de certaines formes de violences à l'égard des femmes*, 23/12/1998.

244 OFPRA, Côte d'Ivoire, *L'excision : pratiques coutumières et législation*, CEDRE, 10/07/07.

245 KPAN Diéneba, *Effet du niveau d'instruction et de la peur de la stigmatisation sur la pérennisation de l'excision*, mémoire de maîtrise, Université de Cocody, Sciences de l'homme et de la société, Département de psychologie, année universitaire 2007-2008.

246 République de Côte d'Ivoire, *Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples, Côte d'Ivoire 2011-2012 (EDSCI-III)*, juillet 2012.

247 République de Côte d'Ivoire, *Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples, Côte d'Ivoire 1998-1999 (EDSCI-II)*, décembre 2001.

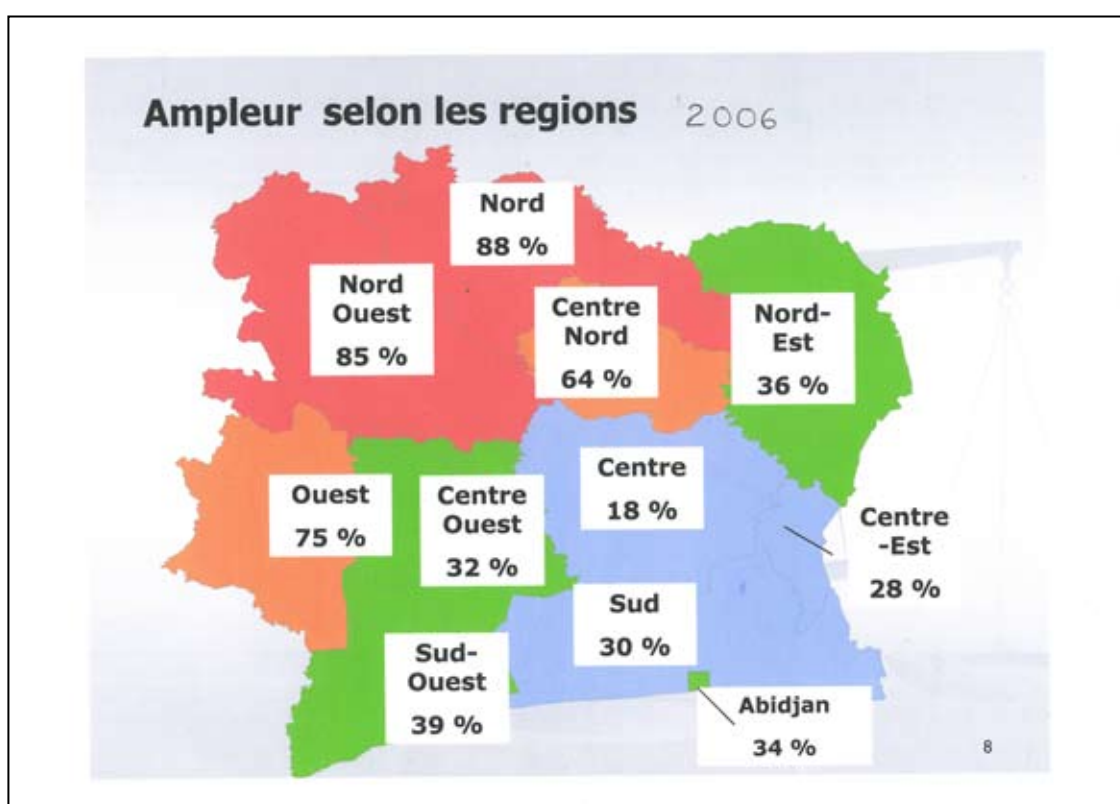
du Nord-est (21%).<sup>248</sup>

Selon la Fondation Djigui la Grande Espérance, le taux serait compris entre 90% et 95% dans les régions du Nord, du Nord-ouest et de l'Ouest et se situerait autour de 50% dans la région du Sud et à Abidjan.

A ces disparités géographiques correspondent des **disparités ethniques**.

Selon les représentants de l'ONEF et de la Fondation Djigui la Grande Espérance, l'excision n'est traditionnellement pas pratiquée par les communautés des régions du Sud-ouest, du Centre-ouest, du Centre (sauf par certaines communautés baoulés), du Sud, du Centre-est et d'Abidjan. Ainsi, les Bétés, les Agnis, les Didas, les Aladjans, les Abés, les Attiés, les Krous, les Gagous ne pratiquent pas l'excision.<sup>249</sup>

En revanche, les communautés des régions de l'Ouest et du Nord, telles que les Yacoubas, les Guérés, les Wobés ou Wés, les Koyakas, les Tagbanas, les Mahoukas, les Koros, les Gouros, les Sénoufos ou les Malinkés, ainsi que certains Baoulés du Centre, pratiquent l'excision.



Taux de prévalence selon les régions (document remis par l'ONEF)

**Les MGF sont pratiquées quel que soit l'endroit où ces communautés résident.** Ainsi, à la suite des déplacements massifs de populations intervenus depuis 2002, l'excision est aujourd'hui pratiquée sur tout le territoire ivoirien. Le taux de prévalence de l'excision à Abidjan, compris entre 34% et 50% selon les sources précitées, est corrélatif à la proportion des communautés originaires du Nord parmi la population d'Abidjan comprise, selon la Fondation Djigui la Grande Espérance, entre 50% et 60%.

Il existe également des **écarts générationnels**. A cet égard, le rapport de l'EDSCI-III précise que la proportion des femmes excisées augmente progressivement avec l'âge, de 31% chez les adolescentes à 47% chez les femmes de 45-49 ans.

248 EDSCI-III, *op.cit.*

249 Cette liste n'est pas exhaustive.

Par ailleurs, selon ce même rapport, **la fréquence de l'excision diminue avec le niveau d'instruction** : 51% chez les femmes non scolarisées, 27% chez celles de niveau primaire et 16% chez celles de niveau secondaire ou plus. La Fondation Djigui la Grande Espérance a aussi constaté, lors d'une enquête menée en 2009 à Abidjan auprès de 105 femmes, que la plupart des femmes pratiquant l'excision étaient **illettrées**.

La représentante de l'ONEF remarque qu'une **tendance actuelle aux MGF précoces** vient relativiser la diminution du taux d'excision constatée par l'EDSCI-III. En effet, les excisions pratiquées sur des enfants de plus en plus jeunes, parfois au cours des dix premiers jours suivant la naissance, ne sont pas prises en compte dans les enquêtes, qui s'effectuent généralement auprès des femmes âgées de 15 à 49 ans.

Cet interlocuteur souligne, en outre, que **les habitants des zones frontalières se déplacent dans les pays limitrophes**, tels que la Guinée ou le Libéria, afin de pratiquer l'excision dans l'impunité.

Selon les représentants des ONG ivoiriennes rencontrées au cours de la mission, la forme la plus répandue de MGF en Côte d'Ivoire est celle du **deuxième degré**, à savoir l'excision proprement dite qui consiste en l'ablation du clitoris accompagnée de l'ablation partielle ou totale des petites lèvres. L'infibulation, qui consiste en l'ablation de tout ou partie des organes génitaux externes et couture de l'orifice vaginal est très rare en Côte d'Ivoire et est uniquement pratiquée par quelques communautés originaires d'autres pays tels que le Niger.

Ces interlocuteurs n'ont, en revanche, pas précisé de tranche d'âge particulière pour la pratique de l'excision. La Fondation Djigui la Grande Espérance a été saisie d'un cas d'excision avant l'accouchement, qui a été qualifié d' « *extrême* ».

### 12.1.3. Pratique de l'excision

Des disparités apparaissent dans la pratique de l'excision **selon le lieu de résidence**.

Selon le représentant de la Fondation Djigui la Grande Espérance, **en zone rurale**, les MGF ont généralement lieu dans le cadre de **cérémonies collectives programmées à l'avance**. Celles-ci se tiennent habituellement une fois par an, pendant l'harmattan (décembre-janvier), pour célébrer la fin des récoltes. Deux ou trois villages peuvent se réunir pour pratiquer ce rite et 25 à 30 fillettes peuvent ainsi être excisées en même temps. Une fête a ensuite lieu durant une semaine et peut se transformer en véritable gabegie des revenus des récoltes.

Cet interlocuteur souligne que parmi les communautés de l'Ouest, la pratique de l'excision s'accompagne de **beaucoup de folklore** et que les **pressions sociales exercées par les personnes âgées** restent fortes.

Selon lui, **en zone urbaine, notamment à Abidjan, les MGF se pratiquent désormais individuellement et dans la discrétion**, sans être accompagnées des fêtes traditionnelles, en raison d'un risque d'arrestation et de condamnation. Lors de l'enquête précitée, menée en 2009 à Abidjan, la Fondation Djigui la Grande Espérance a été confrontée à des refus de parler.

En ce qui concerne **les risques encourus par une fillette** dont les parents, opposés à l'excision, résident en France et effectuent des séjours en Côte d'Ivoire ou se réinstallent en Côte d'Ivoire, les représentants des ONG ivoiriennes rencontrés au cours de la mission soulignent que **le risque zéro n'existe pas**.

Selon le représentant de la Fondation Djigui la Grande Espérance, certaines communautés peuvent proposer aux parents, de retour au village durant les vacances scolaires, d'exciser leur fille. Pour éviter le risque d'excision, les parents ne doivent pas se rendre au village ou doivent laisser les enfants à Abidjan.

Sur la question de savoir si des enlèvements aux fins d'excision peuvent survenir, le représentant

de la Fondation Djigui la Grande Espérance relate l'exemple d'une femme, en visite chez sa fille à Abidjan, qui a discrètement fait exciser sa petite-fille alors que son gendre, un imam, y était opposé.

Pour sa part, la représentante de l'ONEF estime qu'une fille dont les parents ont clairement exprimé leur opposition aux MGF ne sera pas excisée. Elle souligne toutefois que le risque demeure car « *certaines parents n'osent pas dire non* » ou « *la pression communautaire est parfois telle que des parents finissent par céder* ».

En ce qui concerne **les risques encourus par des parents opposés à l'excision**, cette interlocutrice indique clairement que ces derniers ne sont pas menacés du fait de leur opposition.

Si les représentants des ONG rencontrés au cours de la mission s'accordent pour indiquer que **l'excision est une affaire de femmes, avec l'accord des hommes**, ils ont, en revanche, un avis divergent concernant le détenteur de l'autorité au sein de la famille sur cette question. Selon le représentant de la Fondation Djigui la Grande Espérance, dans certaines communautés, telles que les Malinkés, le frère du père a la charge des décisions concernant la fille et le père doit se soumettre à la décision de son frère. Pour la représentante de l'ONEF, cette tradition a disparu.

Cette interlocutrice souligne en outre que « **les exciseuses ont un patron** qui n'est pas connu de tous, duquel elles reçoivent des instructions et auquel elles se réfèrent ».

#### 12.1.4. La lutte contre l'excision et les recours disponibles



Dans les locaux de la fondation Djigui la Grande Espérance

##### 12.1.4.1. Les acteurs de prévention et de protection

Les **ONG** apparaissent comme les **acteurs principaux de protection** contre les MGF en Côte d'Ivoire et **l'Etat ivoirien** comme un **acteur complémentaire de protection**.

La Côte d'Ivoire compte plusieurs ONG œuvrant en matière de lutte contre les MGF :

- l'Organisation nationale pour l'enfant, la femme et la famille (**ONEF**), qui a été fondée en 1994 à Abidjan et qui est pionnière en la matière.
- la Fondation **Djigui la Grande Espérance**, qui a été fondée en 2001 à Abidjan.
- l'Organisation pour les droits et la solidarité en Afrique (**OIS Afrique**) à Bouaké.
- l'Animation rurale de Korhogo (**ARK**) à Korhogo.
- l'Organisation des femmes actives de Côte d'Ivoire (**OFACI**) à Abidjan.
- l'Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire (**AFJCI**) à Abidjan.
- l'Organisation pour le développement des activités des femmes (**ODAFEM**) à Man.

Ces ONG interviennent dans **différents domaines**, tels que la protection des droits des enfants, la

lutte contre l'analphabétisme chez la petite fille, la lutte contre les VBG, la participation des femmes au processus démocratique, la lutte contre le VIH ou la promotion du dialogue.

Disposant chacune d'**antennes** et intervenant dans **différentes régions**, ces ONG quadrillent une grande partie du territoire ivoirien.

### Répartition géographique des interventions des ONG luttant contre les MGF

**Nord-est** : Bouna (ARK et ONEF), Bondoukou (ONEF)

**Centre-nord** : Bouaké (OIS Afrique), Dabakala (OIS Afrique, Fondation Djigui la Grande Espérance), Katiola (OIS Afrique, Fondation Djigui la Grande Espérance), Béoumi (OIS Afrique), Sakassou (OIS Afrique)

**Nord** : Korhogo (ARK, OIS Afrique, Fondation Djigui la Grande Espérance)

**Nord-ouest** : Odienné (OIS Afrique, Fondation Djigui la Grande Espérance), Mankono (OIS Afrique, ONEF), Marandala ou Marhandala (OIS Afrique), Tiéningboulé (ONEF), Bouandougou (ONEF), Séguéla (Fondation Djigui la Grande Espérance),

**Ouest** : Duékoué (ONEF), Man (ONEF, ODAFEM), Guiglo (ONEF), Toulepleu (ONEF) et Danané (ONEF, Fondation Djigui la Grande Espérance)

**Sud** : district d'Abidjan (ONEF, Fondation Djigui la Grande Espérance, OFACI, AFJCI)

L'Etat ivoirien s'est doté, en 2000, d'un **Comité national de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants**, au sein du ministère de la Famille et des affaires sociales.

#### 12.1.4.2. Les actions de prévention

**Des campagnes de sensibilisation**, parfois dénommées « *caravanes de sensibilisation et mobilisation* » par la Fondation Djigui la Grande Espérance, sont menées par les ONG ivoiriennes précitées dans les différentes zones de prévalences des MGF depuis plusieurs années. Des conférences ou des rassemblements sont également organisés. Le 25 novembre 2012, l'OFACI a organisé une « *causerie* » à Yopougon, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

La Fondation Djigui la Grande Espérance propose, par ailleurs, des **formations** à destination de journalistes de radios locales, lesquels diffusent ensuite des messages de l'ONG, ainsi que d'associations de la jeunesse. Elle offre également une **assistance aux élèves et aux étudiants** dans le cadre de travaux scolaires et universitaires sur les MGF. Ces derniers sont considérés par l'ONG comme une cible importante car ils pourront ensuite sensibiliser leurs parents.

En outre, le président de la Fondation Djigui la Grande Espérance, l'Imam Djiguiba Cissé, qui est le recteur de la mosquée Salam Plateau et qui est le premier religieux à s'être engagé dans la lutte contre les VBG en Côte d'Ivoire, évoque la question des MGF dans ses prêches et a incité d'autres imams à se joindre aux activités de l'ONG.

Bien que sa priorité soit la sensibilisation des parents, l'OFACI a effectué des **actions de prévention dans des établissements scolaires** sur la question des MGF.<sup>250</sup> Son objectif était de mener des actions dans tous les établissements de Côte d'Ivoire, mais par manque de moyens financiers, l'ONG a dû, au départ, se concentrer sur Abidjan (Lycée Colombe d'Adjamé), puis cesser ces actions. Elle recherche actuellement un partenaire pour financer son projet.

La problématique des MGF et, plus généralement, les difficultés auxquelles les femmes de Côte d'Ivoire sont confrontées sont abordées à l'école à travers l'étude du roman **Rebelle**, de Fatou

250 L'OFACI précise que pour les établissements scolaires publics, une demande est adressée au Ministère de l'Education nationale, qui se charge, ensuite, d'informer ses directions régionales ou nationales. Le processus est souvent long, contrairement aux établissements privés, qui ont un fonctionnement autonome.



Keita, qui a suscité des controverses lors de sa parution en 1998 et qui est aujourd'hui inscrit au programme des classes de seconde des lycées.

Certaines ONG, telles que la Fondation Djigui la Grande Espérance, l'ONEF ou OIS Afrique, ont développé des **programmes de sensibilisation en matière de lutte contre l'excision** plus importants.

Ces ONG forment des **relais communautaires** qu'elles ont préalablement identifiés au sein des communautés. Le choix des relais n'est pas le fruit du hasard. Ils sont choisis parmi les personnes dans lesquelles la communauté se reconnaît. Il peut s'agir, par exemple, d'un notable, d'un chef religieux, d'un représentant de la jeunesse ou de la présidente d'une association féminine.

Afin d'instaurer un climat de confiance, les membres de la Fondation Djigui la Grande Espérance utilisent la langue locale (le malinké dans le Nord par exemple). La question des MGF n'est pas évoquée de prime abord. Les autres domaines dans lesquels les ONG mènent également des actions, tels que l'alphabétisation, la santé prénatale ou l'hygiène de vie, sont abordés préalablement.

Les relais communautaires formés ont ensuite la charge de la **sensibilisation des membres de leur communauté sur les conséquences des MGF**.

Lorsque la sensibilisation a porté ses fruits, le chef de la communauté concernée procède à une **déclaration publique d'abandon des couteaux**. Il s'agit d'une déclaration officielle qui est faite en présence de l'administration locale (le préfet par exemple) et qui engage toute la communauté.

Selon le représentant de la Fondation Djigui la Grande Espérance, deux déclarations publiques d'abandon ont été obtenues grâce à l'action de son ONG au bout de deux années de sensibilisation, dans la région d'Odienné (Nord-ouest), dans une zone englobant près de 500 villages, dans dix desquels des relais communautaires avaient été installés. A Korhogo (Nord), où l'ONG a créé un comité local, une autre déclaration est en préparation.

Les actions de l'ONEF ont-elles aussi abouti à des déclarations publiques d'abandon, notamment dans la commune d'Abobo (district d'Abidjan) en 2005, à Zouan-Hounien (région des Dix Huit Montagnes, dans l'Ouest du pays) en 2006, et à Bondoukou (région du Zanzan, dans le Nord-est) en 2009.

Le représentant d'OIS Afrique rencontré au cours de la mission mentionne une cérémonie d'abandon des couteaux à Marandala, dans la région du Worodougou (Nord-ouest).

Concernant **les exciseuses**, dont les MGF sont le « *gagne pain* », le représentant d'OIS Afrique souligne qu'une **activité de remplacement** est nécessaire. Le représentant de la Fondation Djigui la Grande Espérance précise, à cet égard, qu'aucun appui particulier n'est donné aux exciseuses pour éviter d'engendrer des « *vocations* » et que les exciseuses bénéficient des programmes de l'ONG, tels que les cours d'alphabétisation, comme l'ensemble des membres de la communauté.

#### **12.1.4.3. Les actions de protection**

Si le **premier acteur de protection** contre le risque d'excision est constitué par les parents opposés à cette pratique, la Fondation Djigui la Grande Espérance indiquant, à cet égard, qu'une femme opposée à l'excision de sa fille doit quitter le village avec son enfant lorsque l'excision est programmée, les **ONG** apparaissent aujourd'hui comme **l'acteur de protection le plus efficace** en Côte d'Ivoire. **L'action de l'Etat** apparaît, néanmoins, **non négligeable**.

Compte tenu de l'existence d'une loi interdisant et pénalisant la pratique des MGF, le recours en cas de risque d'excision devrait, en principe, consister à saisir la police, la gendarmerie ou le procureur de la République. Toutefois, tant les ONG œuvrant en matière de lutte contre les MGF que le directeur de cabinet du Ministre de l'Intérieur, Cheick Daniel Bamba, s'accordent à dire que **le recours direct aux autorités ne se fait pas dans la pratique**.

Néanmoins, les représentants de l'ONEF et de l'OFACI soulignent **la complémentarité des actions**

**des ONG avec celles de l'Etat.** Selon le représentant de la Fondation Djigui la Grande espérance, « *les actions des ONG vont de paire avec celles des autorités* ».

Un **système de veille et d'alerte** a été créé par les ONG œuvrant en matière de lutte contre les MGF. **Des comités locaux de vigilance ou de surveillance et des comités locaux de protection** ont été mis en place dans différentes localités ivoiriennes. Initiés par l'ONEF sous la dénomination de comités d'éveil et de vigilance pour servir de relais sur le terrain, ces comités ont été uniformisés avec d'autres ONG et des plates-formes ont été mises en place au niveau des différentes zones d'intervention.

Les comités locaux et les relais communautaires précédemment évoqués informent les ONG lorsqu'une fillette encoure un risque d'excision. Les ONG peuvent également être alertées par un membre de la famille de la fillette, opposé à l'excision, ou par un tiers.

Le représentant de la Fondation Djigui la Grande Espérance précise qu'une fois alertée, l'ONG saisit son représentant sur place ainsi que le service de veille du ministère de la Famille et des Affaires sociales. Le représentant de l'ONG va alors intervenir auprès de la famille de la fillette menacée, en compagnie, éventuellement, d'agents de la police, de la gendarmerie ou du ministère de la Famille et des Affaires sociales.

Alertée du cas d'une jeune fille exposée à une excision à Odienné, la Fondation Djigui la Grande Espérance a envoyé un groupe auprès du père de la jeune fille. Ce dernier s'est vu remettre de la documentation sur les MGF et leurs conséquences. Après la rencontre, le père, instituteur de profession, a déclaré à l'ONG qu'« *en tant qu'intellectuel, il n'avait aucune information à ce sujet* ». Finalement, la jeune fille n'a pas été excisée.

Les représentants de la Fondation Djigui la Grande espérance et de l'ONEF indiquent d'autre part que **les ONG peuvent être saisies depuis l'étranger par des parents** souhaitant préserver leur fille de la pratique de l'excision lors d'un séjour ou d'une réinstallation en Côte d'Ivoire, **soit directement, soit indirectement, par le biais d'ambassades ou d'associations telles que le GAMS.**<sup>251</sup>

Le représentant de la Fondation Djigui la Grande Espérance relate qu'à la suite d'une saisine par le GAMS de Bruxelles, des membres de l'ONG se sont déplacés auprès d'une famille qui risquait d'exciser des fillettes séjournant en Côte d'Ivoire pour les vacances, et que cette visite a permis de préserver l'intégrité physique des fillettes.

La Fondation Djigui la Grande Espérance a également été saisie par l'ambassade des Etats-Unis du cas d'une fillette de nationalité américaine et d'origine ivoirienne, en vacances chez ses grands-parents maternels, qui était exposée à une excision. A la suite de l'intervention de l'ONG, au cours de laquelle il a été rappelé à la famille que l'excision est interdite aux Etats Unis dont la fillette est ressortissante, celle-ci est retournée indemne dans son pays. L'ambassade avait préféré saisir l'ONG plutôt que les autorités ivoiriennes pour éviter un déploiement des forces de sécurité.

La représentante de l'ONEF précise, pour sa part, que **l'enfant signalée est suivie par les services de santé pour vérification.**

Elle indique également que l'ONG a parfois **recours à la police** lorsqu'une famille s'entête à vouloir pratiquer une excision et que dans ce cas, la famille a l'obligation de présenter l'enfant tous les deux jours à la police.

Par ailleurs, **les ONG collaborent avec les autorités** afin de rapprocher la population des acteurs étatiques. Un circuit légal de prise en charge des femmes et enfants victimes de violence, faisant appel à tous les intervenants, notamment les centres sociaux, les centres de santé, les commissariats de police et les brigades de gendarmerie, a été mis en place. Au sein de ces différentes structures, des **points focaux** ont été identifiés et formés sur les violences faites aux enfants et aux femmes. Ce sont eux qui assurent la prise en charge judiciaire des victimes de violences.

<sup>251</sup> GAMS : Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles, des mariages forcés et autres pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants.

Dans le District autonome d'Abidjan,<sup>252</sup> avant la crise postélectorale, l'ONEF avait mis en place, en trois ans, des points focaux dans tous les **commissariats de police<sup>253</sup> et brigades de gendarmerie**, ainsi que dans différentes **structures de prise en charge psychosociale et médicale** (hôpitaux, centres sociaux). Des répertoires recensant les points focaux du District autonome d'Abidjan, édités par l'ONEF, sont diffusés au sein des communautés lors de réunions de sensibilisation et sont disponibles dans les structures qui y sont identifiées.

Selon le représentant d'OIS Afrique, des **points focaux** ont été implantés au sein de structures de prise en charge psychosociale et médicale dans certaines localités du Nord et du Nord-ouest du pays, notamment à Korhogo, Odienné, Katiola, Bouaké et Sakassou.

Répertoires des points focaux édités par l'ONEF



Par ailleurs, OIS Afrique apporte une **assistance juridique** aux victimes de l'excision. En collaboration avec l'Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI) et la Plate-forme de la société civile pour la paix et la démocratie en Côte d'Ivoire (PSDPD), OIS Afrique monte actuellement un projet de clinique juridique. L'objectif est de fournir une assistance juridique de proximité aux populations. Au moment de la rencontre avec les membres de la mission, la phase de présélection des juristes qui animeront la clinique avait débuté et la mise en place de la clinique dans la cour du centre social de Bouaké pour une durée de deux ans était prévue au début de l'année 2013.

Le représentant de la Fondation Djigui la Grande Espérance souligne que dans le Nord de la Côte d'Ivoire, à l'époque de la partition du pays, les Forces Nouvelles soutenaient l'ONG dans ses actions et qu'un commandant de brigade ou un magistrat accompagnaient ses membres dans leurs déplacements et proféraient des menaces de poursuites.

Le représentant d'OIS Afrique indique que **des exciseuses ont été condamnées par la justice** à Katiola en 2012 sur le fondement de la loi de 1998 à la suite de l'intervention du comité de vigilance mis en place par l'ONG dans la localité.<sup>254</sup>

Selon le représentant de la Fondation Djigui la Grande Espérance, des exciseuses ont récemment été mises aux arrêts, sermonnées et menacées de poursuites judiciaires en cas de récidive à Dabakala.

La représentante de l'ONEF souligne qu'il y a eu, dès 2009, des gardes à vue et des procédures judiciaires sur le fondement de la loi de 1998 et que « *les condamnations des exciseuses de Katiola*

252 Le District autonome d'Abidjan regroupe les 10 communes d'Abidjan et les sous-préfectures d'Anyama, de Bingerville et de Songon.

253 Les 10 communes d'Abidjan comptent 36 commissariats.

254 *Jeune Afrique*, « Côte d'Ivoire : neuf femmes condamnées pour l'excision d'une trentaine de fillettes », 19/07/12 ; *Le Monde*, « Côte d'Ivoire : pour la première fois, neuf femmes ont été condamnées pour excision », 19/07/12.

de 2012 ont été médiatisées, mais sont restées symboliques ».

Le représentant de la Fondation Djigui la Grande espérance indique, enfin, que les relais communautaires des ONG « font remonter les cas de **complications médicales** liées aux MGF ». Les personnes concernées sont orientées vers le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) qui prend en charge la réparation des fistules. Pour les autres complications, le coût de la réparation, plus élevé, est à la charge des personnes concernées.

#### **12.1.5. Absence de menaces à l'encontre des membres des ONG œuvrant en matière de lutte contre les MGF**

Les représentants des ONG ivoiriennes rencontrés ne font pas état de menaces sérieuses à leur encontre du fait de leurs activités en matière de lutte contre l'excision.

Le représentant de la Fondation Djigui la Grande Espérance précise que « *les exciseuses se montrent parfois menaçantes* », mais que « *ces menaces, verbales et jamais physiques, ne vont pas très loin* ». Les exciseuses se réclament de « *forces occultes* » mais les membres des ONG ne les craignent pas.

Cet interlocuteur relate qu'à Dabakala, des exciseuses ont menacé un membre de l'ONG en raison de sa qualité de femme et de son jeune âge et qu'« *elles préféreraient être sensibilisées par un homme dans un espace public* ».

Le représentant de la Fondation Djigui la Grande Espérance indique, par ailleurs, que ses membres informent l'administration ivoirienne de leurs activités et de leurs déplacements et peuvent ainsi éventuellement demander une protection en cas de menaces. Il n'a, cependant, rapporté aucun cas ayant nécessité l'intervention des forces de l'ordre.

#### **12.1.6. Bilan : entre avancées et résistances, des obstacles demeurent**

Les ONG rencontrent des résistances parmi les populations et, notamment, les chefs religieux qui leur demandent « *de ne pas se mêler de cela* ».

Toutefois, « **la sensibilisation par des relais communautaires permet de changer peu à peu les mentalités** » et de surmonter ces résistances, selon le représentant de la Fondation Djigui la Grande Espérance. Cela a été le cas, par exemple, à Odienné où l'ONG a formé 30 imams, ainsi qu'à Katiola.

Selon le représentant de la Fondation Djigui la Grande Espérance, « *de plus en plus de personnes sont sensibilisées à la cause* » et « *les résultats sont là* ». Les fêtes qui accompagnaient traditionnellement les MGF ont désormais disparu à Abidjan. A Odienné, des « **exciseuses repenties** » témoignent aujourd'hui de leurs expériences pour sensibiliser les populations.

Ce même interlocuteur souligne que le statut d'imam du président de la Fondation est fondamental. Un imam est « *écouté et pris au sérieux* ». Ce statut « *donne du crédit* » à l'ONG. En outre, les membres de la Fondation Djigui la Grande Espérance adoptent « *une démarche pédagogique* » et jouissent d'une certaine notoriété par l'intermédiaire de la télévision et de la presse. La Fondation Djigui la Grande espérance n'a pas été confrontée à des résistances et à des excisions pratiquées en dépit des démarches de ses membres. Cependant, « *le chemin est long* ».

Tout en constatant que beaucoup de progrès ont été réalisés dans les zones où l'ONG travaille, la représentante de l'ONEF souligne que les MGF sont un « **domaine où le changement social est progressif** ». Elle précise que « *trois ans de travail continu dans une communauté aboutissent à des changements* » mais qu'il s'agit d'un « **travail à long terme** ». Elle pense « *être sur la bonne voie* ».

Selon la représentante de l'ONEF, « **un programme national de lutte contre les MGF apparaît**

**nécessaire** », d'autant plus que les personnes souhaitant pratiquer une MGF se déplacent, à présent, dans des zones où les ONG n'interviennent pas et que certaines régions du territoire ont vécu sans administration durant plusieurs années.

Pour consolider les acquis obtenus, **les ONG** souhaiteraient mener davantage d'actions de proximité et de sensibilisation, mais **ne disposent pas des moyens nécessaires**.

La Fondation Djigui la Grande Espérance avait mis en place une ligne verte (appel gratuit) pour permettre aux victimes de la contacter. Mené en collaboration avec l'ambassade des Etats-Unis, ce projet a cessé, faute de financements. L'ONG ne dispose pas de véhicules adéquats pour se déplacer dans certains villages du Nord de la Côte d'Ivoire où les pistes sont souvent impraticables. A Korhogo, le comité créé par l'ONG n'est en mesure, faute de financement, de faire de la sensibilisation que dans la ville.

Le représentant d'OIS Afrique souligne qu' « **il reste beaucoup de défis à relever** ». Il dénonce la non-application de la loi de 1998 réprimant l'excision ainsi que la timidité des autorités qui ne réagissent face à une question considérée comme « *mystique* », par crainte de perdre la vie ou leur poste.

La représentante de l'ONEF indique également que **des officiers de police judiciaire ou des gendarmes peuvent constituer des obstacles** car ils ne comprennent pas le sens de la lutte contre les MGF, qui sont pratiquées au sein de leur communauté, ou ignorent la loi. De même, plutôt que de s'opposer à l'excision et prendre ainsi un risque électoral, « *des députés, censés expliquer la loi à la population, laissent perdurer cette pratique au sein de leur propre famille ou sont parrains lors de cérémonies d'excision* ».

La représentante de l'ONEF rappelle, néanmoins, qu'avant la crise postélectorale, il y avait des points focaux, autrement dit des agents formés et sensibilisés sur la question des MGF, dans tous les commissariats de police et brigades de gendarmerie du District autonome d'Abidjan. Elle souligne qu'à Abidjan, la police collabore. Elle ajoute que le ministre de l'Intérieur a pris une instruction pour l'instauration de points focaux sur l'ensemble du territoire ivoirien.

En sus d'agents des forces de l'ordre spécialement affectés à la question des MGF dans les commissariats de police et brigades de gendarmerie, l'ONEF demande qu'il y ait également des juges spécialisés.

La représentante de l'ONEF conclut que les autorités ivoiriennes agissent à Abidjan ainsi que dans certaines localités de province telles que Danané, dans l'Ouest, où la correspondante de l'ONG travaille avec le juge de la ville, et qu' « **aujourd'hui, en Côte d'Ivoire, il y a un cadre législatif, un cadre institutionnel et des centres sociaux qui permettent de lutter contre l'excision** ».

## **12.2. Les autres violences basées sur le genre (VBG)**

### **12.2.1. La problématique des mariages « forcés » ou « précoces »**

Questionné sur la problématique du mariage forcé, le représentant de la Fondation Djigui la Grande Espérance indique, tout d'abord, « *qu'en général, les jeunes filles veulent se marier et viennent voir (le président de l'ONG) pour les aider car leurs parents ne veulent pas (du) mariage (souhaité)* ».

Il indique ensuite « *qu'en Afrique, il n'est pas possible de refuser de se marier* », que les « *mariages forcés* » sont davantage des « **mariages arrangés** », que ceux-ci constituent « *une pratique courante* », et sont considérés par les personnes concernées comme « **des mariages normaux** » dans les zones rurales.

La problématique qui se pose en Côte d'Ivoire semble être celle des « **mariages précoces** » des **jeunes filles encore scolarisées**. Les interlocuteurs rencontrés au cours de la mission ont davantage utilisé cette expression plutôt que celle de « *mariages forcés* ».

La représentante de l'ONEF rappelle que « *s'il n'y a pas consentement mutuel<sup>255</sup> et qu'un des deux mariés n'a pas encore atteint sa majorité civile (qui est de 18 ans pour la femme et 20 ans pour l'homme)<sup>256</sup>, il s'agit d'un mariage forcé* ».

Le représentant de la Fondation Djigui la Grande Espérance précise que « *sur le plan religieux, il n'est pas possible de marier sa fille sans son consentement* ».

La pratique du mariage forcé ou précoce existait jadis parmi toutes les communautés. Selon la représentante de l'ONEF, elle a été abandonnée par les groupes ethniques Akan et Krou, et perdue chez les **ethnies originaires du Nord de la Côte d'Ivoire** (au Nord de Bouaké), et ce **quel que soit l'endroit où elles résident**.

Selon la représentante de l'OFACI, cette pratique concerne aujourd'hui principalement les **communautés musulmanes**. Selon une source diplomatique, cette pratique subsiste surtout en milieu rural, où « *l'exaltation religieuse est très forte parmi la population* ».

La représentante de l'ONEF indique que **les acteurs de protection dans le domaine des mariages forcés sont les mêmes que ceux œuvrant en matière de lutte contre les MGF** (comités locaux, points focaux).

La représentante de l'OFACI souligne avoir été davantage saisie de cas de mariages précoces que de cas de risque d'excisions et avoir, « *jusqu'à présent, réussi à éviter ces mariages* ».

Elle précise que l'ONG organise des **réunions de sensibilisation** sur la question des mariages précoces et a mené, à son initiative, des **actions de prévention dans ce domaine dans des établissements scolaires** d'Abidjan (Lycée Colombe d'Adjamé). Comme précédemment mentionné au sujet des MGF, cette ONG n'a pu poursuivre ces sensibilisations faute de moyens financiers et recherche actuellement des financements pour son projet. Comme pour les MGF, la priorité de l'ONG est la sensibilisation des parents en matière de mariages précoces.

La représentante de l'OFACI relate que l'ONG été récemment sollicitée par deux étudiantes exposées à un mariage forcé, qui avaient connu l'ONG par le biais de ses actions de prévention. Des membres de l'ONG ont rencontré des responsables de la mosquée fréquentée par les parents des étudiantes, puis ces responsables religieux ont entrepris une médiation. La représentante de l'OFACI précise que « *les parents sont plus réceptifs lorsque c'est une autorité religieuse qui intervient* ».

Le représentant de la Fondation Djigui la Grande Espérance indique que le phénomène des mariages forcés existe. Cette ONG a été saisie d'un cas en 2012, mais ne dispose pas de statistiques.

Concernant le cas de 2012, le représentant de la Fondation Djigui la Grande Espérance relate que l'ONG a été alertée, par Amnesty International, du cas d'une jeune fille, âgée de 16 ans et scolarisée dans une école privée à Abidjan, qui risquait de ne pas pouvoir poursuivre ses études, car son père menaçait de cesser de payer les frais de scolarité si elle n'épousait pas un homme du village. Des membres de l'ONG se sont entretenus avec le père et ont obtenu que ce dernier attende que la jeune fille ait son baccalauréat.

Selon le représentant de la Fondation Djigui la Grande Espérance, **l'arrêt de la scolarité pose généralement davantage problème que le mariage en question**. Outre le mariage précoce, la grossesse est également source d'un nombre élevé d'arrêts de scolarité et dans ce cas, le mariage est, selon l'interlocuteur précité, inévitable.

Cet interlocuteur souligne, enfin, qu'en règle générale, **les pourparlers autour du mariage sont intrafamiliaux**. En cas d'opposition au mariage, il est possible de recourir à une association qui tentera d'intercéder. Il précise qu'une association peut être saisie par la jeune fille elle-même ou par un membre de la famille opposé au mariage, tel qu'un oncle. Il indique, toutefois, que les filles se taisent généralement pour protéger leur mère, car ces dernières risquent d'être tenues pour responsable du refus de leur fille et d'être répudiées.

255 Article 4 de la loi n° 64-375 du 7 octobre 1964, modifiée par la loi n° 83-800 du 2 août 1983.

256 Article 1 de la loi n° 64-375 du 7 octobre 1964, modifiée par la loi n° 83-800 du 2 août 1983.

## Répudiation, lévirat et polygamie

### La répudiation

Selon une source diplomatique rencontrée lors de la mission, la répudiation existe toujours en Côte d'Ivoire. Cet interlocuteur souligne que : « *Plus les femmes avancent en âge, plus elles sont répudiées* ».

Le représentant de la Fondation Djigui la Grande Espérance précise quant à lui que : « *Les femmes répudiées ne sont pas à la rue. Elles retournent dans leur famille ou font du commerce pour subvenir à leurs besoins* ».

### Le lévirat

Selon la source diplomatique précitée, la pratique du lévirat, qui est le remariage de la veuve avec le frère de l'époux défunt, subsiste en Côte d'Ivoire.

Selon le représentant de la Fondation Djigui la Grande Espérance, cette pratique n'est pas nécessairement considérée comme néfaste. Le remariage avec le jeune frère de son défunt époux permet à une femme que ses enfants ne se retrouvent pas orphelins et qu'ils soient, ainsi qu'elle-même, pris en charge par la famille du défunt. Le lévirat évite, également, dans le cas d'un remariage avec une personne extérieure à la famille, qui ne va pas nécessairement accepter de prendre en charge les enfants, que ces derniers ne soient « *ballottés* ».

Cet interlocuteur estime en outre que le lévirat est « *plutôt choisi* » et « *rarement subi* ».

### La polygamie

La source diplomatique précitée indique que **la polygamie, interdite en principe, subsiste dans la pratique**, non seulement chez les communautés musulmanes, mais également chez certaines communautés chrétiennes.

## 12.2.2. Les violences sexuelles et les violences conjugales

Les violences sexuelles apparaissent comme **un phénomène non négligeable** en Côte d'Ivoire. A cet égard, un représentant d'une organisation internationale souligne qu'une dizaine de viols ont été recensés dans l'Ouest et le Sud-ouest en novembre 2012.

Il existe une problématique particulière concernant **le certificat médical pour les victimes de violences sexuelles**. La gratuité du certificat médical en matière de violences sexuelles, ou la réduction de son prix, font l'objet d'un plaidoyer de la part des ONG ivoiriennes auprès du ministère de la Santé. Selon l'interlocuteur précité, « *une stratégie nationale* » est en train de se mettre en place à ce sujet.

Ce certificat médical, qui est standardisé en Côte d'Ivoire et constitue une preuve importante, est onéreux (50 000 francs CFA, soit près de 75 euros) et constitue actuellement un obstacle à l'obtention de la justice.

Selon la représentante de l'ONEF, **le coût du certificat médical** s'expliquerait par le fait qu'un médecin engage sa responsabilité lorsqu'il délivre un certificat médical et encourt des poursuites en cas de faux. Cette interlocutrice souligne que lorsqu'une personne se présente au commissariat pour déposer une plainte, au lieu de saisir le procureur, la police cherche un arrangement à l'amiable ou refuse d'enregistrer la plainte en arguant, par exemple, de l'absence d'un certificat médical. Or, la délivrance d'un certificat médical n'est pas une condition légale préalable, et le procureur de la République est seul compétent pour classer une plainte sans suite. La représentante de l'ONEF ajoute que si le juge d'instruction a la possibilité d'ordonner à un médecin la délivrance d'un certificat médical, cela a rarement lieu et que « *les personnes démunies, qui sont les principales victimes des violences sexuelles, n'ont pas les moyens d'assumer les frais de justice* ».

Créée en 2009, l'Organisation des femmes actives de Côte d'Ivoire (**OFACI**) est très active en matière de lutte contre les VBG. Ses membres font notamment de la **sensibilisation, de l'éducation et de la formation** sur des modules droits de l'homme. A l'instar du mécanisme décrit dans le chapitre concernant les MGF, l'OFACI forme des **relais**, qui vont, à leur tour, dans les localités pour sensibiliser d'autres personnes et organiser des formations.

Le siège de l'OFACI, situé dans la commune d'Adjamé, à Abidjan, comporte un « **foyer d'écoute** ». Les victimes de VBG viennent au siège pour demander des conseils. L'ONG met à leur disposition un avocat, un psychologue et un médecin-gynécologue qui leur délivre des certificats médicaux, qui ne sont toutefois pas gratuits. Elle propose aussi une assistance téléphonique pour les femmes résidant en province.

En matière de **violences conjugales**, outre le problème du certificat médical précédemment évoqué, la représentante de l'OFACI précitée indique que les femmes qui viennent la voir se rétractent lorsqu'elle leur suggère d'entamer une action en justice contre leur époux car « *Cela ne se fait pas en Côte d'Ivoire [...] Les femmes ne veulent pas compromettre leurs maris* ». L'ONG n'a eu aucun cas pour le moment.

La LIDHO souhaite réactiver sa « *commission femmes et enfants* » pour démarrer de nouvelles activités, notamment dans le cadre des VBG. L'ONG étudie actuellement un projet de collaboration avec un psychologue pour venir en aide aux femmes victimes de violences sexuelles et réfléchit à des moyens pour les aider à entamer des actions en justice.

### 12.2.3. Les violences faites aux femmes durant la crise postélectorale

Les femmes ont été victimes, durant la crise postélectorale, de nombreuses violations des droits humains : **viols, destructions de biens et pillages, enlèvements et humiliations**.

L'OFACI a réalisé une **enquête sur les violences perpétrées contre les femmes** dans 16 localités ivoiriennes lors de la crise postélectorale et publié un rapport à ce sujet.<sup>257</sup>

Rencontrée lors de la mission, une représentante de cette ONG indique que lorsque des allégations de violences lui parviennent, **l'OFACI demande à ses sections locales d'enquêter**. Cette interlocutrice souligne la complexité de se déplacer dans certaines zones, comme les communes d'Abobo et de Yopougon. Elle signale aussi que certaines victimes refusent de témoigner du fait du caractère récent de la crise, et par manque de confiance dans les enquêtrices. Elle précise, d'autre part, que n'obtenant rien en retour, les gens ne veulent plus collaborer et que certaines victimes ne veulent pas être identifiées.

Selon cette représentante, les femmes vivant dans les quartiers précaires des communes **d'Abobo, de Yopougon et d'Adjamé**, ont été particulièrement visées durant la crise postélectorale.

Selon elle, les violences ont été principalement fondées sur le genre, mais **le profil politique** de certaines victimes ne peut être écarté.

Commises par **les différentes forces en présence**, certaines de ces violences ont entraîné des **décès, des disparitions ou des cessations d'activités**.

La représentante de l'OFACI indique en outre qu'**obtenir justice n'est pas une priorité** pour les femmes victimes de violences durant la crise postélectorale. Ces dernières veulent, avant tout, subvenir à leurs besoins et, par conséquent, reprendre leur activité économique qui a cessé à la suite de pillages ou de destructions. L'ONG tente donc, en premier lieu, de les réinsérer au niveau économique. Elle a, par exemple, regroupé des femmes en coopérative à Yopougon et leur cherche un financement.

Selon elle, si les femmes victimes de violences sexuelles peuvent parfois être stigmatisées, il s'agit

257 OFACI, *Rapport d'enquête : Violences faites aux femmes durant la crise postélectorale*. Ce rapport est consultable sur le site web de l'OFACI.



davantage d'**auto-stigmatisation** et de culpabilité de leur part. Elle souligne néanmoins que les autres membres de la communauté ne font pas toujours les efforts nécessaires pour que ces femmes ne se sentent pas rejetées.

Les ONG ivoiriennes, dans leur ensemble, déplorent l'**impunité** qui règne face aux violations commises durant la crise postélectorale, en particulier face aux crimes sexuels.

La représentante de l'OFACI constate que, jusqu'ici, les poursuites contre les auteurs de crimes sexuels ne sont pas à l'ordre du jour et indique que son ONG a émis des recommandations sur ce point.

En 2012, la FIDH, la LIDHO et le MIDH sont intervenues afin que les trois instructions judiciaires ouvertes en Côte d'Ivoire pour enquêter sur les crimes commis pendant la crise postélectorale par les différentes parties au conflit, qui concernaient les crimes contre l'Etat, les crimes de sang et les atteintes aux biens, soient **élargies aux crimes sexuels**.<sup>258</sup>

Des ONG travaillent également sur un projet de plaintes pour violences sexuelles contre les femmes pendant le conflit.

#### 12.2.4. Vers une égalité des droits dans le foyer conjugal

Sur le plan juridique, l'homme et la femme sont désormais sur un pied d'égalité au sein du foyer conjugal.

**Le 21 novembre 2012**, l'Assemblée nationale a adopté une loi portant abrogation de l'article 53 et modification des articles 58, 59, 60 et 67 de la loi n° 64-375 du 7 octobre 1964 relative au mariage, telle que modifiée par la loi n° 83-800 du 2 août 1983, qui intègre dans le droit ivoirien des notions d'égalité entre les conjoints, dans la direction morale et matérielle de la famille, la contribution aux charges du ménage, le choix du domicile conjugal et l'exercice de leurs activités professionnelles.

L'article 58 qui, jusqu'à présent, stipulait que « *le mari est le chef de famille* » et précisait qu'il exerçait cette fonction dans l'intérêt commun du ménage, dispose désormais que « **la famille est gérée conjointement par les époux dans l'intérêt du ménage et des enfants** », et qu'« *ils assurent ensemble la direction morale et matérielle de la famille* ».

Les débats sur ce projet de loi ont entraîné, le 14 novembre 2012, **la dissolution du gouvernement**.<sup>259</sup>

Une source diplomatique rencontrée lors de la mission souligne que cette nouvelle loi suscite la controverse, notamment parmi les personnes les plus religieuses.<sup>260</sup>

258 Pour de plus amples informations à ce sujet, voir sous-partie intitulée « *Justice et système judiciaire* » dans la partie intitulée « *Justice et réconciliation* » (Partie IX).

259 Pour de plus amples informations à ce sujet, voir sous-partie intitulée « *Les partis de la coalition gouvernementale* », dans la partie intitulée « *Vie politique* » (Partie VIII).

260 IRIN, « Côte d'Ivoire : La loi sur l'égalité dans le mariage suscite la controverse », 05/12/12.

## 13. L'état-civil

### 13.1. Le cadre législatif

L'Etat-civil ivoirien est calqué sur celui de la France.

Pour l'état-civil, la « *loi-cadre* » est la loi N° 64-374 du 7 octobre 1964, modifiée par les lois N° 83-799 du 2 août 1983 et N° 99-691 du 14 décembre 1999.

L'article premier de cette « *loi cadre* » rend obligatoire, sur toute l'étendue du territoire national, les déclarations des naissances, des mariages et des décès.

Les déclarations à l'état-civil sont enregistrées dans des cahiers authentifiés : les **registres d'état-civil**.

Ces registres sont archivés en deux exemplaires : l'original reste dans les circonscriptions d'état-civil, c'est-à-dire les mairies et les sous-préfectures, le double est envoyé aux greffes des Tribunaux de Première Instance.<sup>261</sup>

#### 13.1.1. La déclaration de naissance

Selon la législation ivoirienne, la déclaration de naissance doit, depuis la loi N° 99-691 du 14 décembre 1999, se faire dans les trois mois qui suivent l'accouchement. Passé ce délai, un jugement supplétif sera délivré par le juge.

La déclaration de naissance peut être faite par :

- le père,
- la mère,
- l'un des ascendants ou des plus proches parents,
- par toute personne ayant assisté à l'accouchement,
- par la personne chez qui la mère a accouché, si elle a accouché hors de son domicile.

Selon un agent de l'état-civil du Consulat général de France, la déclaration doit se faire auprès du centre d'état-civil du lieu de naissance (sous-préfecture ou mairie). En dehors des grandes villes, il existe aussi des centres secondaires d'état-civil, généralement tenus par des notables.

Les pièces à fournir diffèrent en fonction du lieu de naissance de l'enfant. A **Abidjan**, en particulier dans les communes de Cocody et de Yopougon, le déclarant doit fournir un certificat médical de naissance délivré par la clinique ou la maternité, la carte nationale d'identité ou l'attestation de naissance du père et de la mère de l'enfant ainsi que, le cas échéant, l'acte de mariage ou le livret de famille.<sup>262</sup>

La déclaration de naissance en Côte d'Ivoire est **purement déclarative**.

L'acte de naissance est ensuite rédigé par un officier d'état-civil, mais il n'est jamais signé par lui.

En cas de perte ou de confiscation d'un acte de naissance, il est possible d'en demander une copie.

#### 13.1.2. Le jugement supplétif d'acte de naissance

Si le délai légal de trois mois a été dépassé, un jugement supplétif d'acte de naissance pourra être délivré.

<sup>261</sup> Site web *etatcivil-ci.net*, « Modernisation de l'état-civil de Côte d'Ivoire », s.d.

<sup>262</sup> Site web *cocody.ci*, « Elaborer un document de l'Etat-civil », s.d ; site web *mairieyopougon.org*, « Elaboration d'un document de l'Etat-civil », s.d.

Ce jugement est rendu sur simple requête présentée au Tribunal de première instance, ou à la section du tribunal du lieu où l'acte de naissance aurait dû être dressé. L'initiative de cette demande peut être prise par toute personne intéressée ou par le Ministère public.<sup>263</sup>

Cette démarche est conditionnée par le paiement de frais, dont le montant varie en fonction de l'âge de l'enfant.

L'acte de naissance ou le jugement supplétif d'acte de naissance sont **des documents indispensables à la scolarisation d'un enfant**. En principe, un enfant scolarisé possède donc obligatoirement l'un de ces documents.

### 13.1.3. Le mariage

Selon la législation ivoirienne relative aux mariages, les futurs époux sont soumis à des conditions d'âge : l'homme doit avoir **20 ans** révolus, la femme doit avoir **18 ans**.

En droit ivoirien, **les mineurs** peuvent se marier à condition d'avoir le consentement des parents et une dispense d'âge délivrée par le procureur.

Le mariage est **obligatoirement célébré par un officier d'état-civil**.

Seul le mariage civil a des effets juridiques. Les mariages religieux et coutumiers ne sont pas des mariages officiels et ne sont pas suivis d'effets.

Selon l'article 70 de la loi n° 83-799 du 2 août 1983 portant modification des lois n° 64-373, n° 64-374 et n° 64-377 du 7 octobre 1964 relatives au nom, à l'état -civil, à la paternité et à la filiation, il doit être fait mention de la célébration du mariage et du nom du conjoint en marge de l'acte de naissance de chacun des époux. Cependant, la source consulaire précitée signale que cette mention est très rarement apposée en pratique.

Le 13 novembre 2012, un projet de loi portant abrogation de l'article 53 et modifiant les articles 58, 59, 60 et 67 de la loi N° 64-375 du 7 octobre 1964 relative au mariage telle que modifiée par la loi N° 83-800 du 2 août 1983 a été adopté par les membres de la Commission des affaires générales et institutionnels.

Les débats ont principalement porté sur l'article 58, qui dispose que « *la famille est gérée conjointement par les époux dans l'intérêt du ménage* ».

Le 14 novembre 2012, les débats sur ce projet de loi ont entraîné la dissolution du gouvernement.

**Cette loi a finalement été adoptée le 21 novembre 2012.**

Le code de la famille a donc changé en Côte d'Ivoire. L'homme n'est donc plus le chef de famille. L'homme et la femme sont désormais **sur un pied d'égalité au sein du foyer conjugal**.

### 13.1.4. Le décès

Le décès doit être déclaré **dans les quinze jours** qui suivent la date à laquelle il s'est produit, par l'un des parents ou par toute personne possédant les renseignements (sur l'état-civil du défunt) nécessaires à la déclaration.

Le déclarant doit produire la carte nationale d'identité du défunt, ainsi que le procès-verbal de décès délivré par l'hôpital du lieu du décès, ou le procès-verbal de constat de décès délivré par la police et portant signature d'un médecin légiste.

<sup>263</sup> Site web *legis.ci*, « Le jugement supplétif d'acte de naissance », s.d.

### 13.1.5. L'adoption

En Côte d'Ivoire, il existe deux types d'adoption : l'adoption « *simple* » et l'adoption « *plénière* ». A cet égard, les textes de référence sont la loi n° 83-802 du 2 août 1983 modifiant et complétant la loi n° 64-378 du 7 octobre 1964 relative à l'adoption, ainsi que le Code de la nationalité ivoirienne.

La source consulaire précitée rappelle qu'un **agrément** est nécessaire à toutes les adoptions, sauf pour adopter les enfants de son conjoint. Pour éviter de solliciter l'agrément, certains recourent à la procédure d'*exequatur* d'un jugement ivoirien.

Le jugement d'adoption est fait au Tribunal de grande instance d'Abidjan. La procédure dure en moyenne de quatre à six mois.

Pour l'**adoption simple**, l'âge n'est pas une contrainte. Un adulte peut être adopté, mais tout enfant de plus de 13 ans devra, au préalable, donner son consentement.<sup>264</sup>

L'**adoption plénière** donne lieu, quant à elle, à un changement complet de la filiation. Elle n'est possible que pour les enfants âgés de moins de 15 ans accueillis au foyer des adoptants depuis plus de six mois.<sup>265</sup>

La décision prononçant l'adoption plénière est transcrite sur les registres de l'état-civil du lieu de naissance de l'adopté à la requête du Procureur de la République. La transcription tient lieu d'acte de naissance à l'adopté.

Selon la source consulaire précitée, pour vérifier l'effectivité d'une adoption plénière, outre la décision de justice, une copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant peut être demandée avant l'adoption, puis après celle-ci.

## 13.2. Etat des lieux de l'état-civil en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire ne possède pas un état-civil moderne.

**La déclaration de naissance constitue un acte obligatoire et gratuit, mais cette démarche est souvent négligée par les parents.**

Selon un représentant d'une organisation internationale en poste à Abidjan, en dépit de la gratuité de cette démarche, beaucoup d'enfants ne sont pas déclarés à l'état-civil et sont ainsi **privés du droit à l'éducation**. Si rien n'est fait pour régulariser leurs situations, certains d'entre eux seront également exclus du processus électoral. Sans acte de naissance, ces enfants ne pourront pas figurer sur les prochaines listes électorales.

Selon cet interlocuteur, l'absence de document d'état-civil favorise aussi le travail des enfants, qui demeure un phénomène répandu dans les plantations de l'Ouest et de Sud-ouest du pays.

Dans le contexte post-crise, **l'absence de document d'identité entrave également la réintégration durable des anciens réfugiés** ayant fui les violences commises lors de la crise postélectorale.

Pour remédier à cette situation, le gouvernement a pris une ordonnance autorisant l'enregistrement des naissances et des décès survenus entre le 30 novembre 2010 et le 31 juillet 2011 (période correspondant à la crise postélectorale aux trois mois consécutifs à la fin de cette crise).

L'ordonnance N° 2011-258 du 28 septembre 2011 autorise donc la transcription gratuite des déclarations de naissances des enfants nés entre le 20 septembre 2002 et le 31 juillet 2011, dans la zone CNO (Centre, Ouest, Nord).<sup>266</sup>

264 Site web *lannuaire2ci.net*, « Tout savoir sur vos démarches administratives », s.d.

265 Site web *diplomatie.gouv.fr*, « Fiche pays adoption - adopter en Côte d'Ivoire », s.d.

266 AIP, « Odienné : une opération en cours pour l'établissement d'actes de naissance », 03/02/12.

Initialement fixé à douze mois, ce délai a été prolongé de douze mois supplémentaires.

Les services de l'état-civil ivoiriens demeurent **peu équipés** et disposent de **ressources humaines insuffisantes** tant en quantité qu'en qualité. La crise traversée par le pays depuis 2002 a accentué ces lacunes, en provoquant la fermeture prolongée de nombreux services d'état-civil et tribunaux, et la destruction massive de registres, en particulier dans les régions placées sous le contrôle de la rébellion à partir de septembre 2002.

Lors d'audiences foraines, des actes supplétifs d'état-civil ont toutefois été établis en 2007 et 2008. Il est donc possible de trouver des jugements supplétifs datant de cette période.

En cas de doute, une levée d'acte peut être demandée.

Selon la source consulaire précitée, **en cas de doute quant à la destruction d'un acte**, l'administration peut ordonner la retranscription de cet acte. Si les registres ont disparu, suite à une perte ou une destruction, ce ne sont pas des jugements supplétifs qui sont rendus, mais une décision des autorités judiciaires ivoiriennes de retranscription des registres. Dans ce cas, le motif de la retranscription (perte ou destruction) est mentionné. La retranscription ne se fait que sur déclaration avec des témoins (qui peuvent être n'importe qui). Il n'y a pas eu de reconstitution massive des registres d'état civil perdus ou détruits.

Cet interlocuteur indique en outre que dans **la communauté musulmane**, le prénom du père peut tenir lieu de nom de famille à son enfant, même s'il n'existe pas de règle dérogatoire à la transmission du nom de famille en Côte d'Ivoire. Dans la pratique, un prénom ou un « *vieux patronyme* » peut ainsi être utilisé comme **nom de famille**.

Concernant l'authenticité des actes d'état-civil susceptibles d'être présentés devant l'OFPRA, l'ensemble des interlocuteurs interrogés à ce sujet s'accorde à dire qu'un document d'état-civil peut s'acheter en Côte d'Ivoire.

A cet égard, la source consulaire précitée estime qu'un acte supplétif délivré à une personne âgée de plus de 20 ans est un acte « *suspect* » et souligne que : « **On trouve de tout en Côte d'Ivoire : de vrais actes, de faux actes, mais aussi ce qu'on appelle des « vrai-faux »** ».

Selon les résultats d'une enquête diffusée sur le site web du Sénat, pour l'année 2006, le taux de faux actes ou d'actes de complaisance se situait entre 65 % et 75 % des actes d'état-civil présentés à Abidjan à l'appui des dossiers de visas.<sup>267</sup>

Ces fraudes peuvent engendrer des difficultés, notamment dans l'établissement des filiations.

A cet égard, il convient de relever que les femmes enceintes bénéficiant d'un suivi médical durant leur grossesse à Abidjan ont toutes un « *carnet de santé de la mère et de l'enfant* » établi pendant leur grossesse, avec une partie réservée à l'accouchement.

Un nouveau « *carnet de santé de la mère et de l'enfant* » a été lancé le 22 juin 2012. Il a été révisé et l'âge de suivi de l'enfant a été repoussé jusqu'à ses 15 ans, contre 3 ans auparavant.<sup>268</sup> Ce carnet de santé peut s'avérer utile pour établir la filiation. Il est notamment demandé par le service de l'état-civil et de la nationalité du Consulat général de France à Abidjan, lors de l'enregistrement des déclarations de naissance.<sup>269</sup>

Selon la source consulaire précitée, bien que la délivrance d'une carte nationale d'identité ivoirienne s'obtienne sans difficultés particulières, beaucoup d'Ivoiriens préfèrent établir des attestations d'identité à la place, car ce document s'obtient encore plus aisément. La délivrance d'une attestation d'identité ne requière que la présentation d'un extrait d'acte de naissance, sans aucune autre vérification.

267 Site web *senat.fr*, « Trouver une issue au casse-tête des visas », s.d.

268 Site web *newsivoire.com*, « La nouvelle version du carnet de santé de la mère et de l'enfant désormais disponible », 24/06/12.

269 Site web *ambafrance-ci.org*, « La naissance d'un enfant », s.d.

### 13.3. L'état-civil à Bouaké

Rencontré lors de la mission, Jean-Claude Konan, responsable du bureau central de l'état-civil à Bouaké, indique que la commune de Bouaké se compose d'un état-civil central, situé dans le quartier Koko, et de six centres secondaires d'état-civil, présents dans les villages suivants :

- **Gonfreville.**
- **Kanhankro.**
- **Bendé-Kouassikro.**
- **Kouassiblékro.**
- **Kongodekro.**
- **Kpangbando.**

Ces centres secondaires reversent leurs registres au bureau central en fin d'année. Seuls les membres du personnel des sections de l'état-civil peuvent avoir accès aux registres.

Au total, 45 agents travaillent au bureau central.<sup>270</sup> Ils sont répartis dans les sections suivantes : naissances, légalisation, décès, demande d'acte, retrait d'acte, secrétariat, pool dactylo, planton, gardien, ménage, vente de timbres.



Le bureau central de l'état-civil à Bouaké

Les centres secondaires ne comprennent, quant à eux, que trois sections : naissances, décès et dactylo.

Les archives de l'état-civil remontent à 1953, mais les doubles des actes qui étaient gardés au greffe du tribunal ont disparu. **Tout a été pillé pendant la crise et le tribunal a dû construire un nouveau centre d'archivage.**

Après le déclenchement de la rébellion en septembre 2002, les bureaux de l'état-civil à Bouaké ont fermé temporairement, avant de rouvrir le 23 janvier 2003.

Après cette date, les agents de l'état-civil ont travaillé sans percevoir de salaire, jusqu'en 2011.

S'agissant des frais inhérents à ces actes, le site web de la mairie de Bouaké fournit les informations suivantes :

- les actes de naissance, les législations, les certificats de vie, les certificats de décès, les copies intégrales nécessitent un timbre qui coûte 500 francs CFA,
- les certificats de non divorce et de non remariage un timbre de 1000 francs CFA,
- frais du mariage le jeudi : 6 500 francs CFA pour le timbre + 10 000 francs CFA pour le « *droit de mariage* »,
- frais du mariage le samedi : 6 500 francs CFA pour le timbre et 15 000 francs CFA pour le « *droit de mariage* ».

Selon Jean-Claude Konan, les actes d'état-civil sont signés par le responsable du centre d'état-civil, et par les adjoints au maire de Bouaké.

En revanche, les agents des centres secondaires sont chargés d'enregistrer les naissances, mais

<sup>270</sup> Site web [mairiebke.e-monsite.com](http://mairiebke.e-monsite.com), « L'Etat-civil de Bouaké », s.d.

n'ont pas de délégation de signature. En conséquence, ils n'ont aucun droit d'établir un acte de naissance.<sup>271</sup>

Cet interlocuteur indique en outre que dans les faits, **les naissances ne sont pas toujours déclarées à l'état-civil.**

Par ailleurs, Jean Claude Konan indique que l'enregistrement des naissances survenues à Bouaké pendant la crise se faisait en partenariat avec l'ONG OIS-Afrique, et que des agents ont été spécialement affectés à une opération de sensibilisation pour permettre une application effective de l'ordonnance N° 2011-258 du 28 septembre 2011.



Le bureau central de l'état-civil à Bouaké

---

271 *Ibid.*

## Conclusion

La mission menée par l'OFPRA et la CNDA en Côte d'Ivoire en novembre et décembre 2012 avait pour but d'évaluer **la situation politique et sécuritaire** prévalant dans ce pays dix-huit mois après la crise consécutive à l'élection présidentielle de décembre 2010 ayant porté au pouvoir une nouvelle majorité. Par ailleurs, des informations relatives à des questions sociétales telles que la **situation de la communauté homosexuelle** et les **violences faites aux femmes**, notamment les MGF, ont été recueillies.

Cette mission est intervenue dans **un contexte marqué par les attaques** menées contre les forces de sécurité à l'été 2012 et les rafles conduites à l'issue de ces attaques dans les quartiers considérés comme des bastions du FPI. Ces événements peuvent laisser croire à une dégradation du climat sécuritaire. Cependant, plusieurs interlocuteurs estiment que celle-ci n'est que passagère, et n'augure pas d'une détérioration durable de la situation.

Eprouvés par une décennie de conflits ayant débuté en septembre 2002 et les violences meurtrières commises durant la crise postélectorale, les Ivoiriens s'efforcent à présent d'initier un processus de réconciliation. A ce jour, le chemin devant conduire à une **réconciliation** effective et durable est jonché d'obstacles persistants :

- les **rafles et détentions arbitraires** consécutives aux attaques survenues pendant l'été 2012 ont fragilisé la mise en œuvre de ce processus.

- l'efficacité de la **CDVR**, organe chargé de mettre en œuvre la réconciliation, est fortement contestée.

- un grand nombre d'ex-combattants ayant pris part aux affrontements survenus lors de la crise postélectorale n'ont toujours pas rendu les armes et se livrent ponctuellement à des exactions. La mise en place du programme DDR, censé favoriser **le désarmement, la démobilisation et la réinsertion** des anciens combattants, n'en est qu'à ses débuts.

- **la prolifération des armes**, qui n'a pas été endiguée depuis la fin de la crise postélectorale, participe aussi à la persistance d'un taux de criminalité préoccupant.

- la présence en Côte d'Ivoire, ou dans des pays limitrophes, **de miliciens pro-Gbagbo** animés d'un désir de revanche et refusant de reconnaître la défaite du président déchu constitue aussi un facteur d'instabilité. Ces derniers sont accusés par les autorités ivoiriennes d'être les auteurs des attaques survenues à l'été 2012.

- la question **des expropriations et des spoliations foncières** demeure une source majeure de conflits, en particulier dans **l'Ouest** de la Côte d'Ivoire, qui reste à ce jour la région la plus instable du pays.

- **la réforme des corps de sécurité** constitue également un enjeu crucial. Sorties très affaiblies de la crise postélectorale, police et gendarmerie sont en voie de réhabilitation, mais font toujours l'objet d'une certaine défiance. Les FRCI sont quant à elles fortement décriées, du fait de leur implication dans les rafles et détentions arbitraires consécutives aux attaques de l'été 2012, et des exactions commises par certains de ses éléments. En dépit de la bonne volonté des autorités ivoiriennes, soucieuses de mettre fin à ces pratiques, certains « *éléments incontrôlés* » issus des FRCI, « *combattants supplétifs* » ou dozos continuent de se livrer ponctuellement à des abus et à des exactions.

- **ces abus et exactions** peuvent avoir pour motif des considérations pécuniaires. Toutefois, certaines catégories de personnes liées ou assimilées à la « **mouvance pro-Gbagbo** » (ethnies de l'Ouest, sympathisants et militants du FPI, jeunes hommes en âge de combattre vivant dans des fiefs pro-Gbagbo, etc.) sont particulièrement exposées à ces mauvaises pratiques, et ont été spécialement ciblées lors des arrestations arbitraires de l'été 2012.

- **le système judiciaire** ivoirien reste confronté à de nombreux dysfonctionnements. Plusieurs



observateurs déplorent que la justice ivoirienne ne sanctionne que les crimes commis durant la crise postélectorale par les partisans de Laurent Gbagbo sans se soucier de ceux perpétrés par les soutiens d'Alassane Ouattara, et dénoncent l'impunité dont bénéficient certains hauts responsables des FRCI impliqués dans des crimes survenus durant la crise postélectorale ou à l'issue de celle-ci.

- concernant la **liberté d'expression**, la situation est aujourd'hui contrastée : la presse écrite ivoirienne se compose d'une myriade de journaux. Certains affichent ouvertement leur soutien au régime déchu et se montrent très virulents à l'encontre du pouvoir en place. Cependant, certains de ces journaux ont fait l'objet de suspensions temporaires à l'été 2012, et certains journalistes pratiquent une forme d'autocensure. S'agissant de l'opposition politique, le FPI organise régulièrement des réunions au siège de son parti, et la convention nationale de ce parti s'est déroulée sans encombre en avril 2012. Toutefois, les militants vivant dans des fiefs pro-Gbagbo, notamment à Yopougon, se plaignent de ne pas pouvoir se réunir librement dans leur quartier, et déplorent que les demandes d'autorisation soumises aux autorités par leur parti pour organiser des meetings se heurtent à des refus systématiques.

- initiée depuis la fin de la crise postélectorale, la « **discrimination positive** » au profit des Dioulas cristallise les tensions, et est assez mal perçue par une part importante de la population.

Ces difficultés ne doivent pas occulter les avancées accomplies depuis la fin de la crise postélectorale :

- après avoir connu une partition de fait pendant plusieurs années, au cours desquelles une « **frontière** » intérieure séparait son territoire en deux, la Côte d'Ivoire est à présent **réunifiée**, et les Ivoiriens peuvent désormais circuler librement dans l'ensemble du pays.

- depuis les violences ayant entraîné la mort de plus de 3 000 Ivoiriens pendant la crise postélectorale, aucun massacre ou attaque d'envergure n'a été mené **contre des civils** en Côte d'Ivoire, hormis dans l'Ouest du pays.

- à la faveur de cette accalmie, **de nombreux exilés** ayant fui le pays durant la crise postélectorale sont rentrés. Près de 120 000 Ivoiriens partis se réfugier au Liberia sont notamment revenus en Côte d'Ivoire.

- l'alternance politique survenue à l'issue de la crise postélectorale a été vécue comme un véritable **soulagement** par de nombreux Ivoiriens ayant apporté leur soutien à Alassane Ouattara durant l'élection présidentielle de 2010. A cet égard, les craintes de persécutions dont pouvaient se prévaloir certains individus du fait de leur sympathie politique (pro-RDR) ou de leur appartenance ethnique (communauté dioula) ont totalement cessé.

- cet état de fait est notamment imputable à la disparition de **milices pro-Gbagbo** très violentes qui régnaient en maîtres dans le Sud-ouest du pays au cours des années 2000, et à la déliquescence des groupes de **jeunes patriotes** autrefois très virulents à Abidjan, à l'instar de la FESCI.

- dans **le Nord du pays**, bien que la présence de nombreux combattants issus des FAFN ayant conservé leurs armes continue de poser des problèmes sécuritaires, **le retour des administrations** dans des zones longtemps désertées est désormais effectif. A Bouaké, les exactions commises à l'encontre des Baoulés dans les années 2000 ne sont plus de mise.

- bien que largement dominée par le RDR, la vie politique ivoirienne n'en demeure pas moins pluraliste. Cherchant à tirer profit de l'affaiblissement du FPI, des formations récemment créées tentent d'émerger en tant que forces d'opposition, et s'efforcent de nouer un **dialogue** avec la majorité gouvernementale. Par ailleurs, les remises en liberté provisoire de plusieurs personnalités pro-Gbagbo en décembre 2012 peuvent être interprétées comme un **geste d'ouverture et d'apaisement** vis-à-vis du FPI.

En dépit de ces avancées, de nombreux progrès restent à accomplir pour parvenir à une réconciliation pérenne, et garantir le libre exercice de la démocratie sur l'ensemble du territoire ivoirien, en particulier dans l'Ouest du pays.

## Bibliographie

### Rapports (ONG, Organisations internationales)

- Centre d'actualités de l'ONU, Côte d'Ivoire : l'ONUCI certifie les résultats du 1<sup>er</sup> tour de la présidentielle, 12/11/10.  
<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=23655&Cr=Ivoire&Cr1=#.UVqm6fL8nvA>
- Mission d'observation électorale de l'Union européenne en Côte d'Ivoire, *Rapport final - Election présidentielle 2010*. [http://www.eueom.eu/files/pressreleases/english/rapport-final-25012011\\_fr.pdf](http://www.eueom.eu/files/pressreleases/english/rapport-final-25012011_fr.pdf)
- Reporter sans frontières (RSF), *Extrême durcissement de la campagne présidentielle : certains médias relayent des propos haineux*, 24/11/10.  
<http://fr.rsf.org/cote-d-ivoire-extreme-durcissement-de-la-24-11-2010,38892.html>
- Organisation internationale de la francophonie (OIF), *Election présidentielle des 31 octobre et 28 novembre 2010 en Côte d'Ivoire - Rapport de la mission d'information et de contacts de la francophonie*.  
[http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/Rapport\\_mission\\_Cote\\_ivoire\\_2010-2.pdf](http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/Rapport_mission_Cote_ivoire_2010-2.pdf)
- ONU, Conseil des droits de l'Homme, *Rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la Côte d'Ivoire*, 08/06/11.  
[http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/17session/A.HRC.17.48\\_Extract\\_fr.pdf](http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/17session/A.HRC.17.48_Extract_fr.pdf)
- Commission nationale d'enquête (CNE), *Rapport d'enquête sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire survenues dans la période du 31 octobre 2010 au 15 mai 2011, août 2012*. <http://news.abidjan.net/h/438749.html>
- LIDHO, *Rapport de la LIDHO sur la situation des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire d'août 2010 à août 2012*, août 2012.  
<http://lidho.org/Document/RAPPORT%20LIDHO%20JANVIER%202010%20A%20AOUT%202012%20.pdf>
- Amnesty International, *Nous voulons rentrer chez nous mais ne nous pouvons pas ; Insécurité et personnes déplacées en Côte d'Ivoire : une crise persistante*, 2011.  
<http://www.amnesty.fr/Documents/Cote-d-Ivoire-Nous-voulons-rentre-chez-nous-mais-nous-ne-pouvons-pas>
- Human Rights Watch, *Bien loin de la réconciliation : Répression militaire abusive en réponse aux menaces sécuritaires en Côte d'Ivoire*, novembre 2012. <http://www.hrw.org/node/111479>
- Plateforme de la société civile pour la paix et la démocratie (PSDPD), *Rapport sur la situation des droits de l'homme dans la région du Gbêkê*, novembre 2012. [http://www.psdpd.org/?page\\_id=26](http://www.psdpd.org/?page_id=26)
- ONU, *Violences sexuelles liées aux conflits – Rapport du Secrétaire Général*, 13/01/12.  
<https://www.un.org/fr/sc/documents/sgreports/2013.shtml>
- Amnesty International, Côte d'Ivoire : *Il est temps de mettre fin au cycle de représailles et de vengeance*, 26/10/12.  
<http://www.amnesty.org/fr/news/c-te-d-ivoire-time-put-end-cycle-reprisals-and-revenge-2012-10-26>
- FIACAT et ACAT Côte d'Ivoire, *Rapport alternatif de la FIACAT et de l'ACAT Côte d'Ivoire en réponse aux rapports initial et périodiques cumulés du gouvernement ivoirien sur la mise en œuvre de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples – Côte d'Ivoire*, septembre 2012.  
<http://www.fiacat.org/cadhp-rapport-alternatif-de-la-fiacat-et-de-l-acat-cote-d-ivoire>

- International Crisis Group, *Côte d'Ivoire : sécuriser le processus électoral*, Rapport Afrique N°158, mai 2010.  
<http://www.crisisgroup.org/fr/regions/afrique/afrique-de-louest/cote-divoire/158-cote-d-ivoire-securing-the-electoral-proces.aspx>
- Human Rights Watch, *Ils ont tué comme si de rien n'était ; Le besoin de justice pour les crimes postélectorales en Côte d'Ivoire*, 04/10/11. <http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/cdi1011frwebwcover.pdf>
- Amnesty International, *Côte d'Ivoire : un syndicaliste détenu dans des conditions éprouvantes*, 04/08/11. <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR31/008/2011/fr>
- Organisation internationale du travail (OIT), *Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations*, mars 2012.  
[http://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/101stSession/reports/reportsubmitted/WCMS\\_174828/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/101stSession/reports/reportsubmitted/WCMS_174828/lang--fr/index.htm)
- OFACI, *Rapport d'enquête : Violences faites aux femmes durant la crise postélectorale*.  
[http://www.ofaci.org/publication.php?pageNum\\_Rspub=1&totalRows\\_Rspub=16](http://www.ofaci.org/publication.php?pageNum_Rspub=1&totalRows_Rspub=16)
- International lesbian, gay, bisexual, trans and intersex association (ILGA), *Rapport 2012 sur l'homophobie d'Etat*, 18/05/12. <http://ilga.org/ilga/fr/article/nxKFkCd1iE>
- US Department of State, *Country reports on human rights practices for 2011 : Côte d'Ivoire*, 24/05/12.  
<http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2011/af/186187.htm>
- Alternative Côte d'Ivoire (ACI), *Vidéo relatant un acte d'homophobie en Côte d'Ivoire : que s'est-il vraiment passé ? Rapport de mission dans le village de N'Zikro*, septembre 2011.  
<http://xa.yimg.com/kq/groups/17854090/1420616188/name/RAPPORT>
- Arc-en-ciel plus, Alternative Côte d'Ivoire, Lesbian life association Côte d'Ivoire, Heartland alliance for human needs and human rights, African men for sexual health and rights, Queer african youth networking center, Programme des droits de la faculté Harvard law school, International human rights clinic, *Les violations des droits de l'homme sur la base de l'orientation sexuelle et identité de genre en la République de Côte d'Ivoire*, octobre 2012.  
<http://www.heartlandalliance.org/international/research/cadhp-rapport-alternatif-lgbt-cote-d-ivoire.pdf>
- Arc-en-ciel plus, *Rapport de la célébration de la journée mondiale de lutte contre l'homophobie du 17 mai 2010*, mai 2010. <http://www.xa.yimg.com>

## Notes de la DIDR

- Fabrice MIGNOT, *La question dioula et la partition de la Côte d'Ivoire*, CRR, novembre 2004.
- Fabrice MIGNOT, *Le centre de commandement des opérations de sécurité (CECOS)*, OFPRA, CEDRE, 02/05/07.
- Fabrice MIGNOT, *Persécution des FRCI à l'encontre des militants du FPI depuis la chute du président Gbagbo intervenue le 11 avril 2011*, OFPRA, DIDR, 20/01/12.
- Fabrice MIGNOT, *Côte d'Ivoire, L'excision : pratique coutumières et législation*, OFPRA, CEDRE, 10/07/07.

## Mémoires universitaires

- SEDJRO Léonard, *La protection de l'enfance dans les pays africains sortant d'une crise armée : le cas de la Côte d'Ivoire*, mémoire de Master, Université de Nantes, 2009.

- KPAN Diéneba, *Effet du niveau d'instruction et de la peur de la stigmatisation sur la pérennisation de l'excision*, mémoire de maîtrise, Université de Cocody, Sciences de l'homme et de la société, Département de psychologie, année universitaire 2007-2008.

## Articles de presse

- RFI, « Deux morts dans l'attaque par des inconnus d'un poste militaire à Agboville », 16/12/12. <http://www.rfi.fr/afrique/20121216-deux-morts-attaque-inconnus-poste-militaire-pres-agboville>

- RFI, « Attaques simultanées à Abidjan : un mort et plusieurs blessés », 21/12/12. <http://www.rfi.fr/afrique/20121221-attaques-simultanees-abidjan-mort-plusieurs-blesses-cote-ivoire>

- RFI, « Côte d'Ivoire : l'opposition pro-Gbagbo « déplore » les attaques à Abidjan et Agbaou », 21/12/12. <http://www.rfi.fr/afrique/20121221-cote-ivoire-opposition-pro-gbagbo-deploire-attaques-abidjan>

- *Jeune Afrique*, « Côte d'Ivoire : la hiérarchie des FRCI se réorganise », 08/11/12. <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20121108094623/>

- *Notre Voie*, « Qui a armé des individus à Abobo ? », 16/10/12. <http://fr.allafrica.com/stories/201210170759.html>

- *Nord-Sud*, « Abobo : le déguerpissement tourne à la guerre », 16/10/12. <http://news.abidjan.net/h/443026.html>

- RFI, « Côte d'Ivoire : plusieurs arrestations, après les attaques contre les forces de sécurité », 27/09/12. <http://www.rfi.fr/afrique/20120927-cote-ivoire-plusieurs-arrestations-apres-attaques-contre-forces-securite>

- AIP, « Deux morts dans de nouvelles fusillades entre les FRCI et des inconnus à Bonoua », 06/12/12. <http://news.abidjan.net/h/446210.html>

- RFI, « Côte d'Ivoire : la recherche d'armes illégales effraie la population à Bonoua », 11/12/12. <http://www.rfi.fr/afrique/20121211-cote-ivoire-recherche-armes-illegales-effraient-population-bonoua-koffi>

- *Nord-Sud*, « Guillaume Soro : Le dossier de Simone Gbagbo a été transmis à la CPI », 02/11/12. <http://news.abidjan.net/h/444035.html>

- *L'Inter*, « Recensement des ex-combattants : plus de 10.000 personnes identifiées à l'Ouest », 02/11/12. <http://www.onuci.org/spip.php?article8282>

- *Jeune Afrique*, « Côte d'Ivoire : neuf femmes condamnées pour l'excision d'une trentaine de fillettes », 19/07/12. <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20120719123731/>

- *Le Monde*, « Côte d'Ivoire : pour la première fois, neuf femmes ont été condamnées pour excision », 19/07/12. [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/07/19/cote-d-ivoire-pour-la-premiere-fois-neuf-femmes-ont-ete-condamnees-pour-excision\\_1735489\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2012/07/19/cote-d-ivoire-pour-la-premiere-fois-neuf-femmes-ont-ete-condamnees-pour-excision_1735489_3212.html)

- IRIN, « Côte d'Ivoire : La loi sur l'égalité dans le mariage suscite la controverse », 05/12/12. <http://www.irinnews.org/fr/Report/96970/C%3%94TE-D-IVOIRE-La-loi-sur-l-%C3%A9galit%C3%A9-dans-le-mariage-suscite-la-controverse>

- *L'Inter*, « Réorganisation de la confrérie dozo : les 5 grandes décisions arrêtées », 15/12/12. <http://news.abidjan.net/h/446861.html>
- *Notre Voie*, « Gendarmerie nationale : par peur du Commando invisible, la gendarmerie nationale désarmée », 09/11/12. <http://ivoirebusiness.net/?q=node/21843>
- *Jeune Afrique*, « Côte d'Ivoire : les comzones, maîtres d'Abidjan », 22/07/11. <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAJA2635p022-029.xml2/>
- *Jeune Afrique*, « Côte d'Ivoire : la hiérarchie des FRCI se réorganise », 08/11/12. <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20121108094623/>
- *Nord-Sud*, « Sans salaires à Bouaké : des soldats FRCI en colère », 02/11/12. <http://news.abidjan.net/h/444037.html>
- *Nord-Sud*, « Allègement des barrages : 31 check-points retenus pour Abidjan », 16/10/12. <http://news.abidjan.net/h/443030.html>
- *AIP*, « Gendarmerie : Les nouveaux officiers et sous-officiers appelés à éviter le racket », 11/10/12. <http://news.abidjan.net/h/442730.html>
- *Fraternité Matin*, « Droits de l'homme : le gouvernement dément toute torture », 29/11/12. [http://www.africatime.com/guinee/nouvelle.asp?UrlRecherche=archives.asp%3Frech%3D1%26no\\_pays%3D%26no\\_categorie%3D%26keyword%3D%26BtnGo.x%3D7%26IsPanafricain%3D0%26IsAfrique%3D&no\\_nouvelle=705702](http://www.africatime.com/guinee/nouvelle.asp?UrlRecherche=archives.asp%3Frech%3D1%26no_pays%3D%26no_categorie%3D%26keyword%3D%26BtnGo.x%3D7%26IsPanafricain%3D0%26IsAfrique%3D&no_nouvelle=705702)
- *Le Mandat*, « Deux ministres répondent à Amnesty International : Il n'y a pas de prisonniers torturés en Côte d'Ivoire », 05/11/12. <http://news.abidjan.net/h/444189.html>
- *L'Intelligent d'Abidjan*, « Audiences du Premier ministre/Philippe Carter III à propos du rapport d'Amnesty International : « Il y a des soucis dans ce rapport ... Mais je suis par contre d'accord avec eux », 02/11/12. <http://www.lintelligentdabidjan.org/?p=6924>
- *Nord-Sud*, « Guillaume Soro : Le dossier de Simone Gbagbo a été transmis à la CPI », 02/11/12. <http://news.abidjan.net/h/444035.html>
- *France Soir*, « Côte d'Ivoire : Chronologie des événements depuis mai 2011 », août 2011. <http://www.francesoir.fr/actualite/international/cote-d-ivoire-chronologie-des-evenements-depuis-mai-2011-129280.html>
- *Jeune Afrique*, « La revanche dans la peau », 29/04/12. <http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2677p028-031.xml0/>
- *Slate Afrique*, « En prison, en exil ou en liberté: le camp Gbagbo décapité et éclaté », 30/11/11. <http://news.abidjan.net/h/418055.html>
- *Jeune Afrique*, « Côte d'Ivoire : deux nouvelles personnalités pro-Gbagbo accusées de génocide », 11/07/12. <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20120711074024/>
- *Jeune Afrique*, « Côte d'Ivoire : six proches de Gbagbo inculpés de crime contre la population civile et génocide », 05/07/12. <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20120705085703/>
- *Nord-Sud*, « Mise en résidence surveillée : Les prisonniers de la Pergola transférés à Boundiali », 11/07/11. <http://news.abidjan.net/h/404140.html>
- *RFI*, « Côte d'Ivoire : liberté provisoire pour neuf proches de Laurent Gbagbo », 21/12/12. <http://www.rfi.fr/afrique/20121221-cote-ivoire-lberte-provisoire-pour-neuf-proches-laurent-gbagbo>

- *RFI*, « L'Ivoirien Charles Blé Goudé arrêté au Ghana », 18/01/13.  
<http://www.rfi.fr/afrique/20130118-ivoirien-charles-ble-goude-arrete-ghana>
- *La Croix*, « Ghana : un tribunal inculpe le porte-parole de l'ex-président Gbagbo », 17/10/12.  
<http://www.la-croix.com/Actualite/Monde/Ghana-un-tribunal-inculpe-le-porte-parole-de-l-ex-president-Gbagbo- NG -2012-10-02-859860>
- *Nord-Sud*, « Côte d'Ivoire : Où sont passés les patriotes ? », 06/05/11.  
<http://www.courrierinternational.com/article/2011/05/06/ou-sont-passes-les-patriotes>
- *LG Infos*, « Politique nationale : Blé Goudé crée son parti politique », 17/12/12.  
<http://news.abidjan.net/h/446914.html>
- *L'Intelligent d'Abidjan*, « Blé Goudé, Eugène Djué, Fofié Kouakou : Obama prolonge le gel de leurs avoirs d'un an », 04/02/12. <http://news.abidjan.net/h/425373.html>
- *Jeune Afrique*, « Ghana : 43 ex-combattants ivoiriens arrêtés dans un camp de réfugiés », 15/10/12. <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20121015182449/>
- *Agence de Presse Africaine*, « Laurent Akoun, Secrétaire Général de Laurent Gbagbo, libéré de prison », 01/03/13. <http://news.abidjan.net/h/453085.html>
- *Jeune Afrique*, « Côte d'Ivoire : Don Mello sort du silence pour dire ses « vérités » », 04/08/11.  
<http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20110804125629/>
- *Fraternité Matin*, « Un ballon d'essai pour la réconciliation nationale », 30/04/12.  
<http://www.fratmat.info/>
- *Fraternité Matin*, « Un cadre permanent de dialogue pour régler les problèmes », 30/04/12.  
<http://www.fratmat.info/>
- *Notre Voie*, « Organisation de l'opposition ivoirienne : Fologo, G. Coulibaly et Danielle Boni se rapprochent », 08/03/12. [http://www.notrevoie.com/a\\_la\\_une.asp?id=43656](http://www.notrevoie.com/a_la_une.asp?id=43656)
- *RFI*, « Côte d'Ivoire : Mamadou Koulibaly quitte le FPI », 12/07/11.  
<http://www.rfi.fr/afrique/20110712-cote-ivoire-mamadou-koulibaly-quitte-le-fpi>
- *Le Patriote*, « Pour trouble à l'ordre public : Laurent Akoun condamné à six mois de prison ferme », 01/09/12. <http://news.abidjan.net/h/439998.html>
- *AIP*, « Odienné : une opération en cours pour l'établissement d'actes de naissance », 03/02/12.  
<http://news.abidjan.net/h/425307.html>
- *Le Figaro*, « Abidjan, des heurts entre jeunes partisans », 19/11/10.  
<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2010/11/19/97001-20101119FILWWW00547-heurts-entre-jeunes-partisans-a-abidjan.php>
- *RFI*, « Présidentielle en Côte d'Ivoire : violence à la veille du scrutin », 27/11/10.  
<http://www.rfi.fr/afrique/20101127-presidentielle-cote-ivoire-violence-veille-scrutin>
- *Jeune Afrique*, « Onze proches de Gbagbo sanctionnés par l'Union européenne », 15/12/10.  
<http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20101215084002/>
- *L'Expression*, « Le colonel major Ahouman Nathanaël tué par les mercenaires libériens », 06/05/11.  
<http://news.abidjan.net/h/398325.html>
- *Le Patriote*, « Souffrance, vous avez dit souffrance ? », 11/04/12.  
<http://news.abidjan.net/h/431188.html>

- *Le Patriote*, « Chute du dictateur Laurent Gbagbo - Abobo, une commune symbole », 29/04/11. <http://news.abidjan.net/h/397824.html>
- *France 24*, « Une trentaine de morts en marge de la marche sur la RTI à Abidjan », 16/12/10. <http://www.france24.com/fr/20101216-cote-ivoire-camp-alassane-ouattara-maintient-appel-manifester-television>
- *Le Patriote*, « Côte d'Ivoire : Soro appelle à la révolution comme en Egypte et en Tunisie », 18/02/11. <http://news.abidjan.net/h/391612.html>
- *Le Patriote*, « Communiqué RHDP : Voici le programme des meetings », 19/02/11. <http://news.abidjan.net/h/391864.html>
- *Soir Info*, « Treichville/Meeting de mobilisation manqué du RHDP : Forces de l'ordre et partisans d'Ado s'affrontent/Des morts et des blessés, ce qui s'est passé », 21/02/11. [http://www.africatime.com/guinee/nouvelle.asp?UrlRecherche=archives.asp%3FRech%3D1%26no\\_pays%3D6%26no\\_categorie%3D1%26keyword%3D%26BtnGo.x%3D7%26IsPanafriquein%3D0%26IsAfrique%3D&no\\_nouvelle=582386](http://www.africatime.com/guinee/nouvelle.asp?UrlRecherche=archives.asp%3FRech%3D1%26no_pays%3D6%26no_categorie%3D1%26keyword%3D%26BtnGo.x%3D7%26IsPanafriquein%3D0%26IsAfrique%3D&no_nouvelle=582386)
- *Le Patriote*, « Mobilisation des femmes pour la démocratie », 26/02/11. <http://news.abidjan.net/h/392780.html>
- *Le Repère*, « Réclamant le départ de Laurent Gbagbo : 2000 femmes ont marché sur la préfecture de Grand-Bassam, hier », 26/02/11. <http://news.abidjan.net/h/392730.html>
- *RFI*, « Plusieurs femmes tuées lors d'une manifestation pro-Ouattara en Côte d'Ivoire », 03/03/11. <http://www.rfi.fr/afrique/20110303-plusieurs-femmes-tuees-lors-une-manifestation-pro-ouattara-cote-ivoire>
- Site web *eburnietoday.mondoblog.org*, « Sept manifestantes du RHDP tuées à Abobo », 04/03/11. <http://eburnietoday.mondoblog.org/2011/03/04/7-manifestantes-du-rhdp-tuees-a-abobo/>
- *L'Inter*, « Un an après la perte du pouvoir, ce qu'il reste du FPI à Bouaké », 08/05/12. [http://www.ladepechedabidjan.info/Un-an-apres-la-perte-du-pouvoir-ce-qui-reste-du-FPI-a-Bouake\\_a7546.html](http://www.ladepechedabidjan.info/Un-an-apres-la-perte-du-pouvoir-ce-qui-reste-du-FPI-a-Bouake_a7546.html)
- *Le Patriote*, « Séminaire de formation de parajuristes: Les femmes juristes veulent faciliter l'accès à la justice », 06/03/10. <http://news.abidjan.net/article/imprimer.asp?n=358616>
- *IFEX*, « Les journalistes de Notre Voie libérés par la justice », 09/12/11. [http://www.ifex.org/cote\\_ivoire/2011/12/09/notre\\_voie\\_case\\_dismissed/fr/](http://www.ifex.org/cote_ivoire/2011/12/09/notre_voie_case_dismissed/fr/)
- *RFI*, « La Commission dialogue, vérité et réconciliation s'insurge contre les arrestations en Côte d'Ivoire », 22/06/12. <http://www.rfi.fr/afrique/20120622-commission-dialogue-verite-reconciliation-konan-banny-ouattara-gbagbo-fpi>
- *L'Intelligent d'Abidjan*, « Réconciliation/Arrestations des pro-Gbagbo : La CDVR met en garde l'Etat de Côte d'Ivoire », 24/06/12. <http://news.abidjan.net/h/435933.html>
- *AIP*, « La CDVR installe la plate-forme de Tabou », 18/08/12. <http://www.aip.ci/1759-DpH-La%20CDVR%20installe%20la%20plate-forme%20de%20Tabou>
- *Notre Voie*, « Réconciliation nationale : 6 commissions locales installées dans le district d'Abidjan », 07/02/13. <http://news.abidjan.net/h/451014.html>
- *L'Intelligent d'Abidjan*, « Installation de commissions locales de Cocody et de Yopougon/Charles Konan Banny : « Personne n'est expert de la réconciliation, c'est une œuvre collective », 26/01/13. <http://news.abidjan.net/h/449915.html>

- *Le Patriote*, « Consultations nationales pour la réconciliation : 23 commissions locales constituées sur 36 », 11/01/13. <http://news.abidjan.net/h/448553.html>
- *IFEX*, « Ouattara censure un journal pour un article critiquant sa rencontre avec Obama », 08/08/11. <http://www.cpj.org/fr/2011/08/ouattara-censure-un-journal-pour-un-article-critiq.php>
- *CPJ*, « La presse locale ciblée et harcelée en Côte d'Ivoire », 24/08/12. <http://cpj.org/fr/2012/08/la-presse-locale-ciblee-et-harcelee-en-cote-divoir.php>
- *MFWA*, « Côte d'Ivoire: Un journal proche de l'opposition est suspendu », 22/05/12. <http://www.mediafound.org/en/?p=1963&lang=fr>
- *Jeune Afrique*, « Côte d'Ivoire : tous les quotidiens pro-Gbagbo suspendus de parution », 13/09/12. <http://www.jeuneafrique.com/actu/20120913T114104Z20120913T114100Z/>
- *IFEX*, « Les autorités lèvent la suspension des journaux privés en Côte d'Ivoire », 24/09/12. [http://www.ifex.org/cote\\_divoire/2012/09/24/cote\\_divoire\\_lift/fr/](http://www.ifex.org/cote_divoire/2012/09/24/cote_divoire_lift/fr/)
- *RSF*, « Ousmane Sy Savané emprisonné depuis près de 9 mois : RSF interpelle Alassane Ouattara », 18/12/12. <http://fr.rsf.org/cote-d-ivoire-ousmane-sy-savane-emprisonne-18-12-2012,43808.html>
- *RSF*, « Le siège du groupe Cyclone incendié par six hommes armés », 21/08/12. <http://fr.rsf.org/cote-d-ivoire-le-siege-du-groupe-cyclone-21-08-2012,43250.html>
- *Le Figaro*, « Côte d'Ivoire: 2 journées «presse morte» », 24/08/12. <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2012/08/24/97001-20120824FILWWW00334-cote-d-ivoire-2-journees-presse-morte.php>
- *RFI*, « Côte d'Ivoire : explosion des frais universitaires à Abidjan », 31/07/12. <http://www.rfi.fr/afrique/20120731-cote-ivoire-abidjan-frais-universitaires-cocody-fesci-federation-estudiantine-scolaire>
- *Le Nouvel Observateur*, « Universités en Côte d'Ivoire : frais d'inscription inchangés après un tollé », 01/08/12. <http://news.abidjan.net/h/438272.html>
- *Le Patriote*, « Tribune du GEPCI/Le ministre Cissé Baongo : " L1 30 000, L2 60 000, Doctorat 90 000 FCFA " », 29/10/12. <http://news.abidjan.net/h/443805.html>
- *Nord-Sud*, « Atteinte à la sûreté de l'Etat, attentat ou complot contre l'autorité de l'Etat : Jacqueline Oble va être inculpée », 14/07/11. <http://news.abidjan.net/h/404479.html>
- *Nord-Sud*, « Côte d'Ivoire, affrontements entre étudiants à Bouaké - plusieurs blessés, des portés disparus », 26/09/09. <http://news.abidjan.net/article/imprimer.asp?n=343193>
- *L'Expression*, « Campus de Bouaké - affrontements CEECI/FESCI : 4 blessés graves », 22/01/10. <http://news.abidjan.net/h/354234.html>
- *ITUC-CSI*, « Côte d'Ivoire : la CSI plaide pour la libération immédiate de Basile Mahan Gahé », 11/07/11. <http://www.ituc-csi.org/cote-d-ivoire-la-csi-plaide-pour?lang=fr>
- *AIP*, « Soupçonnée de rançonner des étudiants, une organisation dément », 19/07/12. <http://news.abidjan.net/h/437540.html>
- Site web *newsivoire.com*, « La nouvelle version du carnet de santé de la mère et de l'enfant désormais disponible », 24/06/12. <http://newsivoire.com/societe/item/367-la-nouvelle-version-du-carnet-de-sant%C3%A9-de-la-m%C3%A8re-et-de-l%E2%80%99enfant-d%C3%A9sormais-disponible>



- *Radio nederland wereldomroep Afrique (RNW)*, « Abidjan : le nouvel eldorado gay d'Afrique ? » 19/11/11. <http://www.rnw.nl/afrique/article/abidjan-le-nouvel-eldorado-gay-dafrique>
- *RFI*, « L'âge du départ à la retraite retardé pour les salariés du privé en Côte d'Ivoire », 15/01/12. <http://www.rfi.fr/afrique/20120115-age-depart-retraite-retarde-salaries-privé-cote-ivoire>
- *Jeune Afrique*, « Côte d'Ivoire : deux jours de violences postélectorales », 24/04/13. <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20130424074940/>
- *Jeune Afrique*, « Côte d'Ivoire : l'alliance RDR-PDCI fragilisée par les élections locales », 25/04/13. <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20130425182418/>

## Textes législatifs et règlementaires

- République de Côte d'Ivoire, *Loi n° 60-366 du 14 novembre 1960 portant code de procédure pénale, modifiée par la loi de n° 98-747 du 23 décembre 1998.* [www.loidici.com](http://www.loidici.com)
- République de Côte d'Ivoire, *Loi n° 60-366 du 14 novembre 1960 portant code de procédure pénale, modifiée par la loi n° 69-371 du 12 août 1969.* [www.loidici.com](http://www.loidici.com)
- République de Côte d'Ivoire, *Loi n° 2004-643 du 14 décembre 2004 portant régime juridique de la presse, modifiée par l'ordonnance n° 2012-292 du 21 mars 2012.* [www.lecnp.com/](http://www.lecnp.com/)
- République de Côte d'Ivoire, *Loi n° 60-315 du 21 septembre 1960, loi relative aux associations.* [www.loidici.com](http://www.loidici.com)
- République de Côte d'Ivoire, *Décret n° 2011-476 du 21 décembre 2011, portant identification des abonnés des services de télécommunications ouverts au public, publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire (JORCI) du 30 janvier 2012.* [www.gi-doc.org](http://www.gi-doc.org)
- République de Côte d'Ivoire, *Loi 98-757 du 23 décembre 1998 portant répression de certaines formes de violences à l'égard des femmes, 23/12/1998.* [www.loidici.com](http://www.loidici.com)
- République de Côte d'Ivoire, *Loi n° 64-375 du 7 octobre 1964, modifiée par la loi n° 83-800 du 2 août 1983.* [www.loidici.com](http://www.loidici.com)

## Sources institutionnelles ivoiriennes

- Site web *gouv.ci*, portail officiel du gouvernement de Côte d'Ivoire. <http://www.gouv.ci/Main.php>
- Commission électorale indépendante (CEI), « Liste électorale définitive », 2009. <http://www.ceici.org/elections/ci/index.php>
- Site officiel de la CDVR. <http://www.cdvr.ci/>
- Site web *legis.ci*, « Le système judiciaire ivoirien », s.d. <http://www.legis.ci/>
- Site web *mairiebke.e-monsite.com*, « L'Etat-civil de Bouaké », s.d. <http://mairiebke.e-monsite.com/>
- Site web *etatcivil-ci.net*, « Modernisation de l'état-civil de Côte d'Ivoire », s.d. <http://www.etatcivil-ci.net/html/index.php>
- Site web *cocody.ci*, « Elaborer un document de l'Etat-civil », s.d. <http://www.cocody.ci/>

- Site web *mairiypougou.org*, « Elaboration d'un document de l'Etat-civil », s.d. <http://mairiypougou.org/>
- Site web *legis.ci*, « Le jugement supplétif d'acte de naissance », s.d. <http://www.legis.ci/>
- Site web *lannuaire2ci.net*, « Tout savoir sur vos démarches administratives », s.d. <http://www.lannuaire2ci.net/>
- République de Côte d'Ivoire, *Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples, Côte d'Ivoire 2011-2012 (EDSCI-III)*, juillet 2012. <http://www.measuredhs.com/pubs/pdf/PR21/pr21.pdf>
- République de Côte d'Ivoire, *Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples, Côte d'Ivoire 1998-1999 (EDSCI-II)*, décembre 2001. <http://catalog.ihsn.org/index.php/catalog/2422>

### Sources institutionnelles françaises

- Site web *diplomatie.gouv.fr*, « Fiche pays Adoption – Adopter en Côte d'Ivoire », s.d. <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>
- Site web *senat.fr*, « Trouver une issue au casse-tête des visas », s.d. <http://www.senat.fr/>
- Site web *ambafrance-ci.org*, « La naissance d'un enfant », s.d. <http://www.ambafrance-ci.org/>

### Autres

- Front populaire Ivoirien, *Statuts du FPI*, s.d. <http://www.homepage-baukasten-dateien.de/fpibw/status%20du%20fpi.pdf>
- JFPI, *Rapport sur les exactions du régime Ouattara*, novembre 2012.
- Site web de l'association Lesbian Life Association Côte d'Ivoire (LLACI). <http://www.algi.qc.ca/solidarite/llaci/>
- Site web *loidici.com*, « Questions/Réponses sur le droit des successions », s.d. <http://www.loidici.com/>
- Site web de l'AFJCI. <http://afj-ci.org/>
- Site web de la Coalition pour la Cour pénale internationale. <http://www.iccnw.org/>

## Organismes et interlocuteurs rencontrés lors de la mission

**Autorités ivoiriennes** : Cheikh Daniel BAMBA, directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur; Fidèle SARASSORO, directeur de l'Autorité pour le Désarmement la Démobilisation et la Réintégration (ADDR).

**Responsables et militants politiques** : Privat OULLA, Vice-président de l'Assemblée nationale, et député indépendant de Duékoué ; Joël N'GUESSAN, porte-parole principal du RDR ; des délégués départementaux du PDCI, du RDR, de l'UDPCI et du MFA rencontrés au siège du RHDP à Bouaké ; Richard KODJO, secrétaire général par intérim du FPI, Djédjé Sébastien DANO, secrétaire général adjoint par intérim du FPI, et Tapé KIPRE, secrétaire national par intérim chargé des élections du FPI ; François KOUAME, adjoint au maire de Yamoussoukro, membre du PDCI ; des représentants de la JFPI à Abidjan ; des militants et sympathisants du FPI rencontrés à Yopougon.

**Fonctionnaires ivoiriens** : un Préfet de région ; un officier de police ; deux officiers des FRCI ; un magistrat ; le chef du service de l'Etat-Civil Central de Bouaké.

**Poste diplomatique à Abidjan** : France.

**ONG ivoiriennes dédiées à la défense des droits de l'homme** : Ligue ivoirienne des droits de l'homme (LIDHO) ; Mouvement ivoirien pour les droits de l'homme (MIDH) ; Plateforme de la Société civile pour la Paix et la Démocratie en Côte d'Ivoire (PSDPD).

**ONG dédiée à la défense des droits de la communauté homosexuelle** : Alternative Côte d'Ivoire (ACI).

**ONG ivoiriennes dédiées à la lutte contre les MGF et les VBG** : Djigui la Grande Espérance ; Organisation Nationale pour l'Enfant, la Femme et la Famille (ONEF) ; Organisation des Femmes Actives de Côte d'Ivoire (OFACI).

**Organisations internationales** : Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (UNHCR) ; Comité International de la Croix-Rouge (CICR) ; Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI).

**Presse, associations étudiantes et société civile** : visite du campus de l'Université de Cocody avec le représentant d'une association étudiante ; un membre de la FESCI ; une représentante de l'association Deux millions de filles pour Gbagbo ; des chefs communautaires, dignitaires religieux et responsables d'ONG rencontrés à Bouaké ; un journaliste ivoirien.

## Table des sigles

ACAT	: Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
ACI	: Alternative Côte d'Ivoire
ADDR	: Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration
AFD	: Agence française de développement
AFJCI	: Association des femmes juristes de Côte d'Ivoire
AIP	: Agence ivoirienne de presse
AIRD	: Alliance ivoirienne pour la République et la démocratie
ANAP	: Association nationale d'aide aux prisonniers
APDH	: Action pour la protection des droits de l'homme
APN	: Agir pour la paix et la nation
APWE	: Alliance patriotique du peuple wê
ARK	: Animation rurale de Korhogo
BAE	: Brigade anti-émeute
BASA	: Bataillon d'artillerie sol-air
BCEAO	: Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCP	: Bataillon de commandos parachutistes
BCS	: Bataillon de commandement et de soutien
BIT	: Bureau international du travail
CADHP	: Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
CAP-UDD	: Cap unir pour la démocratie et le développement
CDVR	: Commission dialogue, vérité et réconciliation
CECOS	: Centre de commandement des opérations de sécurité
CEDEAO	: Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CEECI	: Comité des élèves et étudiants de Côte d'Ivoire
CEI	: Commission électorale indépendante
CEMA	: Chef d'état-major des armées
CES	: Conseil économique et social de Côte d'Ivoire
CICR	: Comité international de la Croix Rouge
CISL-Dignité	: Confédération ivoirienne des syndicats libres
CNCA	: Conseil national de la communication audiovisuelle
CNE	: Commission nationale d'enquête

CNP: Conseil national de la presse

CNRD : Congrès national de la résistance pour la démocratie

COJEP : Congrès panafricain des jeunes et des patriotes

COM'FU : Commandant de fuseaux

COMNAT-ALPC : Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre.

CONARECI : Coalition nationale des résistants de Côte d'Ivoire

COPCI : Collectif des organisations professionnelles de Côte d'Ivoire

CPD : Cadre permanent de dialogue

CPI : Cour pénale internationale

CRS : Compagnie républicaine de sécurité

CSI : Confédération syndicale internationale

CSCI : Convention de la société civile ivoirienne

CTK : Compagnie territoriale de Korhogo

C2D : Contrat désendettement développement

DDR : Désarmement, démobilisation et réinsertion

DMIR : Détachement mobile d'intervention rapide

DST : Direction de la surveillance du territoire

EDSCI : Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples pour la Côte d'Ivoire

ESTHER : Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau

FAFN : Forces armées des forces nouvelles

FANCI : Forces armées nationales de Côte d'Ivoire

FDS : Forces de défense et de sécurité

FENAPCI : Fédération des agoras et parlements de Côte d'Ivoire

FESACI : Fédération des syndicats autonomes de Côte d'Ivoire

FESCI : Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire

FIACAT : Fédération internationale de l'action des chrétiens pour l'abolition de la torture

FIDH : Fédération internationale des ligues des Droits de l'Homme

FLGO : Front de libération du grand Ouest

FN : Forces nouvelles

FNLTICI : Front national pour la libération totale de la Côte d'Ivoire

FPI : Front populaire ivoirien

FRCI : Forces républicaines de Côte d'Ivoire

FSAT : Force antiterroriste

FUMACO : Fusiliers marins commandos  
GPP : Groupement des patriotes pour la paix  
GR : Garde républicaine  
GSPR : Groupe de sécurité de la Présidence de la République  
GTI : Groupe de travail international  
HACA : Haute autorité de la communication audiovisuelle  
IDAHO : International day against homophobia and transphobia  
INS : Institut national de la Statistique  
IRD-UPDCI : Initiative républicaine pour la démocratie, branche de l'UPDCI  
JFPI : Jeunesse du Front populaire ivoirien  
LGBTI : Lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels et intersexués  
LIDER : Liberté et démocratie pour la République  
LIDHO : Ligue ivoirienne des droits de l'homme  
LLACI : Lesbian life association Côte d'Ivoire  
LMP : La majorité présidentielle  
LMP : Ligue des mouvements pour le progrès  
MACA : Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan  
MAIMCA : Mouvement armé indépendant du Moyen Cavally  
MDIR : Mouvement pour la défense des institutions républicaines  
MFA : Mouvement des forces de l'avenir  
MGF : Mutilations génitales féminines  
MPIGO : Mouvement populaire ivoirien du grand Ouest  
MIDH : Mouvement ivoirien pour les droits de l'homme  
MILOCI : Mouvement ivoirien pour la libération de l'Ouest de la Côte d'Ivoire  
MJP : Mouvement pour la justice et la paix  
MNC-Alternative : Mouvement national citoyen Alternative  
MPCI : Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire  
NDI : National democratic institute for international affairs  
ODAFEM : Organisation pour le développement des activités des Femmes  
OFACI : Organisation des femmes actives de Côte d'Ivoire  
OFFPI : Organisation des femmes du Front populaire ivoirien  
OIS Afrique : Organisation pour les droits et la solidarité en Afrique  
ONEF : Organisation nationale pour l'enfant, la femme et la famille

ONUCI : Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire

OIF : Organisation internationale de la francophonie

PDCI : Parti démocratique de Côte d'Ivoire

PIT : Parti ivoirien des travailleurs

PRSF : Prisonniers sans frontières

PSDPD : Plateforme de la société civile pour la paix et la démocratie

PURCI : Parti pour l'unité de la république de Côte d'Ivoire

RAMEHR : Rassemblement des anciens meecistes et houpouétistes

RDP : Rassemblement pour la démocratie et la paix

RDR : Rassemblement des républicains

RHDP : Rassemblement des houpouétistes pour la démocratie et la paix

RPC : Renouveau pour la paix et la concorde

RPP : Rassemblement pour la paix, le progrès et le partage

RSF : Reporters sans frontières

RTI : Radiodiffusion télévision ivoirienne

SMIG : Salaire minimum interprofessionnel garanti

SOTRA : Société des transports abidjanais

SYNAPPCI : Syndicat national de la presse privée de Côte d'Ivoire

SYNARES : Syndicat national de la recherche et de l'enseignement supérieur

TCI : Télé Côte d'Ivoire

UBIFRANCE : Agence française pour le développement international des entreprises.

UDCY : Union démocratique citoyenne de Côte d'Ivoire

UDP : Union pour la démocratie et la paix

UDPCI : Union pour la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire

UDWE : Union pour la défense des Wé

UGTCI : Union générale des travailleurs de Côte d'Ivoire

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

UNG : Union des nouvelles générations

UNFPA : Fonds des Nations unies pour la population

UNHCR : Haut-commissariat aux réfugiés des Nations unies.

UNJCI : Union nationale des journalistes de Côte d'Ivoire

UPCI : Union pour la Côte d'Ivoire

UPDCI : Union pour la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire

UPLTCI : Union des patriotes pour la libération totale de la Côte d'Ivoire

UPRGO : Union des patriotes résistants du grand Ouest

UPR-PICD : Union des patriotes républicains

URD : Union républicaine pour la démocratie

USD : Union des sociaux-démocrates

VBG : Violences basées sur le genre



## Table des matières

<b>Sommaire</b>	<b>5</b>
<b>Introduction</b>	<b>8</b>
<b>1. La crise postélectorale</b>	<b>11</b>
<b>1.1. L'élection présidentielle</b>	<b>11</b>
1.1.1. Le premier tour de l'élection présidentielle (31 octobre 2010)	11
1.1.1.1. Les candidats	11
1.1.1.2. Les résultats	11
1.1.2. Le second tour de l'élection présidentielle (28 novembre 2010)	12
1.1.2.1. Chronologie des principaux événements survenus entre les deux tours	13
1.1.2.2. Les médias durant l'entre-deux tours	13
1.1.2.3. Les résultats du second tour	14
1.1.2.4. Les irrégularités dans le déroulement de l'élection	15
<b>1.2. Les forces en présence pendant la crise postélectorale</b>	<b>16</b>
1.2.1. Les Forces de défense et de sécurité (FDS)	16
1.2.2. Les Forces armées des forces nouvelles (FAFN)	18
1.2.3. Les Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI)	18
1.2.4. Les milices pro-Gbagbo	18
1.2.5. Les milices pro-Ouattara	19
1.2.5.1. Les dozos	19
1.2.5.2. Le Commando Invisible	20
* <i>Ibrahim Coulibaly (dit IB) et la fin du Commando Invisible</i>	21
<b>1.3. La crise postélectorale à Abidjan</b>	<b>22</b>
1.3.1. Présentation générale	22
* <i>L'article 125</i>	22
1.3.2. La bataille d'Abidjan	23
1.3.2.1. Les trois vagues de pillages	23
1.3.2.2. A propos des jeunes patriotes	23
1.3.2.3. Les autres belligérants de la bataille d'Abidjan	24
1.3.2.4. Après l'arrestation de Laurent Gbagbo	25

1.3.3. La crise postélectorale à Abobo	26
1.3.3.1. « Opérations casseroles » et « nuit des marmites »	26
1.3.3.2. Les jeunes patriotes à Abobo	26
1.3.3.3. Localisation des combats	27
1.3.3.4. Quelques événements survenus dans la commune d'Abobo	28
1.3.3.5. Attitude de la communauté musulmane	28
* Informations générales sur la commune d'Abobo	29
1.3.4. La crise postélectorale à Yopougon	30
1.3.4.1. Les « deux phases de combats »	30
1.3.4.2. Le « lundi noir de Yopougon »	31
1.3.4.3. Les miliciens de Yopougon	31
* Témoignage d'une famille de Marcory au sujet de la crise postélectorale	32
<b>2. Situation sécuritaire et criminalité</b>	<b>34</b>
<b>2.1. Un contexte sécuritaire marqué par une recrudescence des attaques vis-à-vis des forces de sécurité ivoiriennes</b>	<b>34</b>
2.1.1. Les attaques de l'été 2012 et les arrestations consécutives	34
2.1.2. Une détérioration passagère ?	35
2.1.3. Des « obstacles psychologiques » persistants	36
2.1.4. Les attaques de décembre 2012	36
<b>2.2. Une criminalité toujours préoccupante</b>	<b>37</b>
2.2.1. La prolifération des armes	37
2.2.2. Pratiques mafieuses	37
2.2.3. Des corps de police et de gendarmerie très affaiblis	38
2.2.4. Coupeurs de route et évasions	38
<b>2.3. Désarmement, Démobilisation et Réinsertion</b>	<b>38</b>
2.3.1. La mise en place du programme DDR	38
2.3.2. Des milliers de combattants restent à désarmer	39
2.3.3. La réinsertion, « goulet d'étranglement » du programme DDR	39
2.3.4. Désarmement et réinsertion des ex-rebelles à Bouaké	40
* Entretien avec le directeur de l'ADDR	40
<b>2.4. Situation sécuritaire à Abidjan</b>	<b>41</b>

2.4.1. A Yopougon, lieu de « tensions intercommunautaires »	42
2.4.2. A Abobo, cadre d'une forte présence militaire	46
* <i>Le déguerpissement du rond-point d'Abobo</i>	47
<b>2.5. Situation sécuritaire dans le Sud-est du pays</b>	<b>51</b>
* <i>Situation sécuritaire à Yamoussoukro</i>	52
<b>3. Bouaké et le Nord</b>	<b>54</b>
<b>3.1. Exactions commises à l'encontre des Baoulés dans les années 2000</b>	<b>54</b>
<b>3.2. Des relations intercommunautaires désormais plus apaisées</b>	<b>54</b>
<b>3.3. Des litiges fonciers encore irrésolus</b>	<b>55</b>
<b>3.4. Le retour des administrations dans les zones jadis désertées</b>	<b>57</b>
<b>3.5. Situation sécuritaire à Bouaké</b>	<b>58</b>
<b>3.6. Situation sécuritaire dans le Nord du pays</b>	<b>59</b>
* <i>Informations générales sur Bouaké</i>	60
<b>4. L'Ouest et la question foncière</b>	<b>62</b>
<b>4.1. Situation sécuritaire et exactions dans l'Ouest du pays</b>	<b>62</b>
4.1.1. Dans les années 2000	62
4.1.2. Durant la crise postélectorale	63
4.1.3. Situation présente	63
<b>4.2. L'attaque du camp de Nahibly</b>	<b>65</b>
<b>4.3. La question foncière</b>	<b>66</b>
4.3.1. Des tensions intercommunautaires persistantes	66
* <i>Les familles ethnolinguistiques de Côte d'Ivoire</i>	67
4.3.2. Un cadre législatif lacunaire	69
4.3.3. Cadastres et titres de propriété	69
4.3.4. Dans les réserves et les forêts classées	69
<b>4.4. Les dozos</b>	<b>70</b>
4.4.1. Une confrérie originaire du Nord de la Côte d'Ivoire	70
4.4.2. L'alliance avec les Forces nouvelles	70
4.4.3. Une confrérie désormais très présente dans l'Ouest du pays	71
4.4.4. Exactions imputées aux dozos dans l'Ouest du pays	71

4.4.5. Vers un meilleur encadrement de la confrérie ?	72
* Informations générales sur Duékoué	73
<b>5. Les forces de sécurité</b>	<b>75</b>
<b>5.1. Police et gendarmerie</b>	<b>75</b>
5.1.1. Des corps de sécurité objets de défiance et de suspicion	75
5.1.2. Des corps de sécurité en voie de réhabilitation	76
5.1.3. Des services de sécurité mal armés	76
5.1.4. Effectifs actuels de la police et de la gendarmerie	77
<b>5.2. FRCI et combattants supplétifs</b>	<b>78</b>
5.2.1. Composition et effectifs des FRCI	78
5.2.2. Une cohabitation parfois difficile entre ex-FDS et ex-FAFN	78
5.2.3. Des forces armées en butte à de nombreux griefs	79
5.2.4. Les combattants supplétifs	79
5.2.5. Les « frustrés des FN »	80
<b>5.3. Les comzones</b>	<b>81</b>
5.3.1. Des figures majeures de l'appareil sécuritaire	82
5.3.2. Mise en place d'un « système mafieux »	82
5.3.3. Des comzones très impliqués dans les arrestations de l'été 2012	84
5.3.4. Des comzones récemment promus Préfets de région	84
<b>6. Atteintes aux droits de l'homme</b>	<b>86</b>
<b>6.1. Abus et exactions imputés aux forces de sécurité</b>	<b>86</b>
6.1.1. « Motifs politiques » ou « raisons pécuniaires »	86
6.1.2. Barrages et « corridors »	87
<b>6.2. Impunité et sanctions</b>	<b>88</b>
6.2.1. Des commanditaires généralement impunis	88
6.2.2. Sanctions prononcées à l'encontre de certains auteurs d'exactions	89
<b>6.3. Les arrestations consécutives aux attaques de l'été 2012</b>	<b>90</b>
<b>6.4. Exactions commises contre des détenus arrêtés dans ce cadre</b>	<b>91</b>
6.4.1. Détentions arbitraires et allégations de mauvais traitements	91

6.4.2. Les lieux de détention utilisés à l'issue de ces arrestations	92
6.4.2.1. Les camps militaires	92
6.4.2.2. La Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (MACA)	93
6.4.2.3. Les lieux de détention illégaux	93
6.4.2.4. La Direction de la surveillance du territoire (DST)	94
<b>6.5. Expropriations et spoliations foncières</b>	<b>95</b>
<b>6.6. Règlements de comptes et représailles</b>	<b>96</b>
<b>7. La mouvance pro-Gbagbo</b>	<b>99</b>
<b>7.1. Les corps habillés ayant combattu en faveur de Laurent Gbagbo</b>	<b>99</b>
7.1.1. Déserteurs et exilés	99
7.1.2. Les détenus	100
7.1.3. Les ex-FDS intégrés aux FRCI	100
<b>7.2. Les caciques du régime déchu</b>	<b>101</b>
7.2.1. Officiers et anciens responsables des services de sécurité	101
7.2.1.1. En liberté	101
7.2.1.2. En détention	101
7.2.1.3. En exil	102
7.2.2. Anciens responsables politiques	103
7.2.2.1. En liberté	103
7.2.2.2. En détention	104
7.2.2.3. Personnalités remises en liberté provisoire en décembre 2012	105
7.2.2.4. En exil	105
<b>7.3. Les jeunes patriotes</b>	<b>106</b>
7.3.1. Des groupes patriotes « <i>considérablement délités</i> »	106
7.3.2. Exil, liberté, ou détention	106
* <i>Charles Blé Goudé</i>	108
<b>7.4. Les miliciens pro-Gbagbo</b>	<b>109</b>
7.4.1. Des milices composées de profils divers	109
7.4.2. Les miliciens restés en Côte d'Ivoire à l'issue de la crise	109
7.4.3. Les miliciens partis en exil à l'issue de la crise	110
<b>7.5. Les ethnies perçues comme pro-Gbagbo</b>	<b>110</b>

7.5.1. Des ethnies confrontées à d'ostracisme et à la suspicion	111
7.5.2. Le pays bété	111
<b>7.6. Les militants du FPI</b>	<b>112</b>
7.6.1. Persécutions invoquées par des militants du FPI	112
* <i>Témoignages de militants FPI rencontrés à Yopougon</i>	113
* <i>Exécutions extrajudiciaires alléguées par la JFPI</i>	115
7.6.3. La situation des militants du FPI vue par d'autres interlocuteurs	115
* <i>Le Congrès national de la résistance pour la démocratie (CNRD)</i>	117
<b>8. Vie politique</b>	<b>118</b>
<b>8.1. Le Front populaire ivoirien (FPI)</b>	<b>118</b>
8.1.1. Un parti sorti très affaibli de la crise postélectorale	118
8.1.2. Les dirigeants du FPI	118
8.1.3. Structure du FPI	120
* <i>Organisation du FPI à Abidjan</i>	120
8.1.4. Liberté de réunion et d'expression	121
8.1.5. Les attaques du siège du FPI et du meeting de janvier 2012	122
8.1.6. Situation du FPI à Bouaké	123
* <i>LE FPI à Yamoussoukro</i>	124
<b>8.2. Le dialogue entre l'opposition et la coalition gouvernementale</b>	<b>125</b>
* <i>Les autres partis de l'opposition</i>	126
<b>8.3. Les partis de la coalition gouvernementale</b>	<b>127</b>
8.3.1. Le Rassemblement des républicains (RDR)	127
8.3.2. Le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI)	128
8.3.3. Dissensions au sein de la coalition RHDP	129
<b>8.4. L'Assemblée nationale</b>	<b>130</b>
* <i>Affiliation politique et appartenance communautaire</i>	131
<b>8.5. Les élections d'avril 2013</b>	<b>131</b>
<b>9. Justice et réconciliation</b>	<b>134</b>
<b>9.1. Justice et système judiciaire</b>	<b>134</b>

9.1.1. Le système judiciaire ivoirien	134
9.1.2. Les dysfonctionnements de la justice ivoirienne	134
9.1.3. Les pro-Gbagbo face à la justice	135
* <i>Les trois instructions judiciaires relatives aux crimes commis pendant la crise</i>	136
9.1.4. Justice de proximité et règles coutumières	137
* <i>Le Contrat désendettement développement (C2D)</i>	137
<b>9.2. La réconciliation</b>	<b>138</b>
9.2.1. La portée de la réconciliation et ses préalables	138
9.2.2. Les freins à la réconciliation	139
9.2.3. La Commission dialogue, vérité et réconciliation (CDVR)	139
<b>10. Société civile et liberté d'expression</b>	<b>143</b>
<b>10.1. La presse</b>	<b>143</b>
10.1.1. Organes de presse et « <i>chapelles politiques</i> »	143
10.1.2. Sanctions disciplinaires et autorités de régulation	144
10.1.3. Médiations vis-à-vis des journalistes en exil	145
10.1.4. Autocensure	146
<b>10.2. Les ONG</b>	<b>146</b>
10.2.1. Etat des lieux du milieu associatif ivoirien	146
10.2.2. La Ligue ivoirienne des droits de l'homme (LIDHO)	148
10.2.3. Le Mouvement ivoirien des droits humains (MIDH)	148
10.2.4. L'état de la liberté d'expression selon d'autres ONG ivoiriennes	148
<b>10.3. Université et syndicats étudiants</b>	<b>149</b>
10.3.1. L'Université	149
10.3.2. Les syndicats étudiants	152
10.3.2.1. La Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI)	153
* <i>Informations générales sur la FESCI et l'Université de Cocody</i>	153
* <i>Entretien avec un membre de la FESCI</i>	154
10.3.2.2. Le Comité des élèves et étudiants de Côte d'Ivoire (CEECI)	155
10.4. Manifestations, rassemblements, réunions et grèves	155
* <i>Les syndicats ivoiriens</i>	156

* <i>Télécommunications</i>	158
<b>11. Situation des homosexuels</b>	<b>159</b>
<b>11.1. Le cadre législatif</b>	<b>159</b>
<b>11.2. Violences et abus commis à l'encontre des homosexuels</b>	<b>159</b>
* <i>Lieux de rencontre gay à Abidjan</i>	160
<b>11.3. Attitude des autorités</b>	<b>160</b>
<b>11.4. Attitude de la société</b>	<b>160</b>
<b>11.5. Recours possibles et actions menées par Alternative Côte d'Ivoire</b>	<b>161</b>
<b>12. Les femmes</b>	<b>164</b>
<b>12.1. Les mutilations génitales féminines (MGF)</b>	<b>164</b>
12.1.1. Le cadre législatif	164
12.1.2. Prévalence et types de MGF	164
12.1.3. Pratique de l'excision	166
12.1.4. La lutte contre l'excision et les recours disponibles	167
12.1.4.1. Les acteurs de prévention et de protection	167
* <i>Répartition géographique des interventions des ONG luttant contre les MGF</i>	168
12.1.4.2. Les actions de prévention	168
12.1.4.3. Les actions de protection	169
12.1.5. Absence de menaces à l'encontre des membres des ONG œuvrant en matière de lutte contre les MGF	172
12.1.6. Bilan : entre avancées et résistances, des obstacles demeurent	172
<b>12.2. Les autres violences basées sur le genre (VBG)</b>	<b>173</b>
12.2.1. La problématique des mariages « forcés » ou « précoces »	173
* <i>Répudiation, lévirat et polygamie</i>	175
12.2.2. Les violences sexuelles et les violences conjugales	175
12.2.3. Les violences faites aux femmes durant la crise postélectorale	176
12.2.4. Vers une égalité des droits dans le foyer conjugal	177
<b>13. L'état-civil</b>	<b>178</b>
<b>13.1. Le cadre législatif</b>	<b>178</b>



13.1.1. La déclaration de naissance	178
13.1.2. Le jugement supplétif d'acte de naissance	178
13.1.3. Le mariage	179
13.1.4. Le décès	179
13.1.5. L'adoption	180
<b>13.2. Etat des lieux de l'état-civil en Côte d'Ivoire</b>	<b>180</b>
<b>13.3. L'état-civil à Bouaké</b>	<b>182</b>
<b>Conclusion</b>	<b>184</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>186</b>
<b>Organismes et interlocuteurs rencontrés lors de la mission</b>	<b>195</b>
<b>Table des sigles</b>	<b>196</b>
<b>Table des matières</b>	<b>201</b>